DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13285 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine VENDREDI 16 OCTOBRE 1987

Le déficit commercial des Etats-Unis ébranle les marchés financiers

L'annonce d'un déficit de la balance commerciale des Etats-Unis plus important que prévu (15,7 milliards de dollars en août) a ébranlé les marchés financiers. Les cours ont fortement baissé le 14 octobre, notamment à New-York (–4 %). Sur les marchés monétaires la baisse du dollar a obligé la Banque de France à intervenir, jeudi, pour soutenir le franc face au deutschemark.

Jeudi, à la Bourse de Paris, la séance du matin s'est clôturée sur une baisse de près de 4 % (2,5 % la veille). Les cotations ont dû être suspendues pendant une heure sur le marché à terme des instruments financiers (MATIF).

Absurdité

Aussi longtemps que les dirigeants de Washington et, avec eux, les Bourses et les marchés des changes auront les yeux fixés sur les résultats de la balance commerciale américaine, les chances de voir la situation s'améliorer tant pour le dollar que pour l'équilibre extérieur américain resteront voisines de zéro. Ce qui peut paraître un paradoxe s'explique par deux raisons. La première est que ce n'est pas parce que le déficit commercial est devenu l'obsession des hommes politiques qu'il constitue pour autant, en soi, un véritable problème. La seconde raison est que, à vouloir résoudre ce faux problème, on prend des mesures dangereuses, propres à détourner l'attention des causes les plus graves du désordre ambiant.

Pour répondre à ses détracteurs démocrates, qui l'accusent d'avoir « désindustrialisé » les Etats-Unis et d'avoir affaibli la « compétitivité » de leurs entreprises, l'administration Reagan se livre chaque mois (au moment de la publication des statistiques) à des analyses aussi subtiles que vaines pour faire dire aux chiffres des choses plus agréables à entendre. Parce que le dollar vaut beaucoup moins qu'il y a un an, le montant des exportations, exprimé en valeur, serait « artificiellement » minoré.

Cet effet purement comptable, assurent les experts officiels, jamais en peine d'arguments (dans aucune capitale du monde), masque la très sensible augmentation des ventes à l'étranger « en volume ». C'est sans doute vrai, mais l'argument ne répond pas à la question. Sauf à revenir à des calculs de troc, dont les pays membres du COMECON découvrent à présent la radicale insuffisance, les échanges se règlent en monnaie, et c'est en monnaie qu'on mesure les déséquilibres.

La vérité est qu'à la faveur de la dévalorisation du dollar les entreprises américaines gagnent beaucoup d'argent sur tous les marchés, à commencer par le leur, où les firmes japonaises, entre autres, continuent pourtant à leur faire durement concurrence. La spectaculaire remontée des profits des sociétés américaines, la reprise remarquée de leurs investissements, l'augmentation plus modeste, mais nette, de leurs effectifs ne seraient-elles pas autant de fortes présomptions de leur « compétitivité » retrouvée, ou consolidée ? Le déficit extérieur n'est que le signe d'une demande intérieure insatiable. Les entreprises américaines, comme il se doit, sont les premières à en profiter (on cherche moins les clients au-dehors quand on les trouve à sa porte).

Faut-il rappeler que, globalement, un pays ne peut être qu'en équilibre avec l'extérieur. S'il achète plus qu'il ne vend à l'étranger, c'est qu'il bénéficie par ailleurs d'autres entrées de devises, obtenues le plus souvent, c'est le cas pour les Etats-Unis, par voie d'emprunts. Au cours de cette année, ce sont les banques centrales étrangères, la Banque du Japon en tête, qui ont fourni le plus gros de ces capitaux. En achetant massivement des bons du Trésor américains, elles ont, au premier semestre, financé plus des trois quarts du déficit budgétaire des Etats-Unis et la totalité de leur déficit de balance des paiements courants.

L'afflux des capitaux étrangers stimule la demande intérieure et provoque donc indirectement le déficit commercial. Or cet afflux est lui-même lié aux interventions des banques centrales étrangères, pour stabiliser le dollar. Compter sur une nouvelle baisse de celui-ci pour faire disparaître ce déficit ne serait-il pas le comble de l'absurde ?

Les effets pervers de l'accord du Louvre

Huit mois à peine après sa signature le 22 février 1987, l'accord du Louvre sur la stabilisation des parités monétaires fait l'objet d'une grave interrogation : n'est-il pas intrinsèquement pervers dans la mesure où cette stabilisation a été obtenue au prix d'une flambée non contrôlée des taux d'intérêt, de nature à compromettre la croissance économique dans le monde occidental ?

En février dernier, les représentants des cinq pays les plus industrialisés du monde, réunis à Paris, décidaient de stopper le mouvement de baisse du dollar, amorcé – avec quel succès ! – par l'accord du Plaza en septembre 1985. Ce faisant, ils prenaient le pari d'une réduction rapide de l'énorme déficit commercial des Etats-Unis, que devait, précisément, provoquer cette baisse du billet vert, équivalant à une dévaluation de plus de 50 % vis-à-vis des grandes monnaies occidentales. En même temps, les Cinq convenaient de coordonner si possible leurs politiques économiques et de faire évoluer leur taux d'intérêt de manière divergente : hausse modérée aux Etats-Unis pour soutenir le dollar et baisse en Allemagne et au Japon pour relancer la croissance.

Or que voit-on aujourd'hui ? Le déficit commercial des Etats-Unis, sur la base des huit premiers mois, pourrait, en 1987 battre son record de 1986, en dépit d'une reprise des exportations (le contraire eût été le comble après une telle dévaluation du dollar).

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 28.)

EN ARGENTINE

Le gouvernement lance un ambitieux plan de redressement

page 28

Le PCF et les expulsions

Des militants du Mouvement de la jeunesse communiste ont empêché, dans la nuit du 13 au 14 octobre, à l'aéroport de Roissy, l'expulsion d'un jeune Africain. Le 24 décembre 1980, la municipalité communiste de Vitry faisait détruire un foyer d'immigrés au bulldozer.

(Lire nos informations page 32.)

LE MONDE DU VIN

A partir de demain (numéro daté samedi 17 octobre), *le Monde* organise une épreuve de sagacité sur le monde du vin. Quarante-huit questions à propos d'un univers riche et complexe où se mêlent les sols, la plante, l'histoire, la géographie, l'économie, la technique et les aventures gustatives.

Règlement du concours et liste complète des prix page 4.

L'assaut contre les Tamouls de Sri-Lanka

Les Tigres dans l'étau indien

Décidée à écraser au plus vite la rébellion tamoule à Sri-Lanka, l'armée indienne poursuivait, jeudi 15 octobre, son avance vers le centre de Jaffna, principale ville du nord de l'île. Refusant l'offre de cessez-le-feu faite la veille par le chef des Tigres tamouls, le gouvernement de New-Delhi leur a enjoint de déposer les armes sans conditions. La police de Colombo a annoncé, jeudi, qu'une vingtaine de soldats indiens au moins avaient été tués le même jour par l'explosion d'une mine.

COLOMBO
de notre envoyé spécial

On voit mal maintenant ce qui pourrait empêcher la poursuite de « l'assaut final » des troupes indiennes contre la ville de Jaffna et les quelque deux mille cinq cents combattants tamouls qui y sont retranchés. M. Prabhakaran, le chef des Tigres tamouls, veut arrêter les affrontements ? Eh bien, qu'il se rende lui et ses hommes avec toutes leurs armes et qu'ils acceptent dans son intégralité l'accord de paix ! Tel est en substance la réponse de New-Delhi à la proposition d'une reprise des négociations faite par le chef des rebelles (*le Monde* du 15 octobre).

Un porte-parole du gouvernement indien a souligné, mercredi 14 octobre à New-Delhi, que le LPTE (Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) a eu depuis deux mois et demi de multiples occasions de négocier sincèrement, ajoutant : « *Il a seulement utilisé cette période pour poursuivre sa propagande et pour essayer de déclencher une campagne hystérique contre l'Inde, la force indienne de maintien de la paix et l'accord du 29 juillet* (...). *Son seul objectif a été de saboter celui-ci et d'accaparer l'exclusivité du pouvoir* (au détriment des autres factions tamoules) (...). *Depuis, il a tué impitoyablement plus de cent Tamouls appartenant à d'autres organisations et plus de deux cents civils cinghalais.* »

Bref, l'heure n'est plus aux négociations. A Jaffna, la situation militaire évolue très vite. Après avoir détruit les principales positions des Tigres tamouls dans le reste de la péninsule, l'armée indienne encercle la ville de Jaffna.

LAURENT ZECCHINI.

(Lire la suite page 6.)

Après la Foire de Francfort

Les manœuvres de l'édition

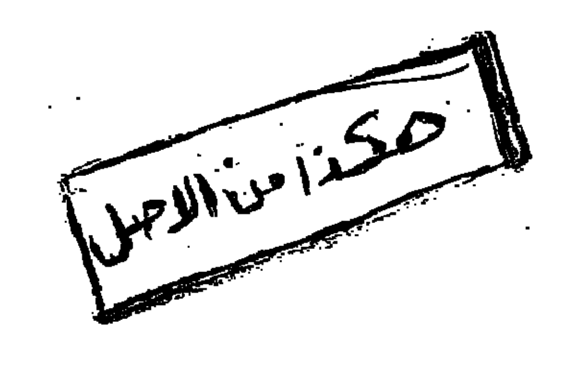
Situation paradoxale : au printemps de 1987, l'édition française paraît au plus mal. Les lecteurs désertent les librairies, le chiffre d'affaires global accuse une baisse de près de 2 % sur l'année précédente – ce qui se traduit, dans certaines maisons, par une chute de 10 % à 15 %, – les best-sellers eux-mêmes ne tiennent pas leurs promesses et plafonnent à 70 000 ou 80 000 exemplaires, alors qu'on les espérait, au vu des performances précédentes de leurs auteurs, à plus de 100 000 exemplaires. Fait plus grave encore, parce qu'il traduit une détérioration de la machine, le taux des « retours », c'est-à-dire des livres retournés aux éditeurs par les libraires, atteint des sommets catastrophiques : jusqu'à 60 % pour certains titres. On cite des cas où des colis entiers de nouveautés ont été renvoyés sans même avoir été ouverts. Cette fois, on ne parle plus de crise conjoncturelle, et l'on s'interroge sur l'avenir même du livre, dont la part dans le budget loisirs et culture des Français est en nette diminution, face notamment à la télévision, au disque – revivifié par l'apparition du compact – et surtout aux vacances.

Or c'est au moment où se répandent les analyses les plus pessimistes que se développent autour de l'édition des grandes manœuvres financières et industrielles qui risquent de bouleverser le paysage éditorial tout entier.

PIERRE LEPAPE.

(Lire la suite page 17.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 625 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.



Etranger

RFA : le scandale du Schleswig-Holstein

La mort d'Uwe Barschel serait due à l'absorption de tranquillisants

Uwe Barschel, l'ancien ministre-président du Schleswig-Holstein, retrouvé mort dans la baignoire d'un hôtel de Genève dimanche dernier, est décédé des suites de l'absorption de quantités « *assez fortes* » de tranquillisants.

C'est ce que permettent pour le moment d'affirmer les résultats des expertises ordonnées par le juge d'instruction chargé de l'affaire, Mme Claude-Nicole Nardin, qui les a présentés, mercredi 14 octobre, à la presse.

Ces expertises ont permis de déceler dans l'estomac et le sang de la victime les traces de cinq tranquillisants et somnifères. Bien que les analyses quantitatives ne soient pas terminées, le juge a indiqué que les doses semblaient assez fortes pour provoquer la mort. Cette découverte, a-t-elle ajouté, exclut formellement que la mort d'Uwe Barschel puisse être due à des causes naturelles.

Un scandale politique

Les résultats des expertises ont redonné de la crédibilité à la première thèse envisagée, celle du suicide. Empêtré dans un scandale politique qui lui avait déjà coûté son poste de ministre-président et menaçait de ruiner définitivement, à quarante-trois ans, sa carrière politique, Uwe Barschel se serait, selon cette hypothèse, senti complètement acculé.

En faveur de cette thèse joue le fait que, selon l'institut médico-légal de Genève, aucune trace de violence n'ait été relevée sur le corps de la victime. Il est impossible, selon les experts, que l'on ait pu contraindre l'homme politique ouest-allemand à avaler des médicaments sans qu'aucun indice étaie cette hypothèse.

Des points obscurs n'en demeurent pas moins. Il semble que personne n'ait retrouvé dans la chambre les emballages des médicaments ni une bouteille de beaujolais qu'Uwe Barschel s'était fait monter le samedi soir, à la veille de sa mort. Le lit du politicien, qui a été retrouvé mort tout habillé dans sa baignoire pleine d'eau, n'était pas défait.

Enfin, ses proches, auxquels il avait téléphoné à plusieurs reprises au cours de la journée de samedi, et qui défendent la thèse de l'assassinat, affirment qu'il ne paraissait pas en état dépressif.

Au Schleswig-Holstein, la commission d'enquête parlementaire, qui devait entendre lundi dernier l'ancien ministre-président, a décidé pour sa part de reprendre son travail sans attendre, comme initialement prévu, les obsèques d'Uwe Barschel.

Ses responsables ont estimé qu'il était préférable, dans les circonstances présentes, de faire la lumière le plus vite possible sur l'affaire qui a provoqué la chute du politicien, accusé d'avoir tenté par des procédés déloyaux de piéger son adversaire social-démocrate lors de la campagne pour les dernières élections régionales.

Cette décision n'est pas étrangère aux accusations portées contre la direction du parti démocrate chrétien local, à laquelle la famille a reproché d'avoir sans preuves « *lâché* » Uwe Barschel. Celle-ci s'en est défendue, en faisant savoir mercredi qu'elle avait vainement cherché à joindre au cours de la semaine passée l'ancien ministre-président, qui avait laissé une fausse adresse de vacances en Sicile, alors qu'il se trouvait aux Canaries avec sa femme.

H. de B.

SUISSE : les élections du 18 octobre

La campagne pour le renouvellement du Parlement a été placée sous le signe de l'écologie

BERNE
de notre correspondant

La Suisse vote, le dimanche 18 octobre, pour le renouvellement de son Parlement fédéral. Malgré la poussée attendue des écologistes, notamment dans les régions germanophones, le système électoral ainsi que les traditions de vote mettent le pays à l'abri de tout bouleversement. Les quatre grands partis, qui représentent à eux seuls près des trois quarts de l'électorat, « cohabitent » depuis trente ans sans que personne ne songe à remettre la formule en question.

Le nouveau Parlement devra, en revanche, élire un nouveau président de la Confédération. M. Pierre Aubert, également ministre des affaires étrangères, a annoncé à l'avance qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat lors de l'élection des membres du Conseil fédéral, le 7 décembre prochain.

A défaut d'enjeu réel, rare dans le système helvétique, chaque élection fédérale a son thème. Dans les années 70, le devant de la scène était occupé par la question de « la surpopulation étrangère ». Cette année plus que jamais la campagne pour le renouvellement du Parlement suisse a été placée sous le signe de l'écologie.

Faute de préoccupations plus immédiates dans un pays pratiquement épargné par le chômage et l'inflation, la protection de l'environnement est devenue le souci numéro un des Suisses, du moins de la majorité de langue allemande, plus perméable aux influences venues d'outre-Rhin. Les Romands d'expression française se montrent sensiblement plus réticents. Le clivage entre germanophones et francophones était déjà apparu à propos du port obligatoire de la ceinture de sécurité ou de l'introduction de la limitation de vitesse. Contrairement au reste de leurs compatriotes, les francophones donneraient la priorité à une amélioration des prestations sociales plutôt que de se soumettre à de nouvelles contraintes tendant à diminuer la pollution, comme celle d'arrêter le moteur de leur voiture au feu rouge.

Malgré ces différences de sensibilité d'une région linguistique à l'autre, l'écologie n'en aura pas moins donné une coloration particulière à ces élections. Alors que, il y a quatre ans, les Verts avaient fait une entrée discrète au Parlement, y envoyant trois députés, ils n'ont cessé de marquer des points depuis lors. D'abord en remportant soixante-dix-sept sièges dans les assemblées régionales ou locales. Ensuite en parvenant à sensibiliser une part croissante de l'opinion à leurs idées, surtout dans le sillage de la catastrophe de Tchernobyl et de la pollution du Rhin près de Bâle. De la droite nationaliste à l'extrême gauche trotskiste, tous les partis ont fini par être saisis par la vague verte.

La montée des revendications écologistes n'a pourtant pas manqué de susciter des réactions, voire des mouvements contraires, spécialement en Suisse alémanique. Excédés par les restrictions qui leur sont imposées, des conducteurs de véhicules sont allés jusqu'à fonder, il y a deux ans à Zurich, un Parti des automobilistes. Aujourd'hui, cette formation présente des candidats,comme n'importe quel autre parti,dans une dizaine de cantons de langue allemande. Son programme se résume à dénoncer les entraves à la circulation, considérant que « *la mobilité est une caractéristique fondamentale des citoyens libres* ». Reconnaissant qu'ils sont en partie financés par les importateurs d'automobiles, ses responsables espèrent envoyer quelques représentants à Berne pour défendre leur intégrité civique, s'inquiétant de voir les partis bourgeois se laisser contaminer par « *la propagande rouge, verte* ».

Une stabilité à toute épreuve

Avec l'entrée en lice de divers groupes de pression marginaux ou plus ou moins folkloriques, jamais autant de listes n'auront été présentées : deux mille quatre cent six candidats pour les deux cents sièges du Conseil national (Chambre basse), un record absolu par rapport aux précédentes consultations. A travers les nouveaux venus s'expriment les préoccupations les plus diverses. Dans le canton de Berne, des retraités font acte de candidature sous le slogan : « *La parole aux rentiers.* » A Zurich, le mouvement Mères et enfants plaide pour la famille et l'environnement contre la spéculation foncière. Dans le canton de Vaud, un ancien député écologiste, surnommé « le Père la pudeur », qui s'était signalé par ses attaques contre l'émission « Sexy Folies », a créé un mouvement humaniste pour s'opposer « *à l'exploitation mercantile de la sexualité* ».

Sous l'appellation Légalisons le cannabis, un autre groupuscule a pris pour emblème le chanvre indien. En prison pour trafic de drogue, sa tête de liste dans le canton de Vaud n'a cependant pas reçu de dispense pour participer à la campagne.

S'il ne saurait y avoir de véritable surprise, tous les sondages laissent entrevoir une poussée écologiste au détriment des formations traditionnelles. Mais celle-ci devrait rester dans les limites du système suisse, qui ne se prête guère aux brusques renversements de tendance. S'ajoutant aux habitudes bien ancrées des électeurs et à la structure cantonale de la Confédération, la représentation proportionnelle garantit une stabilité à toute épreuve. « *Les élections en Suisse*, constate un professeur de droit constitutionnel, lui-même élu sortant, *ne sont pas très importantes : les Parlements se suivent et se ressemblent.* » « *Il y a fort à parier*, renchérit de son côté le quotidien *Vingt-Quatre Heures de Lausanne*, *que le Parlement fédéral de 1987 ressemblera beaucoup à celui de 1983, qui lui-même était très semblable au précédent.* »

Les quatre partis gouvernementaux étant d'ores et déjà assurés d'obtenir plus des trois quarts des sièges dans la nouvelle Assemblée fédérale, personne ne songe sérieusement à remettre en cause la composition actuelle du cabinet : deux radicaux, deux socialistes, deux démocrates-chrétiens et un démocrate du centre. Une « formule magique » qui a fait ses preuves depuis bientôt trente ans. Malgré les aléas du moment, la politique suisse reste basée sur la recherche du consensus, les socialistes mettant l'accent sur les questions sociales et leurs collègues du centre et de droite s'efforçant de préserver les grandes lignes du libéralisme.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

URSS

Vladimir Slepak, doyen des « refuzniks » est autorisé à émigrer

Vladimir Slepak, le doyen du mouvement des « refuzniks » soviétiques, a reçu mercredi 14 octobre à Moscou l'autorisation de quitter l'URSS et d'émigrer en Israël. Agé de cinquante-neuf ans, il avait présenté sa première demande de visa en 1970. Cet ancien militant de la défense des droits de l'homme avait purgé une peine de cinq ans en Sibérie.

Au début de cette année, un porte-parole du gouvernement soviétique avait indiqué que Vladimir Slepak et sept autres personnes ne seraient pas autorisés à émigrer en raison des secrets d'Etat qu'ils étaient censés détenir. Il envisage, avec son épouse Maria, de quitter l'URSS pour Israël dans deux ou trois semaines. Dans la soirée du mercredi 14 octobre, les forces de l'ordre ont mis fin à une manifestation à Moscou d'une trentaine de juifs soviétiques qui demandaient à émigrer. Plusieurs ont été malmenés au cours d'une intervention « musclée » de très nombreux agents du KGB et de miliciens, devant le bâtiment de la télévision. Les protestataires entendaient attirer l'attention sur leur situation à la veille d'une émission télévisée en duplex entre Moscou et Washington sur le thème des droits de l'homme.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
MM. André Fontaine, *gérant*.
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

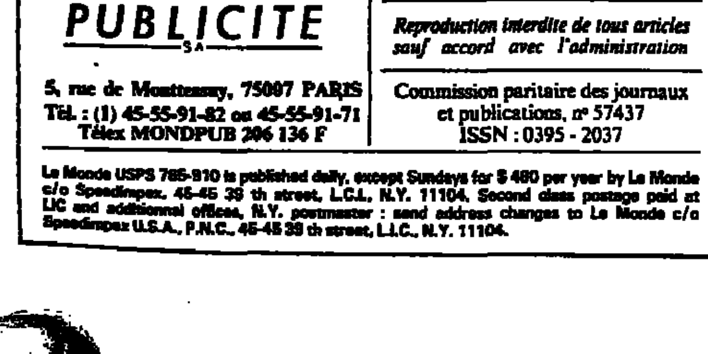
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037



Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.L. N.Y. 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

ALBANIE

Tirana reste hostile à toute normalisation avec l'URSS

TIRANA
correspondance

M. Mikhaïl Gorbatchev pourrait prochainement adresser un message solennel à l'Albanie reconnaissant l'entière responsabilité de l'URSS (plus exactement celle de Nikita Khrouchtchev) dans la rupture de 1961 entre les deux pays. Mais, affirme-t-on à Tirana, comme lors des appels traditionnels lancés chaque année à l'occasion de la fête nationale albanaise du 29 novembre en faveur de la reprise des relations diplomatiques, la réaction sera cette fois encore négative. « *Les avantages de ne pas avoir de rapports avec Moscou dépassent les inconvénients* », nous a en effet confié l'un des dirigeants du nouvel Institut des relations internationales.

Si les attaques de caractère personnel visant M. Gorbatchev ont pratiquement disparu de la presse (alors que longtemps après leur disparition Nikita Khrouchtchev et Leonid Brejnev figurent encore parmi les cibles préférées, les Albanais semblent insensibles à la *glasnost* et à la *perestroïka*. « *Ces sont des inventions de la propagande révisionniste pour masquer la profonde crise dans laquelle s'est enfoncée l'URSS* », disent-ils pour expliquer leur opposition.

Curieusement, la place que réservent les journaux aux événements en URSS et dans les pays de l'Est est de légère augmentation. On n'exclut pas le retour des ambassadeurs est-européens à Tirana où, exception faite de l'ambassade de Roumanie, les autres représentations diplomatiques des Etats « *révisionnistes* » sont dirigées par des chargés d'affaires. Quant au volume des échanges commerciaux (inexistants avec l'URSS) il progresse, en particulier avec la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et la RDA.

Malgré la vive polémique sur l'affaire du Kosovo, la volonté persiste de promouvoir les relations avec la Yougoslavie « *s'agissant d'un pays* – avons-nous entendu – *dont le destin historique est semblable au nôtre et qui n'appartient pas non plus à une alliance militaire dominé par une superpuissance* ». Cela dit, nos interlocuteurs se sont montrés préoccupés de l'aggravation de la crise yougoslave, estimant qu'une dislocation de la Fédération profitera aux Soviétiques et par conséquent menacerait aussi la stabilité de l'Albanie.

Les grandes lignes de la politique étrangère albanaise restent inchangées : refus catégorique de toute normalisation avec l'URSS et les Etats-Unis (« *complices et rivales* », encore que des Américains d'origine albanaise puissent visiter le pays sans trop de difficultés) ; avec l'Afrique du Sud et Israël (« *racistes* »), mais large disponibilité pour multiplier des liens avec le reste du monde.

Fragments d'icônes...

Après l'établissement des relations diplomatiques avec la République fédérale d'Allemagne (dont le principal artisan aurait été M. Franz-Josef Strauss) et l'annonce, également toute récente, pour Athènes, de la fin de l'« *état de guerre* » juridique entre la Grèce et l'Albanie (en vigueur depuis... 1940), on s'attend à une « *visite historique* » de M. Andréas Papandréou. Les Albanais comptent également faire aboutir dans les mois à venir les négociations avec Londres.

Les milieux officiels attachent une grande importance aux affaires internationales. Le quotidien du parti *Zeri i Popullit* consacre l'une de ses quatre pages aux nouvelles du monde. Depuis un certain temps, la rubrique « étranger » composée des dépêches de l'agence télégraphique ATA comprend aussi des informations rédigées à partir de l'écoute des bulletins de la BBC, de la Deutsche Welle et de Radio-France internationale.

Plus de deux ans après la disparition d'Enver Hodja et sans que l'on décèle des signes d'une quelconque « *libéralisation* » politique au sens occidental (ou « *gorbatchévien* »), le style de son successeur, M. Ramiz Alia, est moins triomphaliste et moins empreint de l'usage systématique de la langue de bois. Nombreux et complexes, les problèmes économiques et sociaux du pays sont abordés avec beaucoup de sérieux.

Bien entendu, le régime se veut toujours « *dur* » et « *pur* ». Ainsi par exemple l'interdiction de la religion reste inscrite dans la Constitution : l'Albanie se déclare fièrement « *le premier Etat athée du monde* ». Mais, est-ce le signe des temps ou l'arrivée des premiers touristes, des cartes postales de belle qualité, actuellement en vente dans les deux hôtels de Tirana, sont illustrées de fragments d'icônes conservés au musée archéologique...

THOMAS SCHREIBER.

POLOGNE

Le gouvernement souhaite développer le secteur privé

M. Witold Mlynczak, président du Parti démocrate, a déclaré, mercredi 14 octobre, à Varsovie, que les dirigeants polonais examinaient actuellement un train de mesures susceptibles de garantir la stabilité du secteur privé. Ces mesures entrent dans le cadre des réformes économiques et politiques qui doivent être introduites en Pologne à compter de 1988.

Le Parti démocrate, qui compte près de 120 000 adhérents, dont une majorité d'intellectuels et d'artisans, se situe dans la mouvance du Parti communiste, au pouvoir (POUP).

Le premier ministre polonais, M. Zbigniew Messner, avait récemment assuré devant les députés que le secteur « *privé* » serait désormais mis sur un plan d'égalité avec les secteurs « *public* » et « *coopératif* », notamment en ce qui concerne son approvisionnement en matières premières. Celles-ci lui sont aujourd'hui allouées au compte-gouttes. Le « *privé* » représente actuellement en Pologne 12 % de la production industrielle et 6 % du produit national brut. Dans les autres pays du bloc communiste, il est, en revanche, interdit ou à peu près inexistant. Selon M. Mlynczak, la part de ce secteur devrait être portée à 20 % ou 25 % du PNB. Il a en outre indiqué qu'il fallait « *réviser* » la législation pour « *faciliter* » l'implantation en Pologne de petites et moyennes entreprises occidentales par le biais de sociétés communes (*joinventures*).

Pour sa part, M. Lech Walesa, président du syndicat dissous Solidarité, a souligné que les réformes proposées par le pouvoir « *ne pouvaient être menées à bonne fin sans le retour au pluralisme syndical et politique* ». – (*AFP.*)

● **ESPAGNE : attentat à l'explosif contre le consulat américain à Barcelone.** – Deux organisations séparatistes catalanes ont revendiqué l'attentat à la bombe qui a fait huit blessés, mercredi 14 octobre, dans les locaux du consulat des Etats-Unis à Barcelone. Quelques heures après qu'un correspondant anonyme eut revendiqué l'attentat au nom de « Terra Lliure », groupe créé en 1980, une seconde revendication parvenait à l'agence de presse espagnole, au nom de l'« Armée rouge catalane de libération », affirmant que le consulat visé était « *un important centre de la CIA* ». – (*AFP, Reuter.*)

Etranger

HAITI : les candidats en campagne

« Les élections, c'est pour les grands... »

La majorité des formations politiques ont énergiquement condamné, le mercredi 14 octobre, l'assassinat de M. Yves Volel, un avocat, et l'un des candidats à l'élection présidentielle du 25 novembre (le *Monde* du 15 octobre). L'indignation est générale à Port-au-Prince, alors que la campagne elle-même ne suscite pas encore beaucoup d'intérêt dans la population.

PORT-AU-PRINCE
de notre envoyé spécial

Il est 4 heures. Dans la chaleur du petit matin, la *capitale sommeille. Autour d'une* quinzaine de Jeeps, des militants du MIDH (Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti) *s'agitent et distribuent* des tee-shirts et font connaître les consignes. Le président du parti et candidat à la présidence, Marc Bazin, se rend, pour une rapide tournée dominicale, à Pilatte, un petit bourg de l'Est situé à l'écart de la grande route qui relie Port-au-Prince à Cap-Haïtien, sur la côte nord de l'île.

La caravane s'ébranle et passe sans encombre les barrages gardés par quelques hommes assoupis, avant les grandes agglomérations de Saint-Marc et de Gonaïves. Elle prend ensuite la piste, entrecoupée de *profondes rigoles*, pour arriver à l'heure de la masse dans Pilatte, qui a pris pour l'occasion un air de fête. Après la *cérémonie et l'inévitable bain de foule*, le leader parcourt à pied et au pas de charge les sentiers de la petite ville, qui s'étirent autour de la rue principale.

D'un balcon dominant le préau de l'école, Marc Bazin est présenté par l'homme fort de la région, qui souhaite *« réparer ainsi l'erreur commise en 1957 »*, date de l'élection à la présidence de François Duvalier, qu'il soutenait alors. Les photos du candidat tapissent des murs également recouverts de celles de son principal *rival, Leslie Manigat, venu peu de temps* auparavant.

Quelques questions lui sont posées, comme un peu plus tard à Ravine-Trompette au milieu des caféiers : *dans ce petit hameau, un jeune lui demande s'il est* d'accord avec la politique économique du ministre des finances, Leslie Delatour ; l'un des membres de l'assistance s'interroge pour savoir s'il s'agit du « président en vrai ». Mais la plus grande partie du public reste silencieuse, malgré les encouragements des supporters. *Dans* les autres villes, comme à Plaisance, l'assistance sera même très clairsemée. Une relative prudence entoure les meetings des politiciens, et pas un seul ne peut se prévaloir d'une audience importante.

Le slogan « Arracher manioc »

Chacun a, bien sûr, sa clientèle, selon les liens familiaux et les anciennes amitiés. Comme Louis *Déjoie, dans le Sud, à qui son père a légué une incon*testable notoriété. Mais en dehors des bastions acquis aux candidats, la réserve ou l'absence de la population est de rigueur. Un employé de maison de Port-au-Prince exprimait ce sentiment lorsqu'il répondait à la question de savoir s'il voterait : *« Les élections, c'est pou gen moun, pas pou noumem »* (pour les grands, pas pour moi)... Un Haïtien qui vit aux Etats-Unis, M. Boyce Slayman, explique que, pendant la dictature, l'organisation d'un scrutin impliquait *« promesses non tenues et dollars ; aujourd'hui, le plus souvent seules les promesses sont présentées, et le doute subsiste »*.

La bataille est récente. Cet été encore, plusieurs organisations avaient suivi le slogan *« Arracher manioc »*, pour en finir avec le Conseil national de gouvernement. *Un mot d'ordre lancé par Mgr Romelus*, l'évêque de Jérémie (au sud-ouest de l'île). Il n'était *pas question pour la gauche d'élections* sous un régime de transition. La mobilisation populaire était à l'ordre du jour. Mais l'échec de cette tentative a contraint l'ensemble de la classe politique à plus de réalisme. L'Eglise catholique vient de publier un message des évêques appelant à une *« participation massive aux prochaines compétitions électorales »*.

Ce message passe cependant encore mal à moins de deux mois du scrutin, *d'autant plus que* le CNG n'a pas lancé de campagne civique. L'organisme chargé *par la Constitution de l'organisation des élections*, le Conseil électoral provisoire, se trouve un peu seul. Les *partis tentent, eux aussi, d'inciter* la population à s'inscrire sur les listes, mais celle-ci a d'autres préoccupations.

Bien difficile, dans ces conditions, de prévoir le taux de participation. *« Nous aurons des élections, c'est certain*, déclare un homme politique, *mais quel type d'élections ? »* Cette situation est compliquée par la multiplication, en quinze jours, des scrutins : élection des conseils d'administration des sections communales, des maires, des députés, des sénateurs et du président de la République. *« Beaucoup d'inconnues encore sur les candidats eux-mêmes »*, déclare Philippe-Jean François, journaliste à *Haïti en marche*. Le comité de concertation, qui regroupe une partie de la gauche autour du Groupe des 57, n'est pas encore parvenu à un accord *sur une candidature unique*. Le secteur « progressiste », « démocratique » ou « révolutionnaire », selon les appellations, compte sur les associations de paysans, les syndicats et les communautés religieuses de base pour remporter les élections.

A l'opposé de l'échiquier politique, l'incertitude *demeure aussi sur le nom du candidat, officiel ou non*, de l'ancien régime. Car, malgré l'interdiction faite par la Constitution aux *« zélés de la dictature »*, personne n'envisage qu'un tel candidat ne se présente pas d'une manière ou d'une autre. Comme le souligne un observateur, *« le problème est de savoir à qui va profiter le réseau des anciens macoutes. Pour le moment en sommeil, il n'attend qu'une impulsion pour se mobiliser »*.

Dans ce contexte, les partis du centre tentent d'éviter l'« écrasement » qui les menace, selon Marc Bazin. Ils tentent de rallier les démocrates à leur bannière. Leslie Manigat, secrétaire général du Rassemblement des démocrates nationaux progressistes, et candidat déclaré, estime pourtant que, *« si des points noirs subsistent, la situation s'est éclaircie »*. Il pense ainsi que des rapprochements pourraient avoir lieu.

Pour l'heure, c'est surtout le climat d'insécurité qui règne dans le pays qui inquiète. En deux mois, plus de cinquante personnes ont trouvé la mort dans des circonstances troubles. Jean-Claude Bajeux, directeur du *Centre œcuménique des droits de l'homme*, estime que les *« conditions d'un coup d'Etat sont réunies »*. Mgr Joseph Lafontant, évêque auxiliaire de Port-au-Prince, craint *« que la plupart des gens, effrayés, n'aillent pas aux urnes, et que le vote ne soit minoritaire »*.

Sur le bord de la route qui ramenait la caravane du MIDH à Port-au-Prince, alors que se terminait un meeting dans un hameau, une voiture s'est arrêtée, et son conducteur a lancé à l'adresse des participants : *« On vous a repérés »*. Personne n'a pris cela pour un mauvais gag. Dans la capitale, après 23 heures, les rues désertes sont là pour le prouver, même si le calme semble provisoirement revenu.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

Diplomatie

Surprise à l'UNESCO

Recul de M. M'Bow à l'avant-dernier tour de l'élection directoriale

Au *quatrième tour de l'élection du directeur général de l'Organi*sation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, mercredi 14 octobre, au sein du conseil exécutif, le dirigeant sortant, M. M'Bow, a perdu au moins deux suffrages par rapport au scrutin précédent (*le Monde* du 15 octobre), passant de vingt-trois à vingt et une voix.

Son principal rival, le biochimiste espagnol Federico Mayor, a *obtenu dix-neuf suffrages*, soit un de plus que la veille. Les trois autres postulants ont eu, respectivement, quatre voix (M. Soedjatmoko, Indonésie, et également M. Todorov, Bulgarie) et une voix (Mme Solomon, Trinidad-et-Tobago). Le cinquième et, en principe, dernier tour de l'élection est prévu vendredi 16 octobre. Seuls les deux candidats en tête seront présents. Celui qui aura le plus de voix l'emportera.

Il a suffi que M. M'Bow, favori depuis le premier tour et donné gagnant bien avant les élections en cours, y compris par ses adversaires, perde deux voix pour que la tension monte brusquement de plusieurs crans : inquiétude de ses amis africains et arabes, et également des Français, qui, après un détour par le candidat pakistanais et pas mal de remue-méninges, pensaient avoir choisi le bon cheval ; nerfs des partisans de M. Mayor, titillés par quelques sphinx communistes ou asiatiques et par *« les voix anti-M'Bow gaspillées sur l'Indonésien qui n'a aucune chance »*, sans parler de Mme Solomon, qui, confiante en sa bonne *étoile*, vote toute seule pour elle-même depuis le début...

M. Mayor, galant homme, et *qui* vient d'arriver de Strasbourg (il est député européen), a prié à *déjeuner*, jeudi, la candidate trinitaine. Il lui rappellera *le long passé espagnol* de ses îles et, surtout, qu'elle s'est *déclarée « favorable à une réforme de l'UNESCO »*, ce qui figure au *programme de* l'Espagnol.

Une « campagne occidentale » ?

Mais c'est surtout vers l'Est que les « mayoristes » regardent, car le salut, pour eux, pourrait fort bien venir des suffrages de Moscou, de Berlin-Est, de Sofia et d'Oulan-Bator. D'autant plus que, mercredi, un des délégués soviétiques a indiqué que son gouvernement choisirait *« le candidat représentant le mieux la restructuration »*, idée maintenant en vogue au Kremlin sous le nom de *perestroïka*. Ajoutons que les relations de M. Mayor parmi les notabilités scientifiques *soviétiques* peuvent en l'occurrence jouer en sa faveur.

Quant à la France, *« elle a voté M'Bow au quatrième tour, et le gouvernement va maintenant se prononcer pour le dernier scrutin »*, a indiqué, mercredi, la représentante française au conseil exécutif, Mme Cabana. Paris redoute de se trouver au côté du perdant...

Devant la « dérive » soviétique subodorée, les partisans de M. M'Bow se rassurent, pour leur part, en affirmant que *« les Russes ne se déconsidéreront pas en lâchant le candidat du tiers-monde »*. Quant au porte-parole de l'UNESCO, le Sénégalais Doudou Diene, il a expliqué les défaillances parmi l'électorat de son compatriote *« par une campagne diplomatique occidentale sans précédent dans l'histoire du système des Nations unies »*.

Trois suffrages perdus

Bien que le scrutin soit secret, on estime généralement que, mercredi, M. M'Bow a perdu en réalité trois suffrages, dont celui du Brésil et peut-être ceux de l'Inde et du Bangladesh ; mais il en aurait gagné un, celui de la Guyana, dont le choix s'était précédemment porté sur M. Mayor. Ce dernier pourrait avoir gagné les Philippines (autre ancienne possession espagnole) et le Brésil. Enfin, un votant facétieux, inattendu dans une assemblée aussi vénérable que le conseil exécutif, a mis un dessin humoristique dans l'urne à la place du nom d'un candidat.

On aura décidément (presque) tout vu dans la grande maison de verre, bois et béton de la place Fontenoy...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

● **Délai supplémentaire pour la fermeture du bureau de l'OLP à Washington.** – Les autorités américaines ont accordé au bureau de l'Organisation de libération de la *Palestine (OLP), à Washington*, un délai supplémentaire de six semaines *pour mettre fin* à ses opérations, a annoncé, le mercredi 14 octobre, le département d'Etat. Le bureau d'information de la Palestine a désormais jusqu'au 1er décembre pour fermer ses portes conformément à la décision prise, le 16 septembre, par Washington. La date de sa fermeture avait à l'origine été fixée au mercredi 14 octobre. – *(AFP.)*

Le plaidoyer européen de M. Bernard Bosson à la veille de rendez-vous « historiques »

MUNSTER
de notre envoyée spéciale

Il ne faut pas laisser passer les rendez-vous « historiques » de 1988 ; l'Europe devra progresser de façon décisive dans les mois qui viennent, en particulier dans le domaine de la construction de l'union monétaire et dans celui de la sécurité. Tel était le message de M. Bernard Bosson, le ministre délégué aux affaires européennes, qui s'exprimait devant une assemblée de journalistes de la presse régionale française et allemande, le mercredi 14 octobre, à Münster, où il s'est également entretenu avec le chef de la diplomatie ouest-allemande, M. Hans Dietrich Genscher.

Ce plaidoyer en faveur d'une accélération dans la construction européenne, M. Bosson l'a dressé sans réserves, sans souci de se démarquer par rapport à tel ou tel, autrement dit sans participer au jeu « franco-français » de la cohabitation en période préélectorale auquel se livrent ces temps-ci, notamment sur le sujet des relations franco-allemandes, les différents acteurs de la politique étrangère de la France.

Par-delà la crise conjoncturelle que traverse à nouveau la communauté à propos de la politique agricole commune et du budget, l'année 1988 offre, selon le ministre français une chance exceptionnelle. *« Le conseil européen de Hanovre, en juin 1988*, a-t-il dit notamment, *doit, à mes yeux, permettre de grandes avancées, lui qui coïncidera avec le début d'une période exceptionnelle de deux années de stabilité gouvernementale pour neuf de nos douze Etats membres. »* Ce moment devrait être l'occasion, pour le nouveau président français, quel qu'il soit, et pour la République fédérale qui achèvera alors six mois de présidence de la Communauté avant de passer le flambeau à la Grèce, de prendre des *initiatives* nouvelles, dans le domaine monétaire notamment.

La défense

« La voie qui me semble devoir être suivie, a précisé M. Bosson, *est celle qui consisterait à donner une large autonomie aux banques centrales, comme cela existe en République fédérale, et à créer une autorité monétaire commune où siégeraient leurs gouverneurs, avec pour mission de coordonner les politiques monétaires nationales en ayant un droit de regard sur les variations des masses monétaires des Etats membres, de recevoir une part accrue des réserves, et de gérer l'Ecu en défendant sa parité par rapport aux monnaies participantes et aux grandes monnaies tierces. »* Un schéma d'union monétaire qui se heurte pour l'instant, pour des raisons différentes, aux réticences des ministres des finances français et allemand *notamment*, mais que M. Bosson ne désespère pas de voir *mis en place* pour le dixième anniversaire du SME, en 1989.

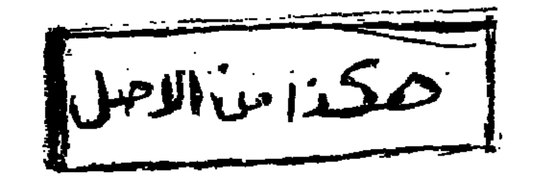
Autre domaine dans lequel le ministre délégué aux affaires européennes *estime* qu'il faut aller de l'avant sans tarder : celui de la défense, où la France et la République fédérale sont, une fois encore, les moteurs. *« La communauté de destin qu'Allemands et Français ont désormais conscience de former ensemble est en effet à la fois la condition et le catalyseur de la Communauté européenne de sécurité à laquelle nous aspirons »*, a-t-il dit. L'objectif, estime M. Bosson, est avant tout d'ordre philosophique : il s'agit de définir une analyse commune de la menace et de la défense qui devrait y répondre. Dès lors qu'il est atteint, les problèmes techniques – et notamment les relations que la France et la République fédérale entretiennent avec l'OTAN – trouveront leur solution.

Le ministre s'est félicité des progrès accomplis ces derniers temps en ce domaine, dans l'esprit du traité franco-allemand dont on fêtera, en janvier, le vingt-cinquiième anniversaire. Non seulement il a salué sans réserve les initiatives prises ces dernières semaines – brigade franco-allemande, manœuvres communes, idée d'un conseil de défense franco-allemand, – mais, qui plus est, il a souhaité que l'anniversaire de janvier *prochain* soit aussi un rendez-vous important et que Français et Allemands puissent annoncer à ce moment la mise en place effective du conseil de défense.

« Notre ambition pour l'Europe n'est pas l'expression d'une peur, celle de voir la République fédérale se détacher de la Communauté, mais, au contraire, d'un formidable espoir et d'une très grande confiance », a ajouté M. Bosson, devant un auditoire en grande partie composé d'Allemands apparemment heureux de l'entendre. Dans le même ordre d'idées, il a estimé qu'une autre des tâches urgentes était de définir *« une véritable Ostpolitik de la Communauté »* consistant à améliorer les relations économiques et les contacts humains avec l'Europe de l'Est et à développer une approche franco-allemande commune dans les discussions sur la sécurité et le désarmement.

« Je voudrais souligner très fermement qu'il n'y a aucune opposition entre détente [Est-Ouest] *et union européenne »*, a dit M. Bosson, ce qui est également une idée chère à M. Genscher, mais qui ne supprime pas pour autant le fait qu'on porte actuellement, à Paris et à Bonn, des appréciations assez différentes sur *les propositions* faites par les Soviétiques en matière de désarmement nucléaire en Europe.

CLAIRE TRÉAN.



A travers le monde

Afrique du Sud

Désaccord sur les sanctions à la conférence du Commonwealth

« Occupez-vous de vos affaires ! » Telle est, en substance, la réplique du président sud-africain Pieter Botha aux quarante-six pays du Commonwealth réunis depuis mercredi à Vancouver pour étudier, entre autres, le catalogue des sanctions à appliquer contre Pretoria. Les pays membres de l'Organisation, que l'Afrique du Sud a quittée en 1961, n'ont d'ailleurs pas pu se mettre d'accord, et un groupe de travail de neuf ministres des affaires étrangères a été constitué pour *« réfléchir »* sur les moyens d'amener Pretoria à renoncer à l'apartheid.

En Afrique du Sud même, la violence, intermittente, a fait deux morts et trois blessés ces dernières vingt-quatre heures. Un Noir, probablement soupçonné par les nationalistes de collaborer avec le régime, a subi le supplice du « collier » (pneu enflammé autour du cou) dans le Natal ; un enfant noir de six ans est mort après avoir été, semble-t-il, lapidé par des écoliers blancs près de Johannesburg, et une bombe, déposée dans une poubelle, a explosé mercredi à Empangeni, près de Durban, faisant trois blessés, deux Noirs et une femme blanche.

Le même jour, dans le nord du pays, le général Magnus Malan, ministre de la défense, a averti le président mozambicain, M. Joaquim Chissano, que son armée n'hésiterait pas à *« neutraliser »* les combattants de l'ANC au Mozambique même. Le général Malan s'exprimait à Louis Trichardt, une localité près de la frontière mozambicaine, où l'Afrique du Sud vient d'inaugurer une nouvelle base aérienne stratégique pour *« répondre aux menaces »* de Maputo et du Zimbabwe. – *(AFP, Reuter.)*

Angola

Un avion du CICR s'écrase avec six personnes à bord

Un avion gros porteur de type Hercules, affrété par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) auprès de la compagnie suisse Zimex Aviation pour ses opérations de secours en Angola, s'est écrasé, mercredi 14 octobre, à une quarantaine de kilomètres de la ville de Kuito, d'où il venait de décoller. Les causes de cette catastrophe n'ont pas encore pu être déterminées.

L'avion avait à son bord une déléguée suisse, un ressortissant angolais et quatre membres d'équipage. Tout a été mis en œuvre pour atteindre l'épave repérée dans une région de très grande insécurité en raison de la guerre civile. Jeudi matin, le CICR faisait savoir que, selon ses informations, l'appareil était *« en miettes »* et qu'il n'y avait *« aucun survivant »*.

L'appareil, peint en blanc et marqué de grandes croix rouges, transportait des secours à destination des populations civiles affectées par le conflit sur le Planalto angolais.

Depuis 1979, le CICR effectue en Angola une vaste opération d'assistance. La délégation du CICR compte actuellement cinquante-six expatriés et plusieurs centaines d'employés angolais. L'action menée en Angola est l'une des plus importantes du CICR en Afrique.



EN BREF

● **CHILI : la justice militaire refuse de rouvrir le dossier Letelier.** – Un juge militaire a refusé de rouvrir l'enquête sur le meurtre d'Orlando Letelier, ancien diplomate et opposant au régime du général Pinochet, assassiné en 1976 à Washington. Les Etats-Unis avaient demandé l'extradition de deux anciens chefs de la police secrète chilienne, dans le cadre de l'enquête sur l'explosion d'une bombe qui avait tué Letelier dans sa voiture. Le gouvernement de Santiago a refusé d'accéder à cette demande, affirmant que l'affaire était encore traitée par la justice chilienne. Letelier avait été nommé ambassadeur du Chili à Washington par le président Allende, renversé en 1973 par l'armée. – *(Reuter.)*

● **TIBET : Le dalaï-lama préconise un référendum.** – Le dalaï-lama, chef spirituel des bouddhistes tibétains, a demandé, dans une interview publiée mercredi 14 octobre par le quotidien romain *Il Messagero*, que les habitants du Tibet soient consultés par référendum sur l'annexion de leur pays par la Chine. *« Si les Tibétains sont satisfaits et se sentent libres et respectés comme le soutiennent les Chinois,* a déclaré le dalaï-lama à un envoyé spécial du journal en Inde, *il y a une preuve très simple : il suffirait d'organiser un référendum avec des garanties internationales. Ce serait une vérification immédiate et sûre du bonheur du peuple. »* – *(AFP).*

Etats-Unis

Les trois principales chaînes de télévision boycottent un appel de M. Reagan en faveur du juge Bork

Dans ce qui peut passer pour un ultime effort en vue d'obtenir du Sénat la confirmation de la nomination du juge Bork à la Cour suprême, le président Reagan s'est adressé, le mercredi 14 octobre, directement à ses compatriotes pour qu'ils fassent pression sur les sénateurs. Le président, qui, par le passé, a plusieurs fois déjà pris à témoin le peuple américain dans ses démêlés avec le Congrès, a condamné les adversaires du juge, qualifiant leurs attaques de *« vilain spectacle troublé par les déformations, les insinuations et l'abandon des règles normales de la décence et de l'honnêteté »*. Même si la confirmation de son candidat est désormais *« une cause perdue »*, le président s'est dit *« décidé à se battre »* pour préserver l'*« indépendance du pouvoir judiciaire »*.

A cette occasion, M. Reagan a essuyé un sérieux camouflet, car les trois grandes chaînes de télévision pressenties – ABC, CBS et NBC – ont tout simplement refusé de retransmettre son discours en direct, préférant diffuser leurs feuilletons habituels. *« Simple choix journalistique »*, s'est défendu ABC ; *« il n'y avait pas d'informations dans le message du président »*, a allégué CBS. Ce n'est pas la première fois : déjà, l'année dernière, les trois chaînes avaient boycotté une allocution présidentielle en faveur de l'aide aux « contras ». Seule la chaîne câblée CNN a diffusé, mercredi, l'appel de M. Reagan pour le juge Bork. – *(AFP, UPI.)*

Oman

Un incident frontalier avec le Sud-Yémen fait une dizaine de morts

Au moins dix militaires – dont huit soldats sud-yéménites – ont été tués dimanche 11 octobre, à la suite d'un incident ayant opposé une patrouille sud-yéménite, qui s'était égarée en territoire omanais, et des unités frontalières omanaises.

L'incident s'est déroulé dans la province du Dhofar, qui autrefois avait été le théâtre d'une rébellion antigouvernementale appuyée par Aden. Il a été rapidement circonscrit à la suite de démarches téléphoniques effectuées par le cheikh Zayed, le président des Emirats arabes unis, récemment rentré d'un voyage à Oman.

Les relations entre Aden et Mascate, rompues à la suite de la guerre du Dhofar, avaient été rétablies en 1985, à l'issue de deux années de médiation entreprise par les Emirats et le Koweït. Rien n'avait depuis altéré ces relations demeurées au beau fixe. *(UPI.)*

Pérou

Le gouvernement fait appel à la police pour prendre possession de deux banques nationalisées

Le gouvernement péruvien a dû faire appel aux forces de l'ordre, le mercredi 14 octobre, pour pénétrer dans les locaux de deux banques péruviennes nationalisées depuis lundi. Les représentants du gouvernement qui venaient prendre possession des lieux s'en étaient vu refuser l'accès par les propriétaires.

Une voiture blindée a dû enfoncer une des portes de la Banque de crédit, la principale entreprise financière péruvienne, puis une cinquantaine de policiers accompagnés de civils ont pénétré dans le bâtiment, où des heurts se sont produits avec le personnel de sécurité. La délégation gouvernementale a pu être reçue par les propriétaires de la banque qui avaient vendu lundi 50,50 % du capital social de la société à leurs employés pour éviter la prise de contrôle de la banque par le gouvernement.

A la banque Wiese, située au centre de la capitale, la police est également entrée en passant par les bâtiments voisins, mais aucun incident n'a été enregistré. La loi promulguée par le gouvernement touche dix banques, dix-sept compagnies d'assurances et six compagnies financières privées. Après ces incidents, le gouvernement a publié un communiqué affirmant que *« les groupes économiques et les forces de l'argent ne sont pas exemptés de respecter la loi qui nationalise le système financier péruvien et ceux qui s'y refusent déshonorent la volonté démocratique du peuple »*.

Le président de l'Association des banques, M. Francisco Pardo Mesones, a déclaré pour sa part que la démocratie péruvienne *« avait souffert un rude coup »* à la suite des opérations policières. – *(AFP).*

LE MONDE DU VIN : extrait du règlement du concours

Article premier. – La SARL *le Monde*, capital social : 620 000 F, numéro registre : B 59 20 10 151, 7, rue des Italiens, Paris 9e, éditrice du quotidien *le Monde*, organise avec la participation de la radio RTL un grand concours intitulé « Le Monde du vin ».

Art. 2. – La participation à ce jeu est ouverte à tous sans distinction d'âge ni de nationalité, à l'exception des collaborateurs du journal, de RTL, des sociétés partenaires dans ce concours, leurs salariés sous-traitants et des membres de leur famille directe.

Art. 3. – Ce jeu concours se déroulera à partir du 16 octobre 1987 (numéro du *Monde* du 17 octobre 1987) et jusqu'au 12 novembre 1987 (numéro du *Monde* du 13 novembre 1987), soit pendant une durée de 24 jours. Une question subsidiaire sera publiée le 13 novembre 1987 (numéro du Monde du 14 novembre 1987).

Art. 4. – Pendant la période définie à l'article précédent, chaque jour de parution du quotidien *le Monde*, seront publiées 2 questions, soit au total 48 questions.

Ces questions porteront sur : les vins dans l'histoire, la culture et les religions ; l'origine des vins, les techniques de vinification ; le vin et la littérature.

Pour aider les concurrents, un indice sera, pour chacune des 2 questions parues dans *le Monde* daté un jour donné, dévoilé le même jour :

– sur RTL à 10 heures par Jean-Pierre Imbach,

– sur Minitel (36.15 code Le Monde ou RTL).

Art. 5. – Les 2 questions paraissant un jour déterminé seront accompagnées d'une vignette faisant office de preuve d'achat du quotidien du jour.

Art. 6. – Le 16 novembre 1987 (numéro du *Monde* du 17 novembre 1987), *le Monde* publiera un bulletin de participation au concours.

Chaque concurrent devra :

– indiquer ses coordonnées sur le bulletin,

– coller toutes les vignettes de participation dans l'ordre de parution,

– répondre aux 48 questions ainsi qu'à la question subsidiaire permettant de départager les ex-aequo.

Art. 7. – Les bulletins de participation dûment complétés et validés par la présence des preuves d'achat demandées sont à expédier à Concours Le Monde du vin, BP 4, 93260 Les Lilas avant le 30 novembre 1987 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Art. 8. – Une même personne peut concourir plusieurs fois, à condition d'utiliser des bulletins de participation différents, chacun de ces bulletins étant intégralement remplis et validés par l'apposition des preuves d'achat demandées. Toutefois, il ne pourra être attribué qu'un seul prix par foyer (même nom, même adresse).

Art. 9. – Ne seront pas pris en considération les bulletins illisibles, raturés, incomplètement remplis, photocopiés, ne comportant pas la totalité des preuves d'achat demandées, ou expédiés après la date limite de participation.

Art. 10. – La sélection sera tout d'abord effectuée en tenant compte du nombre de réponses exactes aux 48 questions.

Les éventuels ex-aequo seront départagés par la question subsidiaire. Pour cette question subsidiaire, seront *a priori* retenus les bulletins comportant toutes les propositions exactes puis les bulletins comprenant toutes les propositions exactes moins une et ainsi de suite.

Si, à ce stade, il subsiste des ex-aequo irréductibles, ces derniers recevront personnellement une nouvelle question subsidiaire. Ils disposeront d'un délai de 15 jours à compter de l'expédition de cette question pour y répondre (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 11. – En cas de recours à la deuxième question subsidiaire, le courrier adressé aux concurrents se trouvant dans la position d'ex-aequo irréductibles, leur apportera toutes informations utiles sur les modalités d'établissement du classement définitif (thème de l'épreuve, critères de sélection, composition socio-professionnelle du jury qui examinera les propositions à fournir notamment).

Art. 12. – Le concours est globalement doté de 600 prix se décomposant comme suit :

Premier prix : 12 crus prestigieux

● Château Lafite-Rothschild 1982 Pauillac (12 bouteilles) ; Château Margaux 1982 Margaux (12 bouteilles) ; Château Latour 1982 Pauillac (12 bouteilles) ; Château Haut-Brion 1982 Graves (12 bouteilles) ; Château Mouton-Rothschild 1982 Pauillac (12 bouteilles) ; Château d'Yquem 1980 Sauternes (12 bouteilles) ; Château Pétrus 1983 Pomerol (12 bouteilles) ; Château Cheval Blanc 1982 St-Emilion (12 bouteilles) ; Château Ausone 1982 St-Emilion (12 bouteilles) ; Montrachet Marquis de la Guiche 1985 (12 bouteilles) ; Chambertin Trapet 1983 (12 bouteilles) ; Romanée-Conti 1983 (6 magnums).

2e prix : 10 crus prestigieux

Château Lafite-Rothschild 1982 Pauillac (12 bouteilles) ; Château Margaux 1982 Margaux (12 bouteilles) ; Château Latour 1982 Pauillac (12 bouteilles) ; Château Haut-Brion 1982 Graves (12 bouteilles) ; Château d'Yquem 1980 Sauternes (12 bouteilles) ; Château Cheval Blanc 1982 St-Emilion (12 bouteilles) ; Château Ausone 1982 St-Emilion (12 bouteilles) ; Montrachet Marquis de la Guiche 1985 (12 bouteilles) ; Chambertin Trapet 1983 (12 bouteilles) ; Champagne Krug cuvée 1979 (12 bouteilles).

3e PRIX : 8 CRUS PRESTIGIEUX

Château Lafite-Rothschild 1982 Pauillac (12 bouteilles) ; Château Margaux 1982 Margaux (12 bouteilles) ; Château Cheval Blanc 1982 Saint-Emilion (12 bouteilles) ; champagne Bollinger RD 1976 (12 bouteilles) ; Châteauneuf-du-Pape Dne de Beaucastel 1985 (12 bouteilles) ; Côte Rôtie Guy Bernard 1985 (12 bouteilles) ; Clos Vougeot Noellat 1983 (12 bouteilles) ; Chambertin Clos de Bèze Jadot 1983 (12 bouteilles).

4e PRIX : 6 CRUS PRESTIGIEUX

Château Haut-Brion 1982 Graves (12 bouteilles) ; Château Latour 1982 Pauillac (12 bouteilles) ; Chambertin Clos de Bèze Jadot 1983 (12 bouteilles) ; Alsace Gewürztraminer Grand Cru Altenberg Vendanges Tardives 1983 Deiss (12 bouteilles) ; Vouvray Clos de Nouys 1959 (12 bouteilles) ; Hermitage De Vallouit 1983 (12 bouteilles).

DU 5e AU 9e PRIX

Château Haut-Brion 1982 (12 bouteilles) ; Chinon Baronnie Madeleine 1983 Couly-Dutheil (12 bouteilles) ; Bandol Domaine de Pibarnon 1985 (12 bouteilles) ; Sancerre Clos de la Perrière 1986 (12 bouteilles).

DU 10e AU 14e PRIX

Bourgogne Clos Vougeot Noellat 1983 (12 bouteilles) ; Côteaux du Layon Ch. Montbenault 1985 (12 bouteilles) ; Anjou Brissac Domaine Charbottières 1986 (12 bouteilles) ; Côteaux du Languedoc Domaine Langlade 1985 (12 bouteilles).

DU 15e AU 26e PRIX

12 circuits Relais et Châteaux pour 2 personnes en Allemagne, en Suisse, en Italie ou en Espagne.

Sont inclus dans ces circuits 4 nuits du jeudi au lundi avec les repas. La définition précise de ces circuits ainsi que leur mode d'attribution figurent dans le règlement complet du concours.

Du 27e au 97e prix

71 séjours Relais et Châteaux pour deux personnes en France. Sont inclus dans ces séjours : chambre + dîner + petit déjeûner + déjeûner (hors boissons, hors extra) pour une nuit. Le lieu et la définition précise de ces séjours ainsi que leur mode d'attribution figurent dans le règlement complet du concours.

Du 98e au 500e prix

12 bouteilles de grands vins de France. La liste précise des crus figure dans le règlement complet du concours.

Du 501e au 600e prix

● Le Livre du cinquantenaire de l'INAO : l'AOC. Le Guide Hachette des vins de France 1988 (864 pages, 5 600 millésimes goûtés par 400 dégustateurs).

Art. 13. – Les prix suivants :
du 1er au 4e inclus ;
du 98e au 500e inclus sont disponibles à Paris ou expédiés au domicile des gagnants ; le montant des frais de transport pris en charge par *le Monde* ne pouvant excéder 5 F par bouteille.

Art. 14. – Il ne sera pas possible d'obtenir la contrevaleur en espèces des prix mis en jeu ou de demander leur échange contre d'autres prix.

Art. 15. – Les gagnants seront prévenus personnellement par courrier dans un délai d'un mois à compter de l'établissement du classement définitif. Ils recevront toutes indications utiles quant aux modalités pratiques d'obtention de leur prix.

Art. 16. – Les gagnants autorisent par avance les organisateurs à utiliser leurs nom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Art. 17. – Les réponses exactes aux quarante-huit questions et à la première question subsidiaire seront publiées dans le quotidien *le Monde* à compter du 1er décembre 1987.

Art. 18. – Il ne sera répondu à aucune demande sur le mécanisme du concours et les modalités de sélection.

Art. 19. – La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Art. 20. – Toutes les difficultés pratiques d'exploitation ou d'interprétation du présent règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art. 21. – Le règlement complet du concours, les réponses exactes aux quarante-huit questions et à la première question subsidiaire sont déposés chez Maître Puaux, huissier de justice à Paris



Asie

SRI-LANKA : l'assaut contre les Tamouls

Les Tigres dans l'étau indien

(Suite de la première page.)

Mercredi 14 octobre, des appels ont été lancés par haut-parleurs pour obtenir la reddition des militants séparatistes, mais il ne semble pas que ceux-ci aient la moindre intention de capituler.

Si l'Inde avait besoin d'une nouvelle preuve de la détermination fanatique des rebelles, elle l'a depuis vingt-quatre heures : la mort de trente soldats indiens réputés « manquants » depuis quatre jours est désormais confirmée.

Selon des sources militaires, ils ont été exécutés par les Tigres et leurs corps jetés à la mer. Ce qui porte le chiffre officiel des pertes indiennes à cinquante-sept morts et deux cent vingt-cinq blessés. Dans la seule journée de mercredi, trente soldats de la force de maintien de la paix ont été blessés. D'autre part, selon des estimations partielles, près de trois cents combattants tamouls ont été tués depuis la reprise des combats dans la péninsule.

A l'intérieur de la ville, la situation des assiégés et de la population civile qui se trouve *de facto* prise en otage est d'ores et déjà intenable. Selon des informations en provenance de Jaffna, la ville est privée d'électricité depuis quatre jours et le manque de ravitaillement devient critique.

En dépit du mutisme officiel à ce sujet, le bilan des pertes civiles pourrait être extrêmement lourd. Plusieurs centaines de blessés auraient été conduits dans les hôpitaux et centres de soins, mais ceux-ci seraient en rupture de stocks de médicaments. Le porte-parole de l'ambassade indienne à Colombo a cité le chiffre – considérable – de trois cent soixante-quinze mille civils regroupés dans des temples et des écoles. L'armée tente d'approvisionner ces réfugiés mais les diplomates de New-Delhi ont reconnu mercredi qu'il y avait « *quelques problèmes de distribution* »...

Le sort des réfugiés en Inde

Parallèlement à son offensive militaire contre les extrémistes tamouls, l'Inde ne perd pas de vue le calendrier fixé par l'accord de paix et ses implications politiques. New-Delhi a annoncé mercredi que tous les Tamouls sri-lankais réfugiés dans l'Etat indien de Tamil-Nadu devront avoir regagné leur pays avant le 31 décembre. Faute de s'être fait connaître à cette date, ils seront considérés comme des étrangers en situation irrégulière.

Après les émeutes anti-Tamouls qui se sont déroulées à Sri-Lanka en 1983, le nombre des réfugiés vivant dans le sud de l'Inde avait atteint cent trente mille personnes. Le gouvernement de l'Etat du Tamil Nadu affirme que vingt-cinq mille Tamouls ont regagné leur pays à la suite de l'accord du 29 juillet dernier, ce qui paraît beaucoup. A Colombo, on avance le chiffre d'un peu plus de cinq mille personnes.

La décision de New-Delhi, quoique prévue par les clauses de l'accord, surprend à première vue, notamment parce que les conditions ne sont pas réunies d'un retour massif à Sri-Lanka sur le plan de la sécurité et de la réinstallation dans les zones tamoules. En effet, une escalade de la violence ethnique ne peut pas être écartée, surtout dans l'hypothèse de l'écrasement de la rébellion à Jaffna. En réalité, les arrière-pensées qui expliquent ce départ forcé sont politiques. Le 31 décembre 1987 est également la date butoir de l'élection des conseils provinciaux intérimaires des régions du nord et de l'est. L'intérêt des Tamouls est que leur collège électoral soit le plus large possible face aux autres communautés cinghalaise et musulmane.

Un an plus tard, le 31 décembre 1988, la province orientale se prononcera par référendum sur sa fusion avec celle du nord. Or, les autorités sri-lankaises ne cachent pas leur intention de faire campagne contre ce rattachement, craignant que les Cinghalais ne soient marginalisés au sein de la future entité administrative. La décision indienne répond sans doute aussi de façon plus pragmatique au souci d'éliminer toutes les bases potentielles d'un terrorisme tamoul sur son propre sol.

LAURENT ZECCHINI.

JAPON : le choix du prochain premier ministre

Manœuvres byzantines autour d'une succession

Aux alentours du 20 octobre, le Parti libéral-démocrate, au pouvoir au Japon, choisira en son sein un nouveau premier ministre pour succéder à M. Nakasone. L'événement donne lieu à une lutte pour le pouvoir entre les candidats en lice et les clans qui les soutiennent, d'où sont absents les grands enjeux politiques nationaux.

TOKYO
de notre correspondant

« Ils ressemblent à du « kintaro ame » (long sucre d'orge dont l'aspect ne varie pas quel que soit l'endroit où on le coupe) : en d'autres termes *« blanc bonnet et bonnet blanc ». « Ils sont soit trop courts pour faire une ceinture (obi), soit trop longs pour s'en servir de cordons pour relever les manches du kimono. »* Le cynisme avec lequel certains commentateurs politiques traitent les candidats à la succession de M. Nakasone reflète les frustrations que suscite un processus de désignation du premier ministre relevant de la pure lutte pour le pouvoir en cercle fermé, et dans laquelle les options politiques sont secondaires, sinon absentes.



L'apparent « byzantinisme » des manœuvres qui se déroulent au sein de la majorité libérale-démocrate ne doit pas tromper sur la substance du débat : on ne négocie pas sur des grands problèmes de société (au demeurant les candidats ont reconnu, en début de semaine, qu'il n'y avait pas de divergences politiques entre eux), mais on procède à des arbitrages d'intérêts de clans (des portefeuilles, des « dédommagements », bref une répartition du pouvoir »). Lorsqu'un compromis aura été trouvé, les Japonais auront un nouveau premier ministre sorti d'une pochette-surprise, sans savoir très bien pourquoi celui-ci plutôt que tel autre a été choisi – sinon que le vainqueur était le plus fort au sein du parti.

La cynisme des commentateurs politique trouve son écho dans le cénacle des politiciens : pour le chef du secrétariat du cabinet, M. Gotoda, aucun des trois prétendants ne présente toutes les qualités requises pour devenir premier ministre : M. Miyazawa en a sans doute la stature mais il est « nul » en tant que chef de la majorité ; dans le cas de M. Takeshita, c'est exactement le contraire ; quant à M. Abe, c'est « fifty-fifty ». Un commentaire vengeur venant certes d'un membre éminent de l'équipe au pouvoir sortante, mais qui, avec plus de nuance dans la formulation, est approuvé par beaucoup.

A défaut de commenter des plates-formes politiques, qui se réduisent, au demeurant, à quelques slogans plats et vagues, souligne en le déplorant l'*Asahi* dans un éditorial, la presse rapporte des anecdotes et fait des scénarios. On apprend par exemple que M. Takeshita, le mieux placé dans la course au pouvoir, a tout juste déménagé dans une plus grande maison en prévision de sa victoire.

En ce qui concerne les scénarios, ils tournent autour de la grande question du moment : le successeur de M. Nakasone sera-t-il choisi par consensus entre les prétendants et les autres chefs de la majorité ou bien élu par les parlementaires du Parti libéral-démocrate ?

Chaque jour, les trois candidats en lice s'entretiennent de cette question sans aboutir à un accord. Confiant dans la force du nombre, M. Takeshita qui dispose de la plus importante faction (ce qui ne lui garantit cependant pas la victoire sans le soutien d'un ou deux autres clans de force moyenne) est en faveur de l'élection. Ses adversaires, MM. Abe et Miyazawa, préféreraient, eux, le consensus : ce qui fut le cas pour sept sur vingt désignations du président du Parti libéral-démocrate depuis sa fondation en 1955.

Vraisemblablement, il y aura élection (aux alentours du 20 octobre) et tout se jouera entre le premier et le second tour de scrutin : aux termes de l'accord passé entre MM. Abe et Takeshita, le moins bien placé se désistera en faveur de l'autre. Si l'un des candidats a une nette avance sur les autres, les jeux seront faits. Si, en revanche, les trois candidats arrivent dans un mouchoir de poche, il faudra négocier. C'est à ce moment qu'interviendront les factions de force moyenne dont le poids sera déterminant pour faire pencher la balance.

Le clan de M. Nakasone est notamment appelé à jouer un rôle essentiel. Un rôle qu'il assuma déjà en 1972 lors de l'élection de M. Tanaka à la présidence du PLD : changeant inopinément de camp (moyennant de solides compensations financières), la faction Nakasone abandonna M. Fukuda et soutint M. Tanaka. Cette fois, afin de conserver le plus longtemps possible sa position d'arbitre, et de négocier son soutien au mieux de ses intérêts, M. Nakason ne devra abattre son jeu qu'au dernier moment.

PHILIPPE PONS.

Afrique

TUNISIE

Arrestation de deux des « intégristes » condamnés par contumace

TUNIS
de notre correspondant

Le récent procès devant la Cour de sûreté de l'Etat de Tunis des dirigeants du Mouvement de la tendance islamique (MTI) n'a pas mis un terme à la chasse aux intégristes.

Les services de police ont poursuivi leurs recherches ces dernières semaines, tant à Tunis et dans sa banlieue que dans l'intérieur du pays, en quête des condamnés par contumace soupçonnés de se trouver encore en Tunisie. Deux d'entre eux ont été récemment arrêtés.

Il s'agit de M. Ali Laaridh, condamné à mort le 27 septembre, et de M. Fadhel El Beldi, condamné aux travaux forcés à perpétuité. Tous deux étaient membres du « conseil de la choura », l'instance dirigeante du MTI se situant juste en dessous du bureau exécutif et faisant office d'organe législatif.

Après la pendaison, le 8 octobre, des deux accusés impliqués dans des attentats terroristes (*le Monde* du 9 octobre) et l'arrestation de M. Laaridh, quatre des sept condamnés à la peine capitale restent en fuite. Trois d'entre eux – comme M. Laaridh – sont des dirigeants politiques du mouvement. Le quatrième, M. Fethi Maadoug, accusé d'avoir posé les bombes le 2 août dans des hôtels touristiques du Sahel, aurait réussi à quitter le pays dès le lendemain des attentats. Sur les quatre-vingt-dix intégristes ayant comparu devant la Cour de sûreté de l'Etat, trente-sept étaient jugés par contumace.

Parallèlement, les services de police poursuivent le démantèlement des réseaux secondaires du MTI encore en place ou qui se sont reconstitués durant ces derniers mois. Au cours de cette opération, plusieurs arrestations, croit-on savoir, auraient eu lieu.

M. D.

● **Libérations conditionnelles à Tunis.** – A l'occasion de la Fête de l'évacuation, célébrée le jeudi 15 octobre et qui marque le vingt-quatrième anniversaire du départ des dernières troupes françaises de Bizerte, le président Bourguiba a accordé une libération conditionnelle à sept cents détenus condamnés dans des affaires de droit commun. – *(Corresp.)*

Nouveau pas vers la réconciliation

Rétablissement des relations consulaires entre Tunis et Tripoli

TUNIS
de notre correspondant

Avec la nomination, mercredi 14 octobre, de M. Mohamed Salah el Ouni en tant que consul général de Tunisie à Tripoli, une nouvelle étape vient d'être franchie vers la « normalisation » des rapports tuniso-libyens. Selon un communiqué officiel, c'est à la suite des récentes négociations, au cours desquelles les deux pays *« ont manifesté le désir de promouvoir leurs relations sur des bases solides et claires »*, que M. Bourguiba a donné des instructions pour la réouverture du consulat général de Tunisie à Tripoli, fermé depuis le crise de l'été 1985.

La présence en Libye d'un consul général tunisien et celle, qui, en principe, ne saurait tarder, de son homologue libyen en Tunisie devraient permettre d'activer l'application de l'accord conclu à la *fin de septembre en* vue de l'apurement progressif du contentieux financier. Il se concrétisera par le versement d'une première avance libyenne de 10 millions de dollars, correspondant à l'indemnisation des travailleurs tunisiens expulsés voici deux ans (*le Monde* du 2 octobre). C'est seulement lorsque ce contentieux aura été totalement apuré que le rétablissement des relations diplomatiques sera envisagé. Encore faudra-t-il que les Libyens sachent convaincre leurs partenaires qu'ils renoncent, une fois pour toutes, à *interférer* dans leurs affaires intérieures et à recevoir à bras ouverts des opposants tunisiens.

Si souvent échaudés par le passé, lors des multiples et éphémères réconciliations qui ont suivi les crises avec leurs difficiles voisins, les dirigeants tunisiens ne paraissent pas décidés cette fois-ci à s'engager à la légère, même si certains milieux d'affaires, notamment dans le Sud, se montrent impatients de reprendre leurs courants d'échanges traditionnels avec la Libye, dont ils ont toujours tiré largement bénéfice. Et même si les Algériens ont hâte de voir parrainer cette réconciliation – en faveur de laquelle ils se sont beaucoup employés – afin de pouvoir s'accomplir l'entrée de la Libye dans le *« traité de fraternité et de concorde »* tuniso-algéro-mauritanien.

MICHEL DEURÉ.

ALGÉRIE

Grève des enseignants français

ALGER
de notre correspondant

A l'appel de la Fédération des enseignants de nationalité française en Algérie (FENFA), section locale de la FEN, les enseignants des établissements français ont observé une journée de grève, mercredi 14 octobre, appliquant le mot d'ordre national lancé pour jeudi 15 octobre en France (1). Selon les responsables de la FENFA, 60 % des quelque cinq cents enseignants français ont suivi ce mouvement pour faire aboutir les revendications exprimées en France, mais également pour des problèmes spécifiques : *« L'inflation est très forte en Algérie, les pénuries de produits de première nécessité sont fréquentes, et certains prix ont triplé, voire quintuplé en quelques mois, alors que les salaires ne bougent pas »*, estiment les responsables syndicaux.

Ceux-ci insistent également sur *« l'absence de compensation pour les personnels recrutés sur place* (70 % des effectifs), *qui sont payés au seul barème parisien »*. Ils aimeraient aussi voir revaloriser *« l'indemnité de résidence allouée aux enseignants nommés par décret »*. D'autres revendications portent sur le statut des personnels vacataires ne *« bénéficiant pas de couverture sociale ni de congés payés »*.

Les enseignants se déclarent en outre inquiets pour l'avenir de l'Office universitaire et culturel français en Algérie (OUCFA). Des négociations sont en cours entre les deux gouvernements depuis l'été dernier. Alger a fait connaître sa volonté de récupérer à la fois les trois lycées français (Alger, Oran et Constantine) et les élèves algériens qui y sont scolarisés. Ceux-ci seraient transférés dans des établissements algériens à vocation internationale. La FENFA réclame *« le maintien de tous les élèves et la garantie de l'emploi »*.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(1) En Algérie, le jeudi correspond au premier jour du week-end.

TANZANIE : le congrès du Parti de la révolution

M. Julius Nyerere va-t-il se résoudre à quitter la scène politique ?

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique orientale

M. Julius Nyerere va-t-il se résigner à s'effacer définitivement du devant de la scène politique tanzanienne et accepter de se retirer dans la « jolie petite maison » que le Chama Cha Mapinduzi (CCM) – le Parti de la révolution – lui a fait construire dans son village natal de Butiana, près du lac Victoria ? Le *mwalimu* – le maître d'école, – qui, en novembre 1985, avait cédé son fauteuil de chef de l'Etat à M. Ali Hassan Mwinyi, lui confiera-t-il, deux ans plus tard, les rênes du parti dont il avait provisoirement conservé la présidence pour se consacrer à sa réorganisation ?

Ce sera au congrès du CCM, qui ouvre ses assises le vendredi 16 octobre à Dodoma, de se choisir un nouveau « patron » ou de reconduire l'ancien. M. Nyerere, soixante-cinq ans, maintient, à souhait, le flou sur ses intentions. En juillet, il insistait sur la nécessité de réunir entre de mêmes mains la direction de l'Etat et celle du parti. En septembre, il soulignait que ce cumul des pouvoirs *« ne devrait pas être une obligation constitutionnelle »*. Allez donc savoir...

Ces derniers mois, en tout cas, le *mwalimu* a beaucoup fait parler de lui en disant son mot sur tout de telle manière que certains observateurs locaux y ont vu une critique à peine voilée de la gestion de son successeur à la tête de l'Etat. Comme si celui-ci en prenait trop à son aise avec les canons du socialisme tanzanien, inscrits dans la fameuse « déclaration d'Arusha ». Au point d'obliger M. Nyerere à conserver la présidence du CCM pour « sauver l'héritage » ?

Ainsi, le *mwalimu* ne décolère pas contre le Fonds monétaire international (FMI), avec lequel son successeur a signé un accord en août 1986, alors que lui-même s'y était toujours refusé. Début septembre, il qualifiait encore le FMI de *« sorcière dont les prescriptions sont néfastes au développement économique des pays du tiers-monde »*. Une semaine plus tard, M. Mwinyi en appelait à une coopération plus étroite avec ce même FMI, *« afin d'accélérer la mise en œuvre du plan triennal de redressement économique »*.

« L'ABC du socialisme »

Les multiples tournées qu'il a faites en province depuis un an et demi, dans le cadre d'une réorganisation du CCM, ont conduit M. Nyerere à la triste conclusion que la plupart des membres et des dirigeants du CCM étaient si peu familiers de l'idéologie en cours que, s'ils devaient passer un test, ils seraient recalés. *« Les responsables du parti*, leur a-t-il rappelé, *doivent connaître l'ABC du socialisme. »*

L'ancien chef de l'Etat, qui vient de s'enflammer pour l'idée d'un système d'éducation « autogéré » à la cubaine, n'a jamais vraiment remis en cause le bien fondé du socialisme tanzanien, mais s'en est toujours pris aux hommes chargés de le mettre en pratique. Lorsque, en mai dernier, les parlementaires ont décidé de s'attribuer, dans la bonne tradition britannique, le titre d'« honorable », le *mwalimu* s'en était offusqué et avait alors indiqué que les membres du parti continueraient à employer, entre eux, le terme de *ndugu* (camarade). Manière, pour le président du CCM, de s'accrocher, à peu de frais, à son rêve d'une société sans classes.

Quoi qu'il en soit, les caciques du CCM, soucieux de maintenir leurs privilèges sous l'ombrelle de l'idéologie, mènent activement campagne, en coulisses, en faveur du *mwalimu*. En revanche, des voix se sont récemment élevées en Tanzanie pour inviter celui-ci à se retirer complètement de la vie politique, sauf à présider la commission de coopération économique Sud-Sud créée en septembre 1986 par le mouvement des non-alignés. Ainsi, fin août, le journal catholique *Kiongozi* soutenait, dans un éditorial, que *« pas un seul responsable n'est en droit de prétendre que, sans lui, le pays ne peut survivre »*. Il ajoutait, à l'adresse des esprits chagrins : *« M. Nyerere pourra toujours être consulté, même s'il n'est qu'un simple membre du parti. »*

Au Kenya voisin, allergique à tout ce qui se pare des couleurs du socialisme, les cercles dirigeants se sont réjoui – peut-être un peu trop vite – de la possible, sinon probable « sortie de scène » de M. Nyerere. Sans nier le souci manifesté par le *mwalimu* pour le bien-être de son peuple, le quotidien de Nairobi *The Nation* constatait récemment que sa politique « *utopique* » s'était soldée par un « *fiasco* ». Et d'en conclure : *« Il est suicidaire de vouloir coûte que coûte appliquer un programme socialiste lorsque, pour ce faire, il n'y a pas de socialistes... »*

JACQUES DE BARRIN.

Proche-Orient

Pour la première fois en sept ans de guerre

Un pétrolier a été touché dans les eaux koweïtiennes

Pour la première fois depuis le déclenchement de la guerre entre l'Iran et l'Irak, en septembre 1980, un pétrolier a été touché, le jeudi 15 octobre à l'aube, par un missile iranien dans les eaux territoriales koweïtiennes. Appartenant à la compagnie américaine Ogben Marine Incorp. basée à New-York et battant pavillon libérien, le *Sungari* – 275 932 tonnes de port en lourd – était à moitié plein lorsqu'il a été touché par un missile iranien au terminal du port de Mina-al-Ahmadi, au sud de Koweït, ont indiqué le ministre koweïtien de la défense et des sources maritimes. Les dégâts sont importants.

Rendant l'Iran responsable de cette attaque, le Koweït a appelé *« la communauté internationale, notamment les Nations unies, à appliquer rapidement la résolution 598* (adoptée le 20 juillet dernier par le Conseil de sécurité) *pour mettre fin à la guerre irano-irakienne et instaurer la sécurité dans la région »*.

Réunis à Abou-Dhabi (Emirats arabes unis), les ministres de l'intérieur des six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont décidé mercredi de renforcer leur collaboration en matière de sécurité, à la suite de l'intensification des attaques contre le trafic maritime dans la région. L'Irak a, de son côté, revendiqué mercredi la responsabilité d'un raid contre un pétrolier dans les eaux iraniennes et celle de la *« recrudescence des dangers et des menaces »* pesant sur les pays du CCG. Celui-ci a en outre condamné *« les agissements de certains pèlerins iraniens à La Mecque* (lors des incidents de juillet dernier) *et le recours aux actes de sabotage pour porter atteinte à la sécurité du Koweït »*.

A Bagdad, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont réclamé vengeance mercredi, lors des obsèques des vingt-neuf enfants tués la veille par un missile iranien qui s'est abattu à proximité d'une école. La presse officielle irakienne, reprenant les menaces proférées par le ministère de la défense, a affirmé que l'aviation de Bagdad n'attendait pour sa part que *« les ordres du commandement pour infliger à l'Iran son châtiment »*. – *(AFP, Reuter.)*

A Gaza

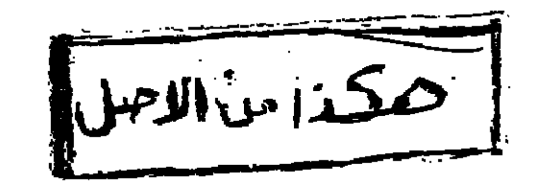
Démantèlement d'un réseau intégriste palestinien

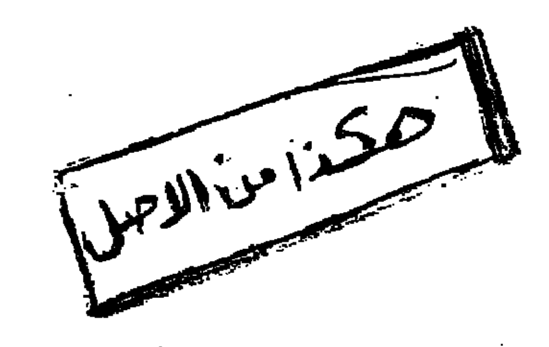
Jérusalem *(AFP)*. – Une cinquantaine de Palestiniens de la bande occupée de Gaza ont été arrêtés, ces derniers jours, par les services de sécurité israéliens pour appartenance à un réseau du Djihad islamique à Gaza ou pour lui avoir prêté assistance, a annoncé, le mercredi 14 octobre, la radio militaire israélienne. Ces arrestations sont liées à l'accrochage du 6 octobre à Gaza, a-t-on ajouté de même source. Quatre fedayins, dont deux évadés de prison, avaient été tués au cours de cet accrochage ainsi qu'un agent du Shin Beth, les services de sécurité israéliens.

L'enquête sur le réseau du Djihad islamique aurait permis de découvrir un important stock d'armes dans le quartier de Chujaiyeh où avait eu lieu l'échange de coups de feu et de faire la lumière sur une série d'attentats anti-israéliens à l'arme blanche. Un troisième évadé palestinien, Mousbah Asouri (trente-cinq ans), avait été tué, rappelle-t-on, cinq jours auparavant au sud de Gaza, avec deux autres résidents de la ville, dans des circonstances encore mal éclaircies. L'armée affirme que la voiture où avaient pris place les trois hommes avait forcé un barrage (sur une route de 4 mètres de large). En revanche, selon leurs proches, les trois victimes avaient été mitraillées à bout portant, dans une embuscade.

La mère de Mousbah Asouri, Hanniyeh Asouri (soixante-cinq ans) avait été arrêtée dix jours avant l'incident, apprend-on de source palestinienne, pour avoir prêté assistance à un prisonnier en fuite. Elle n'a pas été autorisée à se rendre aux obsèques de son fils.

● **SOUDAN : libération de trois religieux détenus en otage.** – Deux missionnaires jésuites, les Pères Salvador Ferrao (Inde) et Joseph Pullicino (Malte), et un prêtre soudanais, le Père Ananiya Lado Deto, retenus en otage depuis plusieurs mois, dans le sud du Soudan par les maquisards de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), ont été relâchés le lundi 12 octobre et sont arrivés dans la soirée à Nairobi. Les deux missionnaires avaient été enlevés le 13 juillet dernier par les guérilleros du colonel John Garang lors d'un raid de l'APLS contre leur mission de Tore, à environ 130 km à l'est de Juba, la capitale de la province sud-soudanaise de l'Equatoria. Le Père Ananiya Lado Deto avait été pris en otage par les rebelles en avril dernier. – *(AFP.)*





Politique

Le débat budgétaire à l'Assemblée nationale

• Les socialistes redoutent une explosion sociale
• Les barristes suggèrent une autre politique

Défense et illustration du bilan économique et financier du gouvernement par le RPR, contestation de ce bilan par la gauche et l'extrême droite, présentation d'une autre politique budgétaire par le PS, mais aussi par l'UDF qui a décliné les diverses formes du *« oui mais »* : la discussion du projet de loi de finances pour 1988 s'est achevée, le mercredi 14 octobre, à l'Assemblée nationale. D'ici à la fin de la semaine, les députés vont examiner les recettes de l'Etat, avant de commencer la longue analyse des budgets des différents ministères, qui permettra à la majorité et à l'opposition de dresser un état des lieux secteur par secteur à la veille de l'élection présidentielle.

« Politique de classe, politique de caste », a résumé **M. Henri Fiszbin** (apparenté PS, Alpes-Maritimes). Les autres orateurs socialistes, plus mesurés dans la forme, ont exposé la même analyse sur le fond. Le projet de budget favorise les titulaires de revenus importants : **M. Pierre Bérégovoy** (PS, Nièvre) a placé cette critique dans une vision plus globale. Il a d'abord demandé à son successeur *« un peu plus d'humilité (...), un peu moins de manichéisme »*. Analysant la situation économique, il a affirmé qu'il y avait *« recul »* par rapport au printemps de 1986 pour l'inflation, pour le chômage, pour la croissance. Il a demandé *« une pause dans les privatisations »*, car *« de nombreux experts n'écartent pas les risques d'une crise boursière »*. Sur le budget lui-même, l'ancien ministre des finances a expliqué qu'en tenant compte du déficit de la Sécurité sociale, le déficit global sera, en 1988, de 181 milliards de francs, *« contre 140 milliards en 1985 et 160 milliards en 1986 »*. S'il a estimé que *« la baisse de la TVA va dans la bonne direction »*, il a calculé que cent cinquante mille foyers titulaires de hauts revenus *« paieront au total 15 milliards de moins d'impôts sur deux ans (...). C'est un beau cadeau mais ce sont les revenus moyens qui l'offrent »*. Expliquant qu'il n'y a pas *« de frontière entre le budget de la protection sociale et celui de l'Etat »*, il a affirmé que *« les grandes fortunes »* allaient profiter de la baisse de l'impôt, alors que *« les gens moyens et les personnes âgées »* procureraient des économies à la Sécurité sociale. Il a ajouté que *« les salaires nets, qui ont augmenté de 1,2 % de 1981 à 1985, baisseront cette année de 1,5 % »*, et que *« cette baisse du pouvoir d'achat porte en germe un risque d'explosion sociale »*.

Pour M. Bérégovoy *« mieux aurait valu moins baisser les impôts et faire plus pour les dépenses d'avenir »*, car *« un immense effort d'investissements matériels et immatériels, à la fois publics et privés, est indispensable »*. Pour cela, il a notamment proposé une diminution de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvelles, une taxe de 40 % de cet impôt sur les bénéfices non distribués, mais de 50 % sur ceux qui le sont, une surtaxation des plus-values financières des entreprises.

Après avoir évoqué les *« engagements budgétaires et fiscaux non financés »*, il a lancé un avertissement aux barristes : *« Je suis convaincu qu'il existe dans la majorité de cette assemblée des hommes et des femmes qui partagent notre inquiétude. Sauront-ils l'exprimer ? Il est possible que des considérations électorales les conduisent à se taire. Ils se priveront alors de l'autorité morale que requiert le redressement économique du pays »*... Enfin, l'orateur socialiste a déclaré : *« L'Etat ne doit pas tout faire. Le marché est irremplaçable, mais il ne peut se passer des règles du jeu qui garantissent la concurrence et les chances de chacun (...). La situation sociale est la condition du succès. »*

M. Lajoinie : « L'austérité a fait faillite »

Les communistes s'en sont pris tout autant à la gestion de l'actuelle majorité qu'à celle des socialistes. Ainsi, **M. André Lajoinie** a affirmé : *« Ce budget s'inscrit pleinement, tout en l'aggravant encore davantage, dans la logique des budgets précédents depuis 1982 »*, car, depuis 1983, se *« dissimule derrière l'objectif des baisses des prélèvements obligatoires une croissance considérablement des prélèvements fiscaux et sociaux sur les salariés »*.

« L'austérité a fait faillite », a aussi déclaré le candidat du PC à l'élection présidentielle, en expliquant notamment que *« depuis 1982 l'emploi total en France a baissé*, que *« la production industrielle n'a pas augmenté depuis sept ans »*, et donc que *« cinq ans d'austérité ont provoqué un affaissement du pays »*. Après avoir présenté les propositions de son parti, M. Lajoinie a déclaré : *« C'est au simple droit de se défendre, au droit de grève lui-même que s'attaquent les patrons et les dirigeants de l'Etat. »* Il a enfin contesté l'importance du budget militaire *« qui atteint, à lui seul, près du cinquième du budget total »*.

M. Le Pen : « immobilisme politique »

La critique du Front national porte sur d'autres thèmes mais elle est tout aussi globale. **M. Jean-Marie Le Pen** a ainsi expliqué qu'il y avait *« un triple échec »* du gouvernement *« sur le front de la croissance, sur le front du chômage, sur le front des prélèvements obligatoires »*. Il a affirmé que *« le tissu industriel français continue de se dégrader »* et s'est plaint que des grandes sociétés françaises importent des pièces détachées ou sous-traitent à l'extérieur du pays.

Après avoir rappelé que le programme du RPR affirmait qu'il fallait abaisser de 40 % le taux des prélèvements obligatoires, le président du Front national a fait remarquer que ceux-ci *« ont recommencé leur marche infernale »*, ajoutant : *« M. Séguin prend plus dans nos poches que M. Balladur n'en laisse. »* Il a aussi reproché au gouvernement de continuer à subventionner les associations, les syndicats et les entreprises publiques ainsi que de n'avoir pas assez diminué le nombre de fonctionnaires. Pour lui, ce budget est *« un bilan comptable de l'immobilisme politique »*.

Les barristes ont apporté leur soutien au gouvernement, mais aussi clairement énoncé des reproches et proposé une autre politique budgétaire. Ainsi **M. Bruno Durieu** (UDF-Nord) a déclaré : *« Ce projet de budget apporte une réponse positive mais partielle aux exigences de demain. »* A propos du redémarrage des investissements, il a, a-t-il dit, *« du mal à partager l'optimisme du ministre d'Etat »*, car *« le retard est loin d'être comblé »*. Ainsi, pour lui, le projet du gouvernement *« manque un peu d'ambition »*. *« Il aurait fallu notamment*, a-t-il expliqué, *réduire encore le déficit, d'autant qu'une part des recettes de 1987 et 1988 est exceptionnelle : sans l'affectation de 15 milliards provenant des privatisations, le déficit pour 1988 n'aurait pas diminué. »*

Cet économiste de l'équipe Barre aurait ainsi souhaité une priorité plus affirmée à l'abaissement des charges des entreprises, même en diminuant moins l'impôt des particuliers, et une fiscalité *« stimulante »* sur l'investissement.

Porte-parole officiel de son groupe, **M. Edmond Alphandéry** (UDF-Maine-et-Loire) a d'entrée de jeu expliqué : *« L'UDF entend montrer sa parfaite loyauté vis-à-vis de l'action gouvernementale. Mais elle est en droit aussi pour l'avenir d'expliquer aux Français comment, à son avis, il convient de poursuivre le redressement de notre économie et d'accélérer le renversement de la tendance de l'emploi. »*

Rappelant à M. Balladur que l'an dernier il l'avait mis en garde contre son optimisme sur l'évolution du commerce extérieur, il a expliqué que l'état de celui-ci imposait la mise en place *« d'un programme musclé complémentaire en faveur de notre secteur productif »*.

> ## M. Nucci : un député comme les autres
>
> L'Assemblée nationale a voté l'envoi de M. Christian Nucci devant la Haute Cour ; le Sénat a enclenché la procédure devant conduire à la même décision. L'ancien ministre de la coopération n'en reste pas moins, pour ses amis socialistes, un député comme les autres. Pour bien le montrer, ils ont tenu à ce qu'il intervienne dans la discussion générale du budget. Le mercredi 14 octobre, M. Nucci a donc contesté la politique gouvernementale d'animation du milieu rural et d'aménagement du territoire... dans l'indifférence générale.

M. Alphandéry (UDF) : pas de fatalisme

M. Alphandéry s'en est pris aussi au gouvernement socialiste et a souligné *« l'immense responsabilité qui est celle du président de la République et de son équipe dans les difficultés qui sont les nôtres aujourd'hui »*. Mais il a aussi déclaré : *« Le fatalisme de certains responsables quant aux perspectives de l'emploi en France n'est pas acceptable. »* Pour lui, *« les stratégies du développement économique et social, toutes entières orientées autour de la revitalisation de notre secteur productif (peut) activer le renversement de la situation de l'emploi »*.

Aussi ce professeur d'économie proche de M. Barre propose-t-il une utilisation de la marge de manœuvre fiscale prévue dans le plan triennal exposé par M. Balladur, différente de celle préconisée par le ministre d'Etat. Elle doit, pour M. Alphandéry, essentiellement servir à financer une stratégie du développement économique par la mise en place d'un système fiscal favorable à l'investissement car la baisse de l'impôt sur les sociétés *« que vous privilégiez ne fait qu'accroître l'avantage au profit des placements »* par la création d'un crédit d'impôts pour les entreprises investissant dans la formation professionnelle, par le transfert progressif de la charge des allocations familiales des entreprises vers l'Etat, par l'assainissement des comptes sociaux, par l'aide à la création d'entreprises car *« l'Etat réglemente encore trop le secteur des services : éducation, communication, santé »*.

En revanche, M. Alphandéry propose que la baisse des taux marginaux de l'impôt sur le revenu soit financée par la suppression d'un certain nombre de déductions et que la diminution de la TVA soit compensée par une augmentation de la taxe sur le tabac.

Au RPR : la « révolution tranquille »

Pas question pour les orateurs du RPR de proposer une autre politique que celle du gouvernement. La seule « critique » a été énoncée par MM. **Frank Borotra** (RPR, Yvelines) et **Yves Guéna** (RPR, Dordogne). Le ministre de l'économie est trop discret dans la présentation de son action, véritable *« révolution tranquille et silencieuse de notre système fiscal »*, a dit le premier. Tous, à l'image du second, ont repris le vœu de M. Balladur : *« Il faut que l'action engagée se poursuive. »* Seul, M. Michel Debré a émis quelques observations qu'il a lui-même qualifiées de *« peu orthodoxes »* : *« Ce bon budget a le défaut d'être accompagné des finances locales, européennes et sociales qui suivent un cheminement opposé au sien. Le ministre des finances doit donc trouver les moyens de maîtriser les dépenses autres que celles de l'Etat »*. *« Je ne crois pas*, a dit aussi l'ancien premier ministre, *que la France puisse affronter le marché unique européen. »*

Répondant aux orateurs, **M. Alain Juppé**, ministre délégué au budget, a développé certains points de l'analyse de M. Balladur. Ainsi, aux socialistes, il a fait remarquer que de 1986 à 1988, le pouvoir d'achat aura augmenté au total de 4,8 % alors que, dans les trois années précédentes (1983-1985), il n'avait progressé que de 0,1 %. Il a aussi souligné que, si les prélèvements obligatoires augmentaient, la part revenant à l'Etat diminuait. Enfin, répondant à une demande de Mme Françoise de Panafieu (RPR, Paris) et de M. Etienne Pinte (RPR, Yvelines), il a annoncé que le premier ministre avait décidé que le *« forfait d'externat »* versé à l'enseignement privé par l'Etat serait *« remis à niveau car il a décroché de 750 millions de francs »* en trois ans et non pas en cinq comme prévu. Il augmentera donc en 1988 de 10,5 % en valeur.

Quant à **M. Edouard Balladur**, il s'est dit prêt à discuter avec M. Alphandéry, tout en affirmant que l'on ne pouvait contester *« l'obligation de réduire les impôts et le déficit »*. A l'accusation de laisser des bombes à retardement à ses successeurs, il a répondu que la loi de programmation militaire votée l'an dernier, contrairement à celle des socialistes, prévoyait une augmentation des crédits plus forte les deux premières années d'application que par la suite. Au sujet des prélèvements obligatoires, il a affirmé que la part des cotisations sociales dans le produit intérieur brut avait crû entre 1980 et 1985 (17,5 % puis 19,3 %) alors qu'en 1986 (19 %) et en 1987 (19,2 %) *« nous avons amorcé une décélération »*. Enfin, en réponse à l'accusation d'injustice dans sa politique fiscale *« qui sera une tarte à la crème des prochains mois »*, il a répondu : *« Nous ne gouvernerions que pour cent ou deux cent mille privilégiés ? Quelle serait donc notre base électorale ? Peut-on imaginer politique plus suicidaire ? »*

THIERRY BRÉHIER.

> ## *Seuls contre tous*
>
> BILAN contre programmes ! Les chiraquiens apparaissent bien isolés dans la discussion du projet de loi de finances face aux supporters de tous les autres candidats à l'élection présidentielle. Image prémonitoire de la campagne électorale ?
>
> Que les oppositions de gauche et d'extrême droite critiquent l'action gouvernementale, c'est dans la nature des choses. Que leurs porte-voix affirment que s'ils étaient au pouvoir, ils mèneraient une autre politique, c'est le jeu démocratique. Mais qu'une partie de la majorité tienne le même langage, ou peu s'en faut, voilà qui confirme que la bataille du premier tour est déjà sérieusement engagée.
>
> Les barristes avaient assuré qu'ils ne profiteraient pas de la discussion budgétaire pour régler leurs comptes avec le gouvernement. Mais ils ont une manière d'apporter leur soutien au ministre de l'économie qui s'apparente plus à la corde passée autour du cou du pendu qu'au tabouret glissé sous ses pieds pour l'empêcher de mourir. Non seulement ils émettent regrets pour le passé, et réserves pour le présent, mais ils détaillent des propositions pour l'avenir bien différentes de celles préconisées par M. Edouard Balladur.
>
> Etre seul contre tous ne fait pas peur aux chiraquiens. D'autant que leurs adversaires se battent entre eux, même si certains arguments de l'UDF rejoignent quelques analyses du PS. D'autant que le soutien critique des barristes n'est pas une position facile à tenir.
>
> Pourtant la stratégie du ministre d'Etat n'est pas sans risque pour son candidat : affirmer que tout va mieux et que la politique ne changera pas si M. Jacques Chirac entre à l'Elysée, n'est-ce pas désespérer tous ceux qui ont à se plaindre de la situation actuelle ? Clamer que les impôts baissent, n'est-ce pas faire naître des espoirs qui pourraient bien être déçus lorsque arriveront les feuilles d'imposition... à la veille de la présidentielle ?
>
> Th. B.

La séance de questions

L'autoréhabilitation de M. Le Pen

Certains, à l'Assemblée nationale, attendaient sans doute de M. Albin Chalandon quelques précisions sur ses placements financiers. Un quart d'heure d'allusions ou d'empoignade. Mais c'est M. Jean-Marie Le Pen qui a encore tenu la vedette, mercredi 14 octobre, lors de la séance télévisée des questions au gouvernement.

Le garde des sceaux était bien présent, au banc des ministres, à côté de MM. Chirac et Balladur, affairé, indifférent aux regards des spectateurs du poulailler. Et puis, comme aucune question n'est venue sur l'« affaire Chaumet », il s'en est reparti. Le groupe socialiste, le matin, avait décidé — sur la suggestion du président de la République — de retirer la demande de réponse préparée par M. Gilbert Bonnemaison, pour ne pas donner l'impression, comme l'expliquait un député du PS, que *« l'opposition avait préparé une machine de guerre »*. Pour ne pas faire du *« cas Chalandon »* une réplique à l'*« affaire Nucci »*.

Le président du Front national a indirectement profité de cette discrétion de bonne compagnie pour tirer à lui la couverture émotionnelle de cette séance d'actualité. Et comme l'ordre des interventions permettait à son groupe de parler le premier, M. Le Pen a parlé haut et fort, donnant même un parfait exemple du « révisionnisme » dont il est parfois capable à propos de la relation d'un événement.

Le président du Front national est intervenu pour rappeler le sens, de son point de vue, des incidents de séance lors du débat sur la loi contre le trafic de stupéfiants, vendredi 9 octobre. Comme le bureau de l'Assemblée nationale, la veille, avait condamné son groupe mais sans le sanctionner, il a trouvé là l'aubaine pour renverser le cours d'une petite histoire triste de la chronique parlementaire, d'en extraire une morale avantageuse pour lui et ses amis. Mieux, d'apporter sa modeste contribution à l'œuvre commune du Parlement.

Condamné sans sanction, M. Le Pen a eu, mercredi, toute liberté de son montrer inquisiteur. *« Il a ainsi été fait justice*, a-t-il déclaré, *des accusations excessives et injustes lancées par une presse où sévit également l'absentéisme journalistique. »* Lavé, provisoirement, du soupçon d'atteinte à la dignité de la vie parlementaire, il a eu tout loisir, mercredi, de reprocher au bureau de l'Assemblée son attitude *« trop indulgente »* à l'égard du gouvernement et des députés. D'excuser, avec compréhension, l'absentéisme : *« Je ne ferai pas le procès des députés dont, ancien parlementaire, je connais les problèmes. »* Même de proposer, avec bienveillance, *« une réflexion sur les institutions »* (...) maintenant que la *« mini-tempête »* provoquée par ses compagnons *« était apaisée »*.

Les parlementaires de la majorité ont écouté, parfois avec quelques mouvements d'humeur ou d'impatience, ce morceau choisi de l'art du retournement. Les groupes socialiste — M. Pierre Joxe mis à part — et communiste avaient préféré, eux, ne pas l'entendre. Ils sont restés dehors jusqu'à ce que M. Le Pen ait achevé son cours d'autoréhabilitation.

Ph. Bg.

M. Mazeaud (RPR) devient président de la commission des lois

Un Dalloz et deux piolets

M. Pierre Mazeaud, député RPR de Haute-Savoie, a été élu, mercredi 14 octobre, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Sur fond de Dalloz, moucheté d'hermine, deux piolets de montagne en croix : tel pourrait être le blason de Pierre Mazeaud, député RPR de Haute-Savoie. La montagne et le droit, le délié des cols et les arcanes des jurisprudences : deux passions inculquées par son père, Jean Mazeaud, conseiller à la Cour de cassation et alpiniste à ses heures. Son fils Pierre a assouvi sa passion de la montagne, à quarante-neuf ans, en étant le premier Français à se hisser avec son équipe, le 15 mai 1978, sur le toit du monde, l'Everest (8 848 mètres).

A la présidence de la commission des lois de l'Assemblée nationale à la place de M. Jacques Toubon — réquisitionné pour la campagne du premier ministre, — ce magistrat de formation, issu d'une lignée de gens de robe qui remonte à la Révolution, devrait ainsi trouver matière à satisfaire sa seconde passion. Tout le monde savait à l'Assemblée nationale que Pierre Mazeaud guignait depuis longtemps cette présidence.

Réélu à l'Assemblée nationale le 16 mars 1986 après avoir été député UDR de la douzième circonscription des Hauts-de-Seine de 1968 à 1973 (il sera ensuite secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs), Pierre Mazeaud voit ainsi récompenser une assiduité en commission qui devrait faire pâlir d'envie M. Le Pen, ainsi qu'une compétence juridique qu'il a notamment développée au Conseil d'Etat, où il a été nommé en 1976.

Le nouveau président entend perpétuer à la tête de sa commission le climat de sérieux et l'absence d'esprit polémique qui y sont depuis longtemps traditionnels. *« Il est vrai que le juridique l'emporte presque toujours dans la discussion sur la polémique politicienne »*, affirme-t-il, en se félicitant de la sérénité des débats. Toutefois, pour la préserver, il n'est pas impossible que Pierre Mazeaud ait parfois à tempérer son bouillant caractère. Si ses adversaires reconnaissent ses hautes compétences de juriste, ils brocardent à l'occasion ce « fort en gueule », qui ne rate jamais une occasion d'appeler un chat un chat. Mais faute avouée n'est-elle pas à moitié pardonnée ?

Atypique

« Je n'ai pas la finesse de certains. C'est vrai que je ne suis pas diplomate. C'est le mauvais côté de mon caractère. Je peux être brutal », confesse-t-il, estimant qu'à cinquante-huit ans *« on ne se refait pas »*. Mme Christine Boutin, député UDF des Yvelines, en sait quelque chose, elle qui bataille ferme contre M. Mazeaud tout au long du débat sur l'autorité parentale conjointe des parents divorcés, pour faire prévaloir son point de vue.

Pierre Mazeaud, qui, rapporteur du projet, avait pratiquement réécrit la copie diaphane du secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, M. Claude Malhuret, n'entendait pas que Mme Boutin vienne modifier un des points essentiels du dispositif qu'il avait mis en place, contre l'avis du gouvernement... et avec le soutien du groupe socialiste. Ce sujet ne pouvait, à l'évidence, que le passionner, non seulement pour des raisons personnelles, mais également parce que, étudiant, il a consacré sa thèse de droit romain au *« mariage et [à] la condition de la femme mariée à Rome »*.

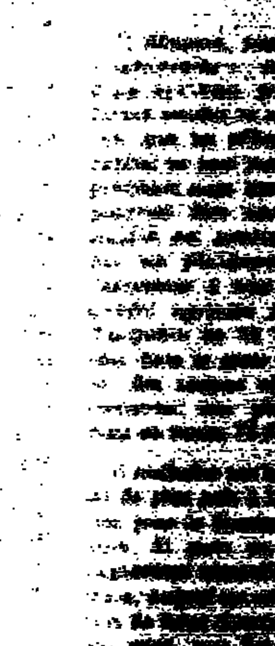
Fidèle en amitié, esprit volontiers rebelle, il accepte mal l'esprit de chapelle. Il lui préfère celui de clocher, dans la mesure où il s'agit de celui de la petite ville de Saint-Julien-en-Genevois (neuf mille habitants), dont il est le maire. L'ancien vainqueur de l'Everest est un jacobin qui aime juger les hommes sur leurs idées plutôt que sur leur étiquette. D'où une réputation parmi les siens de député un peu atypique et difficilement contrôlable.

Le cheveu grisonnant et court, cet homme au physique sportif d'officier en civil, est passionné par les institutions. Plus législateur qu'*« assistante sociale »* de circonscription, le député de Haute-Savoie souhaiterait que les parlementaires cessent d'être tiraillés entre mille activités.

Sans être partisan de la proportionnelle intégrale, il ne cache pas son penchant pour un système encore à trouver, qui permettrait aux députés de légiférer sereinement, plutôt que de passer leur temps à sauter de banquets républicains en comices agricoles. La loi sur le cumul des mandats lui semble d'ailleurs trop tendre. Une limitation plus stricte améliorerait, selon lui, l'assiduité parlementaire. Un thème d'actualité.

PIERRE SERVENT.





Politique

La mutualisation du Crédit agricole au Sénat

M. Dailly fait la leçon à M. Guillaume

Le Sénat a commencé, le mercredi 14 octobre, l'examen du projet de loi relatif à la mutualisation de la Caisse nationale du Crédit agricole. Il est notamment prévu dans ce texte que 75 % des sièges aux conseils d'administration des caisses régionales soient réservés aux agriculteurs. Ces derniers ne détiennent que 20 % des dépôts. Cette disposition, qui n'a pas de rapport direct avec le processus de mutualisation de la Caisse nationale, fait l'objet d'une querelle juridique entre M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat, et M. François Guillaume.

Incroyable, mais vrai : un ministre du gouvernement de la République ne conteste pas que le projet de loi qu'il défend pourrait n'être pas conforme à la Constitution. Mieux – ou plutôt pire – il compte en tirer un profit électoral aux dépens de ceux qui auront l'audace d'en appeler au verdict du Conseil constitutionnel.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, semble avoir fait sienne la devise *« Ça passe ou ça casse. »* Ainsi est-ce en force – y compris en recourant à la déclaration d'urgence qui permet au gouvernement de limiter les navettes entre les deux Chambres du Parlement – qu'il entend faire voter la mutualisation de la Caisse nationale du Crédit agricole (CNCA). Les sénateurs de la majorité sont moins pressés. Le peu d'enthousiasme manifesté par la Rue de Rivoli, et par M. Edouard Balladur en particulier (qui, comme l'ont souligné certains orateurs de l'opposition, n'est pas signataire du projet, pour la réforme de la banque verte est même venu à point nommé pour retarder, de juin à octobre, le débat parlementaire.

Etait-ce, de la part des sénateurs, reculer pour mieux sauter ? Le début de la discussion, commencée le mercredi 14 octobre, incite à une réponse positive : les sénateurs de la majorité se comporteront en... sénateurs de la majorité. Ils voteront un texte parce qu'il est proposé par un gouvernement qu'ils soutiennent. Reste à savoir quel texte.

En s'en tenant aux propositions de la commission des finances et de celle des lois, M. Guillaume a toutes les chances de voir son projet réécrit. Le plus sévère des procureurs du ministre de l'agriculture a été sans nul doute **M. Etienne Dailly** (gauche démocratique, Seine-et-Marne). Comme il l'avait encore fait la veille, à huis clos, devant ses collègues de la majorité, le rapporteur de la commission des lois pour avis a dressé un réquisitoire contre la méconnaissance du droit et de la Constitution dont avaient fait montre les auteurs du texte. Dans une cruelle mansuétude, il s'est dit persuadé que, compte tenu de ses multiples occupations, le ministre ne pouvait être rangé parmi ses rédacteurs à qui un « recyclage » juridique serait si utile.

Contraire à la Constitution ?

Il dénonce, tout d'abord, le côté *« labyrinthe »* ou *« bonneteau »* d'un système prévoyant que la future société ne sera pas constituée tant que les offres portant sur son capital ne sont pas acceptées... mais précisant aussi que lesdites offres ne pourront être acceptées que si la société est constituée ! Il poursuit par un plaidoyer en faveur de l'extension à tout le personnel du Crédit agricole de la possibilité d'acquérir les 10 % d'actions réservées dans le texte initial au personnel des caisses régionales (ce qui concerne, non plus 4 500 agents, mais au moins 73 000).

Il enchaîne sur la nécessité de coller de plus près à la loi de privatisation pour la fixation du prix de cession. Il part en guerre contre l'agrément ministériel prévu dans le texte, auquel est soumise la nomination du futur directeur général car, à ses yeux, une fois l'Etat payé, la Caisse nationale rachetée par les caisses régionales, le nouvel établissement doit être libre et indépendant.

Il explique l'inconstitutionnalité de l'article prévoyant que 75 % des sièges au conseil d'administration des caisses régionales devront revenir aux agriculteurs. L'avis de M. Dailly est implacable : non seulement une *telle disposition* remet en cause le principe de l'égalité devant la loi, mais encore aucune autre solution n'est possible. Il condamne du même coup la proposition de **M. Roland du Luard** (RI, Sarthe), rapporteur de la commission des finances qui a préféré retenir l'idée de majorité absolue.

Si ses collègues de la majorité n'ont pas toujours apprécié le *« ton »* de M. Dailly (applaudi en revanche avec entrain sur les bancs socialistes et radicaux de gauche), ils n'ont pu *que rester perplexes devant* telle ou telle affirmation de M. Guillaume. Ainsi, ce dernier n'a pas nié que le Conseil d'Etat, saisi de l'avant-*projet, était hostile à cet article.* Amorçant un premier recul, le ministre assure qu'il se contentera *« d'autres majorités »*. Serait-ce plus constitutionnel ? Il semble en douter puisqu'il lance un défi à ceux qui, en saisissant le Conseil constitutionnel, manifesteraient leur hostilité à la possession du Crédit agricole par les agriculteurs. Les socialistes, par la voix de **M. Paul Loridant** (PS, Essonne), ont montré qu'ils sont prêts à relever le gant du recours.

Les sénateurs, en tout cas, sont prévenus : les présidents de la FNSEA et de la CNCA ont écrit aux présidents des groupes sénatoriaux pour prévenir que la non-reconnaissance d'une *« majorité substantielle d'agriculteurs »*, notamment dans les conseils d'administration des caisses régionales, entraînerait *« une rupture grave du juste équilibre résultant du projet de loi »*.

Les sénateurs se sont, d'autre part, inquiétés de l'affaiblissement des caisses régionales résultant des dépenses qu'elles feraient pour acquérir la CNCA. M. Guillaume, comme le faisait de son côté, au même moment, à l'Assemblée nationale M. Balladur, *en réponse* à une question du député socialiste de l'Yonne, M. Henri Nallet, a assuré que des délais de paiement seraient consentis aux caisses régionales.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Au premier tour de l'élection cantonale partielle

Les électeurs de Tourcoing victimes de publicité politique mensongère

LILLE
de notre correspondant

Il se confirme que les électeurs *appelés à participer le dimanche* 11 octobre, au premier tour de l'élection cantonale partielle de Tourcoing-Nord ont été pour le moins victimes de publicité politique mensongère, en particulier ceux qui ont accordé leurs suffrages aux différents candidats d'extrême droite menant campagne contre l'immigration. M. Christian Baeckeroot, trésorier du Front national, député, qui avait dénoncé, avant ce scrutin, la présence de *« candidatures-fantômes »* a annoncé, le 13 octobre, son intention de déposer un recours en annulation (1).

Il y a eu, incontestablement, tromperie sur la « marchandise », car un halo de mystère continue d'entourer aujourd'hui les trois candidats anti-immigrés qui rivalisaient avec le porte-drapeau local du Front national. Deux d'entre eux, Mme Claudine Vandamme, qui a recueilli 1 119 voix (5,94 %), et M. Jean-Luc Paignat, qui a obtenu 419 voix (2,22 %), avaient agrémenté leurs professions de foi de photos... de mannequins étrangers.

Une revendication du PNF

Quant au troisième, M. Daniel Lecocq, qui a recueilli 275 voix (1,46 %) sous une étiquette ambiguë *(« Front national, défense de l'identité française »)*, personne ne l'a vu ni ne le connaît et il demeure depuis le départ introuvable, l'adresse déposée à son sujet à la préfecture s'étant révélée fausse.

Candidate sous l'étiquette *« Trop d'immigrés, la France aux Français »*, Mme Vandamme, elle, existe bien. Du moins existe-t-il bien une citoyenne de ce nom domiciliée à Lille, dont l'adresse a bel et bien été déposée à la préfecture lors des déclarations de candidatures. Mais jusqu'à présent elle est, elle *aussi, invisible.*

Il paraît toutefois établi que ce n'est pas sa photo qui figurait sur ses professions de foi, où était *représentée une jeune femme au* style très BCBG.

En effet, la photo en question était celle... d'un mannequin britannique, Miss Maria Johnson, travaillant pour l'agence Elite, qui a eu la surprise de se reconnaître, à Paris, sur une reproduction de ladite profession de foi parue samedi dernier dans *Libération*. *« C'est une vieille photo prise il y a cinq ans pour me constituer un* press book *dans une agence internationale*, a expliqué mardi à Paris cette jeune femme de vingt-quatre ans. *Je débutais alors et cette photo n'a jamais été publiée. »* Miss Johnson se déclare d'autant plus *« scandalisée »* qu'elle est politiquement *« très éloignée »* des thèses anti-immigrés.

Le score obtenu par Mme Vandamme a toutefois été revendiqué, mardi, à Paris, par le Parti nationaliste français, qui a décidé depuis plusieurs mois de concur*rencer le Front national dans* l'exploitation politique de l'immigration (*le Monde* du 13 mai) et qui a déjà présenté sous l'étiquette *« Trop d'immigrés, la France aux Français »* des candidats à diverses élections partielles et notamment aux cantonales de mars dernier dans le Val-d'Oise et le Val-de-Marne.

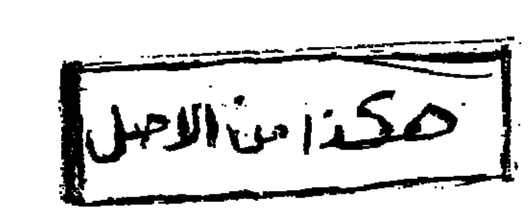
Au nom de ce groupuscule d'extrême droite, constitué en 1983 par d'anciens militants du Front national, M. Pierre Pauty a protesté, dans un communiqué envoyé au *Monde*, contre la *« campagne »* tendant à faire croire que ses candidats seraient *« des candidats-bidons suscités par le ministère de l'intérieur aux fins de grignoter les voix du Front national »*. *« Si nos candidats gênent peut-être ceux du FN*, a-t-il souligné, *on peut dire que ceux du FN gênent autant ceux du PNF. »*

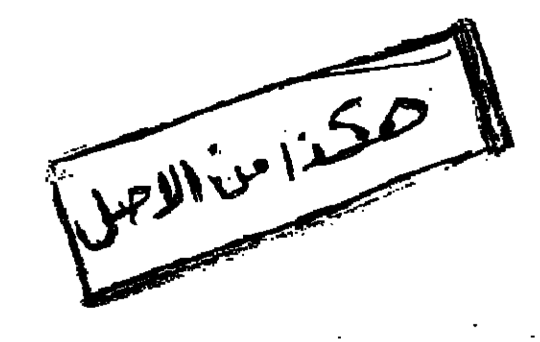
Le mandataire local de Mme Vandamme continue pourtant de soutenir que c'est bien la photo de celle-ci qui a été présentée aux électeurs. Or, ce mandataire, M. Michel Lucien, est aussi celui de M. Paignat, qui a été « vendu » aux électeurs sous les traits d'un mannequi de l'agence Diva, M. Howard Weschler, qui a affirmé n'avoir donné aucune suite à une proposition de candidature qui lui avait été faite, plusieurs semaines auparavant, *« sur le mode de la plaisanterie »*, assure-t-il. M. Lucien est également le seul, apparemment, à connaître... *l'énigmatique troisième candidat-*fantôme, M. Lecocq.

De là à penser que toute la manœuvre remonte au PNF... il n'y a qu'un pas, que ne franchit pas, pour l'instant, M. Baeckeroot. Le trésorier du FN met en cause, pour sa part, le député non inscrit du Nord, M. Bruno Chauvierre, démissionnaire naguère du groupe du Front national, qui soutenait *officiellement le candidat du RPR* et qui qualifie cette accusation de provocatrice...

JEAN-RENÉ LORE.

(1) M. Baeckeroot a recueilli 1 953 voix, soit 10,37 % des suffrages exprimés, mais seulement 5,42 % par rapport au nombre des électeurs inscrits, c'est-à-dire pas assez pour participer au second tour de scrutin.





Politique

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 14 octobre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, le serive de presse du premier ministre a publié un communiqué, dont voici quelques extraits :

● **CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS**

Le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports a présenté un projet de loi modifiant les dispositions concernant le régime juridique des clubs sportifs professionnels, contenues dans la loi du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Cette loi imposait aux clubs sportifs qui gèrent une section professionnelle de constituer à cette fin une société anonyme.

Désormais, les clubs sportifs professionnels auront la possibilité de demeurer dans le cadre associatif.

● **L'ADMINISTRATION AU QUOTIDIEN**

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, et le ministre délégué, chargé des rapatriés et de la réforme administrative ont présenté une communication sur le thème « L'administration au quotidien : l'exigence de qualité ». (...)

Le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation a décidé, dans ce domaine, de nombreuses simplifications.

Des formalités inutiles ou trop lourdes ont été supprimées ; à titre d'exemple, le contribuable qui change de domicile n'aura plus à signaler, lors du règlement du solde de son impôt sur le revenu, que ses acomptes provisionnels ont été versés à la perception de son ancien domicile.

Le ministre délégué chargé des rapatriés et de la réforme administrative s'est, pour sa part, attaché à réduire le temps que les chefs d'entreprise doivent consacrer aux formalités administratives :

– A compter de 1988, l'imprimé de déclaration annuelle des données sociales sera considérablement simplifié pour les six cent mille employeurs ayant trois salariés ou moins, soit pour un employeur sur deux environ ;

– Seront uniformisés les modes de calcul et les dates de déclaration des sommes servant de base aux contributions assises sur les salaires qui sont dues par les entreprises (...) ;

– Les formalités de création d'une entreprise seront simplifiées. Les délais d'instruction nécessaires seront réduits à une semaine et à quarante-huit heures lorsque le dossier est complet ;

– Pour les entrepreneurs individuels, au nombre de un million trois cent mille, la formule d'une déclaration unique de leurs revenus aux services et organismes sociaux sera expérimentée en 1988 dans plusieurs régions ;

– Sera lancée une expérience de guichet unique permattant aux entreprises de s'acquitter en un seul lieu des formalités et versement en matière sociale.

● **CONTROLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE**

Le ministre délégué chargé des transports a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif au corps des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne. Ce projet de loi redéfinit les missions de ce corps, en permettant de confier aux officiers contrôleurs des fonctions d'encadrement opérationnel, afin d'améliorer encore la sécurité et la régularité des vols sur le territoire national.

Mesures d'ordre individuel

Sur proposition du premier ministre, le conseil des ministres a nommé, le mercredi 14 octobre, M. Jacques Vincent-Carrefour, ingénieur général des télécommunications, délégué interministériel à la sécurité des systèmes d'information ; M. Jean-François Saglio, directeur général de l'industrie, membre du comité de l'énergie atomique.

Sur proposition du garde des sceaux, il a nommé M. René Eladari, ingénieur en chef des ponts et chaussées, délégué pour la réalisation d'établissements pénitentiaires ; M. Gilbert Guillaume, conseiller d'Etat, juge à la Cour internationale de justice.

Sur proposition du ministre des affaires étrangères, il a nommé M. Jean-Pierre Puissochet, conseiller d'Etat, directeur des affaires juridiques.

Sur proposition du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, il a nommé M. Jean Périer président du conseil d'administration des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. ; M. Jean Brenas président du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine ; M. Paul Bourrelier président du conseil d'administration des houillères du bassin du Centre et du Midi.

La querelle au sein du CNI

MM. Malaud et Briant au tribunal

M. Yvon Briant, député (non inscrit) du Val-d'Oise, a assigné en référé, le mercredi 14 octobre, M. Philippe Malaud, président du Centre national des indépendants et paysans (CNI), en demandant à M. Robert Diet, président du tribunal de grande instance de Paris, de déclarer illicite la décision de M. Maland, datée du 8 octobre, de le démettre de ses fonctions de secrétaire général du CNI

Mᵉ Georges Bénelli, défenseur de M. Briant, a accusé le président du CNI d'avoir opté pour « *la solution du coup de force* », commettant là « *une véritable voie de fait* », en ne soumettant pas cette révocation au comité directeur, « *seul organe dirigeant* » du parti.

Mᵉ Guy Boudriot, défenseur de M. Maland, a insisté, pour sa part, sur le caractère « *provisoire* » de la décision prise par son client, en indiquant que celle-ci sera inscrite à l'ordre du jour du prochain comité directeur. Jugement le 16 octobre.

Rectificatif

M. Baudis et le Front national

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans nos éditions du 15 octobre, le Front national n'est pas « *membre de l'exécutif* » du conseil régional de Midi-Pyrénées, que préside M. Dominique Baudis. En effet, au terme de la loi de décentralisation créant les régions, l'exécutif est détenu par le seul président de l'assemblée régionale, qui peut donner délégation à certains membres du bureau. Les conseillers du Front national membres du bureau du conseil régional de Midi-Pyrénées n'ont pas de délégation.

M. Baudis nous a précisé sa position vis-à-vis du Front national :

« 1) Dès 1984, j'ai clairement déclaré que j'étais en désaccord avec les options du mouvement de M. Le Pen, et que j'excluais tout accord avec le Front national. Depuis, ma position n'a pas varié.

» 2) Je n'ai jamais négocié avec le Front national. Je n'ai donc pas d'accord avec le Front national. Au conseil régional de Midi-Pyrénées, le Front national ne fait partie ni de l'exécutif ni de la majorité. Dans la plupart des votes importants (budget, plan routier), les élus du Front national votent « contre », avec les élus du Parti socialiste.

» 3) Les positions de deux élus du Front national (un secrétariat, une présidence de commission) font partie des fonctions délibératives laissées aux élus de l'opposition dans toutes les assemblées démocratiques. Les mêmes dispositions ont été ouvertes à tous les groupes de la minorité (FN, PS, PC, MRG). »

Un mouvement préfectoral

Le conseil des ministres a adopté, le mercredi 14 octobre, le mouvement préfectoral suivant :

● **LOIR-ET-CHER : M. Michel Brizard.**

M. Michel Brizard, préfet, commissaire de la République de la Lozère, est nommé commissaire de la République de Loir-et-Cher en remplacement de M. Bernard Monginet, nommé hors cadre (M. Monginet sera nommé conseiller auprès du premier ministre et pourrait être chargé des affaires politiques).

[Né le 24 février 1936 à Paris, M. Brizard a commencé sa carrière comme inspecteur des PTT avant d'entrer à l'ENA puis, en qualité d'administrateur civil, d'être nommé sous-préfet, en poste successivement dans le Gers et dans le Lot.

Affecté en 1976 au ministère de l'intérieur, il a été chef du bureau des répartitions financières à la sous-direction des finances locales et sous-directeur de l'équipement et du développement économique, avant de devenir, en mai 1982, sous-directeur des finances locales et de l'action économique à la direction générale des collectivités locales. Il était commissaire de la République de la Lozère depuis le 31 juillet 1985.]

● **LOT-ET-GARONNE : M. Serge Thirioux.**

M. Serge Thirioux, préfet, commissaire de la République du Territoire de Belfort, est nommé commissaire de la République de Lot-et-Garonne en remplacement de M. Bernard Courtois, nommé hors cadre et placé en position de service détaché (M. Courtois remplacera M. Perrot à la direction de l'administration à la préfecture de Paris).

[Né le 18 mars 1932 à Gien (Loiret), M. Serge Thirioux est docteur en droit, licencié ès lettres, diplômé de l'Ecole normale supérieure de police.

Nommé commissaire de police de la sûreté nationale en avril 1958, il devient, en mai 1959, chef de cabinet du préfet d'Orléansville. Sous-préfet de Saint-Martin-Barthélémy (1963), de Wissembourg (1965), chargé de mission auprès du préfet du Pas-de-Calais (1969), sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue (1972-1976), il est chargé de mission auprès du préfet de la région Picardie, puis secrétaire général de la Charente et de Maine-et-Loire. Il était commissaire de la république du Territoire de Belfort depuis le 6 mars 1985.]

● **LOZÈRE : M. Hubert Perrot.**

M. Hubert Perrot, sous-préfet, directeur de l'administration à la préfecture de Paris, est nommé préfet, commissaire de la République de la Lozère en remplacement de M. Michel Brizard.

[Né le 3 novembre 1934 à Lyon (Rhône), M. Hubert Perrot, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, est chef de cabinet du préfet des Landes de 1962 à 1964. Chef puis directeur de cabinet du préfet de l'Ain jusqu'en 1966, il devient chef du service d'information des maires au ministère de l'intérieur.

Nommé directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais en 1968, il est appelé auprès de M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat chargé des affaires étrangères, en tant que chef de cabinet, en 1969. En janvier 1971, il devient chargé de mission auprès de M. Robert Poujade, ministre de l'environnement, avant d'être nommé secrétaire général de la préfecture de l'Ain en 1972.

Chef de cabinet de Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, de juin 1974 à mai 1976, il est secrétaire général du Gard jusqu'en 1978. Chef du service de sécurité au secrétariat général de la défense national jusqu'en 1980, il est nommé sous-préfet de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), avant de devenir directeur de l'administration à la préfecture de Paris en 1984.]

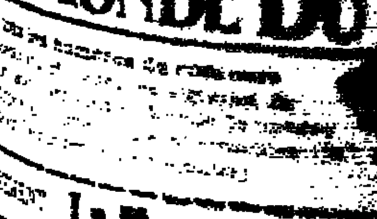
● **TERRITOIRE DE BELFORT : M. Cyrille Schott.**

M. Cyrille Schott, administrateur civil, conseiller technique à la présidence de la République, est nommé préfet du Territoire de Belfort en remplacement de M. Serge Thirioux.

[Né le 27 octobre 1950 à Drusenheim (Bas-Rhin), M. Cyrille Schott, ancien élève de l'ENA, est nommé directeur de cabinet du préfet de la Charente en 1976. Après avoir occupé les mêmes fonctions auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne à partir de 1978, il devient secrétaire général de la Nièvre en 1980. Il est appelé au cabinet du président de la République, en tant que conseiller technique, en 1982.]

En outre, M. Jacques Perrilliat, préfet, directeur général de l'administration, est nommé hors classe. Sont nommés préfets : MM. Rémy Chardon, administrateur civil, conseiller technique au cabinet du premier ministre, et Philippe Massoni, contrôleur général de la police nationale, directeur central des renseignements généraux.





Politique

Candidat à l'élection présidentielle

M. Juquin est exclu du PCF

A l'unanimité, moins un refus de vote (M. Félix Damette), le comité central du PCF, réuni d'urgence, le mercredi 14 octobre, a voté l'exclusion de M. Pierre Juquin du parti. Cette décision fait suite à l'annonce de la candidature du chef de file des « rénovateurs » lundi soir, à l'élection présidentielle. Plusieurs membres du comité central redoutent des remous au sein du PCF à la suite de cette « courte session », selon l'expression de M. Paul Laurent, membre du bureau politique.

M. Laurent, responsable de la liaison avec les fédérations, à la direction du PCF, a le sens de l'euphémisme. La *« courte session »* en question n'a pas duré plus de trente minutes, entre 15 heures 15 et 15 heures 45.

D'entrée, le président de séance, M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, fait un bref exposé résumant le texte de la résolution de huit pages consacrée à l'exclusion de M. Juquin. Il précise que si le chef de file des « rénovateurs » avait démissionné de lui-même, *« il n'y aurait eu aucune raison de réunir aujourd'hui le comité central »*, mais que par *« malhonnêteté »*, M. Juquin *« a voulu abuser les électeurs, voire les militants communistes eux-mêmes »*. En conséquence, *« le bureau politique qui s'est réuni,* ajoute M. Marchais, *vous propose d'exclure Pierre Juquin »*.

Puis le dirigeant communiste explique que le comité central doit prendre cette décision *« parce que Pierre Juquin n'appartient à aucune cellule »*. *« Il est vrai qu'il possède une carte,* poursuit-il, *mais c'est en violation des règles de fonctionnement. »* Il laisse entendre que M. Juquin a obtenu sa carte 1987 *« par combine »*. Selon un participant, cette précision orale de M. Marchais, qui ne figure pas dans la résolution, avait pour but d'expliquer qu'*« on allait exclure du parti, quelqu'un qui n'en est pas membre! »*

Le texte de résolution est alors distribué aux membres du comité central. Le président de séance propose de passer à la discussion générale sur l'orientation du texte. Personne ne demande la parole.

Seul, M. Félix Damette (Paris), dernier « rénovateur » déclaré dans cette instance, se manifeste. Il lit un texte dans lequel il déclare notamment : *« Dans tous les partis, on exclu ceux qui se présentent contre le candidat (...). Si le comité central s'est réuni aujourd'hui, c'est parce que nous n'avons pas affaire à un simple cas d'indiscipline électorale (...) La toile de fond de tous nos débats est désormais apparente, c'est la scission »*.

Faisant référence au *« syndrome espagnol »*, M. Damette précise : *« Il est clair que la candidature de Pierre Jusquin s'inscrit dans une dynamique scissionniste, mais il est tout aussi évident que cette candidature est le produit d'une situation politique qui a été créée et voulue ici même »*.

Se penchant sur ce qu'il appelle la *« fracturation de 1984 »* au sein du PCF, après les élections européennes et l'utilisation par la direction, dès cette époque, de l'expression *« courant liquidateur »*, M. Damette ajoute que *« lorsque les résultats de cette politique arrivent, on réagit par l'exclusion. Non pas celle de Pierre Juquin mais celles de milliers de communistes qui seraient conduits à le soutenir »*. Pour conclure, il indique : *« J'avais déjà dit qu'au lieu d'un congrès, nous aurons une convention. Désormais, on peut avancer qu'au lieu d'une campagne électorale, on va déclencher une guerre civile entre communistes. »* Il annonce son *« refus de vote »*.

Feu vert contre M. Damette

M. Marchais répond qu'*« il n'y a pas lieu de discuter de ce que Damette vient de dire »* en indiquant que l'orateur, *« lui, est membre d'une cellule, d'une section, d'une fédération »*. Et à la double destination de l'intéressé et de M. Malberg, premier secrétaire à Paris, il indique : *« Je propose à la fédération de Paris de résoudre ce problème »*, tout en ayant pris soin de souligner que, pour lui, *« il est clair qu'il* [M. Damette] *apporte le soutien à Juquin »*.

Pour un participant, *« il est évident que la direction a ainsi donné son feu vert pour que Damette soit vidé »*. Un autre considère que *« le message s'adresse à toutes les organisations du parti pour flinguer ceux qui bougent une oreille »*.

Après cette très courte discussion générale, le texte est approuvé page par page. Cette procédure provoque, selon un participant, *« un gag »*. Deux membres du comité central interviennent en effet pour faire figurer dans le texte la situation particulière de M. Juquin. M. Pierre Pranchère (Corrèze) et le mathématicien Jean-Pierre Kahane veulent indiquer, noir sur blanc, qu'il est *« irrégulièrement membre du parti »*.

MM. Michel Warcholak, Alain Obadia et Georges Séguy, trois « syndicaux », selon le terme en usage dans ce parti, interviennent pour convaincre leurs camarades de l'inutilité de cette précision.

Enfin, M. Roland Favaro, secrétaire régional en Lorraine se fait préciser le sens de la phrase-clé de la résolution concernant le soutien apporté à *« un autre candidat que le candidat communiste »*. M. Favaro est confronté, de façon aiguë, à ce type de problème en Meurthe-et-Moselle. M. Marchais lève toute ambiguïté en précisant que tout communiste qui soutiendra M. Juquin se mettra, *de facto*, dans la même situation d'exclusion que lui.

Le texte, qui sera tiré à trois millions d'exemplaires, est voté à main levée.

OLIVIER BIFFAUD.

Une évolution « social-démocrate »

La résolution adoptée par le comité central regrette *« l'itinéraire personnel de Pierre Juquin* [qui] *l'amène à se séparer du PCF »* alors que *« rien, du côté des dirigeants et des militants communistes, n'a été fait pour l'y conduire »*.

Après avoir rappelé qu'il avait été réélu au comité central, en février 1985, malgré ses *« thèses qui auraient abouti à transformer le PCF en parti social-démocrate »* et qu'aucune sanction n'a été prise contre lui depuis cette date, le texte reproche à M. Juquin de refuser de *« s'inscrire dans le processus démocratique »* du parti et de refuser, tout autant, la *« décision démocratique qui s'impose à tout communiste »* d'accepter la candidature de M. André Lajoinie à l'élection présidentielle.

« Candidat désormais déclaré de son groupe, soutenu par la formation trotskiste de Krivine et le PSU, il n'a plus rien à voir avec le PCF », ajoute le texte en précisant : *« Soutenir un autre candidat que le candidat communiste, à plus forte raison être candidat soi-même contre son propre parti est évidemment incompatible avec l'appartenance au PCF »*.

S'appuyant sur les articles 14 et 15 des statuts qui fixent les règles de fonctionnement, *« le comité central prononce donc l'exclusion de Pierre Juquin (...) qui a quitté sa cellule de la fédération de l'Essonne et n'est membre d'aucune autre cellule »*.

Les précédents

Depuis la fin de la guerre, le PCF a procédé régulièrement à l'exclusion des contestataires.

En 1952, André Marty et Charles Tillon sont victimes d'*« un procès de Moscou à Paris »* au cours duquel ils sont accusés de *« travail fractionnel »*. L'exclusion de Marty est immédiate alors que celle de Tillon intervient en 1970.

En 1955, le dauphin de Maurice Thorez, M. Auguste Lecoeur, est exclu *« pour un an »* pour non-respect des règles du parti, selon la terminologie officielle.

En 1956, le rédacteur en chef adjoint de *l'Humanité*, Pierre Hervé, est exclu à cause d'un ouvrage, *la Révolution et les fétiches*.

En 1961, Pierre Lareppe, député des Ardennes, est évincé pour avoir constitué une cellule dissidente.

La même année, le groupe Casanova-Servin-Kriegel-Valrimont est mis au banc du parti pour révisionnisme.

En 1966, plusieurs dirigeants de l'Union des étudiants communistes (UEC), dont M. Alain Krivine, sont exclus après une reprise en main conduite par MM. Roland Leroy et Pierre Juquin.

En 1970, Roger Garaudy critique l'attitude du parti face à la question tchèque, à la tribune du dix-neuvième congrès. Il est exclu trois mois plus tard. C'est la dernière exclusion formelle d'un dirigeant.

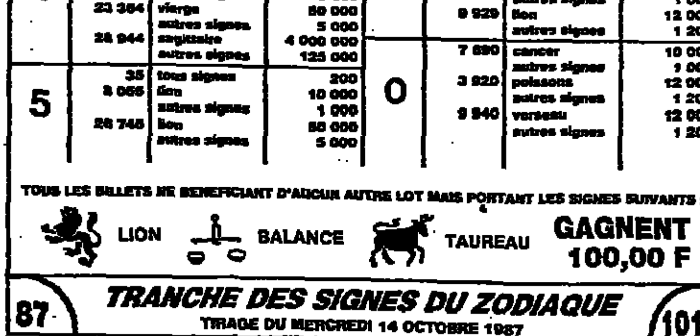
En 1980 et 1981, plusieurs journalistes communistes, l'historien Jean Elleinstein, M. Henri Fiszbin et ses amis de la fédération de Paris sont considérés comme s'étant *« mis d'eux-mêmes hors du parti »*.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNEES F.
1	381	tous signes	400
	0 911	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	4 821	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	4 911	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	7 421	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
2	12	tous signes	200
	502	tous signes	400
	792	tous signes	400
	9 672	bélier	10 000
		autres signes	1 000
3	973	tous signes	400
	2 473	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	3 783	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	04 143	verseau	50 000
		autres signes	5 000
	08 403	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
	12 453	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	16 103	bélier	50 000
		autres signes	5 000
4	1 244	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	7 794	balance	10 000
		autres signes	1 000
	02 654	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
	23 384	vierge	50 000
		autres signes	5 000
	28 944	sagittaire	4 000 000
		autres signes	125 000
5	35	tous signes	200
	3 065	lion	10 000
		autres signes	1 000
	28 745	lion	50 000
		autres signes	5 000
6	7 966	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	1 266	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	5 676	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	08 856	cancer	50 000
		autres signes	5 000
	18 836	balance	50 000
		autres signes	5 000
7	67	tous signes	200
	897	tous signes	400
	2 877	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	2 917	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	1 477	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	8 167	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	00 857	taureau	50 000
		autres signes	5 000
	25 097	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
8	9 828	balance	12 000
		autres signes	1 200
	09 358	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
9	809	tous signes	400
	3 129	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	9 019	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	9 929	lion	12 000
		autres signes	1 200
0	7 890	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	3 920	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	9 840	verseau	12 000
		autres signes	1 200

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS :



GAGNENT 100,00 F

87 TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE 101e
TIRAGE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 1987

هكذا من الأصل

Le Monde DES LIVRES

Paul Nizon, un « élixir de vie »

Un grand écrivain suisse-allemand exilé à Paris qui a fait de l'écriture un risque existentiel.

EN somme, j'ai beaucoup de chance. Proust et Céline, je ne les ai pas connus, et je ne suis pas sûr que j'aurais aimé les rencontrer, bien que la *Recherche* et *Voyage au bout de la nuit* soient de ces livres « *qui vous entrent sous la peau* », comme *la Nausée*, comme *Stiller*. Mais Sartre et Frisch, dans la vie, ne m'ont pas déçu. Maintenant Paul Nizon. Lorsque j'ai lu *l'Année de l'amour* (1), il y a deux ans, j'ai su tout de suite que c'était un de ces livres. Le nom m'était familier : un compatriote, célèbre en Suisse, et en Allemagne aussi. Totalement inconnu ici, sauf des germanistes. C'est Jean-Louis de Rambures, infatigable découvreur, qui a persuadé Hubert Nyssen de le publier et qui a traduit aussi le roman précédent, *Stolz*, qui date de 1975 et paraît à présent en France (2).

Quand je parlais de *l'Année de l'amour* autour de moi, les gens riaient : « *Paul Nizon ! Evidemment, pour un sartrien !...* » Et quand je leur disais qu'il est suisse, exilé ici depuis 1977, ils riaient encore : « *Oui, oui ! La mafia suisse de Paris !* » Après l'avoir lu, s'ils riaient, c'était de bonheur et de connivence : *l'Année de l'amour* est sans doute l'un des plus beaux livres que l'on ait écrits sur Paris, et sur bien d'autres choses, notamment ce saut dans le vide qu'est l'écriture.

Nous avons fait connaissance au printemps dernier, à Saint-Louis, Missouri. Il était, pour un trimestre, « écrivain invité » du département d'allemand à l'université Washington. Je donnais une conférence, il est venu en voisin, en compatriote, en compagnon d'exil. Ça m'a fait autant plaisir que si John Garfield ou Humphrey Bogart étaient entrés dans la salle. C'est vrai, il a ce « look » des années 40 ; il m'a semblé que son costume de laine grège et son chapeau étaient ceux de Dashiell Hammett.

En 1977, Paul Nizon vivait à Zurich, romancier renommé, critique d'art de grande réputation (il a écrit une thèse sur Van Gogh). Au cours d'une tournée de lecture de son roman *Stolz* à l'étranger, il a été victime d'une « *intoxication amoureuse* ». Au retour, lui et son épouse ont passé des nuits et des nuits « *au chevet de leur amour saccagé* ». Il a décidé de tout quitter, femme, amis, situation, pour aller vivre à Paris, dans un minuscule deux pièces dont il venait d'hériter de sa vieille tante, dans le *dix-huitième arrondissement*. Il approchait de la cinquantaine, c'était maintenant ou jamais pour tenter de s'exhumer et vivre à neuf, par l'écriture, et l'écriture seule.

MICHEL CONTAT.

(*Lire la suite page 20.*)

(1) Ce livre figurait parmi les meilleurs romans du domaine allemand sélectionnés par *le Monde des livres* pour la décennie 1975-1985 (traduit par J.-L. de Rambures, Actes Sud).

(2) Une traduction, due à Anne Cuneo, avait paru, il y a une dizaine d'années, chez l'éditeur suisse Bertil Galland, mais n'avait pas franchi la frontière.



Paul Nizon vu par Irmeli Jung.

Jacques Roubaud retrouve Hortense

Le second roman d'un poète qui s'amuse, d'un mathématicien qui goûte le divertissement raffiné.

COMMENT *résister à un* roman qui s'ouvre sur ces mots : « *Il faisait beau et chaud, mais on n'était pas en Belgique* » ? Comment donc résister à *l'Enlèvement d'Hortense*, de Jacques Roubaud ? Impossible, surtout lorsqu'on a lu, en 1985, son premier roman, *la Belle Hortense* (1). Cette histoire est, tout autant que la première, « *un vrai roman policier, mais dans une version peu orthodoxe* », comme le disait Jacques Roubaud (2). Du « Canada Dry », peut-être (du reste, un des inspecteurs de police ne cesse d'en boire)... La couleur du polar, le goût du polar, mais...

Les tribulations d'Hortense sont d'abord un hommage à Raymond Queneau, père de l'Oulipo, auquel appartient Roubaud (3) : la chapelle poldève de l'Unipark de *Pierrot mon ami* est au cœur du quartier — un morceau du Marais, à Paris, sans doute — où habitent Hortense et ses amis, où circule l'autobus T, cousin de l'autobus S d'*Exercices de style*.

Malgré l'agilité d'esprit qu'il requiert, ce jeu cultivé, très brillant, vous reposera de tous ces *romans où l'on ne sait plus que* faire avec le langage, sinon inonder les pages de style mou et de psychologie sirupeuse et poisseuse. Plus encore que dans *la Belle Hortense*, Jacques Roubaud se prend ici à son propre jeu et s'amuse à se faire rire lui-même. Aux dépens du lecteur, parfois, qui ne peut pas toujours tirer au clair les subtiles variations sur les chiffres, décrypter le secret des « sextuplés » poldèves... sans parler de l'érudition, des allusions à l'histoire des mathématiques ou aux formes poétiques du troubadour Arnaud Daniel.

Lecteurs, n'ayez pas peur ! Tout cela est fait avec tant d'habileté et de légèreté que vous ne vous sentirez pas « largué » et que vous trouverez toujours votre miel dans *l'Enlèvement d'Hortense*. A quelques conditions tout de même : que vous ayez de la vivacité, que vous préfériez le vraiment compliqué au faussement simple. Il serait bon d'aimer aussi les jeux, non seulement sur les chiffres mais encore sur les noms (on trouvera ainsi plus de saveur à découvrir que le médecin légiste s'appelle le docteur Petiot).

Avoir lu quelques livres aidera, sans doute, à comprendre pourquoi Mme Eusèbe, au départ de son chat Alexandre, est restée « *si inconsolée ténébreuse (quoique pas veuve)* », ou à reconnaître « *l'Impérial Sentier qui Bifurque* » et autres Philibert Orsells (Sollers), Odilon Joyaux (le même) ou *D.H. Flowbert*. Enfin, il n'est pas interdit de savoir un peu d'anglais pour mieux goûter le groupe rock « *Dew-Pon Dew-Val* » et comprendre pourquoi « *il y a toujours des chauves-souris dans le beffroi* »...

« Il n'y a pas de hasard »

En avançant dans la lecture de *l'Enlèvement d'Hortense*, on s'aperçoit, si l'on a lu *la Belle Hortense*, qu'on a été durablement « éduqué » à la « pêche » aux allusions. Ainsi s'étonne-t-on de l'arrivée du chat Hotello chez deux jeunes femmes rousses, Laurie et sa fille Carlotta, alors que le chat de l'histoire précédente, Alexandre Vladimirovitch, était, lui, tombé amoureux d'une chatte rousse. Quand Jacques Roubaud confirme ces soupçons (pp. 179 et 191), on est tout dépité de voir que les nouveaux venus auront aussi les clés du jeu. Mais c'est très bien ainsi ; il ne faut pas laisser s'installer le snobisme du lecteur.

Dans tout cela, on ne vous a rien dit de l'intrigue, qui existe bel et bien, qui est « rebondissante » à souhait. C'est tant mieux, car il faut la découvrir pas à pas, à la lumière toutefois de ce précepte : « *Il n'y a pas de hasard. Le hasard n'est pas une notion narrative* ». Munis de cela, lecteurs, nous vous souhaitons bon vent pour mettre en route la mécanique de vos petits neurones. Autrement dit : bonne lecture !

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **L'ENLÈVEMENT D'HORTENSE, de Jacques Roubaud. Ramsay, 290 p., 95 F.**

(1) Ramsay.

(2) Voir le portrait de Jacques Roubaud dans « le Monde des livres » du 31 mai 1985.

(3) L'Oulipo, Ouvroir de littérature potentielle, a été créé par Raymond Queneau et François le Lionnais. Jacques Roubaud fait aussi partie du groupe ALAMO, qui pratique l'écriture par ordinateur et préconise la « *lecture interactive* ».

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Proust, rééditions et essais

A la recherche du lecteur perdu

NOUS savions que nous pouvions « tomber » de bien des façons, dans bien des endroits, tomber amoureux, enceinte, dans un escalier, sur un téléscripteur ou en emmerdeur, d'un excès dans l'autre... mais « *dans le domaine public* », pour beaucoup, c'est une découverte. Proust n'en serait pas revenu, de ce tintamarre. Déjà, on l'imaginait mal rôdant sur ses chers Champs-Elysées lors du film tiré d'*Un amour de Swann*, et entendant annoncer par le caissier, d'une voix de camelot : « *Swann, plus que des premiers rangs !* » Au fond, il aurait été ravi, comme aujourd'hui de sa... chute dans *le domaine public*. N'est-il pas le seul, de tous les écrivains morts en 1922, sur qui les éditeurs se soient précipités, comme des moineaux sur le crottin tiède. Son snobisme et son idéal de salut par l'art y auraient trouvé leur compte.

Il faut s'y faire : la vie des livres, que la sagesse voudrait réglée sur l'éternel, suit désormais la loi de l'actualité la plus éphémère, et de la précipitation *pour cause de concurrence*. Entre les journaux, c'est à qui parlera le premier des ouvrages, avant publication, sous peine de sembler en retard. Certains des titres dont il va être question ici ne seront en librairie que dans quelques jours. Pourvu que les premiers arrivés n'aient pas déjà disparu des comptoirs, au train où se périme l'impérissable !

En une semaine, j'ai reçu *une douzaine de livres* de ou sur Proust, rééditions ou essais. Dans le style de surenchère commerciale qu'on croyait réservé aux marques de lessive, chaque réédition insiste sur les révélations de son propre texte, puisé à des sources nouvelles, comme si les versions précédentes et voisines fourmillaient d'erreurs ou de trahisons. Un autre souci domine le marché : par



GIRAUDON

« Les variantes, les corrections, les meilleures éditions n'ont pas tant d'importance. »

Marcel Proust (*Contre Sainte-Beuve*, édition Folio, p. 298).

des notes nombreuses, aider le public, cet ignare paresseux, à se croire érudit et à pénétrer une masse de lecture réputée indigeste, lui mâcher la besogne. A la recherche du lecteur perdu !...

Comme *si le bonheur pris à la Recherche*, ce n'était pas, d'abord, le temps passé à s'y perdre, éperdument ! Comme si *la meilleure* édition n'était pas forcément, tout appareil critique à part, celle où l'on a découvert Proust, où on l'aura découvert !

⁂

Pour toute une génération, l'expérience — car c'en est une, comme *le service militaire*, la lecture de Joyce, Cohen, Marquez ou Musil, une épreuve à laquelle les gens se *reconnaissent, se rattachent*, — la traversée de l'océan Proust est liée au papier bible et à la reliure souple de « la Pléiade ». Cette édition due à P. Clarac et A. Ferré, qui a servi aux reprises en « Folio » de 1985, remonte déjà à *plus* de trente ans (1954). Des révélations sont survenues entre-temps, c'est vrai, et c'était prévisible, s'agissant de manuscrits aussi constamment retravaillés que ceux de Proust. Il a donc fallu mettre à jour textes et notes. Le soin en a été confié à Jean-Yves Tadié, qui signe la nouvelle introduction. Celle-ci ainsi que les chronologies et les variantes se tiennent dans une heureuse moyenne entre l'érudition pour spécialistes et l'initiation pour l'honnête homme — si l'expression a gardé un sens.

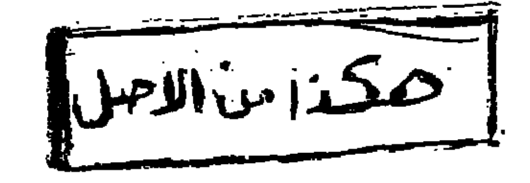
L'accent est mis sur l'histoire de l'œuvre, et sur les rapports, qui retiennent *l'attention de la plupart des* commentateurs, entre théorie et sensation, abstraction et poésie, le secret de l'art de Proust tenant à la force des images plus qu'à tous les raisonnements. Et à la coulée de ces images, non à telle page ou telle métaphore isolée ! Aux glaneurs qui croient pouvoir ouvrir et refermer *la Recherche* n'importe où, *Proust a répondu par avance*, à propos de Balzac, en disant que ce dernier forme « *un bloc dont on ne peut rien distraire* ».

Les esquisses, réunies en fin de volume, avaient toutes leur nécessité par rapport à l'ensemble en expansion. Ainsi, le projet de *la Recherche* est-il déjà contenu dans le *Contre Sainte-Beuve*, repris ces jours-ci en « Folio » avec l'avant-propos de Bernard de Fallois. Le préfacier emploie toute son intelligence à défendre les préjugés de Proust *contre... l'intelligence*. Les significations que nous donnons aux mots sont souvent des contresens, à ceci près, observe Proust, que « *dans les beaux livres, tous les contresens sont beaux* ». En marge de cette remarque, Proust ajoutait la phrase mise en exergue de cette chronique, comme s'il pressentait, et voulait décourager, l'actuel déferlement d'éditions annotées.

⁂

L'*Albertine disparue*, que publie Grasset, est la seule variante considérable des republications de cet automne. Jusqu'ici, nous avions disposé de l'édition originale établie en 1925 par Robert Proust, Jacques Rivière et Jean Paulhan ; de « la Pléiade » de 1954, où André Ferré, d'après les *cahiers manuscrits*, avait replacé le texte dans *la Recherche* (tome III) sous le titre *la Fugitive* ; et de la version de Jean Milly chez Flammarion, toujours selon les mêmes sources.

(*Lire la suite page 18.*)



A LA VITRINE DU LIBRAIRE

ROMANS

La chronique amoureuse et guerrière de Jean-Marie Rouart

Nous voici plongés dans un roman qui semble jouer à cache-cache avec l'histoire. La documentation nécessaire apparaît fort peu, seulement en quelques fragments de tableaux académiques, tels les mourants et les morts des champs de bataille dont Napoléon truffa l'Europe. Pour le reste, l'érudition reste fort discrète, ce qui n'empêche pas Jean-Marie Rouart d'évoquer habilement le début du dix-neuvième siècle, du faubourg Saint-Germain à Vienne ou à Varsovie. Choix intéressant que ces temps de concurrence amoureuse et guerrière, avec ce qu'ils supposent de cruauté, voire d'inconscience.

Au-delà des faits et des gestes d'une époque, Rouart en retrouve le sens. *Le Cavalier blessé* est, pourrez-vous dire, un roman intimiste historique. La belle et infidèle Julie de Bercheny, qui cache un superbe tumulte sado-masochiste sous des dehors de mère aimante et de femme du monde nourrie de protocole, règne sur cette chronique impériale, et particulièrement sur trois hommes : son mari, Henri, qui, sachant ce que ce corps de pouliche, dûment cravaché, peut offrir à d'autres, a suivi le cours de sa jalousie, renonçant à la carrière préfectorale pour se perdre dans la guerre sous un nom d'emprunt ; son beau-frère Philippe, officier de carrière, amant efficace et volage ; et le capitaine Tony Reisset, soudard dont la brutalité n'a pu que faire vibrer l'insatiable Julie.

Jean-Marie Rouart maîtrise parfaitement sa chronique d'amours et de guerres. S'il ne recule pas devant les blessures, la gangrène, les viols, il reste très réservé sur les scènes érotiques. Concernant Julie, il choisit souvent l'ellipse, au point que vous ne cheminez que pas à pas, au travers des autres personnages, dans la découverte de cette femme. Rouart a sagement limité sa galerie de personnages, comme la longueur de son roman. Cela lui vaut de frapper juste et fort, sans s'attarder. Au rythme des victoires fulgurantes et sanglantes des débuts de l'Empire, quelques pauses vous permettent de mesurer la conquête de l'Europe. Mais les héros, eux, semblent davantage portés par eux-mêmes que par l'histoire. Jeunesse, désirs, ambitions et regrets se bousculent ou se consument dans l'étrange allégresse, à la tonalité triste, d'un romantisme cher à l'auteur.

FRANTZ-ANDRÉ BURGUET.

★ **LE CAVALIER BLESSÉ, de Jean-Marie Rouart, Grasset, 230 p., 84 F. J.-M. Rouart a reçu le prix Interallié pour LES FEUX DU POUVOIR (1977) et le prix Renaudot pour AVANT-GUERRE (1983).**

Un miroir peut en cacher un autre

Le hameau des Ribières, en Provence, est bizarrement peuplé de personnages esseulés. Loisinger, artiste éthéromane « incompris », est passionné par la putréfaction et les écorchés de cire du musée de la Specola à Florence. Séraphin Pouzigue, son unique voisin, garde-champêtre éthylique et zoophile, n'existe, semble-t-il, que pour assurer la double garde d'un château manifestement hanté et d'un garçon de treize ans (*« son fils, si on peut dire »*), aveugle et muet, les membres disjoints. Un *« poisson vague »*, comme le surnomme Loisinger... Un ange en enfer.

Le récit, violent par les thèmes qu'il aborde, fortement baroque, est comme un labyrinthe de miroirs où la vérité, pudique et cachée, ne s'entr'aperçoit que de biais (excepté la mort, impudeur ambiante, toujours vue de face). Ces jeux de glaces auxquels se livre l'auteur avec amusement sont autant de butoirs sur lesquels viennent s'échouer les personnages, pris au piège. Quel est donc le tain qui réfléchira le sens intelligible des gravures abstraites de Loisinger ? Quel est celui qui mettra au jour les rapports troubles qui lient le « vieux » Séraphin à l'ex-maîtresse du château hanté ?

Dans ce premier roman (1), Jean-Marie Blas de Roblès est comme un poisson dans l'eau. Malin, il a observé ses congénères : le baliste, *« poisson arbalète »*, n'attaque pas le reflet de son image lorsqu'on place un miroir inquisiteur dans son territoire. Il contourne l'obstacle et finit par l'ensabler. Le mérou, lui, fonce. *« Les humains,* explique-t-il, *sont comme le baliste, ils préfèrent enterrer les miroirs, plutôt que d'en affronter les reflets. »*

Cette sociologie aquatique nous enseigne là les deux attitudes opposées que l'on adopte face à la vérité voilée, face à la pudeur des choses : la pratique de la « politique de l'autruche » (ne pas chercher plus loin que le simple reflet de la vérité) ou la lutte don-quichottesque contre les miroirs de la réalité, au risque de briser celui qui fait face pour en découvrir inéluctablement un autre, derrière.

Contrairement à son héros qui note hâtivement les phrases incongrues, vides de sens, sorties sans lien de son esprit, Jean-Marie Blas de Roblès sait parfaitement manier une écriture riche et minutieuse. Elle peut être en temps voulu celle du rêve qui obsède, du surnaturel qui rôde ou de la pensée qui sombre dans les abysses. Si vraie que, à le lire, on se sent aussi pris au piège.

JEAN-MICHEL DUMAY.

★ **L'IMPUDEUR DES CHOSES, de Jean-Marie Blas de Roblès, Seuil, 192 p., 79 F.**

(1) En 1982, Jean-Marie Blas de Roblès avait publié un premier livre, *Mémoire de riz* et autres contes (Seuil), prix de la nouvelle de l'Académie française.



BERENICE CLEEVE.

RELIGIONS

L'africanisation de l'Eglise

Un peu caricaturalement, on pourrait dire que le conflit entre l'Eglise d'Amérique latine et Rome est d'ordre politique, qu'entre l'Afrique (ainsi que l'Asie) et Rome, il est autour de la culture, et donc, en un sens, plus profond et plus redoutable.

La question cruciale pourrait se formuler ainsi (et elle évoque un conflit des plus anciens temps entre Pierre et Paul) : faut-il en passer, pour être catholique, par la « circoncision romaine », ou dans le cas des autres continents, par l'Occident ? Dans toutes les réalités de la vie de l'Eglise — sacrements, mission, liturgie, vie des communautés, conception du prêtre, reprise de la culture traditionnelle, — cette question revient de façon lancinante, aggravée, en Afrique, par le regard condescendant que l'on jette sur l'ancien colonisé « mal parti », éternel adolescent qui a besoin d'être protégé et contenu. Encore faut-il éviter de simplifier : l'africanisation de l'Eglise comporte des dangers réels, y compris de régression.

Le mérite de R. Luneau, dominicain, chercheur au CNRS et inlassable voyageur en Afrique, est de ne rien cacher de cette complexité, tout en plaidant, avec de nombreux exemples concrets à l'appui, pour une Eglise africaine de plein vent, « au-delà des modèles » reçus.

JEAN-LOUIS SCHLEGEL.

★ **ÉGLISE AFRICAINE AU-DELA DES MODÈLES, de René Luneau, éditions Karthala, 193 p., 85 F.**

● DERNIÈRES LIVRAISONS

BIOGRAPHIE

● BERNARD OUDIN : *Aristide Briand. La paix : une idée neuve en Europe.* De 1902 à sa mort en 1932, du Parlement aux différents cabinets de la IIIe République — il en présida onze, — Aristide Briand a tenté de faire triompher une certaine idée de la politique. Une grosse biographie de celui que les saignées de la première guerre mondiale convertirent en « pèlerin de la paix », et dont Claudel résumait ainsi le destin : *« Quand l'Europe a pris congé du bon sens, Briand a pris congé de la vie. »* (Robert Laffont, 612 p., 140 F.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

● MARIE-CHRISTINE VINSON : *l'Education des petites filles chez la comtesse de Ségur. « Le texte de la comtesse n'est pas innocent; son art est de feindre l'innocence. Il dissimule une idéologie; mais il ne dissimule pas qu'il prétend éduquer »*, écrit Roger Bellet dans la préface de cette étude qui prend pour objet trois romans de l'écrivain : *les Malheurs de Sophie, les Petites Filles modèles et les Vacances.* (Presses universitaires de Lyon, 322 p., 110 F.)

● OUVRAGE COLLECTIF : *Henri Bosco. Mystère et spiritualité.* Le troisième Colloque international Henri-Bosco, réuni à Nice en mai 1986, avait abordé les différents aspects de la spiritualité de Bosco. Les auteurs des contributions présentées lors de cette réunion ont suivi l'auteur du *Mas Théotime* sur *« le mystérieux chemin, dont parle Novalis, qui mène à l'intérieur »*. Introduction de Claude Girault, président l'Amitié Henri-Bosco. (José Corti, 290 p., 140 F.)

ÉCRITS INTIMES

● ROLAND JACCARD : *l'Ombre d'une frange.* C'est posément, avec application et sans concession, que Roland Jaccard, dont les lecteurs du « Monde des livres » connaissent la signature, se livre à sa passion du provisoire, de l'éphémère, du fragmentaire. Son désenchantement artiste, il le promène entre Sils-Maria et la piscine Deligny. (Grasset, 190 p., 68 F.)

HISTOIRE

● GABRIEL DARDAUD : *Trente ans au bord du Nil (Un journaliste dans l'Egypte des derniers rois).* Ancien correspondant de l'Agence France-Presse au Caire, l'auteur a puisé dans ses carnets inédits les petits et les grands côtés du roi Farouk, d'André Malraux, de de Gaulle ou de Churchill en Egypte, sans oublier l'histoire du bourreau officiel du Caire ou celle des « amours » de Hitler avec la pharaone Nefertiti... La petite histoire éclaire souvent l'Histoire. (Lieu commun, collection « Islamie », 216 p., 95 F.)

● CHRISTOPHE CHARLE : *les Elites de la République, 1880-1900.* Le recrutement, les trajectoires sociales, la reproduction de ces *« quelques milliers de personnes qui détenaient l'essentiel des leviers de commande de la société française et élaboraient les tendances de la culture de l'époque »*. (Fayard, 556 p., 190 F.)

● GILLES LAPOUGE : *les Pirates. « Forbans, flibustiers, boucaniers et autres gueux de mer »*, passèrent sans transition de l'histoire à la mythologie. Gilles Lapouge, dans ce livre publié pour la première fois en 1969, restitue avec passion et érudition la figure de ces grands révoltés qui ont alimenté beaucoup de nos rêves... (Phébus, 236 p., 92 F.) Sur le même sujet, à l'usage des jeunes lecteurs, Jean Ollivier présente un album, *Alex Oexmelin, l'âge d'or de la flibuste.* Chirurgien, aventurier et écrivain Oexmelin a laissé un précieux témoignage sur les campagnes maritimes des flibustiers à la fin du dix-septième siècle. (Messidor/La Farandole, 124 p., ouvrage relié et illustré, 115 F.)

ROMANS ET NOUVELLES

● CLIVE BARKER : *Livre de sang* et JAMES HERBERT : *Pierre de lune.* Albin Michel inaugure avec ces deux livres une nouvelle collection consacrée à la littérature fantastique et de terreur. Le sang est l'élément évidemment obligé du roman de James Herbert (ne pas confondre avec son homonyme, Frank Herbert, l'auteur de *Dune*) et des six récits de Clive Barker. Traduit de l'anglais, par Evelyne Châtelain *(Pierre de lune)* et par Jean-Daniel Brèque *(Livre de sang).* (Albin Michel, 272 p. et 324 p., 79 F chaque volume.)

SCIENCES

● MARGARET CHENEY : *Tesla. La passion d'inventer.* Inventeur de la génératrice à champ tournant, d'une méthode d'utilisation du courant alternatif, de la lampe à arc et de quelques autres appareillages électriques, Nikolas Tesla fait partie des grandes figures fécondées par la « fée Electricité ». Né en Croatie en 1856 et mort aux Etats-Unis en 1943, Tesla eut, en outre, une vie mouvementée que raconte ici Margaret Cheney. Traduit de l'anglais par Michel Biezunski. (Belin, 350 p., 85 F.)

● JEAN-PIERRE LUMINET : *les Trous noirs.* Une exploration de ces « trous noirs » où l'imagination se perd. Entre science et fiction, raison et poésie, l'auteur fait pénétrer son lecteur dans un univers où les mondes entrent en collision, où l'espace et le temps ne se distinguent plus. (Belfond, 332 p., 98 F.)

SOCIOLOGIE

● ANNE SAUVAGEOT : *Figures de la publicité. Figures du monde.* Enseignante de sociologie à l'université de Toulouse, l'auteur étudie l'imagerie publicitaire, ses symboles et ses archétypes. Privilégiant *« le subjectif, l'analogique et l'imaginal »*, et suivant une démarche proche de celle de Bachelard, elle propose une interprétation des représentations de la publicité et des significations qu'elles mettent en scène. (PUF, 200 p., 110 F.)

LA VIE LITTÉRAIRE



● EN POCHE

● La collection « Pluriel » chez Hachette reprend une traduction ancienne, due à Henri Albert, d'*Aurore* de Nietzsche, avec une préface de Philippe Raynaud (nº 8509).

● De Nietzsche également, en « Folio », sont reprises deux traductions de l'édition Colli-Montinari des œuvres du philosophe : en deux volumes *Humain, trop humain* (nºˢ 77 et 78), un livre que Nietzsche destinait aux *« esprits libres »*, et *Par-delà bien et mal* (nº 70).

● Toujours en « Folio », Michel Le Guern présente *les Provinciales* de Pascal (nº 1860) et Jean Varloot, la *Lettre à d'Alembert* de Rousseau, précédé du *Discours sur les sciences et les arts* (nº 1874).

● Dans un tout autre genre, celui du best-seller d'espionnage, *Un pur espion* de John Le Carré, paru l'an dernier chez Laffont, est réédité par le « Livre de poche » (nº 6371).

● *Michael K, sa vie, son temps*, de l'écrivain sud-africain J.-M. Coetzee, avait été récompensé, en Grande-Bretagne par le Booker Prize et, en France, par le Fémina étranger. *« Métaphore historique de la violence »*, ce roman a pu être interprété comme une transposition de la réalité sud-africaine. Traduit de l'anglais par Sophie Mayoux (Points-Seuil, nº R 292).

● Egalement dans le domaine étranger, les *Récits d'un jeune médecin, un court récit du grand écrivain russe Mikhaïl Boulgakov*. Traduit du russe par Hélène Gibert (Point-Seuil, nº R 230).

● Dernier titre en « Points », *les Années Lula*, de Rezvani, vibrante célébration de la femme et de l'amour. Version définitive revue par l'auteur (nº R 291).

● Dans la collection « Le Monde de... » de MA-Editions, qui présente sous forme de lexique les notions essentielles relevant d'un domaine donné, paraissent deux nouveaux titres : *les Droits de l'homme*, par Yves Madiot, et *la Protection sociale*, par Alain Coulomb (nº 44).

● La collection « Biblio-Essais » persiste dans son heureuse initiative de reprendre les anciens Cahiers de l'Herne. Après *Heidegger* et *Beckett*, voici le *Gracq* qui fut publié en 1972 sous la direction de Jean-Louis Leutrat (nº 4069).

● Trois nouveaux titres dans la collection des éditions de La Manufacture, « Qui êtes-vous ? » : *André Breton* (nº 31), par Alain et Odette Virmaux ; *René Char* (nº 29), de Serge Velay, enfin un volumineux *Philippe Soupault* dû à Bernard Morlino, comprenant en particulier plusieurs articles écrits par le poète avant la guerre (nº 28).

● EN BREF

● **Des Rencontres sur le thème *« Les Cahiers du Sud. Regards sur les cultures »* auront lieu les 16, 17 et 18 octobre à Carcassonne. Le sujet du colloque sera la place qu'a tenue la revue dans le paysage intellectuel de ce siècle. (Secrétariat des Rencontres : GAREA, 91, rue Jules-Sauzède, 11000 Carcassonne, tél. : 68-71-29-69.)**

● **« L'institutionnalisation de la philosophie au Chili : deux modèles de perception de la philosophie » sera le thème d'une conférence donnée par Cecilia Sanchez, chercheur au CERC de Santiago-du-Chili, le 18 octobre à 18 heures au Collège international de philosophie (1, rue Descartes, 75005 Paris, salle B).**

● **Le deuxième prix Paul-Léautaud, doté d'un montant de 80 000 F, a été attribué à Georges Walter pour son roman, *Chronique de trois pâles fainéants*, publié chez Grasset (voir « le Monde des livres » du 17 avril). Yves Amiot pour *Virulence* (José Corti) et Raoul Mille pour *les Amants du Paradis* (Grasset) ont également obtenu des voix. Enfin, il a été annoncé qu'une place dans le dix-septième arrondissement de Paris, portera le nom de Léautaud.**

● **Le IVᵉ Salon du livre d'histoire, Clio 87, aura lieu à Senlis (Oise), à l'Espace Saint-Pierre, du 15 au 18 octobre.**

● **La Société P.-J. Proudhon organise un colloque sur le thème « Pouvoirs et libertés » à Paris les 22 et 23 octobre (Maison de la Recherche, 54, rue de Varenne, 75007 Paris), et le 24 octobre à Besançon, au Kursaal.**

● **PRÉCISION. – Le livre de Ralph Giesey, *Le roi ne meurt jamais*, dont rendait compte Roger Chartier dans « le Monde des livres » du 9 octobre paraîtra aux éditions Flammarion le 4 novembre.**

● **RECTIFICATIF. – Le livre de Jacques Bellefroid paru aux éditions de la Différence et analysé par Bertrand Poirot-Delpech dans « le Monde des livres » du 9 octobre ne porte pas comme titre *le Voleur de temps*, mais *le Voleur du temps*.**

Le premier Festival européen des écrivains

Le premier Festival européen des écrivains se tient à Strasbourg du 16 au 19 octobre, avec la participation de plus de cent soixante-dix écrivains de dix-sept pays.

Sont attendus notamment Friedrich Dürrenmatt, Alberto Moravia, Anthony Burgess, Ismaïl Kadare, Tahar Ben Jelloun, Pierre Mertens, André Glucksmann, Edgar Morin.

Pendant quatre jours, le Festival, qui est organisé par l'Association européenne pour le livre et les écrivains, proposera au public des rencontres auteurs-lecteurs, des conférences, des lectures de textes par des comédiens, des hommages, en leur présence, à trois grands noms de la littérature (Burgess, Moravia, Dürrenmatt), des dîners en ville avec l'auteur de son choix, l'ouverture d'un café littéraire, et des jeux littéraires non-stop.

De nombreux prix seront proposés, dont le plus important sera décerné lors de la Nuit européenne de l'écrivain par quinze libraires et autant de critiques littéraires à l'Ecrivain européen de l'année (choisi parmi Thomas Bernhard, Milan Kundera, Leonardo Sciascia et Marguerite Yourcenar).

Pivot dans tous ses effets

C'est la force centripète qui *domine dans le milieu littéraire parisien*. Un seul espace — le plateau d'« Apostrophes » — exerce une attraction presque exclusive ; hors *de ce centre, les écrivains errent* dans le royaume de l'incertain, de l'aléatoire...

Dans une enquête très complète qui paraît cette semaine chez Ramsay, un jeune journaliste, Edouard Brasey, tente d'analyser *l'Effet Pivot*, en prenant le risque d'en être la victime, puisque Pivot a assuré qu'il ne l'inviterait pas dans son émission. L'auteur a eu la sagesse de ne pas tomber dans le livre-spectacle. Le travail de démontage auquel il s'est livré, sans apporter de révélations fracassantes, rassemble des éléments jusqu'ici dispersés : listes d'auteurs invités le plus fréquemment (Max Gallo et Jean d'Ormesson en tête), statistiques par éditeur (hors d'un avantage à Grasset, les autres maisons sont traitées équitablement) et par genre (l'histoire et surtout les documents sont largement préférés ; la bande dessinée, la science-fiction et la poésie, en revanche, ne sont guère à l'honneur). Enfin, les taux d'écoute confirment le tassement de l'émission depuis 1984, après la période faste 1981-1984.

Généralement mesuré dans l'ironie et l'irrévérence, Brasey aurait dû le rester en parlant des absents d'« Apostrophes », taxés de passéistes : Michaux ou Beckett, Char ou Blanchot (un absent omis) défendent ou ont défendu en fait bien autre chose qu'une conception révolue. Leur dédain à l'égard d'un jeu médiatique dans lequel la littérature n'est qu'une mise parmi d'autres mérite plus de respect.

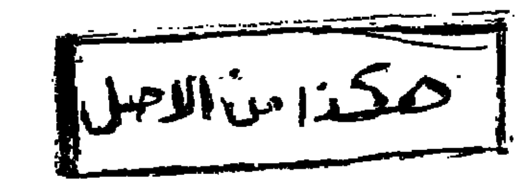
PATRICK KECHICHIAN.

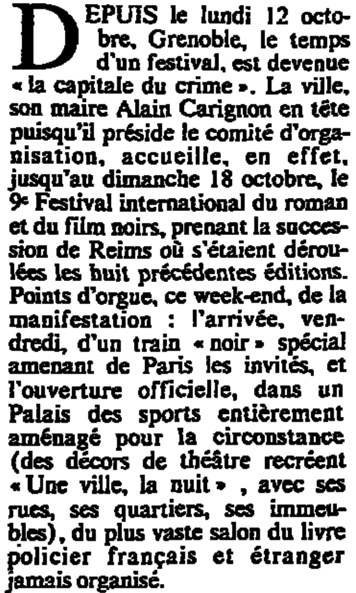
★ **L'EFFET PIVOT, d'Edouard Brasey, Ramsay, 372 p., 99 F.**

La deuxième sélection Goncourt

Le jury Goncourt vient de publier sa deuxième liste de sélectionnés. Dix titres restent en compétition, parmi lesquels *la Girafe*, de Marie Nimier, qui fait ainsi son apparition au milieu des appelés.

— Christiane Baroche : *l'Hiver de beauté* (Gallimard) ; Tahar Ben Jelloun : *la Nuit sacrée* (Le Seuil) ; Marie Cardinal : *les Grands Désordres* (Grasset) ; Guy Hocquenghem : *Eve* (Albin Michel) ; Marie Nimier : *la Girafe* (Gallimard) ; Angelo Rinaldi : *les Roses de Pline* (Gallimard) ; Jean-Marie Rouart : *le Cavalier blessé* (Grasset) ; Nicolas Saudray : *Chevalerie du soir* (Le Seuil) ; Denis Tillinac : *Maisons de famille* (Robert Laffont) ; Ya Ding : *le Sorgho rouge* (Stock).





● ROMANS POLICIERS

Grenoble en noir

Durant une semaine, la ville olympique accueille le 9e Festival du roman et du film noirs.

DEPUIS le lundi 12 octobre, Grenoble, le temps d'un festival, est devenue « la capitale du crime ». La ville, son maire Alain Carignon en tête puisqu'il préside le comité d'organisation, accueille, en effet, jusqu'au dimanche 18 octobre, le 9e Festival international du roman et du film noirs, prenant la succession de Reims où s'étaient déroulées les huit précédentes éditions. Points d'orgue, ce week-end, de la manifestation : l'arrivée, vendredi, d'un train « noir » spécial amenant de Paris les invités, et l'ouverture officielle, dans un Palais des sports entièrement aménagé pour la circonstance (des décors de théâtre recréent « Une ville, la nuit » , avec ses rues, ses quartiers, ses immeubles), du plus vaste salon du livre policier français et étranger jamais organisé.

Grenoble en noir, c'est la présence d'une quarantaine d'éditeurs – de Gallimard à l'allemand Rowohlt, des Presses de la cité à l'italien Mondadori, d'une cinquantaine d'auteurs français – Daeninckx, Magnan, Amila, Réouven, Belletto, mais aussi Daniel Pennac et François Guérif dont on lira les portraits ci-dessous –, d'une trentaine d'auteurs étrangers – de l'Espagnol Montalban à l'Américain Charyn, de l'Ecossais McIlvanney au Japonais Matsumoto, du Soviétique Semionov à l'Allemand-ky, – d'une vingtaine d'auteurs de bandes dessinées – de Tardi à Loustal, de Claeys à Giardino. Même l'inspecteur Hutch – sans Starsky – et l'inspecteur Derrick, vedettes de télévision, seront, en chair et en os, de la fête.

Grenoble en noir, c'est aussi une impressionnante série de débats qui permettront de faire un panorama des littératures policières allemande, italienne, anglaise, américaine, suédoise, soviétique, japonaise. On débattra encore des problèmes de traduction, du polar pour la jeunesse ou de la signification du fait divers en présence d'avocats, de journalistes, de magistrats. Même René La Canne, le célèbre ex-truand, en sera.

Grenoble en noir, c'est enfin des animations permanentes qui toucheront tous les arts : expositions photos de Raymond Depardon et Peter Marlow ; projections TV et vidéo ; cinéma, avec une avant-première du dernier Chabrol, *le Cri du hibou ;* théâtre, musique, bande dessinée. Même la mode sera représentée, les lauréats d'un concours de créateurs habillant les quarante hôtesses du Festival...

Au total, après avoir engagé un budget de plus de 3 millions de francs – dont un tiers est supporté par la ville et un quart par des sponsors, une marque de whisky – stéréotype du genre oblige ! – en *tête*, les organisateurs attendent un minimum de trente mille visiteurs.



DANIEL PSENNY

Quatre de la Série noire : Pouy, Cook, Daeninckx et Pennac
Ils seront tous à Grenoble.

Une invitation contestée...

Au printemps dernier, alors que le festival commençait à prendre tournure, Jean-François Vilar, écrivain, président de l'Association des amis de la littérature policière – *alias* 813, – était officiellement présenté comme le vice-président de la manifestation. A l'automne, si l'association 813 est bien toujours là, *exit* Vilar, qui ne figure plus sur aucun document. C'est que, entre-temps, il y a eu, entre autres critiques sur l'organisation du festival, l'« affaire ADG ».

ADG, pseudonyme d'Alain Fournier, c'est, pour les amateurs, un auteur de polars connu, qui a signé plusieurs ouvrages dans la Série noire. Mais ADG, c'est aussi, de notoriété publique, un militant d'extrême droite, ex-chroniqueur à *Minute*, qui n'a jamais caché ses sympathies pour les amis de Jean-Marie Le Pen. La fiction, dans le cas d'ADG, rejoint d'ailleurs la réalité : dans son dernier roman, *Joujoux sur un caillou* (Série noire nº 2 089), il prend pour prétexte d'une intrigue policière l'assassinat, en 1981, du leader de l'Union calédonienne – indépendantiste, – Pierre Declercq et démarque, pour l'expliquer, les thèses des caldoches les plus ultras.

Quand Jean-François Vilar a appris que Grenoble-Polar envisageait d'inviter officiellement ADG pour le festival, il s'y est immédiatement opposé, considérant que, *« si les amis de la littérature policière n'avaient pas vocation à faire de la politique, ils avaient, comme les médecins ou les historiens dans leurs associations, à faire barrage aux tripatouillages de la droite la plus extrême »* et que, *« au regard d'un débat général tout à fait actuel »*, il était évident pour lui que *« l'amour du noir s'arrête là où commence... le brun »*.

Réponse de Grenoble-Polar : *« Pour les invitations au festival, nous n'avons pas suivi d'autre critère que littéraire. Nous n'avons pas à tenir compte de l'appartenance politique de tel ou tel. »* L'invitation officielle faite à ADG a été maintenue. Jean-François Vilar a démissionné de la présidence de 813. Un point de détail ?

B. A.

UN AUTEUR

Daniel Pennac entre les fées et les flics

VEUT-ON une preuve des capacités du roman policier à intégrer, en dépit des contraintes qui lui sont propres, d'infinies variations ? On pourrait citer Chester Himes et son Harlem de légendes, Donald Westlake et son humour trépidant, le Charles Williams de *Fantasia chez les ploucs* ou encore la poésie de Jérôme Charyn.

En France, un petit cousin leur est né, voici à peine deux ans : Daniel Pennac. Un style qui mêle le baroque aux rigueurs de l'action classique, une atmosphère criminelle et poétique, un héros – Benjamin Malaussène – qui combine solitude et famille nombreuse délirante : en deux romans seulement – *Au bonheur des ogres* (« Série noire » nº 2004) et *la Fée carabine* (« Série noire » nº 2095) – Pennac a fait irruption, de singulière façon, dans le gotha des auteurs français de romans noirs. Son dernier-né vient d'obtenir un prix aux Vingt-quatre heures du livre du Mans, a raté d'un cheveu le Grand Prix de littérature policière 1987, est en course pour les Trophées 813 et fait l'objet d'une adaptation télévisée par le réalisateur Yves Boisset. Mais pour en arriver là, il a fallu à Pennac bien des détours.

« Le polar, c'est un amour d'adolescence ?

Daniel Pennac. – Pas du tout. J'ai presque honte de l'avouer, mais je n'ai découvert le genre que très tardivement, à trente-cinq ans passés. Pas vraiment le style Chandler-Hammett dès le biberon, donc. En fait, sorti de fac, je voulais, d'abord, comme tout bon intellectuel, « faire du sens ». J'ai donc commis un essai sur le service militaire au Seuil, puis deux romans chez Grasset et Lattès. Un vrai succès d'estime, comme on dit : l'un d'entre eux, tiré à 12 000 exemplaires, a dû se vendre aux environs de 300... Ce n'est qu'en 1979, lors d'un voyage au Brésil, qu'en panne de lecture je suis, par hasard, tombé sur un vieux « Série noire » qui traînait, *Un nommé Louis Beretti*. Un vrai choc : il y avait là un bouquet d'images justes, fortes, denses, efficaces. Qu'un ami me fasse ensuite connaître Chester Himes – un grand Noir court dans la rue, la scène se resserre comme par l'effet d'une caméra et l'on découvre qu'il a un couteau planté à travers la tête – ou les premiers Chase – un bras qui, soudain, jaillit de sous un lit et s'empare de la cheville de l'infirmière, – et c'était décidé : moi aussi, je voulais être un producteur d'images.

– C'est le virage vers le polar...

– Doucement, doucement. J'avais un métier à apprendre : raconter des histoires. Et pour ça, rien ne vaut la littérature enfantine. Parce qu'il n'y a pas plus exigeant qu'un gosse comme lecteur. Ou tu l'intéresses immédiatement, ou il ferme le bouquin, c'est fini, il est passé à autre chose. J'ai donc écrit pour les enfants. Avant qu'un pari... enfantin, du genre « T'es pas cap », ne me fasse naturellement passer au roman policier.

– Pourquoi « naturellement » ?

– Au risque de faire hurler certains amateurs, je crois qu'il y a une grande fraternité entre le conte enfantin et le polar. La solitude du héros, la menace, la peur, le décor même : la forêt du Petit Poucet, c'est la ville que, dans le roman noir, on appelle d'ailleurs la jungle. Ajoutons-y la dimension métaphorique – les bottes de sept lieues, c'est comme Lemmy Caution, le héros de Peter Cheney, éclusant des litres de whisky sans jamais en ressentir les effets – et d'abord, et surtout, la magie. Le conte pratique une magie explicite : une fée arrive et, toc, transforme un type en crocodile. Le polar, lui, pratique une magie implicite qui consiste à mettre un gars dans une situation impossible et à trouver une porte de sortie qui ait l'air plausible. Au lieu d'une fée, ce sont les flics qui arrivent à temps...

– *Au bonheur des ogres* et *la Fée carabine* sont des romans pétillants de santé, de fantaisie. Les contraintes obligées du genre n'ont donc pas fonctionné comme des obstacles ?

– Au contraire. Ces nécessités, qu'elles soient thématiques – la mort, – narratives – l'enquête, – psychologiques – une certaine solitude du héros, – c'est la grande force du polar. Pour parodier Sartre, je ne me suis jamais senti aussi libre que dans un genre où les contraintes sont si nombreuses. Le polar confine à la poésie, où ce sont les contraintes qui créent la liberté, l'exaltation. Il y a un grand plaisir à manifester de la liberté, de l'invention, en dépit, à cause des obligations. Elles sont le garde-fou qui évite de sombrer dans la fantaisie pour la fantaisie, ou dans l'introspection nombrilique.

Le rapport est le même entre l'histoire et le style. Si je veux m'intéresser à ce que je raconte, il faut qu'il y ait du style, sinon, ça m'ennuie. Mais ce n'est pas parce qu'il y a du style que je peux me permettre de négliger l'histoire. Risquons une formule : l'histoire, c'est la politesse du style... »

Ainsi va Daniel Pennac, le paradoxe en bandoulière. Pudique et intarissable, la pipe sérieuse et l'œil malicieux, gamin farceur et prof de français dans une institution religieuse. Pennac qui récuse le snobisme anti-roman noir, mais tout autant *« l'élitisme à rebours de ces romanciers noirs qui se prennent pour les seuls sociologues de notre temps »*. Pennac qui a toujours pensé que *« ce qui se passait de pire dans le monde, c'était un cauchemar d'enfant »*, et qui aime par-dessus tout *la Conjuration des imbéciles*, de John Kennedy Toole, *« parce qu'il y a là une hilarité monstrueuse qui sent la mort. »*

Propos recueillis par
BERTRAND AUDUSSE.

Matsumoto, cet inconnu

« Samedi, 15 h 30 : conférence de presse de Seichô Matsumoto, avec réception sous l'égide de l'ambassade du Japon. » Au détour du programme du Festival de Grenoble, l'annonce intrigue. Il n'est pas si courant qu'un auteur de romans policiers mobilise la représentation officielle de son pays. C'est que Matsumoto n'est pas n'importe qui. Du haut d'une œuvre riche de plus d'une centaine de titres, celui que l'on a rapidement surnommé « le Simenon japonais » est, depuis les années 60, une véritable institution pour ses compatriotes.

Jusqu'à cette semaine, Matsumoto demeurait pourtant, pour le lecteur français, un quasi-inconnu. Seul un de ses ouvrages, *Points et lignes*, était paru – traduit de l'anglais – aux éditions du Masque sous le titre *le Rapide de Tokyo* (1). Saluons donc l'initiative des éditions Picquier, qui publient, aujourd'hui, *le Vase de sable*, avant d'éditer prochainement *Evangile noir* et *le Point zéro*.

C'est peu de dire que Matsumoto surprendra ceux pour qui la littérature japonaise est synonyme d'onirisme flamboyant ou d'intimisme psychologique raffiné. Phrases courtes, sèches, dialogues prosaïques, style minimaliste – que la traduction respecte, semble-t-il, à l'extrême, – voilà *le Vase de sable*, un beau titre pour une enquête qui longtemps semble s'enliser et va entraîner l'inspecteur Eitaro Imanishi aux quatre coins du Japon, à la recherche de l'assassin d'un vieil homme sans histoire. Muni de rares indices – un homme avec un drôle d'accent était dans un bar en compagnie de la victime quelques heures avant le meurtre, une serveuse a entendu un mot mystérieux « Kameda », – Imanishi déroule patiemment le mince fil que le hasard lui a accordé, accumulant, peu à peu, les indices jusqu'à confondre le coupable dans une grande scène d'explication finale.

Le lecteur friand de mystère se sentira donc en terrain connu, celui du roman d'énigme, assorti d'une – légère – critique sociale. Le lecteur friand d'exotisme aura droit à quelques instantanés sur un Japon moderne, mais encore marqué par la guerre – le roman date de 1961, – où se côtoient, en s'ignorant, jeunes artistes d'avant-garde, volontiers abscons, et paysans pauvres. Le dépaysement sera pourtant limité : le style dépouillé de Matsumoto, son refus obstiné de tout effet le conduit à gommer largement odeurs, sensations, couleurs, au risque que le détachement de l'auteur suscite chez le lecteur – occidental ? – un sentiment de malaise devant tant d'apparente froideur. Les fleurs, il est vrai, ne poussent pas dans les vases de sable...

★ LE VASE DE SABLE, de Seichô Matsumoto, traduit du japonais par Rose-Marie Fayolle, éditions Picquier, 224 p., 80 F.

(1) Le Masque, nº 1695.

UNE COLLECTION

La croisade de François Guérif

IMPOSSIBLE, si l'on est amateur de romans ou de films noirs, de ne pas avoir entendu parler un jour ou l'autre, de François Guérif. Auteur de biographies d'acteurs et de sommes spécialisées comme *le Film noir américain* ou *le Cinéma policier français* (1), traducteur, libraire, directeur de collections, animateur de feu la revue *Polar* (2), cet homme-là est un passionné, un vrai. De ceux qui n'hésitent pas à se transformer en détective, en entomologiste, pour faire découvrir les œuvres méconnues. De ceux qui, pour l'amour du genre, ne comptent ni leur temps ni – souvent – leur argent. De ceux, en somme, qui ne vivent pas « du » polar, mais « pour » le polar.

Depuis avril 1986, François Guérif est directeur de la collection « Rivages/noir », qu'il a créée aux éditions Rivages. En dix-huit mois, il en a fait l'une des toutes meilleures sur le marché, et vient d'ailleurs d'obtenir le Grand Prix de littérature policière – catégorie étranger – pour *Là où dansent les morts*, de Tony Hillerman. Une distinction qui récompense aussi une sacrée persévérance.

Car Guérif revient de loin. Avant « Rivages/noir », il a dirigé ou codirigé « Red Label », « Fayard/noir », « Engrenage international ». Autant de collections qui sont, aujourd'hui, mortes et enterrées au grand cimetière de l'édition policière. S'il n'en a pas conçu trop d'amertume, Guérif dresse un constat : *« Les éditeurs sont trop impatients. Il faut du temps pour constituer une bonne collection, dans le policier comme ailleurs. Ce n'est que passé un certain cap, vers le vingt-cinquième ou trentième bouquin, que chaque nouveau livre tire les précédents et que tous les titres peuvent continuer leur vie. Et puis, un directeur de collection a besoin d'être soutenu, encouragé, il veut que ses choix soient discutés. Or je crois que c'est la première fois, chez « Rivages/noir », que l'éditeur lit les livres que je lui propose... »*

Guérif dénonce également le « suivisme », le refus de prendre des risques. Un livre comme le dernier James Ellroy publié par « Rivages/noir » revient, pour les seuls achats de droits et la traduction, à 40 000 francs environ. Un chiffre énorme pour une collection au prix de poche et au tirage moyen de 10 000 exemplaires. Le même livre, réédité ailleurs, reviendra à 5 000 francs pour les droits et à 4 000 francs pour un forfait-traduction. Dès lors, pour certains, le polar, ce n'est plus que la mise en coupe réglée des catalogues existants.

Comme les vautours de western

Guérif a ainsi calculé que vingt-trois des vingt-cinq titres de feu « Red Label » avaient été réédités ailleurs. Et il se souvient aussi que *« le soir, ou presque, de la mort d'« Engrenage international », les agents se battaient au téléphone pour acheter les droits des Wetering, Thompson, etc. Ils se partageaient le cadavre encore chaud comme les vautours de western ! »*. Exemple inverse, mais tout aussi significatif : *« J'avais fait traduire* la Lune dans le caniveau, *de Goodis, pour « Red Label » ; mais l'éditeur a disparu avant que le livre ne soit publié. Pendant six mois, j'ai fait le tour des maisons d'édition ; personne n'en voulait. J'ai vraiment vu le moment où j'allais payer le traducteur de ma poche ! »*

Autre cible guérifienne : la standardisation. Lui qui prêche pour un absolu respect de l'œuvre et de l'auteur a un jour découvert, par hasard, en feuilletant un lot que lui apportait un client de sa librairie, que pour *Midi sonné*, de John D. MacDonald, la traduction française commençait directement au deuxième chapitre !

Des anecdotes de ce genre, Guérif en a à revendre. Elles l'ont, en tout cas, encouragé à prendre l'exact contrepied de ces mœurs. Parmi la trentaine de titres qui figurent aujourd'hui au catalogue de « Rivages/noir », les deux tiers sont des inédits, en traduction intégrale. Au prix, parfois, d'un labeur de bénédictin, doublé de la ruse d'un Sioux. Faute d'exemplaires originaux – même l'éditeur américain n'en disposait pas, – la plupart des Goodis traduits par François Guérif l'ont été sur photocopies. Et les admirateurs de Jim Thompson ne doivent la traduction d'*Obsession* qu'à quelque GI impécunieux revendant aux puces un exemplaire qui portait encore le tampon de sa garnison en Europe !

N'importe. « Rivages/noir » et Guérif sont bien décidés à poursuivre dans la voie qu'ils se sont fixée. Et les prochaines livraisons ont de quoi faire rêver plus d'un festivalier : encore un recueil goodisien, hélas ! sans doute le dernier – des nouvelles rassemblées sous le titre de *Beauté bleue*, – trois William Burnett, deux Joseph Hansen, deux James Ellroy et, *last but not least*, un Peter Corris, qu'on surnomme, paraît-il, aux antipodes, « le Chandler australien ». *« Et dire*, soupire Guérif, un brin goguenard, *qu'il est des éditeurs pour se plaindre de ne savoir quoi publier... »*

B. A.

(1) Editions Henry Veyrier.
(2) Qui devrait, François Guérif *dixit*, renaître de ses cendres dans les premiers mois de l'année prochaine.

● ENQUÊTE

Les grandes manœuvres de l'édition

Le choc des géants : Hachette, les Presses de la Cité et Larousse se partagent désormais 80 % du chiffre d'affaires du livre

(Suite de la première page.)

Certes, le phénomène des concentrations n'est pas nouveau dans le secteur de l'édition. Il y a longtemps déjà qu'autour d'Hachette et des Presses de la Cité se sont regroupées des maisons souvent anciennes et prestigieuses. Mais désormais trois groupes, qui sont eux-mêmes contrôlés par des sociétés pour qui l'édition n'est qu'une branche d'activité financièrement secondaire, réalisent 80 % du chiffre d'affaires de l'édition française. Avec *ses* 2,9 *milliards* de chiffre d'affaires, le géant Hachette-livre ne pèse qu'un cinquième du groupe de Jean-Luc Lagardère. La Générale *occidentale*, qui contrôle notamment les Presses de la Cité (2,5 milliards de chiffre d'affaires), est la propriété, depuis le mois de juillet dernier, de la Compagnie générale d'électricité (80,9 milliards de chiffre d'affaires). Quant au groupe Larousse-Nathan (1,9 milliard de chiffre d'affaires), il appartient à CEP-Communication, groupe de presse et d'édition contrôlé par l'agence Havas (11,3 milliards de chiffre d'affaires).

Quand on sait qu'un éditeur français moyen pèse financièrement autant qu'un supermarché ordinaire, on comprend qu'une mutation est en train de se produire dont on ne mesure pas encore tous les effets sur l'industrie du livre et sur notre culture. D'autant qu'aucun des membres de la « bande des trois » n'a l'intention de limiter ses ambitions à ses frontières actuelles. Le récent passage de Gérard de Villiers – créateur de SAS et fleuron doré des éditions Plon (Presses de la Cité) – dans le giron d'Hachette n'est sans doute que le premier épisode d'une bataille sauvage dont les éditeurs moins fortunés risquent de faire les frais.

Le groupe des Presses de la Cité occupe pour l'instant le devant de la scène. Créées en 1942 par Sven Nielsen, les Presses ont vécu jusqu'à ces dernières années à l'abri des soubresauts. Plon, Julliard, Perrin, GP Rouge et Or, Christian Bourgois, 10/18, Le Rocher, Garnier, le groupe Bordas, sont venus, au fil des ans, grossir les rangs de la maison de la rue Garancière, qui doit néanmoins l'essentiel de sa prospérité (178 millions de francs de bénéfice net consolidé en 1986) à France-Loisirs, le club de vente de livres par correspondance détenu à 50 % par les Presses, l'autre moitié appartenant au géant allemand Bertelsmann. France-Loisirs a réalisé 2,3 milliards de chiffre d'affaires, l'an dernier, et dégagé un bénéfice net de près de 300 millions de francs.

L'image d'un ogre

Il était fatal qu'à la longue cette richesse tranquille suscitât des convoitises. D'autant que toutes les potentialités du groupe ne paraissaient pas également exploitées et qu'il semblait possible de réactiver certains secteurs éditoriaux passablement ensommeillés. C'est M. De Benedetti qui a déclenché l'offensive boursière en 1986, avant d'être coiffé sur le poteau par Sir James Goldsmith et sa Générale occidentale, qui rachetaient 58,72 % du capital des Presses, la Cerus de De Benedetti et le groupe Pechelbronn, Worms et Cie en obtenant chacun 11,25 %. Enfin, le 28 juillet dernier, M. Goldsmith annonçait qu'il avait vendu la majorité des parts de la Générale occidentale à la CGE, le groupe de presse L'Express entrant désormais dans le groupe des Presses de la Cité.

Ces rapides modifications du capital se sont accompagnées d'un changement des dirigeants. M. Ambroise Roux, ancien président de la CGE, prendra *en* novembre prochain la présidence de la Générale occidentale. A la tête des Presses de la Cité, M. Bruno Rohmer, venu d'Havas et de CEP-Communication, remplace M. Christian Nielsen, le fils du fondateur des Presses. M. *Jean-Manuel Bourgois*, jusqu'à présent président-directeur général des éditions Bordas, a été nommé directeur général du groupe chargé de l'ensemble du secteur éditorial.

Celui-ci a été immédiatement réorganisé, et les Presses ont affiché sans plus attendre leurs nouvelles ambitions, en rachetant les éditions Olivier Orban et en se portant acquéreur, à parité avec leur partenaire privilégié Bertelsmann, de deux clubs de livres britanniques, Book Club Association (1,8 million d'adhérents) et Leisure Circle. Cette acquisition est d'ailleurs actuellement bloquée pour examen par la Commission des monopoles britanniques, qui s'inquiète surtout, semble-t-il, du rôle grandissant joué par Bertelsmann dans le commerce du livre au Royaume-Uni.

Mais les dirigeants des Presses ne comptent pas seulement sur le développement international pour montrer leur nouveau dynamisme. D'entrée, ils ont clamé haut et fort qu'il allait falloir désormais compter avec eux et qu'ils étaient décidés à « jouer dans la cour des grands ». Un peu trop haut et un peu trop fort, peut-être : l'image s'est vite répandue dans le petit monde de l'édition d'un ogre des Presses venant, le carnet de chèques entre les dents, faire monter les enchères et rafler les plus beaux morceaux à la table des marchandages internationaux.

La réalité est plus modeste, heureusement. Au grand marché de Francfort, lieu de rendez-vous annuel de l'édition mondiale, les Presses de la Cité se sont certes montrées beaucoup plus actives que les années précédentes. Leurs dirigeants ont tenu à marquer leur présence sur la scène internationale en réunissant le 7 octobre, pour un grand dîner, les quatre-vingts éditeurs les plus importants du monde, et Ivan Nabokov, nouveau directeur littéraire des éditions Christian Bourgois et conseiller du groupe pour l'ensemble de la littérature étrangère, a pu négocier quelques achats prestigieux de droits étrangers. *Mais* rien d'écrasant.

Il n'empêche : Bruno Rohmer, Jean-Manuel Bourgois ou son frère Christian peuvent répéter qu'ils désirent simplement que des maisons aux marques aussi glorieuses que Plon ou Julliard retrouvent leur lustre et leur réputation d'antan. Ils suscitent chez leurs collègues cette manière de jalousie, mêlée de dérision, qui s'attache aux nouveaux riches. Dans une profession traditionnellement familiale, où l'on cultive les valeurs bourgeoises de discrétion et de modestie jusqu'à l'excès, leur appétit affiché choque au moins autant qu'il fait peur.

CAGNAT.

Les mœurs du football

Il est vrai qu'on a assisté, cette année à Francfort, à quelques enchères assez extravagantes pour l'*acquisition de droits étrangers*, notamment américains. Certains livres ont été achetés 150 000 dollars ou 200 000 dollars, soit bien au-dessus de leur potentiel raisonnable de rentabilité. Le flux financier qui semble couler dans les veines de certains éditeurs français a poussé les vendeurs étrangers à pratiquer des tarifs nettement inflationnistes. Pour ne pas revenir de Francfort les mains vides, des maisons moyennes ont dû participer à des enchères au-dessus de leurs moyens. C'est le genre de bluff qu'on ne peut pas pratiquer longtemps sans risquer la ruine.

De la même façon, mais pour des auteurs et des livres français *cette fois, la volonté de recon*quête des Presses de la Cité se traduit également par quelques « coups » qui introduisent dans la littérature des habitudes que l'on croyait jusqu'à présent réservées au football et à la télévision privatisée. Avec pour objectif, fort louable, de montrer que sa maison d'édition pouvait désormais rivaliser avec les plus grands dans le domaine de la littérature française vivante, Christian Bourgois a pris sous contrat Françoise Sagan... pour 4 millions de francs, au moins. Même opération de transfert pour Yann Queffélec, *ancien, lui aussi, de l'écurie Galli*mard, en direction de Julliard cette fois, destiné, dans le groupe, à devenir le pôle de littérature grand public, Bourgois occupant le créneau du plus haut de gamme. Montant du contrat : 2 millions de francs. Et les dirigeants des Presses n'ont pas l'intention d'en rester là, dans leur désir de rehausser l'image de marque de leurs différentes maisons.

Mais qui peut suivre de telles offres ? Actuellement, les à-valoir versés par les éditeurs à leurs auteurs littéraires les mieux vendus se situent, en général, dans une fourchette comprise entre 200 000 francs et 500 000 francs. Si le syndrome Sagan atteint l'ensemble des écrivains de renom, les éditeurs n'auront plus le choix qu'entre verser à des *auteurs des avances prohibitives* ou les voir partir vers des établissements plus dorés. Dans l'un comme dans l'autre cas, c'est la *santé, voire la survie de* leur entreprise, qui se trouvera compromise.

Une stratégie internationale

Mais les effets de cette nouvelle politique ne touchent pas seulement le recrutement des auteurs. Aux Presses, comme chez Hachette, comme dans le groupe Larousse-Nathan, on est bien décidé à produire un peu moins de livres peut-être, mais à accroître leur impact commercial par des campagnes de publicité et de promotion, et par le développement de la force de vente. Rien de plus légitime, sans doute, mais, là encore, qui pourra lutter, et avec quelles armes ? M. Jean Gattegno, directeur du livre et de la lecture au ministère de la culture, a certes obtenu gain de cause dans le combat qu'il menait contre l'introduction de la publicité éditoriale à la télévision, publicité *qui aurait été trop coûteuse* pour n'être pas réservée aux seuls best-sellers des « riches », accentuant, du même coup, les déséquilibres de la *concurrence. Mais cette* mesure défensive ne suffit pas à apaiser les craintes des éditeurs, petits et moyens.

D'autant que ces éditeurs doivent se battre, pour l'essentiel, sur un marché français déficient, malade, alors que la « bande des trois » est engagée dans une stratégie internationale qui lui permet, à tout le moins, de diversifier les risques.

Un numéro récent de *Livres-Hebdo*, le journal professionnel de l'édition et de la librairie, a publié une enquête très complète sur la « politique étrangère » des trois groupes. Au cours des derniers mois, Hachette a acquis 10 % du capital du groupe italien Rizzoli-Corriere della Sera et a signé avec un consortium de cinquante banques, dirigé par le Crédit Lyonnais et la Chase Manhattan Bank, *un contrat portant sur un crédit à* options multiples d'un montant de 200 millions de dollars. Objectif avoué : l'acquisition de maisons d'édition dans les pays anglophones et hispanophones. Hachette a déjà été candidat au rachat de Doubleday et de Harper & Row et désire tripler dans les trois ans son chiffre d'affaires à l'étranger pour qu'il atteigne 30 % du chiffre du groupe « livre ».

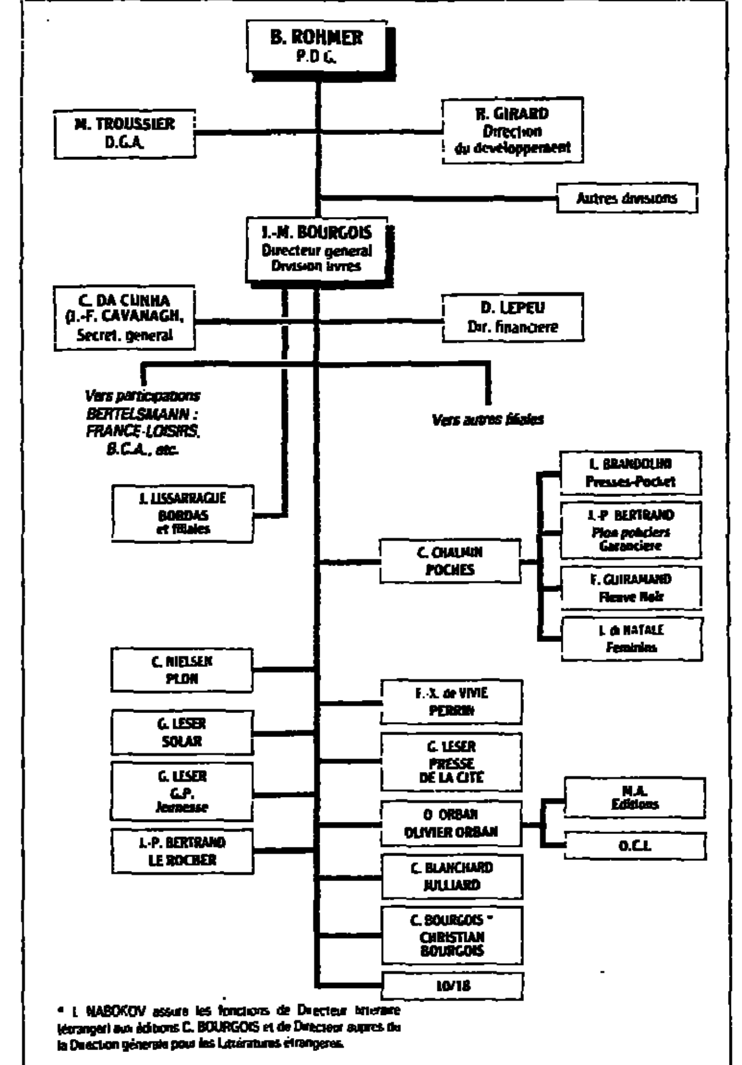
Lutter à armes égales avec l'étranger

Discrets, les dirigeants de la CEP se contentent d'affirmer : « *Dans le domaine de la croissance externe, nous serons amenés à surprendre au cours des prochains mois et des prochaines années* », sans préciser davantage leurs intentions, sinon que leur chiffre d'affaires réalisé à l'étranger doit atteindre de 30 % à 40 % du total avant cinq ans.

Quant aux Presses, on a *vu*, déjà, que leurs nouveaux dirigeants ont rompu avec la tradition maison, qui était réticente face aux *investissements à l'étranger*. S'il est finalement accepté par les autorités britanniques, le rachat de Book Club Association et de *Leisure Circle sera certainement* suivi par d'autres achats de clubs à l'étranger, toujours en association avec Bertelsmann.

On peut certes se réjouir de voir l'édition française, jusqu'à présent très repliée sur l'Hexagone, se doter de structures et d'ambitions internationales et essayer de lutter à armes égales avec les plus grands groupes de communication allemands ou anglo-saxons. *Il* est même probable que, comme le souligne Yves Sabouret, vice-président du groupe Hachette, la concentration de l'édition est « *un phénomène inéluctable. Le secteur de la communication a besoin de capitaux de plus en plus importants. La diversification des risques et l'évolution logique vers des stratégies multimédias impliquent des surfaces financières croissantes* ». Il demeure que, appliqué à une industrie culturelle dont l'équilibre est de plus en plus fragile, ce phénomène risque de provoquer à terme la disparition, par asphyxie ou par rachat, de ce tissu de maisons indépendantes grâce auquel se sont développées non seulement notre littérature, mais aussi l'édition scientifique, technique et universitaire.

Est-ce faire preuve de passéisme que de s'en inquiéter ? Qu'importe, après tout, aux lecteurs et à la création culturelle qu'un livre soit édité par un puissant groupe multimédia international plutôt que par une antique entreprise familiale, si ce livre existe, si tous les livres peuvent exister ? Plus : un éditeur qui dispose de capitaux importants peut prendre le risque commercial de publier certains ouvrages, risque souvent interdit à des maisons dont l'équilibre est plus précaire. Si Christian Bourgois, dont les qualités d'éditeur sont reconnues de tous, dispose aujourd'hui de moyens à la hauteur de son talent, qui s'en plaindra ?



GROUPE DES PRESSES DE LA CITÉ

Quelques fringants jeunes gens

Cet optimisme industriel exige pourtant plus que des *nuances*. D'abord parce que la logique des financiers ne sera jamais tout à fait celle qui inspire les éditeurs – *même si* ceux-là ont dû apprendre ces dernières années les rudiments de la gestion. Les éditeurs parlent de livres, d'auteurs, de libraires, de lecteurs. Les autres pensent marché, impact, force de vente, synergie, taux de rotation. Entre ces deux manières de voir, il y a un fossé dans lequel bien des livres risquent de disparaître. Il suffisait de voir évoluer, à Francfort, quelques fringants jeunes gens à attaché-case, les entendre vanter les mérites de « produits » qu'ils n'avaient évidemment pas lus pour éprouver un frisson de crainte prospective : si certains livres se vendent mal, ces champions de la rationalité économique n'hésiteront pas à trancher dans le vif, quitte à faire fabriquer et à vendre comme des lessives des « produits » qui plaisent.

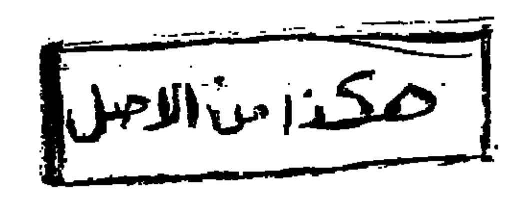
Fragilisées par une concurrence trop inégale, affaiblies par la crise, les PME de l'édition française sont également des proies rêvées pour les « raiders » : on achète pour une bouchée de pain *un éditeur en difficulté, on* « dégraisse », c'est-à-dire qu'on élimine tout ce qui n'est pas immédiatement rentable, la créa*tion par exemple*, et *l'on revend* à bon prix une entreprise qui, enfin, « fait du résultat », mais qui a également perdu son âme.

Enfin, et ce n'est pas le moins important pour les consommateurs que nous sommes, l'industrie du livre français repose sur un équilibre – précaire, tendu, souvent conflictuel mais néanmoins réel – entre les éditeurs et les libraires, condamnés à composer et à s'entendre. Que cet équilibre soit rompu par la disparition des éditeurs petits ou moyens, et la distribution du livre restera entre les seules *mains* des groupes édito-financiers, qui pourront alors imposer leurs conditions sans résistance possible.

Entre l'optimisme des uns et les scénarios-catastrophes des autres, la réalité de demain prendra certainement des couleurs moins tranchées. Des regroupements s'opéreront probablement entre des éditeurs de taille moyenne ; d'autres parviendront à survivre en s'adaptant au nouveau paysage, ou en occupant un créneau non convoité. Il se peut aussi que, tout simplement, la qualité continue de payer, que des auteurs demeurent fidèles à leur maison, pour la seule raison qu'ils s'y sentent bien, que la création soit assez *puissante* pour *qu'il y ait* place pour tout le monde. On peut rêver...

Ce qui n'est pas du domaine du rêve, ce sont les concentrations qui ont déjà eu lieu cette année : Armand Colin passé sous le contrôle de Masson ; Begedis – *Editions universitaires*, Gamma, Desclée et Cie, Signe de piste, – passé sous le contrôle de Media Participation, qui a égale*ment racheté Fleurus*, Le Lombard, et pris une participation importante dans Dargaud ; Herscher racheté par Belin ; Futuro*polis devenu une filiale de Galli*mard ; Interéditions intégré au groupe L'Expansion ; Medsi, l'éditeur médical, vendu au groupe américain McGraw-Hill. On peut parier que, la crise aidant, la liste sera plus longue en 1988, beaucoup plus longue.

PIERRE LEPAPE.



• HISTOIRE

Livres au pilori

Un ouvrage et une exposition du Centre Georges-Pompidou font l'inventaire des censures.

JANVIER 1535 : rendu furieux par l'apposition, trois mois auparavant, de placards violemment hostiles à la messe catholique sur les murs de Paris et, dit-on, de son propre appartement, François Ier interdit purement et simplement toute nouvelle impression de livres dans le royaume. Quelques semaines plus tard, il revient sur sa décision mais soumet à un strict contrôle toutes les demandes des imprimeurs, promettant la potence aux contrevenants. Août 1830 : l'article VII de la Charte constitutionnelle proclame : « *Les Français ont le droit de publier et faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois ; la censure ne peut être jamais rétablie.* » On sait que, du Second Empire à l'Occupation, il n'en fut pas tout à fait ainsi.

C'est entre ces deux attitudes extrêmes (l'absolue prohibition et la liberté entière) que se placent les modes de surveillance de l'écrit dont *Censures* fait l'inventaire. Accompagnant une exposition présentée par la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou, introduit par Robert Badinter, rythmé par les livres brûlés et blessés de William Betsch, l'ouvrage rassemble dix-sept textes qui croisent les temps et les lieux. Ses maîtres d'œuvre, Martine Poulain et Françoise Serre, n'ont visé ni l'exhaustif ni le didactique : leur parti a été d'illustrer par des cas spécifiques, pris çà et là, sans ordonnancement chronologique, les différentes pratiques, lourdes ou discrètes, exhibées ou secrètes, imposées ou inculquées, qui ont constitué une véritable police des textes.

Une lecture historienne sensible, aux évolutions trouve pourtant son compte à cet entremêlement des situations. Dans les sociétés d'Ancien Régime, deux principes fondent la censure des livres : d'une part, l'autorisation préalable qui oblige le libraire ou l'imprimeur à soumettre les textes qu'il entend éditer au jugement des censeurs d'Eglise ou d'Etat ; d'autre part, l'interdiction, qui conduit la Sorbonne, dès 1544, puis la papauté, en 1559, à dresser des index des livres déjà publiés qui doivent être soustraits à la lecture, donc confisqués et détruits.

Avec hésitations et repentirs, le dix-neuvième siècle démantèle la censure d'Ancien Régime, renvoyant à l'instance judiciaire la poursuite et l'éventuelle condamnation des auteurs et éditeurs d'ouvrages tenus pour délictueux. C'est le cas en 1857 de Flaubert, Laurent-Pichat et Pillet, tous trois accusés par le ministère public d'« *outrage à la morale publique et religieuse* » pour avoir écrit et publié *Madame Bovary* dans la *Revue de Paris*. Mais les habitudes anciennes ne s'effacent pas aisément : longtemps, la presse, le théâtre, l'estampe demeureront soumis à l'autorisation préalable, donc à une censure étatique exercée de façon préventive. Et, sous l'Occupation, les listes Otto et les autorisations d'imprimer, via le contingentement du papier, rétabliront un temps un féroce contrôle sur la production imprimée.

Avec la liberté de publier néanmoins conquise, les procédures de tri, de contrainte et d'exclusion se déplacent. Plusieurs auteurs en démontent les mécanismes neufs : ainsi le filtrage des lectures institué par l'exercice et le canon scolaires ou par les choix obligés des bibliothécaires, ainsi l'autocensure subtile qui permet de sauver les apparences en toute connivence avec le lecteur averti (à suivre Jacques Cellard, Balzac était un maître dans l'art délicat de camoufler les crues réalités du sexe) ; ainsi l'extension de la définition de l'outrage aux bonnes mœurs, arrachée par les ligues de moralité à la Belle Epoque. Les us et abus de la saisie administrative, généralement sans inculpation ni procès ultérieurs, complètent la panoplie pendant la guerre d'Algérie.

Un livre intelligent donc, joliment illustré, doté d'utiles annexes (une anthologie de documents, une chronologie, une liste de livres qui furent interdits à un moment ou à un autre). Un motif de perplexité toutefois : le texte de Jacques Ellul où, par un retournement non sans audace, l'Afrique du Sud, qui pratique de l'interdit les formes les moins euphémisées, est présentée comme la victime d'une censure par conformité d'opinion dans les médias français d'aujourd'hui...

ROGER CHARTIER.

★ **CENSURES. DE LA BIBLE AUX « LARMES D'EROS », Bibliothèque publique d'information, Centre Georges-Pompidou, 1987, 219 p., 220 F. Exposition du 14 octobre au 11 janvier 1988.**

• LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

A la recherche du lecteur perdu

(Suite de la page 13.)

Or il existait, à la mort de Proust, une copie dactylographiée partiellement corrigée par l'auteur. C'est de ce document qu'est tirée la présente version. La comparaison avec les états connus ne manquera pas d'exciter les experts. Un regret : que la responsable de ce travail, Nathalie Mauriac, renvoie à un livre de... son père, Claude Mauriac, le secret de cette dactylographie perdue et retrouvée, au lieu de le livrer elle-même ici, où il avait davantage sa place.

Les autres rééditions font moins progresser l'érudition sur Proust qu'elles ne favorisent sa lecture, notamment en abaissant le coût des « intégrales ». On ne compte à ce jour qu'une nouveauté de luxe : *Un amour de Swann*, fabriqué, illustré et relié par les soins de l'Imprimerie nationale, avec, en prime, le fac-similé d'une lettre inédite de Proust à Harry Swann. Même s'il est vrai que l'isolement du fragment Swann nuit à la compréhension de l'œuvre entière, en l'amputant de l'essentiel — l'odyssée intellectuelle du « narrateur, — c'est toujours une joie de retrouver cette cure de « troisième personne », de se replonger dans ce moment de *la Recherche* le plus romanesque, le plus « dix-neuvième siècle ». Le luxe du papier et la typographie d'époque ajoutent à ce plaisir nostalgique.

Parmi les éditions complètes de poche, citons celle de « G.F. » dirigée par Jean Milly, qui s'achève aujourd'hui avec la publication des quatre premières parties de l'œuvre en sept volumes. *La Prisonnière, la Fugitive* et *le Temps retrouvé* sont remis en vente, mais ils avaient déjà paru chez « G.-F. » entre 1984 et 1986, tant il est vrai que l'œuvre de Proust, du fait de sa publication étalée sur quatorze ans, est déjà tombée en partie dans le domaine public. Chaque tome contient un dossier, où l'habitué et le néophyte devraient trouver leur pâture. Les réflexions pour soutenances de thèses voisinent avec des questions de cours du niveau lycéen et des vulgarisations plus rudimentaires. « *Le narrateur évoque le temps où il se couchait de bonne heure* », est-il écrit pour résumer l'*incipit* fameux. On ne peut être plus exact ; et pourtant, sans pécher par élitisme, c'est désespérer de la pédagogie...


HARLINGUE-VIOLLET

Proust à Venise.

⁂

Toute *la Recherche* en trois volumes et pour moins de 300 francs : tel est le tour de force que va accomplir dans quelques semaines la collection « Bouquins ». Des mois d'une lecture capitale, pour le prix de deux repas moyens ! Sans pécher, cette fois, par populisme, comment ne pas saluer une performance qui abolit pratiquement l'obstacle pécuniaire à l'accès d'un des monuments littéraires du siècle ! D'autant plus que les préfaces de Bernard Raffalli apportent les éclaircissements nécessaires sans chercher à concurrencer les commentaires savants.

Je n'en reste pas moins perplexe devant le *Quid de Marcel Proust* qui ouvrira le premier tome, et dont on nous dit qu'il inaugure un série consacrée à d'autres classiques.

La formule imaginée par Dominique Frémy et réalisée par Philippe Michel-Thiriet ne relève plus de la pédagogie, mais du savoir mécanisé tel que l'ont répandu les concours radio-télévisés, du genre : « De quelle maladie respiratoire souffrait Proust ?, on ne souffle pas ! », « Quel est le nom réel de la ville balnéaire de Balbec ? » ou « Albertine s'appelait-il Albert, si vous voyez ce que je veux dire ? »...

Cette simplification pour records de mémoire se justifie en ce qui concerne les quelque cinq cents personnages de *la Recherche*, que les meilleurs connaisseurs confondent et ont des excuses de confondre, l'auteur ayant lui-même mélangé ses créatures, et des dizaines d'entre elles s'appelant X, Y ou ne portant pas de nom du tout. Va-t-on assister à des parties de « Qui est qui ? » entre spécialistes, le *Quid* de « Bouquins » faisant foi ?

⁂

La mise en fiches pour jeux de société est plus contestable, parce que plus déformante, lorsqu'elle s'applique à la biographie et à l'art de Proust. Supposez le travail de Painter décortiqué et éclaté en mémentos de bachotage ou en guide de voyage : Proust, « ses » ancêtres, ses médecins, son caractère, son « hypersensibilité », son enterrement, ses professeurs, ses petits amis (1. les jeunes ducs ; 2. les jeunes gens plus modestes), ses résidences (avec plans), ses domestiques, ses vêtements, ses plats préférés, ses revenus, ses voyages, son homosexualité, son snobisme, ses bons mots (par thèmes), sa phrase la plus longue, etc. On se surprend à poursuivre l'énumération à la façon des dépliants de grands hôtels : « sa » vue sur la mer, sa friture de la baie, son beffroi du onzième, son golf miniature... La lecture comme excursion touristique et comme « petit bac » en famille !

Le procédé montre ses limites dans les citations de personnages. Pourquoi un encadré consacré aux propos de Charlus, et rien sur les mots de Norpois, Cottard ou Mme Verdurin ? On ne peut réduire, sans caricature, les relations amicales et les échanges approfondis de Proust à telle repartie célèbre de Barrès, Berl, Gide, Joyce ou Mauriac. Et que dire des affirmations péremptoires sur les « modèles » de *la Recherche*, alors que Proust lui-même, se confiant à Jacques de Lacretelle, dénombrait « huit ou dix » clefs différentes pour un seul personnage... C'est même une marque de l'art proustien et de tout art littéraire, cette impossibilité de préciser le vécu qui entre dans la composition des œuvres !

⁂

Du moins, ce *vade mecum* ne prétend-il qu'à la récapitulation pratique, non à l'innovation. Tel n'est pas le cas d'un des essais qui accompagnent les rééditions de Proust : *la Santé du malheur*. L'auteur, Yves Lelong, s'y montre bien téméraire.

Selon lui, les commentateurs de Proust qui l'ont précédé seraient tous « désolants », incapables de « collaborer » entre eux. Genette lui aurait bien appris quelques petites choses, mais il n'aurait pas vu l'essentiel, de même que Deleuze, réduit à ses références leibniziennes. S'il s'écoutait, l'auteur réclamerait des « sanctions » contre ses devanciers, ou jouerait parmi eux à l'« entremetteur amusé »... Il ne se montre pas moins sévère vis-à-vis de la psychanalyse en général et de sa « langue de bois », tout en avouant ne pas en avoir une connaissance poussée et en l'utilisant à tort et à travers.

Tant de dureté pour les autres donne à espérer, c'est le risque, que le contempteur va enrichir la glose de visions neuves et renversantes. Or, il se borne à reprendre sur tous les tons l'idée admise de longue date que Proust se venge, en écrivant, des empêchements et exclusions subis dans la vie. L'image, induite par une photo de Proust, d'un tennisman raté jouant de la guitare sur sa raquette n'ajoute pas grand-chose à la moins contestée des intuitions sur *la Recherche*. Il y a quelque intrépidité — celle des enfants qui se voudraient uniques ? — à dénigrer les frères en interprétation pour aboutir à une conclusion aussi peu renouvelante que : « *L'angoisse atteint par prédilection ceux qui, ne se croyant pas capables d'avenir, se laissent plus facilement débordés* (sic) *par les seules défections du présent...* »

⁂

Autrement éclairantes et astucieuses, dans leur dépouillement élégant, sont les remarques d'Anna Favrichon sur les *Toilettes et silhouettes féminines chez Proust*.

Ce dernier, on le sait, comparait lui-même son travail à la confection d'une robe, autant qu'à une maladie et à une cathédrale. Avec un luxe de détails techniques digne d'un chroniqueur du temps de Poiret et de Paquin, il fait jouer aux vêtements le rôle d'un code social et culturel, d'une marque individuelle, d'un langage sentimental détourné, d'un signe d'art. L'habillement est au corps et à l'âme des personnages ce que la phrase métaphorique de *la Recherche* est à la vérité qu'elle traque.

L'essai d'Anna Favrichon aurait plu à Proust, qui s'inquiétait tant des risques de contresens sur sa « *purée de que* ». Cette inquiétude est attestée par les mille et une précautions prises dans les préfaces, dédicaces, correspondances et interviews, tout ce que Genette appelle le « paratexte », et qui occupa en partie, il y a trois ans, un colloque à New-York, repris ce mois-ci par le nº 14 des *Cahiers Marcel Proust*.

⁂

Un autre essai aurait comblé Proust, par le cas philosophique qu'il fait de son entreprise romanesque. Professeur à l'université Hopkins, aux Etats-Unis, auteur de *l'Inconscient malgré lui*, de *Grammaire d'objets en tous genres* et, avec Derrida et Lyotard, de *la Faculté de juger*, Vincent Descombes accorde à Proust romancier la supériorité que ce dernier concède à Elstir peintre sur Elstir théoricien. *La Recherche*, en soi, lui semble plus hardie, lui paraît aller plus loin, que les idées de Proust sur l'intériorité, le solipsisme ou l'art qui ne sont jamais que les idées de son époque.

Le roman n'est pas seulement supérieur à ces concepts banals. Il les éclaire et les transcende, justifiant qu'à la critique historique et esthétique de Proust on ajoute une critique proprement philosophique, selon les critères appliqués aux œuvres spéculatives. Le roman fait plus penser que l'essai. Il vise à atteindre « la » vérité et non pas seulement à ressusciter les jours anciens. Il suggère que cette vérité procède d'une suite d'illusions d'optique, d'erreurs.

A deux reprises, dans *A l'ombre des jeunes filles en fleur* et dans *la Prisonnière*, Proust parle curieusement du « *côté Dostoïevski de Mme de Sévigné* ». Par ce raccourci à la Malraux, il veut dire que la chroniqueuse de Grignan, comme Elstir, présente d'abord l'effet des choses et nous laisse en remonter, après coup, la chaîne logique. Vincent Descombes décrit admirablement cette procédure récurrente chez Proust lui-même, sa dimension dostoïevskienne, justement, et sa portée philosophique, c'est-à-dire sa capacité de rendre le monde un peu plus intelligible.

En dépit des apparences égarantes de *la Recherche*, où il semble croire à un passé retrouvable à force de phrases, et ne viser qu'à cela, Proust aurait pu souscrire à la conviction vertigineuse de Wittgenstein selon laquelle « *les mots ne sont pas la traduction d'autre chose qui aurait été là avant eux* ».

RÉÉDITIONS

★ **A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU, tome I, comprenant DU COTÉ DE CHEZ SWANN et la première partie de A L'OMBRE DES JEUNES FILLES EN FLEUR, introduction de Jean-Yves Tadié, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 1 550 p., 320 F, jusqu'au 31 décembre 1987 ; 360 F ensuite.**

★ **CONTRE SAINTE-BEUVE, préface de Bernard de Fallois, « Folio-Essais » nº 68, 310 p., 29 F.**

★ **ALBERTINE DISPARUE, texte établi et présenté par Nathalie Mauriac, Grasset, 224 p., 98 F.**

★ **UN AMOUR DE SWANN, présentation de Michel Raimond, illustrations d'André Brasilier, Collection « Lettres françaises », Imprimerie nationale, 420 p., 490 F.**

★ **DU COTÉ DE CHEZ SWANN (et volumes suivants), présentation de Jean Milly, G.F., Flammarion, 335 F en tout.**

★ **A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU, introduction de Bernard Raffalli, collection « Bouquins », Robert Laffont, 3 volumes en coffret, 290 F, jusqu'au 31 janvier 1988 ; 360 F ensuite. En vente en décembre.**

ESSAIS

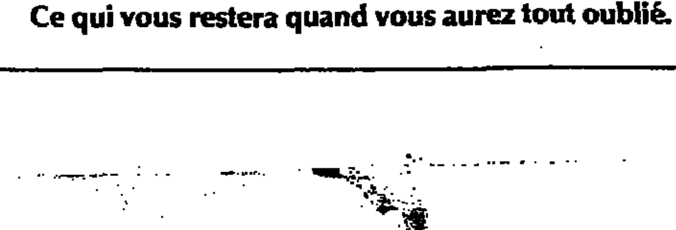
★ **LA SANTÉ DU MALHEUR, d'Yves Lelong, Librairie Seguier, 240 p., 82 F.**

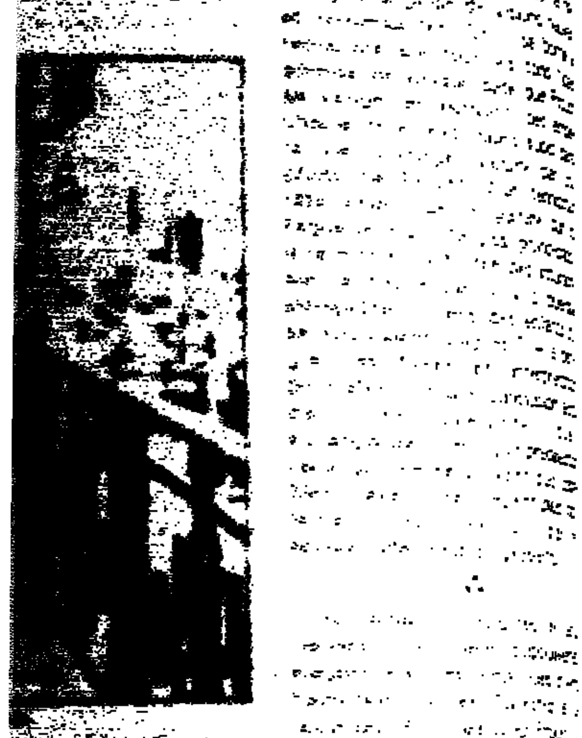
★ **CAHIERS MARCEL PROUST, nº 14, Gallimard, 354 p., 160 F.**

★ **TOILETTES ET SILHOUETTES FÉMININES CHEZ MARCEL PROUST, d'Anna Favrichon, Presses universitaires de Lyon, 184 p., 96 F.**

★ **PROUST, PHILOSOPHIE DU ROMAN, de Vincent Descombes, Editions de Minuit, 344 p., 149 F.**

★ **Signalons également, dans la collection « Le regard littéraire » aux éditions Complexe, la réédition des textes critiques de Proust, *Sur Baudelaire, Flaubert et Morand*, publiés entre 1919 et 1921, présentés ici par Antoine Compagnon. Enfin, *le Magazine littéraire* du mois d'octobre (nº 246) publie un intéressant dossier sur « Les recherches du temps perdu ».**







Dans le domaine public

LA protection de l'œuvre littéraire au-delà de l'existence de son auteur fait intervenir des dispositions légales complexes. Bien qu'elle puisse concerner, comme dans le cas de Marcel Proust, des sommes considérables, la défense des intérêts financiers des héritiers n'a pas été le seul souci du législateur qui a défini ces dispositions.

A la différence des droits d'exploitation, limités dans le temps, le *« droit au respect du nom* (de l'auteur), *de sa qualité et de son œuvre »*, reconnu à l'écrivain, puis à ses héritiers, par la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique (texte de base en ce domaine), bénéficie, lui, d'une protection *« perpétuelle, inaliénable et imprescriptible »*.

Le droit moral intact

Ce droit moral peut d'ailleurs, à l'occasion, être retourné contre des héritiers ou des exécuteurs testamentaires abusifs, au nom du *« respect »* dû à l'œuvre : ce fut le cas, au cours des dernières années, pour Roger Gilbert-Lecomte ou Montherlant.

L'entrée de l'ensemble de la *Recherche* dans le domaine public ne remet donc en question que l'aspect matériel, patrimonial, et *non pas* le droit moral qui reste intact. C'est d'ailleurs au nom de celui-ci et de l'intégrité de l'œuvre que Gallimard et Suzy Mante-Proust (nièce et unique héritière de l'écrivain jusqu'à sa mort, en 1986) obtinrent des compensations pour la publication récente, par Jean Milly chez Flammarion, de *la Prisonnière*, de *la Fugitive* et du *Temps retrouvé*, parties post-humes de la *Recherche* tombées les premières dans le domaine public. Ce sont, en effet, paradoxalement, des volumes publiés du vivant de Proust – *Du côté de chez Swann*, *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*, *le Côté de Guermantes* et *Sodome et Gomorrhe* – qui ont bénéficié de la plus longue protection et dont l'exploitation vient d'être libérée, donnant ainsi libre accès à l'œuvre dans son ensemble.

Le calcul de la durée du droit exclusif sur une œuvre fait intervenir deux facteurs : la date du décès de l'auteur (novembre 1922 pour Proust) et celui de la publication de cette œuvre (échelonnée pour la *Recherche* entre 1913 et 1927). Fixée à cinquante ans par la loi de 1957, cette durée est *prorogée, en raison des guerres* (et du manque à gagner pour les ayants droit), de la manière suivante : pour les œuvres publiées avant le 24 octobre 1920, la prorogation est de six ans et cent cinquante-trois jours ; pour celles *éditées entre cette date et* le 1er janvier 1948, elle est de huit ans et cent vingt-deux jours. Les œuvres de la première période ont, naturellement, bénéficié des deux prorogations.

Dernière conséquence de l'expiration du délai de protection : la Bibliothèque nationale, propriétaire du « fonds Proust » depuis 1962, tirera bénéfice de la publication des inédits – variantes et états divers du texte connu – dans l'édition de « la Pléiade », après un accord d'exclusivité passé avec Gallimard.

P. Ke.

Sermonné par Léon Blum

Le 1er juillet 1896, dans la Revue blanche, *un critique encourageait et sermonnait un jeune auteur qui faisait ses débuts. Le critique s'appelait Léon Blum, et l'auteur Marcel Proust...*

Avec une préface de M. France, des dessins de Mme Lemaire, imprimé par Chamerot et édité par Lévy, sur un beau papier épais et souple, voici le livre de M. Marcel Proust : *les Plaisirs et les jours*. Hésiode comptait les jours par les durs travaux de la terre ; M. Proust les distingue par les plaisirs variés et frais des cités. Nouvelles mondaines, histoires tendres, vers mélodiques où se mêle la musique de Reynaldo Hahn, fragments où la précision du trait s'atténue dans la grâce molle de la phrase, M. Proust a réuni tous les genres et tous les charmes. Aussi les belles dames et les jeunes gens liront avec un plaisir ému un si beau livre. Mais moi qui connais M. Proust, qui lui porte la sympathie et l'estime que méritent son talent et des dons si beaux, je voudrais avoir sur lui une autorité assez forte et je lui parlerais affectueusement mais non sans sévérité. Il sait bien ce que je lui dirais, il le sait mieux que moi, et il nous prouvera qu'il le sait. Quand on a tout le talent de style, toute l'aisance de pensée que recèle ce livre trop coquet et trop joli, ce sont là des dons qu'on ne peut pas laisser perdre. Je fais à M. Proust mon compliment sincère et amical pour son début si heureux et si facile, avec un peu de regret que *les Plaisirs et les jours* n'aient pas paru deux ans plus tôt. Et j'attends avec beaucoup d'impatience et de tranquillité son prochain livre.

● LETTRES ÉTRANGÈRES

L'ange noir de Kierkegaard

L'écrivain danois Henrik Stangerup retrace l'étrange destin de Peder-Ludvig Möller, l'anarchiste syphilitique

HENRIK STANGERUP, le plus grand écrivain danois contemporain, auteur d'une vingtaine de livres, dont deux ont été traduits en français (1), a retrouvé les traces de Peder-Ludvig Möller (1814-1865) depuis ses années sulfureuses à Copenhague, où il servit de modèle à Kierkegaard pour le *Journal du séducteur*, jusqu'à sa mort dans un asile d'aliénés près de Rouen, à Sotteville... *« Je n'ai voulu écrire*, confie Stangerup, *ni une biographie romancée de Möller ni une thèse sur cet écrivain maudit. C'est le portrait d'un séducteur déchu, d'un païen nordique, d'un anarchiste syphilitique, d'un Danois rejeté par ses compatriotes trop puritains, d'un démon, enfin. »* Déchéance et folie, ainsi se résume le destin du *Séducteur* de Henrik Stangerup.


LARS HANSEN

Henrik Stangerup : « Le portrait d'un païen nordique. »

Entre Möller et Kierkegaard, entre le jeune homme pauvre et le fringant rentier, entre le Diable et le Bon Dieu, Stangerup se sent en bonne compagnie. Il avait entrepris, à vingt-cinq ans, des études de théologie, avait lu Kierkegaard, songé à une carrière ecclésiastique. *« Les* Discours édifiants *de Kierkegaard*, se souvient-il, *m'ont enflammé, donné envie de tâter du bénitier, mais ses attaques contre l'Eglise m'ont dégoûté de cette religion d'apparat. »* En 1969, il réalisa un film, *Dieu existe tous les dimanches*, l'histoire d'un pasteur qui sombre dans la mélancolie et l'alcoolisme. N'est-ce pas là la préfiguration du *Séducteur*, livre hallucinant où la démence est fille de l'échec ?

La « perte de la pureté »

Eminent critique littéraire, mais médiocre poète, Möller avait connu son heure de gloire au Danemark quand il fustigeait l'esprit bourgeois, rédigeait des chroniques assassines et tournait en dérision Kierkegaard dans *le Corsaire*, le journal satirique libéral. Tous deux s'étaient connus à la faculté de théologie, et ils préféraient s'occuper d'esthétique et exercer leurs talents de polémistes dans les revues à la mode. Ils étaient amis et pourtant ne pouvaient s'empêcher de se détester. *« Ils se ressemblaient trop ! »*, s'exclame Stangerup, qui ne sait auquel de ces deux frères ennemis donner sa préférence.

« Pauvre Louis », comme on surnommait Möller le désargenté, enviait la vie oisive, l'opulence du jeune Sören. Kierkegaard, qui venait de publier une *Défense de l'origine supérieure de la femme*, s'avouait fasciné, et en même temps horrifié, par le libertinage de son condisciple. Des années plus tard, Kierkegaard faisait encore allusion à un mystérieux événement qui signifiait pour lui la *« perte de la pureté »*. Möller, le Sardanapale danois, aurait-il entraîné le chaste théologien dans une de ces maisons closes dont il était un habitué ? Sous la plume de Stangerup, l'épisode prend des allures de rite initiatique : Möller raconte cette virée chez l'affable Kate-de-Norvège avec un cynisme où pointe beaucoup de tendresse pour Kierkegaard, le champion de l'éthique pris dans les rets de la sensualité.

Möller, lui, se présentait comme un *virtuose de l'érotisme*. Gerda Petrine l'actrice, Jenny la prostituée, Pauline l'ouvrière, se gardaient de le démentir. Les médisances allaient bon train. On chuchotait qu'il avait vendu le cadavre de sa maîtresse, Jenny, à *un laboratoire de dissection*. Parut alors *l'Alternative (Ou bien... ou bien)* de Kierkegaard. Möller se reconnut dans le portrait de Johannes le séducteur, qui allie la sensualité à la froide intelligence. En réponse, il déclencha la campagne de presse du *Corsaire* contre Kierkegaard. Les caricatures montraient Sören avec ses jambes grêles, son dos voûté et son pantalon dont une jambe était plus courte que l'autre. Le journal annonça que l'auteur de *l'Alternative* avait remporté *« le prix de l'Association des industriels pour une dissertation sur la fabrication des vêtements au Danemark. La dissertation porte en épigraphe :* « L'expérience montre que, dans les pantalons de drap, les jambes sont *ou bien* d'égale longueur, *ou bien* l'une plus longue que l'autre ».

L'écharde dans la chair

C'était pousser la plaisanterie trop loin. Möller tomba en disgrâce. *« Le Danois*, rappelle Stangerup, *est luthérien, la démesure de Möller l'insupporte. Philistin, il honnit le libertaire vérolé. Conservateur, il voue aux gémonies l'anarchiste, le communiste. »* Möller quitta Copenhague en 1847 pour Hambourg, Berlin, et enfin Paris. Commença pour lui une vie d'esthète vagabond. Le roman de Henrik Stangerup prend ici ses accents tragiques. Möller n'était plus qu'une épave errant dans les rues, en proie à la faim, aux hallucinations : *« La chasse d'une pièce de cent sous rend l'homme sauvage et acariâtre »*, écrit-il à une amie. Le personnage de Knut Hamsun dans *la Faim* n'aurait pas désavoué un tel compagnon de misère. Quand il parvenait à rédiger quelques articles pour une gazette de Copenhague, il faisait provision de haschisch et de laudanum, passait ses journées au café Danemarc rue Saint-Honoré, allait danser à la Closerie des Lilas avec Jeanne Balaresque, sa nouvelle compagne, qui se prenait pour Jeanne Duval, la mulâtresse de Baudelaire, et lisait *les Fleurs du mal* à haute voix.

Il ne restait du sémillant esthète qu'un pitoyable faune qui, dans sa détrese, courait à la recherche de ses nymphes perdues et, dans ses moments de lucidité, se promettait d'aller en Normandie soigner sa syphilis, *« cette maladie qui profite de la moindre éraflure pour se rendre maîtresse du corps »*. Il se considérait comme l'ange noir, le double mauvais de Kierkegaard, persuadé que ce dernier était atteint du même mal que lui. Ce ne fut qu'à la mort de son alter ego, en 1855, qu'il prit le chemin de la Normandie : *« Il est difficile de mourir à Dieppe »*, ainsi commence sa dernière lettre.

Dans ses instants de délire, Möller rêvait d'une femme au manteau couleur bruyère qui passait comme un fantôme et lui lançait : *« Cherchez et trouvez ! »* Möller chercha toute sa vie et se résigna à ne trouver qu'échec et ratage : *« Contre moi*, disait-il, *il n'y a pas de remèdes. »*

ROLAND JACCARD.

★ LE SÉDUCTEUR, de Henrik Stangerup, traduit du danois par Eric Eydoux, Mazarine, 352 p., 120 F.

(1) *L'homme qui veut être coupable*. Le Sagittaire, 1975 ; *Lagoa Santa*, Mazarine, 1985.

● LETTRES ÉTRANGÈRES

Paul Nizon, un « élixir de vie »

(Suite de la page 13.)

« *Prends-moi, fais-moi naître à la vie.* » C'est la prière qu'il adresse à la grande ville étrangère, la ville mondiale. Avant lui, Van Gogh, Rilke, George Orwell, Hemingway, Henry Miller, Joseph Roth, Giacometti, Walter Benjamin, y sont venus, dans des dispositions d'esprit voisines, s'affronter à la solitude et à la faim, comme pour tremper leur âme, Paul Nizon s'en souvient. Il plonge dans la ville-océan afin de s'y polir comme un galet, de s'affûter aux pierres grises, comme un stylet. De cette plongée éperdue, il rapporte, au bout de quatre ans, ce livre du vertige et de la renaissance, *l'Année de l'amour.*

Des décalés de la vie

Quand, entre un auteur et un lecteur, il y a un livre aimé, c'est comme entre un homme et une femme une nuit d'amour : on peut bavarder, l'essentiel a été dit, on peut tout effleurer, en pleine confiance. Nous avons fait ensemble la tournée des bars de Saint-Louis. Nous avons évoqué les « maisons de rendez-vous » parisiennes, où il a trouvé un havre dans l'exil, au début ; nous avons discuté du minitel, qui le fascine comme une victoire de la dépersonnalisation urbaine, de la solitude des corps, de la peur du SIDA. Nous avons pas mal bu. Dans le dernier bar, près de son hôtel, la barmaid, une longue fille courageuse et fatiguée, projetait de venir vivre à Paris, avec son enfant. Nizon ne disait rien, il sait de quoi la ville est capable. Avant de le quitter, je lui ai parlé d'*Un homme qui dort*, le roman de Georges Perec, histoire d'un garçon qui sombre, à Paris, seul, dans une chambre de bonne. En lui disant au revoir, j'étais sûr que c'était un vrai « au revoir » : Paris est une ville qui lie ses « amants ».

Entre-temps j'ai lu *Stolz*, cette histoire d'un garçon qui s'efface, par manque d'élan, par une sorte d'extinction progressive de son désir de vivre. *Un homme qui dort* m'est revenu à l'esprit, et ceci que Nizon avait dit : « *Il y a des personnages qui se passent le témoin d'un roman à un autre. C'est comme un même personnage qui resurgit, transfiguré et reconnaissable.* » Il pensait au Wilhelm Meister de Goethe, au Lenz de Büchner, à l'Oblomov de Gontcharov. Stolz est l'une des figures de ce personnage (son nom est emprunté à l'un des caractères du célèbre roman de Gontcharov). Chez nous, ce serait le Roquentin de Sartre, le Meursault de Camus, l'étudiant de Perec. Appelons ces hommes qui s'endorment, ou qui s'éveillent à l'absurdité du monde, des « héros existentiels », des décalés de la vie. Les Russes, depuis longtemps, ont inventé un mot pour cette apathie mélancolique : l'« oblomovisme », justement. La conscience stupéfaite que la vie n'est pas donnée, qu'elle se gagne ou se perd.

« *Cette ville glaciale te tuera ou te ressuscitera* », se dit Nizon dans *l'Année de l'amour.* « *Et soudain*, poursuit-il, *je songeai au malheureux Stolz, ce jeune homme qui me ressemblait comme un frère et qui avait péri de froid dans la forêt hivernale du Spessart. Jamais il n'avait encore dépassé* l'orée *de la forêt, et, lorsqu'il y pénétra pour la première fois, il lui fut impossible d'en ressortir. Ce jeune homme, qui voulait découvrir la vie, s'était installé dans une ferme solitaire du Spessart, afin de s'y consacrer à un ouvrage. Il croyait que l'isolement et le silence lui seraient propices. [...] Il ne s'était, en vérité, jamais intéressé à grand-chose jusqu'alors, mais voici que la léthargie qui couvait en lui était devenue une maladie et l'avait plongé dans le sommeil. Le fait qu'il fût mort de froid, après avoir perdu son chemin et marché jusqu'à l'épuisement dans la forêt hivernale, ne constituait que l'épilogue physique d'un mal auquel il avait spirituellement succombé depuis longtemps.* »

En Allemagne, *Stolz* est devenu une référence, une sorte d'épopée de la conscience moderne, quand elle réagit à l'abominable productivisme de l'esprit d'entreprise par la fuite passive. Le livre est admirablement construit sur un contraste de lumière et d'ombre lourde, de rythme vif et de piétinement, comme si, au milieu, quelque chose se brisait irrémédiablement. C'est un livre de jeunesse : on y trouve, élevé par la beauté à la dimension d'un mythe, l'état d'esprit qui sourd souvent du courrier de *Libération*, par exemple.

Tourner une page

Paul Nizon avait quarante-cinq ans quand il a écrit ce récit, qui se réfère à ses vingt-cinq ans. Avec *Stolz*, il pensait tourner une page (« *la seule façon de tourner la page, c'est de l'écrire* »), se défaire à jamais de son indécision face à la vie. Au lieu de quoi, malgré le succès du livre, il a plongé dans un marasme, la crainte d'une « dépression endogène », qu'il a transportée à Paris en croyant la fuir, et dont il n'est sorti pour finir qu'en la mettant noir sur blanc. « *Je suis un autobio-fictionnaire qui avance immobile* », dit-il volontiers. L'écriture est un moyen de rassembler sa vie, de vivre le présent comme un souvenir et le passé comme une identité. D'exister, en somme, authentiquement. « *Un livre, avant de l'écrire, je dois le vivre. Et vivre n'a de sens que par la mise en mots. Ecrire m'est aussi nécessaire que respirer. C'est mon occupation principale, et elle requiert que je ne fasse rien d'autre. Il faut que ce soit un risque total, radical. Le danger ? C'est de sombrer. Mais je n'imagine pas d'écrire sans ce risque.* »

Dans l'appartement, rue Saint-Honoré, où il vit à présent avec sa jeune compagne française, il montre un alignement de classeurs sur des rayonnages. Ce sont les milliers de pages qu'il écrit au rythme de l'improvisation, comme un pianiste qui s'échauffe, tous les jours, pendant sept ou huit heures. Des matériaux de gestation, qui s'accumulent, qu'il ne relit pas forcément. Le livre, après une incubation qui peut durer des années, il l'écrit rapidement, une fois qu'il lui est apparu comme un organisme complet. Il en est là, pour le prochain : une forme commence à se dessiner (3).

Nous sortons manger des huîtres, puis faire la tournée des boîtes de jazz, « ma » tournée, puisqu'il ne les connaît pas encore. La prochaine fois, il m'emmènera dans « ses » bars. Au Montana, je le regarde avec amitié écouter le pianiste René Urtreger. Je pense à ce qu'il a dit quelque part : « *Ce que je voudrais : que mes livres pénètrent sous la peau et qu'ils aient, pour un lecteur ou un autre, l'effet d'un élixir de vie.* » Silencieusement, je lève mon verre à ce vœu, pour cet autre lecteur, vous.

MICHEL CONTAT.

★ **STOLZ, de Paul Nizon, traduit (fort bien) de l'allemand par Jean-Louis de Rambures, Actes Sud, 166 p., 79 F.**

(3) La maison Suhrkamp, qui édite l'œuvre de Paul Nizon, a publié de lui un recueil de conférences données à l'université de Francfort en 1984, sous le titre *Am Schreiben gehen* (« Aller à l'écriture »). C'est un des meilleurs témoignages que nous ayons sur la gestation d'une œuvre littéraire.

● D'AUTRES MONDES - *La chronique de Nicole Zand*

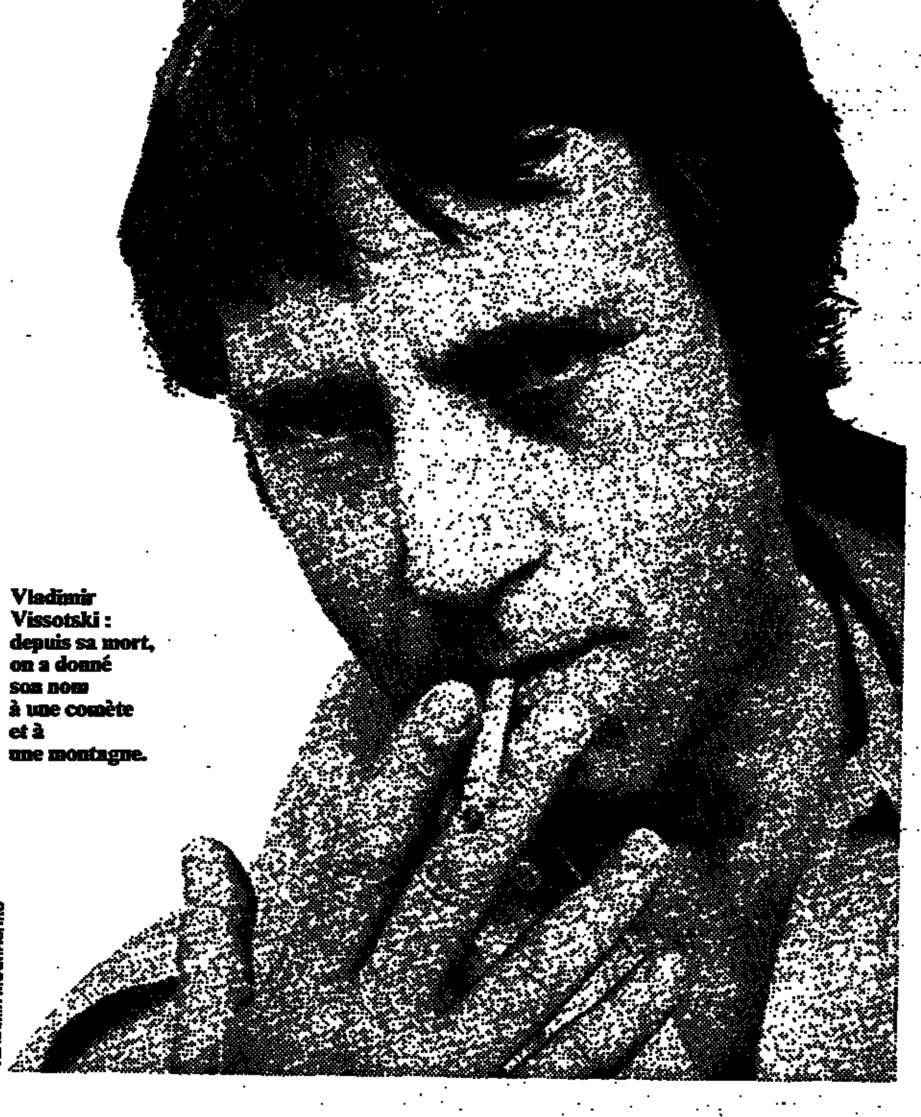
Adieu Volodia !

★ **VLADIMIR OU LE VOL ARRÊTÉ, de Marina Vlady. Fayard, 292 p., 89 F.**

★ **L'ART A LA LUMIÈRE DE LA CONSCIENCE, de Marina Tsvetaïeva ; traduit du russe par Véronique Lossky. Le Temps qu'il fait (20, rue du Clos, 16100 Cognac), 98 p., 69 F (distribution Distique).**

★ **LE TRENTIÈME AMOUR DE MARINA, de Vladimir Sorokine ; traduit du russe par Catherine Terrier. Lieu commun, 282 p., 100 F.**

★ **UNE FEMME DOUCE, de Fiodor Dostoïevski ; traduit du russe par Boris de Schloezer et Jacques Schiffrin (en 1929). Ombres (50, rue Gambetta, 31000 Toulouse), 80 p., 48 F (distribution Distique).**



VLADIMIR MOURACHKO

Vladimir Vissotski : depuis sa mort, on a donné son nom à une comète et à une montagne.

UNE actrice en voyage, invitée d'honneur à un festival de cinéma, rencontre un acteur très connu, un des artistes les plus célèbres dans son pays. Coup de foudre. Amours, délices et orgues ? Pas vraiment. « *D'une voix sérieuse, je t'explique que j'aimerais certes être amie avec toi..., mais que je ne suis ici que pour quelques jours, que ma vie est très encombrée, que j'ai trois enfants, un métier prenant, que Moscou est loin de Paris. Tu me réponds que tu as toi-même femme et enfants, métier et gloire, mais que tout cela n'empêchera pas que je devienne ta femme. Interloquée par ton culot, j'accepte pourtant de te revoir dès le lendemain.* » Ces « amours d'une star », qui rappellent tant de reportages du *Cinémonde* de mon enfance ou n'importe quel roman de gare à quatre sous, cette accumulation de souvenirs plus ou moins ordonnés, ces règlements de comptes, cela pourrait n'avoir aucun intérêt s'il ne s'agissait pas de Vladimir Vissotski raconté par Marina Vlady... La rencontre de la princesse de Clèves et de Pougatchev (d'après Essénine), de Hamlet (dans la traduction de Pasternak), racontée sans préoccupation littéraire, mais avec toute l'émotion dont elle est capable, par une femme qui nous dit « *deux ou trois choses* » qu'elle n'a jamais osé dire.

Cette rencontre de l'été 1967 — elle vient justement de tourner *Deux ou trois choses que je sais d'elle* avec Jean-Luc Godard — va bouleverser la vie de Marina. Le réalisateur Serge Youtkevitch lui propose un rôle dans son prochain film, *Un amour de Tchekhov*, celui de Lika Mizinova dont la vie a servi de modèle pour *la Mouette* ; le tournage doit durer près d'un an. Elle revient donc à Moscou, l'été de 1968, après avoir adhéré au Parti communiste. (« *Sans réelle préméditation, je viens d'accomplir l'action qui déterminera en grande partie le cours de ta vie*, écrit-elle au début de son livre. *Cette brève appartenance symbolique au PCF donnera à mes démarches, pour te permettre d'obtenir un passeport de voyage, un poids que je ne peux encore soupçonner.* »)

Amoureuse tout autant d'un Russe que de la Russie, parfaitement russophone, Marina Poliakoff-Baïdaroff a décidé de plonger dans un milieu totalement soviétique. Elle met ses enfants dans une colonie de vacances des employés de Mosfilm, mais elle devient tout de même membre du conseil des parents d'élèves de la « petite école » de l'ambassade de France. Comme il est impossible de louer un appartement, Volodia — c'est ainsi que tous ses amis l'appellent — lui propose de vivre chez sa mère qui dispose de deux pièces, de neuf mètres carrés chacune, dans la banlieue proche. Mais, quand le film est fini, l'actrice s'en va, désespérée de savoir que l'homme qu'elle aime n'a aucune chance de sortir d'URSS. Leur avenir commun pourrait s'arrêter là : « *Tu es, comme on dit ici, « non sortable » (...). Tu as deux enfants, une ex-femme que tu aides, une chambre de 9 mètres carrés chez ta mère, tu gagnes 150 roubles par mois, ce qui permet d'acheter deux paires de bonnes chaussures. Tu travailles comme un fou, tu adores ton métier. Nos deux vies superposées sont hybrides, voire invivables.* »

Elle revient pourtant aussi souvent qu'elle le peut, avec des visas de touriste. En 1970, elle l'épouse. Lui, il se suicide à l'alcool, presque scientifiquement, de cuite en cuite, de crise en crise, de désintoxication en greffe d'implants antiboisson... qu'il arrache de son corps avec un couteau de cuisine. Jusqu'à la morphine qui l'achèvera, à quarante-trois ans, le 25 juillet 1980, en plein milieu des Jeux olympiques de Moscou. Annoncée en quelques lignes dans le seul *Moscou Soir*, sa mort sera l'occasion de la première grande « manif » spontanée qu'on ait vue depuis des décennies : des dizaines de milliers de personnes de toutes conditions sociales et de tous âges affluent vers la Place de la Taganka, vers le théâtre où repose Vladimir Vissotski dans le costume de Hamlet. Enfin libéré de son calvaire. « *Voilà la chanson de celui qui n'a pas chanté/ Et qui n'a pas su qu'il avait une voix./ Peut-être que son destin n'a pas marché/ Et qu'il a loupé sa chance/ Et que la corde de sa guitare était mal tendue.../ Mais il n'a pas pu tenir la note* », écrivait-il dans *le Vol arrêté*, la chanson qui a donné son titre au livre.

SI seulement cette édition pouvait « ressusciter » Volodia, l'acteur prodigieux que trop peu ont vu au théâtre, dans le rôle de Galilée (de Brecht), de Lopakhine (dans *la Cerisaie*), de Hamlet avec sa guitare ; ou au cinéma et dans des séries télévisées où sa présence sur le petit écran vidait les rues de Moscou ! Mais, surtout, si l'on pouvait savoir quel poète il fut, ce compositeur à la voix de chanteur de blues négro-slave. Le plus connu, le plus aimé, le plus diffusé à travers tout le pays sans avoir jamais fait de 30 centimètres DE SON VIVANT (1). (Marina Vlady signale qu'ils ont enregistré ensemble pour Melodia un disque de chansons qui n'a jamais paru. Il est encore temps.)

De Brest-Litovsk à Vladivostok — et peut-être à Magadan, — il existe des millions de cassettes pirates de ses chansons plus connues que n'importe quel « tube » de la radio. Il n'avait jamais donné de récital dans son pays ; mais il avait tellement chanté le soir chez ses amis (et il avait beaucoup d'amis), en buvant (beaucoup), et les magnétophones avaient tellement tourné pour recopier ses chansons qu'il est certainement aujourd'hui encore le premier au « Top 50 » soviétique... Des chansons — sur le quotidien, la vie conjugale, la « chasse aux loups », le retour du camp — qu'il hurlait à sa façon dans la langue des prisons, des voyous, des ivrognes, en ne cessant d'annoncer la mort comme le disent les titres de ses chansons : *Rien ne va, rien ne va..., la Corde raide, l'Homme fini, la Fin du bal (« Pourquoi, j'voudrais savoir pourquoi... Pourquoi ? Elle vient trop tôt la fin du bal. C'est les oiseaux, jamais les balles. Qu'on arrête en plein vol. »).*



VALERI PLOTNIKOV

« *Il faut vivre dix ans chez nous pour comprendre mes chansons* », me conseillait-il, il y a dix ans (2). Mais la vie était invivable pour cet homme qui voulait vivre autrement, pas en dissident, mais en poète. Marina Vlady, elle, a « fait son temps », prisonnière consentante d'un homme au seuil de la mort. Elle raconte bien, de façon délibérément subjective, ce que fut sa vie d'épouse célèbre d'un Soviétique célèbre. Aujourd'hui encore, vice-présidente de France-URSS, elle ne se veut surtout pas antisoviétique, et elle a fait partie des invités conviés à Moscou, l'autre jour, par Mikhaïl Gorbatchev, au retour de ses « longues vacances ». Reste cet « adieu à Volodia » que Simone Signoret lui avait conseillé d'écrire et qui demeurera un « document vécu » des années Brejnev.

AUTRE poète de génie. Une autre Marina..., Tsvetaïeva (1892-1941), qui se pendit à son retour au pays après vingt ans d'émigration. Tsvetaïeva, qui, peu à peu, devient la grande « révélation » de la fin des années 80. Les éditions Le Temps qu'il fait commencent la publication de trois de ses essais inédits en français : sur l'art, la création littéraire et la place de l'artiste. Le premier, qui vient de paraître, *l'Art à la lumière de la conscience*, s'adresse à ceux pour qui l'art est « sacré ». « *C'est pourquoi, et j'y insiste, mon discours s'adresse exclusivement à ceux pour qui Dieu, le péché, la sainteté existent* », prévient-elle, présentant le suicide d'un poète — Maïakovski, en l'occurrence — comme une « fête » (« *Pendant douze ans, Maïakovski homme a cherché à tuer Maïakovski poète. A la treizième année, le poète s'est levé et a tué l'homme* »).

« *Si tu veux servir Dieu ou les hommes*, dit encore cet être de fougue et de passion, au-dessus de toute morale, à mille lieues de toute doctrine militante, *si tu veux servir en général, faire une œuvre de bien, inscris-toi à l'armée du salut, que sais-je encore, et renonce à la poésie.* »

AUTRE Marina. D'un tout autre monde. *Mulier sovietica* a l'odeur de graillon, jusqu'à l'élastique de sa petite culotte, souvent sollicité. Inceste, Lesbos, partouze, et tout et tout, jusqu'au « trentième amour » : la métamorphose par le plan quinquennal et le Parti, dans une langue de bois trop appliquée pour être honnête. Vladimir Sorokine, l'auteur de ce *Trentième amour de Marina*, avait déjà publié *la Queue* (Lieu commun, 1985), une nouvelle aussi courte que drôle. Cette fois, en assaisonnant sa Marina d'un *samogon* (c'est l'alcool qu'on se fabrique à la maison) porno-patriotard, il semble faire la preuve par 69 que l'humour comme l'érotisme ne peuvent être le fruit que de grandes cultures décadentes.

ELLE ne se nomme pas Marina, cette autre suicidée, *la Femme douce* de Dostoïevski, dont les éditions Ombres ressortent justement une traduction de 1929 (3). Devant le cadavre de sa femme qui vient de se jeter par la fenêtre, un homme s'efforce de trouver un sens à ce qui vient de se passer, de se justifier, aveuglé par la montagne des non-dits et des malentendus. « *Les hommes sont seuls sur terre, voilà le malheur !* »

(1) Il existe en France plusieurs enregistrements en russe (Chant du monde, 1976 ; RCA, 1976 ; Polydor, 1977 ; et *Vol arrêté*, 1981). Plusieurs ont paru en URSS — avec d'autres chansons — depuis 1980. Des cassettes-pirates sont chez YMCA Press, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris.

(2) Voir *le Monde* du 14 décembre 1977, le jour où mourut un autre chanteur, Galitch, et où Vissotski donna son premier récital à Paris.

(3) Tiré du *Journal d'un écrivain* (décembre 1876), ce texte a connu plusieurs traductions françaises, la dernière étant celle de Gustave Aucouturier pour la « Pléiade ». Le titre a varié d'une édition à l'autre : *Une douce créature* (1877), *Elle était douce et humble* (1927), *Une femme douce* (1927), *la Douce* (1927, 1947, 1958, 1966), *Douce* (1972). Robert Bresson, pour son film (1969), avait choisi *Une femme douce.*

Culture

THÉATRE

« Le Radeau de la mort » à Bobigny

L'amour apocalypse

La Terre polluée, les hommes contaminés et pourtant une histoire de gens qui aiment.

En 2050, la majeure partie du globe sera contaminée par des pollutions diverses autant qu'épouvantables. On connaît le postulat. Généralement, au cinéma, les humains revenus à l'état sauvage errent dans des terrains vagues, se battent comme des chiens jusqu'à ce qu'un jeune homme et une jeune fille, miraculeusement épargnés, retrouvent les gestes de l'amour et jouent à Adam et Eve avant la « faute ».

C'est à peu près le schéma du *Radeau de la mort*, une pièce de Harald Mueller, mise en scène par Hans Peter Cloos à Bobigny. Mais le pessimisme acerbe du développement amène une autre violence, et puis c'est du théâtre. Les comédiens arrivent sur scène, la fable n'est plus totale. Les personnages deviennent crédibles, en tout cas ils existent, et on a mal avec eux.

Ils sont trop contaminés, on les a jetés comme des ordures, ça ne les empêche pas de rêver. Ils ont échoué dans une sorte de sas, un trou contre un ciel trop bleu, encombré de détritus, de pierres posées n'importe comment les unes sur les autres. Des canalisations aboutissent là, d'où *sort une fumée malsaine – le décor*, magnifique, est de Jean Haas. Du dehors invisible arrivent des bruits de sirène, de la musique, une lumière d'automne qui semble passer par des stores vénitiens, se pose sur les silhouettes déjetées des pauvres humains.

Il y a Checker, gros bras qui roule des mécaniques et sert de vigile, gardien d'on ne sait quoi, à qui Niels Arestrup, brutal et curieusement émouvant, donne un mystère. Avec sa houppelande, sa peau cireuse, ses lèvres rouges, il ressemble à une vieille poupée qui a trop servi. Déboule un garçon – Denis Lavant. On dirait un enfant, nu et blanc. Glabre, à l'exception de quelques touffes de cheveux sur son crâne chauve. Il gambade sur les larges pierres comme un singe enfermé. Immédiatement s'installe entre Checker et lui un rapport de domi*nation et en même temps de protec*tion, quelque chose qui n'est pas si loin de l'amitié. Checker, qui a fauché une carte de survie – où sont signalées les zones inhabitables, – parle d'une ville où il compte partir. Tout y est « clean ».

Harald Mueller a inventé un langage complètement bâtard qui, dans l'adaptation de Philippe Ivernel, tient du franglais et du jargon loubard d'*Orange mécanique*. Il ne s'agit pas d'un exercice de style gratuit. Ce langage contracté, qui ne peut exprimer que le concret le plus trivial et le plus fonctionnel, varie selon les personnages. Chez le gamin stimulé par la peur, il est relativement élaboré, construit, alors que Checker n'utilise pratiquement pas les verbes.

Ce sont les femmes qui possèdent le savoir des mots. Elles sont deux. *Une – Michelle Marquais – se sou*vient du temps où les arbres n'étaient pas « clean » mais « verts ». Elle cauchemarde à propos d'un voyage qu'elle a fait sur le Rhin, peut-être un exode, car sur les rives des landaux emportaient des enfants morts. Sa folie est celle des rescapés d'une apocalypse. Ils se sont arrachés à une réalité insoutenable, refusent de voir, mais malgré leur indifférence à vivre, ils ont une sacrée défense. Michelle Marquais apporte à la crasse clochardesque de son fantôme une poésie d'absence extrême*ment troublante*.

Et puis il y a la fille qui s'appelle Biouty. Elle est jeune, son corps est intact. Elle est belle avec sa tignasse rousse, ses longues jambes lisses. Elle déverse ses paroles comme un chant de défi à la mort. Elle est prête à l'amour, elle est magnétique. Son idylle avec le gamin est un flash de bonheur brûlant. Il ne faudrait pas croire pour autant que le soleil brille sur des lendemains qui chantent. La pièce porte un espoir, que Hans Peter Cloos n'efface pas complètement. Mais comme toujours il sublime les mortelles et froides violences des contacts humains. Et comme il a dirigé quatre comédiens exceptionnels, on oublie les quelques pataugeages de la pièce. On a vécu quatre-vingt-dix minutes de suspense et de beauté.

COLETTE GODARD.

★ Bobigny, MC 93. 21 heures.

Denis Lavant, né pour jouer

Denis Lavant est ce petit jeune homme à l'œil vif interprète de Léos Carax. Il a obtenu le Prix du meilleur comédien au Printemps du théâtre 1986 et un fort succès personnel en jouant un chien au Petit Odéon, dans *Adiedi*, spectacle mis en scène par Viviane Theophilidès, à l'époque son professeur au conservatoire.

Auparavant, Denis Lavant avait fait du théâtre au lycée Lakanal avec un professeur d'histoire qui s'appelle Fragonard et avait fait partie de l'Aquarium. Puis Denis Lavant a fait du mime, de l'acrobatie et ce qu'il considère comme le plus important : du théâtre de rue. Il est quand même allé à la rue Blanche et au conservatoire, où, avant Viviane Theophilidès, il a eu comme professeur Jacques Lassalle.

« Lassalle, dit Denis Lavant, *c'est l'introspection à la limite de la souffrance. Avec Carax, on a travaillé très longtemps. Huit mois de tournage pour Mauvais sang. J'ai eu le temps d'intégrer le personnage. Je savais ce que je pouvais proposer, quoi et quand. J'aime que les metteurs en scène aient une exigence précise à propos du personnage. Qu'on me prenne comme je suis ne m'intéresse pas. J'aime me livrer. Une fois que j'ai accepté d'être là, je veux me montrer malléable. Même si je ne comprends pas où ça va, je le fais, je vois ce que ça produit en moi, alors je propose.*

» Hans Peter Cloos est calme, c'est même étonnant quand on voit la violence de ses spectacles. Mais ça permet aux comédiens de travailler sans dommage et ensemble sur les détails de l'agressivité. Nous ne sommes que quatre, et nous avons les mêmes responsabilités. Nous avons découvert ensemble son univers. Moi en tout cas, je l'ai découvert. Je n'avais rien vu de lui. Je vais au théâtre, oui, là où j'ai des copains qui jouent ».

A cause du *Radeau de la mort*, Denis Lavant se promène crâne et sourcils rasés. Un drôle de gosse, impressionnant avec ses yeux renfoncés, ses pommettes saillantes. A le voir s'ébrouer, comme s'il était toujours sous pression, prêt à inventer un gag ou un jeu de scène bouleversant, on n'imagine pas qu'il puisse se montrer timide. Mais il y a son sourire. Sa tendresse sur le plateau quand il porte Niels Arestrup sur ses épaules, et bien sûr ses dialogues avec Marie Carré. Sa sobriété quand il se défend d'être malade... Quelque chose de grave et d'hésitant dans sa manière de parler de son métier. De dire que, si ça ne marche plus, il fera autre chose. Sans y croire naturellement. De toute façon il est né pour jouer.

C. G.

« Entre passions et prairie », de Denise Bonal

Gisèle Casadesus ose punir ses filles

Entre la farce et le dossier social, sauvé par l'humour et la poésie.

Trois sœurs. La première est mariée à un charcutier, dont le boudin -maison est fruité : il y met du jus de framboise. La seconde à un homme des forces de l'ordre qui saurait casser du bougnoule. La troisième à un enseignant, ce qui n'est pas un métier : ses élèves ont mis de la colle sur sa chaise, à la récréation il n'a pas pu se lever, il a fallu que sa femme lui apporte, en catastrophe, un deuxième pantalon.

Est-ce parce qu'elles *ont épousé* des comiques, ces trois sœurs ont des cœurs de pierre : elles refusent de donner asile à leur vieille maman, veuve, qui se morfond en solitude dans son appartement.

Morale de l'histoire : la vieille maman adoptera un jeune et sémillant canadien, son nouveau sous-locataire, et il sera son héritier.

La pièce de Denise Bonal, *Entre passions et prairie*, participe de la farce (les gendres-gugusses) et du dossier « social » (l'ingratitude des familles envers leurs parents du troisième âge). Mais l'interprétation d'une grande actrice, Gisèle Casadesus, la maman, donne à la chose *une dimension* de poésie, d'élégance, de vraie sagesse, et de merveilleux humour. Et mise en scène de Guy Rétoré, décor de René Allio, de leur côté, s'axent vers un théâtre réfléchi, assez savant. Le tout se tient bien, dans les deux sens du mot : unité et consistance.

Les comédiens slalomment avec maîtrise entre gravité et sourire, mais mention spéciale du jury à Jean Lescot, très touchant crucifié de l'enseignement public.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de l'Est parisien, 20 h 30.

« Nouvelles Scènes », à Dijon

Interférences

Jérôme Deschamps n'était jamais venu à Dijon. *Le mal est réparé. Il a* présenté *C'est dimanche*, à « Nouvelles Scènes ». Ensuite, il y a eu la création d'*Inventaires*, de Philippe Minyana (1), étrange et blanche représentation de trois femmes déversant leur existence avec humour et impudeur...

Dans la mise en scène de Robert Cantarella, le bric-à-brac de l'inventaire est mis aux enchères publiques. C'est la roue de la fortune. D'où, peut-être, l'impression de banalité et de frustration, en même temps qu'un grand plaisir à écouter et regarder Edith Scob, Judith Magre, Florence Girogietti...

Sans dresser l'inventaire des Nouvelles Scènes, on peut signaler l'arrivée de quatre auteurs : Daniel Besnehar *(Arromanches)*, Pascal Rambert *(Réveil)*, Michel Deutsch *(Juste après Tamerlan)*, Valère Novarina *(le Discours aux animaux*, nouvelle variation par André Marcon). Valère Novarina, auteur et peintre, double activité qui correspond tout à fait aux ambitions de « Nouvelles Scènes ».

Autour du fondateur, François Le Pillouer, se sont *fédérés* des coproducteurs aussi variés que l'Université, le CROUS, le Centre dramatique de Bourgogne, ou le Consortium, association d'historiens d'art qui depuis une dizaine d'années ouvrent la ville aux arts contemporains. Ils ont invité Marc Chaimovicz, élégant et raffiné, à la lisière des arts appliqués et de la peinture-peinture. Chaimovicz a dessiné et peint cinq paravents de bois. Christian Floquet, un jeune abstrait suisse, a également réalisé sur place, pendant l'été, une série de vastes toiles qui manipulent insidieusement la couleur et la croix emblématique de Malevitch.

ODILE QUIROT.

★ *Nouvelles Scènes*, jusqu'au 4 novembre. Tél. : 80-55-69-57.

(1) *Inventaires* sera présenté à Paris, à la Bastille, du 24 novembre au 20 décembre.

CINÉMA

« Mon cas », de Manuel de Oliveira

Un réalisateur portugais, né en 1910, ne pourra, à cause du régime de Salazar, réaliser que divers courts métrages et deux longs métrages entre 1942 et 1971. Viennent ensuite les années de gloire avec *Amour de perdition*, *Francisca*, et *le Soulier de satin* (6 h 50 !). On s'incline. Et puis, en 1987, Manuel de Oliveira réalise, en association avec la Maison de la culture du Havre (où l'équipe technique s'est installée) *Mon cas*, film à petit budget, collage assez surprenant d'éléments théâtraux.

Des acteurs (dont Bulle Ogier, maquillée, burlesque, méconnaissable mais très présente) interprètent une pièce de José Regio dans laquelle un personnage, appelé « l'intrus » intervient comme un trouble-fête pour tenter d'expliquer « son cas ». Personne ne veut l'écouter. La pièce recommence. Mais les scènes sont filmées en accéléré et, lorsque les personnages ouvrent la bouche, on entend un autre dialogue emprunté à des textes de Samuel Beckett. Le rideau tombe une deuxième fois (on est toujours au théâtre) et se relève pour une interprétation du *Livre de Job* emprunté à la *Bible. Vous avez*, en fin de compte, un objet culturel où intervient la vidéo, un film d'auteur qui semble tourner autour du thème de l'incommunicabilité (parole étouffée ou non comprise) et dont l'existence est comme un défi au cinéma actuel. On ne peut que décrire. Pour prévenir le public que ce genre de tentative attire encore.

JACQUES SICLIER.

« La Vieille Quimboiseuse... » de Julius Amédé Laou

La Quimboiseuse est une jeteuse de sorts antillaise. Elle dit la bonne aventure et vit dans un temps différent. Un passé en noir et blanc sur pellicule usée. Son corps et sa mémoire sont usées, c'est vrai. Immensément fatigués. Submergés de rancœurs, d'amertume et de solitude à deux avec cet époux qui était majordome – domestique, quoi – alors qu'elle dansait au côté de Joséphine Baker, et que ses amants l'adoraient.

La Quimboiseuse et son majordome marchent au long de rues sans nom. Elle avance à petits pas difficiles. Lui la soutient et ressasse ses griefs. Elle le méprise. Et ils s'aiment. Il est plus solide qu'elle. Forcément, il est mort depuis plusieurs années, plus jeune donc. Et elle, agonise. Souvenir d'un tour de valse, avant le cri et le silence...

Julius Amédé Laou – un grand auteur de théâtre – a écrit son histoire dans un langage sensuel, doux comme du miel et en même temps féroce. Du punch, en somme. Et puis il y a le merveilleux visage de la Quimboiseuse, Jenny Alpha – qui est aussi l'interprète de Julius Amédé Laou au théâtre, en particulier dans *la Fille de Cham*. On ne peut pas l'oublier, on a envie de lui prendre la main, de l'écouter, et *elle s'en va, fantôme gris sur le* noir et blanc de la pellicule. C'est une histoire très belle que son histoire. Elle n'a pas grand-chose à voir avec un film. Est-ce que ça a tant d'importance ?

C. G.

« Flag » de Jacques Santi

Evidemment, lorsque Philippine Leroy-Beaulieu propose gentiment : *« Je fais couler un bain ? »*, on prendrait bien volontiers la place de la *savonnette. Mais hélas dans Flag*, le premier film de Jacques Santi, la belle ne fait qu'un petit tour et puis s'en va. Elle est la maîtresse d'un flic, Simon (Richard Bohringer), en plein dans le pétrin. C'est un joueur, un homme d'instinct et d'excès, qui se pose des questions au sujet de son supérieur (et ami) au sein de la Brigade de Répression du Banditisme : Tramoni (Pierre Arditi), en effet, est arriviste, poli, inquiétant. Et si le poli avait tenté de faire plonger son copain trop curieux ? Et si cet animal de Bohringer *flairait l'embrouille* et retournait le piège ?

Jacques Santi, ex-Chevalier du ciel à la *télévision*, a réuni d'excellents comédiens, on le voit, sans oublier Julien Guiomar, le grand méchant loup de tant de bons films, mais pourquoi faire ? Le scénario est si plat, les situations si convenues que l'on bâille assez vite, parce que tout cela a été raconté mille fois dans les nanards de la télévision, privatisée ou non, et qu'on n'en veut plus sur aucun écran. Comment peut-on manquer d'imagination à ce point, et surtout d'ambition ? Elle est là aussi la « crise » du cinéma français.

MICHEL BRAUDEAU.

DANSE

Le « Magnificat » de Neumeier



RODOLPHE TORETTE

Créé cet été au Festival d'Avignon (*le Monde* du 3 août), le *Magnificat* du chorégraphe américain John Neumeier est construit comme une image de missel. Au centre, la femme dans sa dualité – Eve sensuelle, dramatique, Marie, fragile et douce, déjà choisie pour l'Annonciation. – Autour de ce motif traité dans un style souple, très Grahamien, où éclate la beauté somptueuse de Marie-Claude Pietragalla. John Neumeier a construit des enluminures précieuses répondant aux ornementations de la musique de Bach, où la danse classique est poussée jusqu'au baroque flamboyant.

M. M.

★ Palais Garnier, 12, 13, 14, 23, 24, 26 octobre et 14 novembre.

JAZZ

Black Blanc Beur à Nancy

Les enfants de la banlieue

Nancy a ouvert la voie aux festivals multiformes. Pour sa dixième édition, le Nancy Jazz Pulsation a invité un groupe de danse : Black Blanc Beur.

Ils sont presque enfants et sans morosité ni haine. C'est la banlieue qui bouge. Sans complexes ni références, sauf un puissant goût de *vivre et de danser*. Quelle banlieue ? La parisienne, en l'occurrence. Mais elle parle clair au nom des banlieues de toutes les villes, grandes ou moyennes. Il suffit de faire un tour au pâle soleil d'octobre sur le parvis de Beaubourg, pour voir un groupe étrange de cinq danseurs noirs qui dispersent avec grâce des images saisissantes, comme filmées au ralenti. Black Blanc Beur est de cette farine.

Ils viennent de Saint-Quentin. Pour ce spectacle à Nancy, ils dansent à treize. La musique en plus. Ils sont black, blancs ou beurs. Leur expression, c'est la forme populaire, pas trop tracassée, de la richesse actuelle de la danse. Années 60, le cinéma, la nouvelle vague. Années 70, au début, la musique, à la fin, le théâtre. Maintenant, la danse.

Black Blanc Beur est dans le ton. Ils empruntent au rock, au smurf, aux patins, au jazz retrouvé, à la « break dance », au mime, aux claquettes, aux arts martiaux, à tout ce qui bouge et séduit dans les gestes d'aujourd'hui. A tout ce qui peut faire image. A tout ce qui peut faire signe. A tout ce qui peut faire effet. Ils s'appellent en trois temps Black Blanc Beur et sont nés en 1984 d'une opération « vacances anti-été chaud ». Et, depuis, c'est l'éloge permanent.

C'est bien dans la tradition du Festival de Nancy, le Nancy Jazz Pulsations, d'inscrire au programme une nouveauté de cet acabit. Nancy a ouvert la voie aux festivals multiformes. Tout le monde a pris le train en marche. Bien sûr, à Nancy, on continue de pouvoir entendre les grandes têtes d'affiche : Sonny Rollins avant Paris, Archie Shepp et Horace Parlan, The Leaders, Eddie Palmieri, Mike Brecker, Astor Piazzola et l'immense Chet Baker. On peut même entendre la jeunesse installée aux postes de commandes : Louis Sclavis ou Bireli Lagrene. Mais Nancy, ou plutôt, nuance, Nancy Jazz Pulsations, a toujours su distinguer des figures, des moments, des groupes en prise directe sur l'air du temps. L'histoire serait trop longue. Tout le monde a suivi.

Black Blanc Beur est bien dans le genre. Ils n'hésitent pas. Pour Nancy, ils annoncent un spectacle nommé Roma amor : une sorte d'allégorie sur la lutte fratricide entre Romulus et Remus. En un sens, le projet est assez gonflé. Le ringard guette. Mais, méfiance, ils sont capables de tout. Et puisque partout où ils passent ils laissent une irrépressible envie de danser, la deuxième partie de leur spectacle est plus risquée encore. Ils font le pari de lancer tout le monde dans la danse. A suivre.

FRANCIS MARMANDE.

★ Louis Saclavis Quartet ; ONJ dirigé par Antoine Hervé ; Vienna Art Orchestra (le 15). The Kingsnakes, Chris Isaak ; Working Week (16). Sixun ; Bireli Lagrene, Mike Brecker Group (17). Black Blanc Beur (19). Trio Bravo ; Penguin Cafe Orchestra ; Chet Baker (20). Sonny Rollins (21). Archie Shepp/Horace Parlan (22). The Leaders (Arthur Blythe, Chico Freeman, Lester Bowie, etc.) ; Sir Ali's Girls ; Special Mustapha III ; Eddie Palmieri Orchestra (23) ; Mint Juleps ; Michele Rosewoman Quintessence ; Dee Dee Bridgewater (24).

Culture

MUSIQUES

« La Flûte enchantée » au Théâtre des Champs-Elysées

L'orchestre sur la scène

La première de la Flûte enchantée *de Mozart dans un Théâtre des Champs-Elysées remis à neuf avait attiré, mercredi 14, de nombreuses personnalités. Au premier rang des corbeilles cohabitaient MM. Chaban-Delmas, Léotard, Fabius et Lang.*

Surprise : alors que les travaux de rénovation avaient doté l'orchestre d'une fosse modulable équipée de plates-formes élévatrices, on retrouvait les musiciens sur la scène, s'étageant sur les marches d'un escalier, les cordes seules s'enfonçant de quelques centimètres.

Renseignement pris auprès des responsables, la machinerie n'est pas en cause, et il s'agit d'une idée du metteur en scène Jean-Pierre Ponnelle dès l'origine de la production. Une idée bien contestable, car l'action se déroule autour d'un orchestre encombrant, ce qui rejette la plupart du temps les chanteurs au loin et assez haut, et nous impose la présence obsédante du chef juché sur son tabouret ou allant d'un groupe à l'autre, tirant les ficelles des personnages, qui parfois lui tournent le dos. Un dispositif peu propice à la féerie, même si, grâce à l'acoustique préservée du théâtre, la qualité musicale en souffre peu.

Cela nous vaut du moins une superbe tarasque de quelque 50 mètres de long, d'où sortent à l'avant-scène une nuée de petits enfants qui viennent bavarder avec le vaillant Papageno ; charmante image un peu gâtée par l'abondance des dialogues allemands et les jeux inépuisables de l'homme-oiseau, qui tout au long retardent l'action musicale.

Les décors de Ponnelle sont simples et beaux, dominés alternativement par l'astre bleu de la Reine de la nuit, qui apparaît au milieu d'un merveilleux parterre d'étoiles, et le soleil d'or de Sarastro. Un petit théâtre enfantin accompagne certaines scènes de Papageno. Les trois portes grecques de la Nature, de la Raison et de la Sagesse évoluent en configurations variées, toujours harmonieuses, comme les admirables groupes des prêtres d'Osiris dans leurs beaux habits maçonniques.

Monostatos et ses séides ont des masques de macaques sur des livrées blanches. Les lions à grosse tête dorée font peur à Papagenos, mais jouent agréablement du Glockenspiel ; et les trois petits génies en redingote noire et perruque blanche viennent tout droit du fameux chœur d'enfants de Tolz en Bavière, avec leurs voix étranges et exquises. Bref, tout fonctionne parfaitement sur la lancée des nombreuses mises en scène de Ponnelle, en particulier depuis neuf ans au Festival de Salzbourg, d'où viennent les costumes, même si certains effets ont perdu de leur fraîcheur.

La distribution est d'une qualité indéniable. Le Tamino de David Rendall a une voix puissante, plus corsée et épanouie que celle qu'on attend d'un ténor mozartien, mais l'expression est belle, frémissante et généreuse, et Joan Rodgers, la Pamina révélée il y a cinq ans au Festival d'Aix, sans avoir peut-être toute la luminosité du rôle, enchante par les facettes délicieuses d'un timbre plein d'émotion, de tendresse et d'effroi d'une héroïne fragile.

Un adagio étiré comme de la guimauve

Reine de la nuit, Eva Lind obéit parfaitement au cahier des charges de ses airs diaboliques, même si la couleur de sa voix reste un peu banale. Christian Boesch, le charmant Papageno de Salzbourg, a juste le tort de multiplier les mimiques et les gags à l'excès jusqu'à l'arrivée de sa rayonnante Papagena (Gudrun Sieber). On aimerait que Philip Kang, noble Zarastro coréen, manifeste plus de frémissement et d'intérêt pour les grands événements qui se passent dans son royaume, d'autant que sa voix n'a pas tout à fait le « creux » nécessaire.

Parmi les seconds rôles, il faudrait citer beaucoup de monde, les dames de la nuit (Sharon Markovich, Jane Berbié, Jocelyne Taillon), le savoureux Monostatos de Remi Corassa, avec son inénarrable accent allemand, le superbe Orateur de Thomas Thomaschke. Et les prêtres initiateurs, les hommes d'armes, etc., ainsi que les beaux chœurs d'Arthur Oldham.

La représentation laisse cependant insatisfait musicalement, car l'Orchestre de Paris paraît bien prosaïque sous la direction de Daniel Barenboïm, dont les mouvements sont souvent beaucoup trop lents (l'adagio du prologue, étiré comme de la guimauve, est même ridicule).

Et surtout cette musique manque trop souvent de transparence, de vibration, de spiritualité, ce qui est un comble, même si, au deuxième acte, elle s'élève davantage. Mais Barenboïm met souvent quelque temps à conquérir les chefs-d'œuvre. Faisons-lui confiance.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations : les 17, 19, 21, 22 octobre : 19 h 30, et 25 octobre : 15 h.

MODE

Sous la pluie les femmes-fleurs de l'été

Sous la pluie de l'automne, les couturiers présentent leurs collections d'été.

Etoles trempées, doudounes glissantes et mises en plis à plat : tandis qu'une pluie de mousson s'abattait sur Paris, les 1 700 journalistes accrédités prenaient leur premier rendez-vous avec la mode de l'été 88.

La saison sera longue car cent défilés (dont 30 à la Cour carrée du Louvre) sont prévus jusqu'au 4 novembre. Sous les parapluies noirs, la rentrée des rédactrices s'annonce très sage.

Les pointeurs en cravate rouge grelottent sous leus impers d'étudiants. Les Japonaises très « couture » passent., et la Cour carrée n'en finit pas de s'équiper : 200 miroirs, 300 portants, 1 000 prises de courant, 2 500 projecteurs, 4 500 chaises, 6 000 mètres de tissus et 600 mètres de barrières.

Que d'eau ! Que d'eau ! L'été arrive et on n'en croit pas un mot. Junko Shimada présente ses belles jardinières en robes imprimées d'hortensias, de tournesols ou de lys. Lolita Lempika frou-froute ses Parisiennes de robes-manteaux à manches bouillonnées, de jupes à quille, de boubous de bonbonnières. Les ourlets dessinent des pétales, les décolletés s'épanouissent en corolles. Allergiques aux boutons d'or, aux roses trémières et à tous les pollens s'abstenir.

Car après les femmes-fleurs, voici les femmes-corbeilles. Chantal Thomass les accessoirise de sacs feuilles, brode sur leurs jupons de poupées, leurs châles de Siciliennes, des épis de blé, des œillets en ruban de satin. C'eset menu, moulant, froncé, corseté, volanté, stretché, lacé. Les poitrines gourmandes sautillent sous les brassières Vichy, les corsages de contes immoraux, les cache-cœur d'organza. Les filles battent de la prunelle, trotte-menu et éventail rose dans la main. Quand elles tournent, on dirait qu'elles vont s'envoler.

LAURENCE BENAIM.

La Parisienne de Doby Broda



MARC MC COURT

C'est une fille qui ne joue plus à la poupée. Elle ne se prend pas pour une dame. Elle a les cheveux crantés mais pas plaqués, se dessine des lèvres rouges et se promène en ville avec des gens et un foulard Tour Eiffel.

La parisienne de Doby Broda rêve de Colette et de Camille Claudel, enfile des pantalons d'homme et des corsages gris sarrau. Elle séduit en douce dans une robe de crêpe satin rouge, rouge gros rouge, un pantalon portefeuille qui se fend lorsqu'on insiste. *« J'ai gommé tous mes tics »*, dit cette styliste de vingt-huit ans, ex-élève du Studio Berçot, assistante de Jean-Paul Gaultier pendant trois ans. Adieu gants, miroirs, jarretières en cuir, porte-cigarettes et capelines toile d'araignée. *« Maintenant, j'aime la mode mais je préfère les vêtements »*. Ses gags sont devenus des hommages.

BIBLIOGRAPHIE

L'amateur brocanteur chineur

A l'ouest rien de nouveau ? Si de l'ancien, précisément, avec ce petit livre, *l'Amateur brocanteur chineur*, écrit par Lucien Grand-Jouan, spécialiste de la « chine » à *la Nouvelle République du Centre-Ouest*.

Ce livre est bien fait, utile, et d'un prix modique. Trois raisons suffisantes pour n'en point faire l'économie avant que de se lancer sur ces sentiers de la brocante et de l'antiquité, sérieusement défrichés par notre confrère. La « chine », cette course aux trésors même modestes, n'est plus aujourd'hui cette simple errance vers des œuvres d'art présumées inaperçues des professionnels. Elle n'est pas davantage une sorte de jeu de hasard et d'humeur qui permettrait au néophyte de débusquer la divine pépite au milieu du tas de vulgaire cailloux.

Le marché est aujourd'hui trop quadrillé, la profession d'antiquaires ou de brocanteurs trop répandue, la documentation trop importante pour qu'un simple amateur ait, sauf miracle, ses chances de dégotter le petit ou grand chef-d'œuvre. La « chine » est devenue l'aventure planifiée : savoir choisir, savoir acheter, tout simplement savoir. Ces connaissances ne s'improvisent pas. Lucien Grand-Jouan, notamment sur toute la région de l'Ouest et du Centre, livre là, clefs en main, des adresses, des conseils, des idées de collection, des références et des mises en garde. Bref, un bien utile passeport.

★ *L'Amateur brocanteur chineur*, de Lucien Grand-Jouan, éditions de la Nouvelle République, 4 à 18, rue de la Préfecture, 37048 Tours Cedex. 55 F.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
sans visa

Communication

Audience en baisse, menaces de grèves

RMC à la dérive

La tension monte à RMC où une assemblée générale a décidé, le 14 octobre, le principe d'une grève de quatre heures (de 8 heures à 12 heures) à partir du 19 octobre. La grève, qui doit être approuvée par un vote à bulletin secret, sera reconductible chaque jour. La station, dont la privatisation semble repoussée après l'élection présidentielle, voit son audience diminuer progressivement depuis un an. Le personnel juge insuffisant le plan de relance de la direction et conteste les mesures envisagées pour réduire les effectifs.

Les résultats de l'enquête Médiamétrie de septembre sont franchement mauvais pour RMC : 6,1 % de part de marché contre 8,5 % l'an dernier à pareille époque. La station périphérique en baisse constante depuis un an a su moins bien résister que ses deux grandes rivales à la concurrence des radios FM. Les auditeurs désertent l'antenne, les recettes publicitaires s'en ressentent et, pour la première fois, RMC est « passé au rouge » pendant l'été.

Devant cette érosion, la direction de RMC semble paralysée. *« M. Pierrick Borvo et notre actionnaire principal, la SOFIRAD (1), ont passé plus de temps à essayer de nous vendre qu'à relancer la station »*, constate amèrement un cadre. Le feuilleton de la privatisation, entamé il y a plus d'un an, s'est en effet enlisé dans les querelles politiques internes de la majorité.

A la candidature de M. Jean-Claude Decaux, soutenue par Matignon, s'opposait celle du publicitaire Claude Douce, qui avait les faveurs de M. François Léotard. Au cours de l'été, M. Decaux jette l'éponge et un tour de table de la dernière chance réunit la famille Douce et Hachette.

Mais les syndicats monégasques de l'audiovisuel s'opposent au retour sur la scène de M. Jean-Luc Lagardère, qu'ils tiennent pour responsable de la gestion catastrophique de Télé Monte-Carlo et de sa filiale italienne avant 1981. De plus, les dirigeants de RTL s'inquiètent d'une alliance entre Europe 1, filiale d'Hachette, et RMC. Leurs pressions, tant sur M. Jacques Chirac que sur la principauté de Monaco, gèlent l'opération.

TMC aussi dans le rouge

Convaincus que la privatisation n'aura pas lieu avant l'élection présidentielle, la direction de RMC et la SOFIRAD élaborent à la hâte un « plan de relance » présenté le 2 octobre au conseil d'administration. Pour la station de radio, il s'agit surtout de réduire des effectifs jugés pléthoriques : à une première vague d'une trentaine de départs volontaires pourraient succéder des retraites anticipées et des licenciements.

La situation de la filiale, Télé Monte-Carlo, est encore plus préoccupante. La station de télévision perd 3 millions par mois et ne peut plus programmer qu'un magazine et une série par soirée. Pour survivre, TMC pourrait relayer les programmes de M6, fort mal reçus dans la région.

Mais la principauté de Monaco se fait tirer l'oreille. Considérant que le retard de la privatisation est de la seule responsabilité du gouvernement français, elle refuse de supporter le coût des départs volontaires et des licenciements. De même, elle s'inquiète de voir l'image locale de Télé Monte-Carlo noyée dans une chaîne nationale. Faute de consensus, l'examen du « plan de relance » est renvoyé au prochain conseil d'administration, le 23 novembre.

Victime de cet enlisement, le personnel de RMC et de TMC a aujourd'hui perdu confiance. Démobilisés, de nombreux responsables de la programmation, des études, de la promotion et de la rédaction ont déjà quitté le navire. Ceux qui restent s'alarment des effets d'un dégraissage des effectifs sans réelle perspective de relance. Il est vrai qu'il existe, à court terme, peu d'espoir de redressement financier. A moins que la SOFIRAD ne se résigne à vendre séparément TMC, dont les pertes pèsent lourd dans les comptes du groupe. Le financier australien Alan Bond a commandé une enquête discrète sur la station de télévision. Sans faire acte pour le moment de candidature officielle.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) Le capital de RMC est détenu à 83 % par le holding d'Etat SOFIRAD, et à 17 % par la principauté de Monaco.

La crise de la CNCL

La contre-offensive sur la FM

A la suite d'un long débat houleux, les treize « sages » ont réussi à trouver un terrain d'entente pour dégager la CNCL des polémiques sur l'attribution des fréquences FM. Certains membres de la commission tenaient à faire voter un texte condamnant en termes énergiques la campagne politique menée selon eux à l'initiative de l'Elysée. Pour obtenir un vote à l'unanimité, M. de Broglie a dû calmer les esprits.

Evoquant les plaintes déposées par Radio-Larsen contre Radio-Courtoisie et *« les articles qui y ont fait écho depuis le début de ce mois »*, le communiqué de la CNCL dénonce *« les violations répétées du secret de l'instruction »* et réclame que *« la lumière soit faite le plus rapidement possible »*. La CNCL fustige *« la tentative, au travers de cette affaire, de remettre en cause certaines de ses autorisations et le risque de recréer le désordre sur la bande de modulation de fréquence au seul détriment des auditeurs »*. Enfin elle se déclare *« décidée à avoir désormais recours à toutes les actions judiciaires qu'exigeraient les circonstances... »*.

Pendant ce temps, le juge Grellier continue son enquête. Il devrait entendre le 16 octobre le directeur général de la CNCL. Visiblement gênée par cet épisode judiciaire, la commission tente de négocier un compromis avec les radios associatives écartées des fréquences. Faisant alterner la carotte et le bâton, la CNCL a fait saisir, la semaine dernière, Radio-Soleil-Goutte d'or, membre du réseau Liberté, tandis qu'elle recevait, le 12 octobre, les responsables de ce même réseau Liberté pour discuter d'un possible réaménagement du plan de fréquences.

Pour les radios du réseau Liberté, un certain nombre de stations autorisées ont bénéficié de *« privilèges exorbitants en terme de confort d'écoute »*. Elles affirment que en réduisant certains espaces entre les fréquences, en rationalisant l'emplacement des émetteurs, la CNCL peut facilement trouver deux ou trois nouvelles fréquences en région parisienne. Elle pourrait alors « repêcher » Radio-Contact, Radio-G, Radio-Soleil-Goutte-d'or, Radio-Paris, Relax-FM et Radio-Village.

La CNCL acceptera-t-elle de réviser un plan de fréquences qui a consacré la suprématie des stations commerciales sur les radios associatives ? M. Yves Rocca, spécialiste des radios à la commission, n'a pas fermé la porte à la négociation tout en souhaitant que les radios s'abstiennent de recourir à des actions judiciaires. Ce qui apparemment n'a pas empêché Radio-Contact de saisir le Conseil d'Etat.

J.-F. L.

Les surprises du budget

Dans une récente conférence de presse, M. François Léotard vantait les *« moyens accordés par l'Etat à la Commission nationale de la liberté pour affirmer son autorité »*, et promettait aux treize « sages » un budget de 250 millions de francs. Hélas, le projet de loi de finances est bien plus avare que le ministre de la culture et de la communication. La CNCL n'aura droit qu'à 140 millions de francs en 1988, 2 millions de moins que cette année. Le gouvernement voudrait-il rogner les ailes de l'autorité indépendante ?

La réalité est un peu plus complexe. Ce sont les techniciens de Télédiffusion de France chargés de contrôler les émissions de radio et télévision qui refusent de rejoindre les rangs de la CNCL au 1er janvier 1988, comme le prévoyait la loi. Motif : la convention collective du service public offre plus d'avantages que celle des services du premier ministre, dont dépend la Commission.

La négociation engagée pour rapprocher les points de vue n'ayant pas abouti, TDF devra fournir ce service à titre gracieux aux treize « sages ». Une situation assez paradoxale quand on songe que le capital de TDF pourrait être ouvert dans les mois qui viennent à des investisseurs privés.

Autre sujet de friction budgétaire : les rapports de la CNCL avec la direction générale des télécommunications. L'administration des P et T fournit aux « sages » un service de contrôle des fréquences utilisées par le radio-téléphone, les ambulances ou les taxis. Elle le facture dans son budget à 120 millions de francs. Or le budget correspondant de la CNCL, qui n'était déjà cette année que de 67 millions de francs, est réduit, pour 1988, à 60 millions.

M. Gabriel de Broglie, président de la CNCL, s'inquiète de ce singulier hiatus. *« Je souhaite que la DGT continue de nous fournir les prestations nécessaires au-delà des strictes limites budgétaires. Dans le cas contraire, nous aurions du mal à assumer les nombreuses compétences que nous transfère le ministre des P et T. »*

Le risque n'est pas négligeable, car, si M. Gérard Longuet se sert habilement de la CNCL pour amorcer sa politique de déréglementation, la DGT, elle, n'a toujours pas accepté l'autorité des treize « sages » sur le secteur des télécommunications.

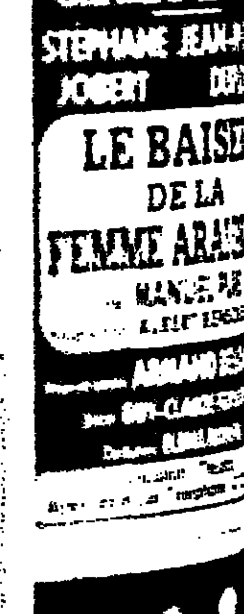
Reste que avec sa centaine de salariés et ses services sous-traités, la CNCL est loin de ressembler à son modèle américain, la Federal commission of Communication (FCC) qui n'emploie pas moins de mille huit cents personnes. *« Nous voulons rester une institution légère sans risque de dérapage bureaucratique »*, réaffirme M. de Broglie, qui fait contre mauvaise fortune bon cœur.

J.-F. L.









Spectacles

théâtres

SPECTACLES NOUVEAUX

LA LOCANDIERA, Aubervilliers, Théâtre de la Commune (48-34-67-67), 20 h 30.

ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR, Malakoff, Théâtre 71 (46-55-43-45), 20 h 30.

DERNIERS CHAGRINS, Amandiers-Paris (43-66-42-17), 20 h 30.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE, Studio des Champs-Elysées (47-23-35-10), 21 h.

PIANO PANIERS, Palais des glaces (46-07-49-93), 19 h.

Les salles subventionnées

OPERA (42-42-57-50), 19 h 30 : le Lac des cygnes.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15) : au Théâtre de la Porte-Saint-Martin, 20 h : Dialogues des Carmélites ; à la salle Richelieu, 20 h 30 : Turcaret ; au Théâtre Montparnasse, Grande Salle, 21 h : Autres horizons ; Petit-Montparnasse, 21 h, dim. : C'était hier.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer, 20 h 30 : Biancaneve ; Grand Théâtre, relâche jusqu'au 31 octobre ; Théâtre Gémier, 20 h 30 : Cenerentola, de G. Rossini ; Aïda, acte II, de Verdi. Spectacles de marionnettes italiennes.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE (43-25-70-32), relâche jusqu'au 31 octobre.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Bréviaire d'amour d'un haltérophile.

TEP (43-64-80-80), 20 h 30 : Entre passions et prairie.

BEAUBOURG (42-77-12-33), 18 h 30 : Atelier d'écriture ; Cinéma-Vidéo : Vidéo-Information, 16 h : Long Bow, un village chinois, de C. Hinton, R. Gordon ; 19 h : Malouines, histoire de trahison, de J. Denti ; Vidéo-Musique, 16 h : La Fanciulla des West, de Puccini ; 19 h : Manon, de Massenet ; Cinéma du Musée, 15 h : Happenings, de C. Oldenburg ; Salle Garance (42-78-37-29) : Cycle de cinéma brésilien : se reporter à la rubrique Cinéma/Cinémathèque.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS, 20 h : Kabuki : 4 siècles de tradition populaire au Japon (traduction simultanée).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : Dans la jungle des villes.

MAISON DES CULTURES DU MONDE, 101, boulevard Raspail (45-44-72-30), 20 h 30 : dans le cadre de « Pleins feux sur le Japon » : Saburo Teshigawara : le Bras du ciel bleu.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : Derniers chagrins.

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 45 : la Taupe.

ARTISTIC ATHEVAINS (43-79-06-18), 20 h 30 : Elle lui dirait dans l'île.

ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), 21 h : Une chambre sur la Dordogne.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : le Récit de la servante Zerline (Fest. d'automne).

ATHÉNÉE (47-42-67-27), I. 21 h : les Acteurs de bonne foi. II. 18 h 30 : Fragments de théâtre I et II.

BASTILLE (43-57-42-14), 20 h : l'Hypothèse.

BOUFFES DU NORD (48-04-74-77), 20 h 30 : Dom Juan.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 45, 15 h 30 : l'Excès contraire.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-03-35), 20 h : Bambino Bambino.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h 15 : Bien dégagé autour des oreilles ; 22 h : Derec.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Aller-retour. Théâtre du Soleil (43-74-24-08), 18 h 30 : l'Indiade ou l'Inde de leurs rêves.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : Macbeth/Le sommeil.

CENTRE MATHIS, 20 h : Mysterium fantaisie.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre, 20 h 30 : Il Candelaio ou le Philosophe fessé. Galerie, 20 h 30 : Barouf à Chioggia. La Resserre, 20 h 30 : Bérénice.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Casanova.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 30 : Fleur de cactus.

CONFLUENCES (43-87-71-05), 18 h : Jean Vilar, la bataille de Chaillot.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : le Misanthrope.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Monsieur Masure.

DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 15 : Cul sec ; 22 h 15 : Maman.

EDGAR (43-20-85-11), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

ÉDOUARD VII-SACHA GUITRY (47-42-57-49), 20 h 30 : le Jeu de l'amour et du hasard.

ESPACE CARDIN (42-66-17-81), 20 h 30 : Normal Heart.

ESSAÏON (42-78-46-42), 19 h : Illuminations ; 21 h : Poésie et absolu.

FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : Au secours, tout va bien ; les Inconnus.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : l'Eloignement.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 21 h : Bretayal (en anglais).

GAVEAU (45-63-20-30), 19 h : La petite chatte est morte.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), I. 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : Carmen Cru.

GRÉVIN (42-46-84-47), 21 h : les Trois Jeanne ; Arthur.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 20 h 30 : le Lutin aux rubans ; 22 h 15 : Egarement.

GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 30 : Madame Sans-Gêne.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Lettre d'une inconnue.

KIRON (43-73-50-25), 19 h : Les mottes des ravins sont douces à sa dépouille.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : Première jeunesse.

LIERRE THÉATRE (45-86-55-83), 20 h 30 : Hommage aux jeunes hommes chics.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : le Métro fantôme ; II. 20 h : le Petit Prince.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : les Pieds dans l'eau.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53), 20 h 30 : l'Empereur s'appelle Dromadaire.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : En famille, on s'arrange toujours.

MARIE-STUART (45-80-17-80), 20 h 15 : Lady Strass ; 22 h : Sexfari.

MARIGNY (42-56-04-41), 20 h : Kean. Petite salle (42-25-20-74), 21 h : la Menteuse.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : l'Idiot.

MÉNAGERIE DE VERRE (42-06-37-44), 21 h 15 : R. Furieux.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double mixte.

MODERNE (48-74-16-82), 18 h 30 : Hamlet ; 21 h : J. Mailhot.

MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : Autres Horizons. Petite salle, 21 h : C'était hier.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : Hello and good-bye.

ŒUVRE (48-74-47-36), 21 h : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : Manoe ; 18 h 30 : Kleen.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81), 20 h 30 : l'Hurluberlu ; Splendeurs et servitudes des séducteurs.

PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : la Chasse aux corbeaux.

POCHE MONTPARNASSE (45-48-92-97), 19 h : Variations sur le canard ; 20 h 45 : Reine mère.

RANELAGH (42-88-64-44), 20 h 30 : Buffo ; 19 h : L'Indien cherche le Bronx.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : Un jardin en désordre.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : les Seins de Lola.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 20 h 30 : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 20 h : Jango Edwards.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h, dim. 15 h 30 : le Baiser de la femme-araignée.

STUDIO LE REGARD DU CYGNE (45-49-29-01), 20 h 45 : la Faim.

TAI THÉATRE (42-78-10-79), I. 20 h 30 : l'Etranger ; l'Ecume des jours ; 18 h : Voix off ; 20 h 30 : la Métamorphose.

THÉATRE DE PARIS (48-74-16-82), 20 h 30 : Capitaine Fracasse.

THÉATRE DE PARIS-CENTRE (42-60-20-24), 21 h 15 : l'Amour triste.

THÉATRE DES ATELIERS (45-41-46-54), 20 h 30 : le Quotidien extraordinaire.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 21 h : l'Etonnante Famille Bronte.

THÉATRE DU ROND-POINT BARRAULT-RENAUD (42-56-70-70), I. 21 h : J.-J. Rousseau ; 18 h 30 : Voix de S. Beckett ; II. 20 h 30 : Dom Juan.

THÉATRE 14 (45-45-49-77), 20 h 45 : L'hommequisavait.

T.L.P. DEJAZET (42-74-20-50), 21 h : la Madeleine Proust à Paris.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 19 h : Violons dingues.

TOURTOUR (48-87-82-48), 19 h : Un cœur sous une soutane ; 20 h 30 : le Sous-sol.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Jeudi 15 octobre

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-57-71), 23 h : Monica Fassos ; 20 h : Les Satellites.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : Maxime Saury.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 21 h 30 : René Zogo.

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), 20 h : Jesus and Mary Chain.

KISS (48-87-89-64), 24 h : Pria.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 23 h : R. Brown, G. Harris, M. Roker.

LE MÉCÈNE (42-77-40-25), 22 h 30 : F. Laigle Quartet.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : Fats Domino.

MONTANA (45-23-51-41), 22 h 30 : Quartet outre mesure.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h, C. Nougaro.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), le 15 : F. Rilhac.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : C. Guilhot, C. Escoude, P. Boussaguet.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30 : Trio Yannick Robert.

SENTIER DES HALLES (45-08-96-91), 22 h : Bernardo Sandoval.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : O. Franc Quintet.

SUNSET (42-61-46-60), 21 h 30 : N. Landody, S. Spanghensen, J. Lundgaard, B. Hart.

LES TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h et 24 h : Osvaldo Piro Quintet.

Les concerts

Eglise Saint-Jacques du Haut-Pas, 20 h 45 : Ensemble orchestre C. Raymond.

Salle Chopin-Pleyel, 15 h : J. Gaubert (flûte), J. Julien-Laferrière (clarinette), S. Leroy (piano) (Brahms, Schumann, Poulenc, Emmanuel).

Gaveau, 20 h 30 : M. Lympany (piano) (Chopin).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Orchestre français d'Oratorio, Ensemble vocal J.-P. Loré (Mozart).

Cortot, 20 h 30 : M. D'Aragnes (soprano), D. Penetz (mezzo), D. Galvez Vallejo (ténor), J.-M. Duthil (baryton) (extraits de Don Carlos, Aïda).

Auditorium de Radio 3, 20 h 30 : Quatuor Enesco, D. Gelembe (piano) (Schumann, Brahms).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris.

Les Festivals d'automne

FESTIVAL DE SCEAUX
(46-60-07-79)
Voir région parisienne.

IIe AUTOMNE MUSICAL DE MELUN-SÉNART
(60-68-50-14)
Voir région parisienne.

FESTIVAL D'AUTOMNE
(42-96-12-27)

Atelier, 21 h : Le Récit de la servante Zerline.

Chaillot, 20 h 30, merc. : Cenerentola Aida ; 20 h 30, dim. 15 h : Biancaneve (dern. le 18).

Théâtre des Amandiers, Nanterre, 20 h 30 : La Serva Amorosa.

Théâtre de la Commune, Aubervilliers, 20 h 30 : La Locandiera.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, la Loi, de J. Dassin ; 19 h, Belfagor le magnifique, de E. Scola (v.o.s.t.f.) ; 21 h, Hommage à H. Hawks : Rio bravo (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Hommage à H. Hawks : 15 h, Ville sans loi (v.o.s.t.f.) ; 17 h, Brumes (v.o.) ; 19 h, Biarritz 87 : Nemesio, de C. Lorca (v.o.s.t.f.).

BEAUBOURG (salle Garance) (42-78-37-29)
Cycle de cinéma brésilien

14 h 30 : Integraçao Racial, de P. Cesar Saraceni ; Memoria de Helena, de David Neves ; 17 h 30, Mito e Metamorfose das Maes Nagô, de Juana Elbein dos Santos ; Lucia McCartney, de David Neves ; 20 h 30, A Pedra da Riqueza, de Vladimir de Carvalho ; Têtes coupées, de Glauber Rocha.

Les exclusivités

AGENT TROUBLE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES AILES DU DÉSIR (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.o. et v.f. : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; V.F. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33) h. sp.

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), h. sp.

L'ARME FATALE (A.) (*) : (v.o.) Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

AU-DELA DU SOUVENIR (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LES BALEINES DU MOIS D'AOUT (Ang., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

LA BAMBA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). - V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BARFLY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Bastille, 11e (43-42-16-80). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEYOND THERAPY (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BOIRE ET DÉBOIRES (a., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20). — V.f. Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

LA BONNE (**) (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-42-46). — V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CHAMP D'HONNEUR (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).

CHANT DES SIRÈNES (Can.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-36) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CHARLIE DINGO (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

COMÉDIE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

DANGEREUSE SOUS TOUS RAPPORTS (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

ENVOUTÉS (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

EVIL DEAD 2 (A.) (*) v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA FAMILLE (It., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

FLAG (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (43-59-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), h. sp.

LE JOURNAL D'UN FOU (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46).

MACBETH (Fr., v. it.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MALADIE D'AMOUR (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

MAN ON FIRE (A, v.o.), George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE MIRACULÉ (Fr.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE MOINE ET LA SORCIÈRE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

MON CAS (Fr.), Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.) ; V. Ang. : Trois Balzac, 8e (45-61-10-60). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) : Latina, 4e (42-78-47-86).

PLATOON (*) (A, v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

PREDATOR (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.), Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07), Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RAINING IN THE MOUNTAIN (Chine, v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-54-07-76).

REQUIEM POUR UN MASSACRE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

RICHARD ET COSIMA (Fr.-All.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

SOUL MAN (A., v.o.) : Gaumont-Ambassade, 8e (43-59-19-08).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

SPIRALE : (Fr.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

STAND BY ME (A., v.o) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), h. sp.

LA STORIA (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TANDEM (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

THE BIG EASY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TRAVELLING AVANT (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TUER N'EST PAS JOUER (Brit., v.a.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Ang., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

WERTHER (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES YEUX NOIRS (It.-Sov., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40). — V.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FILMS NOUVEAUX

LES DEUX CROCODILES. Film français de J. Séria. Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

ET LA FEMME CRÉA L'HOMME... PARFAIT. Film américain de S. Seidelman. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny-Palace, 5e (43-54-07-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-94-50) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE. Film américain de Mel Brooks. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont-Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA MORT D'EMPEDOCLE. Film français de J.-M. Straub et D. Huillet. Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES. Film français de D. Kaminka ; Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

WHAT A FLASH. Film français de J.-M. Barjol. Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA VIEILLE QUIMBOISEUSE ET LE MAJORDOME. Film français de J.A. Laou. Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 16 OCTOBRE

Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

« La cathédrale orthodoxe russe Saint-Alexandre-Nevski », 14 h 45, 12, rue Daru.

« Le musée postal et l'histoire de la poste », 15 heures, 34, boulevard de Vaugirard (par métro Montparnasse).

« Trois grands établissements religieux de la montagne Sainte-Geneviève : le séminaire des Irlandais, le couvent des spiritains et la communauté des Filles de Saint-Aure », 15 heures, devant la mairie du cinquième arrondissement, place du Panthéon.

« Paris et ses villages : le village de Belleville », 15 heures, métro Place-des-Fêtes.

★ Rens., tél. : 42-74-22-22.

« Les appartements royaux du Louvre », 15 heures, porche église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).

« Les salons de l'hôtel Lauzun et l'île Saint-Louis », 15 heures, 17, quai d'Anjou (D. Bouchard).

« Découverte de la Défense », 15 heures, sortie RER avenue Friedland, métro Etoile (Paris et son histoire).

« La conciergerie, de Philippe le Bel à la Terreur », 15 heures, entrée Conciergerie (Marie-Christine Lasnier).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les flâneries).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Michèle Pohyer).

« Les salons de l'hôtel de Soubise : de la Saint-Barthélemy à l'affaire du collier », 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (Pierre-Yves Jaslet).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'hôtel Bourrienne, le quartier du faubourg Poissonnière », 15 heures, 58, rue d'Hauteville (Paris Livre d'histoire).

« Rues, maisons du Moyen Age autour de Maubert », 14 h 30, église Saint-Nicolas du Chardonnet (Paris pittoresque et insolite).

« La comtesse de Provence à Montreuil, la laiterie du début dix-neuvième », 14 h 30, entrée du parc Chauchard, 111, avenue de Paris, ligne Invalides-Rive gauche (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtels du Marais (sud), place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau (G. Botteau).

CONFÉRENCES

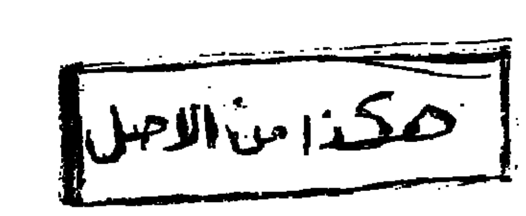
« Les pouvoirs dynamiques de la pensée », 20 h 15, 11 bis, rue Keppler, 75116 Paris. Tél. : 47-20-42-87 (Loge unie des théosophes).

« Pouvoirs et symbolique méconnus des Celtes. Le parcours initiatique des anciens druides. La géographie secrète des menhirs », 15 heures, métro Temple (Isabelle Haulier).

« L'Opéra de Paris », 14 heures, rendez-vous dans le hall (ARS Conférences).

« Aux sources de la mythologie grecque : Knossos », 15 heures, salle Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V (Paris et son histoire).

« La Sorbonne et l'histoire de l'Université », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques, métro Maubert-Mutualité (Anne Ferrand). Tél. : 42-60-71-62.



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 15 octobre

TF 1

20.30 Série : Chahut-bahut. De Jean Sagols. Avec Jacques Dufilho, François Domange, Jean Vigny, Arielle Semenoff, Catherine Lachens. (5e et 6e épisode.) **22.20 Reportages. Numéro spécial.** Magazine de la rédaction dirigé par Michèle Cotta et Jean-Claude Paris. Interview exclusive d'Yves Chalier et une enquête de Dominique Martinaud et Isabelle Baillancourt. **23.40 Journal et Bourse. 23.58 Permission de minuit.** Emission de Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

20.35 Cinéma : Les bronzés font du ski ■ Film français de Patrice Leconte (1979). Avec Josiane Balasko, Gérard Jugnot, Marie-Anne Chazel, Christian Clavier, Michel Blanc, Thierry Lhermitte. **21.55 Magazine : Edition spéciale.** D'Alain Wieder et François Debré, présenté par Bernard Rapp. Au sommaire : Les milliardaires. Qui sont les Français les plus riches et comment faire fortune ? Les cours de la première école européenne de personnel de maison. **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Série : Brigade criminelle.** Drôle de match (rediff.).

FR 3

▶ **20.35 Téléfilm : Le buvard à l'envers.** De Pierre Boutron et Jean-Louis Comolli. Avec François Perrot, Alain Doutey, Wojtek Pszoniak, Pascale Petit, Christiane Jean. **22.05 Journal. 22.30 Magazine : Océaniques.** Lutter pour la vie, de Robert Young. Anthropologue : Asen Balikci. *Les Netsiliks, derniers nomades du Grand Nord canadien.* **23.25 Musiques, musique.** Concerto pour orgue en sol mineur, de Haendel, par l'orchestre de chambre de la Radio-télévision luxembourgeoise.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : l'Affaire Savolta ■ Film espagnol d'Antonio Drove (1978). Avec Charles Denner, Virginie Billetdoux, Pablo, Stefania Sandrelli, Ettore Manni, Omero Antonutti. *Pendant la première guerre mondiale, un journaliste idéaliste tente de dévoiler la vérité sur les trafics d'une usine d'armements appartenant à de très grands bourgeois catalans. Un sujet très intéressant. Le film est inédit en France.* **22.05 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : Big boss** □ Film chinois (Hongkong) de Lo Wei (1971). Avec Bruce Lee, Shih Kien. **23.45 Téléfilm : La vengeance de Tony Cimo.** De Marc Daniels, avec Brad Davis, Roxanne Hart, William Conrad. **1.15 Cinéma : Térésa, la femme qui aime les hommes.** Film français (classé X) de Michel Barny (1985). Avec Térésa Orlowski, Hans Moser, Gérard Luig, Joachim Zell. **2.30 Documentaire : Les allumés du sport.** Le marathon des sables : 200 kilomètres de désert à pied dans le Sud-Ouest marocain.

LA 5

20.30 Téléfilm : Scrupules. D'Alan J. Levi, avec Lindsay Wagner, Marie-France Pisier, Barry Bostwick (3e épisode). **22.05 Série : Capitaine Furillo.** Il était une fois. **23.00 Série : Lou Grant.** Le ghetto. **23.50 Série : Max la menace.** Perceur de coffres-forts (rediff.). **0.15 Série : Les chevaliers du ciel. 0.40 Feuilleton : Le temps des copains. 1.05 Les cinq dernières minutes.** Le pied à l'étrier (rediff.).

M 6

20.35 Série : Les têtes brûlées. Stratagème (rediff.). **21.30 M 6 M Magazine.** Les New-Yorkais de moins de trente ans ou le cinéma indépendant : Susan Seidelman, réalisatrice ; Patricia Rozema, une Canadienne à New-York ; Abel Ferrara et les monstres hollywoodiens : Stewart Granger, Janet Leigh, Douglas Fairbanks junior. **22.10 Journal et météo. 22.30 Cinéma : Sindbad le marin** ■ Film américain de Richard Wallace (1946). Avec Douglas Fairbanks Junior, Maureen O'Hara, Walter Slezak. *Imagerie d'aventures orientales made in Hollywood, d'après les Mille et Une Nuits.* **0.30 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller, Claude Marty et Spécial Communication. **1.05 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique : Un jour un étranger, d'Eve Dessarre (dernière partie). **21.30 Musique : Eclectismes.** Les musiques innovatrices au fil de la création. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même ; Les déménageurs. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 13 et 15 mars 1986 à Chicago) : Euryanthe, ouverture, de Weber ; Symphonie nº 5 de Rochberg ; Symphonie nº 2 en ut majeur, op. 61, de Schumann, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. Georg Solti. **23.07 Club de la musique contemporaine.** Finlande : Nouvelle génération. Œuvres de Lindberg, Salonen, Hakola, Saariaho. **0.30 Mélodies.** Mélodies espagnoles.

Vendredi 16 octobre

TF 1

20.25 Météo. 20.27 Tapis vert. 20.30 Variétés : Lahaye d'honneur. Emission présentée par Jean-Luc Lahaye. Invité :

Harlem Désir. Avec Carmel, Enrico Macias, Michel Boujenah, Dépêche Mode, Karen Cheryl, Raft, Gesh Patti, Laurent Voulzy, Shirley MacLaine, Jean Guidoni. ▶ **22.40 Téléfilm : La nuit du coucou.** De Michel Favart, d'après le roman de G.-J. Arnaud. Avec Florent Pagny, Marie Rivière, Hervé Briaux, Armand Babel. **0.20 Journal et Bourse. 0.38 Magazine : Rapido.** D'Antoine de Caunes. Interviews d'Eurythmics, Eddie Palmieri, Chris Isaak, Los Carayos ; Le piratage des cassettes ; L'entraînement des « marines » ; Cinéma : *Full Metal Jacket*, de Stanley Kubrick.

A 2

20.30 Feuilleton : Qui c'est ce garçon ?

De Nadine Trintignant et Nicole de Buron. Avec Marlène Jobert et Ugo Tognazzi. 5e épisode : Grand-Mère ou pas. **21.30 Apostrophes.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Elles débutent en fanfare », sont réunies : Eve de Castro (*les Bâtards du soleil*), Nathalie Mauriac (éditrice d'*Albertine disparue*, de Marcel Proust), Dominique Nora (*les Possédés de Wall Street*), Elisabetta Rasy (*la Première Extase*), Marina Vlady (*Vladimir ou le Vol arrêté*) et une invitée surprise. **22.55 Journal. 23.05 Ciné-club : les Enfants terribles** ■■ Film français de Jean-Pierre Melville (1949). Avec Nicole Stéphane, Edouard Dhermitte, Jacques Bernard, Renée Cosima. *Un garçon admire et aime un camarade de collège qu'il croit retrouver en une jeune fille amie de sa sœur. Celle-ci le couve d'une passion jalouse. Ils vivent tous ensemble dans un appartement calfeutré. Admirable adaptation du roman de Jean Cocteau, qui avait choisi Melville pour le porter à l'écran.*

FR 3

20.35 Feuilleton : Guillaume Tell. 5e épisode : La réunion, de Chris King. Avec Will Lyman, Conrad Philips, Dana Barron. **20.57 Jeu. 21.00 Feuilleton : Guillaume Tell.** 6e épisode : Albion, de Georges Mihalka. **21.30 Magazine : Thalassa.** De Georges Pernoud. Dernières chasses : Au Brésil, la chasse à la baleine est interdite pour cinq ans. **22.20 Journal.** ▶ **22.40 Documentaire : Histoire et passion.** Emission de Georgette Elgey et Jean-Michel Barjol. 1. Marguerite Gonon : Le Moyen Age en Forez. **23.35 Musiques, musique.** Sonate pour violon et piano, en mi bémol majeur, de Mozart, par Gottfrield Schneider, violon, et Gérard Opitz, piano. **23.55 Sports et loisirs.** Match de boxe américaine, en direct de Coubertin.

CANAL PLUS

20.30 Série : Le retour de Mike Hammer. Chantage à l'accusation. ▶ **21.15 Cinéma : le Trio infernal** ■ Film français de Francis Girod (1974). Avec Michel Piccoli, Romy Schneider, Mascha Gomska, Andréa Ferreol, Monica Fiorentini. *Dans les années 20, un avocat conseil et ses maîtresses, deux sœurs d'origine allemande, se livrent à des escroqueries et des meurtres horribles. D'après une affaire réelle (racontée dans un livre de Solange Fasquelle), un film « rétro » à l'atmosphère morbide.* **22.55 Flash d'informations. 23.00 Cinéma : Yiddish Connection** □ Film français de Paul Boujenah (1986). Avec Charles Aznavour, Ugo Tognazzi, Vincent Lindon. **0.20 Les superstars du catch. 1.15 Cinéma : Un été pourri** □ Film américain de Philip Borsos (1984). Avec Kurt Russel, Mariel Hemingway (v.o.). **3.05 Boxe.** En direct d'Atlantic-City, le championnat du monde des poids lourds titre unifié : Mike Tyson (E-U)-Tyrell Biggs (E-U). **5.00 Téléfilm : Opération Chameaux.**

LA 5

20.30 Variétés : Bon anniversaire. Emission de Patrick Sabatier. Avec Yves Duteil, Jane Birkin, Annie Cordy, Chris Isaak, André Lamy (imitateur) et Mint Juleps. **22.00 Loto sportif : Foot vos jeux. 22.15 Série : L'inspecteur Derrick.** Une longue journée. **23.25 Magazine : Bains de minuit.** Emission de Thierry Ardisson. **1.05 Série : Max la menace.** Casablanca (rediff.). **1.30 Les cinq dernières minutes.** Traitement de choc (rediff.).

M 6

20.30 Série : Le Saint. Le jeu de la mort. **21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire.** 7e épisode : La faute. **22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Soirée policière : Les privés ne meurent jamais.** Présentée par Guy Marchand. Séries : Peter Gunn ; Mr Lucky. **23.45 Magazine : Charmes** (rediff.). **0.15 Musique : Boulevard des clips.** Spécial dance music ; Médiator : mini-magazine du rock. **1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Débat : Place Rouge sous le dégel : repentir ou renaissance ? **21.30 Musique : Black and Blue.** Table ronde des journalistes. 2. Clubs et concerts. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même ; Les déménageurs. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct des journées de Donaueschingen) : Nim pour grand orchestre, de Pagh-Paan ; Concerto pour hautbois, de Böse ; Landscape with martyrolom pour grand orchestre, de Lopez, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. Michaël Gielen. **22.20 Premières loges.** Jean Anzani, ténor interprète Donizetti (La favorite, acte I, acte II) ; Puccini (La Tosca, acte I ; Halévy (La Juive, acte II) ; Gounod (Mireille, acte III) ; Thomas (Mignon, acte III) ; Suzanne Lefort (enregistrement 1942 : Orphée et Eurydice, acte III, de Gluck, et Samson et Dalila, acte I, de Saint-Saëns). **23.07 Club de la musique ancienne. 0.30 Archives.** Cycle Mitropoulos.

Audience TV du 14 octobre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	47.7	Santa Barbara 23.8	Bon mot A 2 7.8	Actual. région. 5.7	Nulle part 0.5	Porte magique 7.8	Oncle Bill 2.1
19 h 45	55.4	Roue fortune 26.9	Journal 9.8	Actual. région. 4.7	Nulle part 2.6	5, rue Théâtre 8.3	Dakzari 3.1
20 h 16	64.2	Journal 28.5	Football 19.7	La classe 8.3	Nulle part 0.5	Journal 3.6	Dakzari 3.6
20 h 55	69.9	Sacrée soirée 23.3	Football 18.7	L'Avare 5.7	Ciné salles 5.7	Collaricocoshow 11.4	Dynastie 5.7
22 h 08	52.3	Sacrée soirée 27.5	Parlez histoire 5.7	L'Avare 6.2	Sur la Tamise 3.1	Los Angeles 4.1	Falcon Crest 6.2
22 h 44	38.9	Super sexy 21.8	Parlez histoire 4.7	Journal 3.6	Sur la Tamise 3.1	Arabesque 3.6	Les espions 2.1

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 143 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Sports

FOOTBALL : France-Norvège (1-1)

Les Bleus dans le bleu

La France et la Norvège ont fait match nul (1-1), le mercredi 14 octobre à Paris, en match éliminatoire du championnat d'Europe des nations. Les deux équipes étant d'ores et déjà exclues de la phase finale qui aura lieu en juin prochain en Allemagne de l'Ouest, Henri Michel, sélectionneur français, avait assigné à ses joueurs un double objectif : gagner et séduire. Double échec. A un but de Fargeon (63e minute), les Norvégiens ont répliqué par un but de Tom Sundby (79e minute).

Rien n'y a fait. Pas même les juvéniles encouragements des milliers d'enfants invités à venir s'enrhumer gratuitement dans les tribunes dégarnies du Parc des Princes. A aucun moment les Bleus n'ont pu faire dévier les Norvégiens, humbles laboureurs du football, du sillon qu'ils avaient entrepris de creuser le 16 juin dernier sur leur terrain d'Oslo (2-0). Il tombait sur Paris la même pluie glaciale que ce jour-là et le football tricolore s'est remis à tousser. La même quinte qui lui avait mis, quatre mois plus tôt, un pied dans la tombe.

Après avoir porté quelque temps le deuil de son titre de championne d'Europe, l'équipe de France semblait pourtant avoir repris goût à la vie. Une défaite encourageante contre la RFA et un nul héroïque à Moscou devaient logiquement aboutir à une victoire édifiante sur la Norvège.

Cette équipe d'amateurs besogneux ne venait-elle pas de perdre à domicile face à la lilliputienne Islande ? Hélas ! les bonnes intentions françaises se sont enlisées au fil des minutes. *« Nous avons failli dans tous les secteurs »*, confessait Henri Michel après la rencontre.

Le patron de l'équipe de France avouait ensuite que ses consignes n'avaient pas été respectées : *« Nous avions décidé de faire le pressing ; or nous n'avons pas réussi à le mettre en place, et le match est parti sur un faux rythme. D'autre part, j'avais décidé de tenter une nouvelle formule avec trois attaquants, mais les défenseurs ont été trop lents dans la relance, et le milieu de terrain, évoluant sur un rythme monocorde, n'a jamais créé le surnombre. »* Aux yeux du sélectionneur, personne n'échappe à la critique dans cette équipe qui cumule les handicaps.

Privée de gauchers naturels pour déséquilibrer le jeu, elle est démunie en tireurs de coups de pied arrêtés. Commis d'office, Bijotat et Touré butèrent régulièrement sur le mur adverse. Mais surtout l'ensemble manquait de patron. Luis Fernandez, capitaine courageux, était bien là, mais sa détermination communicative, arme principale des Français face aux Soviétiques le mois dernier, ne pouvait suffire. Pour son cinquantième match sur sa pelouse fétiche du Parc, l'équipe de France devait construire le jeu, et l'absence de Gérald Passi, indisponible jusqu'à la trêve, a été lourde de conséquences. Après les retraites de Platini et Giresse, les meneurs de jeu se font rares pour Henri Michel, *« à la recherche d'une solution qu'aujourd'hui je n'ai pas trouvée »*.

Avertissement sans frais

Pour pallier les défaillances tactiques de son équipe, le coach français aurait pu espérer une révolte collective en souvenir de l'humiliation endurée au match aller. Mais deux joueurs seulement de la présente sélection l'avaient vécue : Basile Boli et Manuel Amoros. Mercredi soir, tous les autres étaient des nouveaux (Sonor, Martini, Cantona, Fargeon, Bijotat) ou des revenants (Anziani, Sénac). Une minorité d'entre eux avaient joué les deux matches précédents.

Depuis quelque temps en effet l'entreprise France est victime d'un *turn over* qui déstabiliserait plus d'une PME. La récente démission de Patrick Battiston et la cascade de forfaits enregistrés cette semaine dans toutes les équipes ont même contraint les instances fédérales à brandir les tables de la loi, qui *« font obligation à tout joueur retenu d'honorer sa sélection »*. Avertissement sans frais aux simulateurs et aux tire-au-flanc qui, boitant bas le mercredi, gambaderaient dès le samedi avec leur club. Comment l'équipe de France ne serait-elle plus cette vitrine du football où chaque joueur rêvait de se montrer un jour ?

Après le départ, dans des conditions qu'il n'a guère appréciées, de Battiston, Henri Michel est à la croisée des chemins. Les liens avec le passé glorieux sont défaits. C'est désormais à lui d'imprimer sa marque sur un groupe tout neuf, dont l'élément le plus ancien, Manuel Amoros, a été greffé en 1982. Or, la griffe Michel tarde à se manifester. Aussi bien dans le choix du « noyau dur » des internationaux qui devront constituer la « bande à Michel » pour le Mondial italien de 1990 que dans le style de jeu : 4-4-2, 4-3-3, ou 3-5-2, sa religion n'est pas faite. Il lui reste six matches de rodage avant le début des éliminatoires de la Coupe du monde. Six matches pour oublier ce piteux France-Norvège, au terme duquel il s'estimait *« déçu mais pas abattu »*. *Un état d'âme en forme de devise.*

JEAN-JACQUES BOZONNET.

● **Classement** : 1. URSS, 11 points (sept matches) ; 2. RDA, 7 points (six matches) ; 3. France et Islande, 6 points (sept matches) ; 5. Norvège, 4 points (sept matches).

Peines de prison ferme requises au procès du dopage

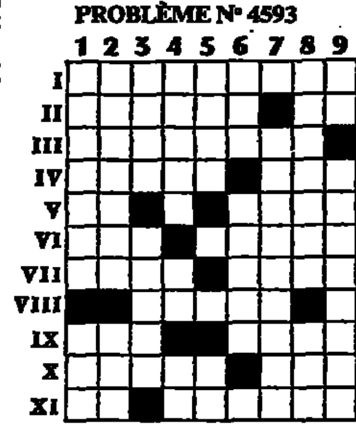
M. Joseph Brunel, procureur de la République de Laon, a demandé, mercredi 14 octobre, au tribunal correctionnel de condamner les cyclistes amateurs soupçonnés de s'être dopés à des peines allant de deux mois de prison avec sursis à un an de prison dont neuf mois avec sursis.

Contre les pharmaciens qui leur délivraient des amphétamines au mépris de la réglementation, le magistrat a demandé des sanctions allant de deux mois de prison avec sursis à trois ans de prison avec sursis assortis d'amendes allant jusqu'à 80 000 francs et des interdictions d'exercer atteignant cinq ans pour l'un d'eux.

Enfin, M. Brunel a requis des peines variant de deux mois d'emprisonnement avec sursis à un an d'emprisonnement avec sursis contre les médecins qui prescrivaient du Tonedron ou du Captagon aux coureurs « fatigués ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4593



HORIZONTALEMENT

I. Ce qu'ils ont en main leur sert souvent à brosser. – II. Pour ceux qui sont rosses, mais pas pour celles qui sont vaches. Est plus ou moins apprécié par celui qui se voit donner une bonne leçon. – III. Ce n'est pas sous la langue qu'elle fond. – IV. Prisonnières d'une bande ou mêlées de près au reste de la troupe. Entre par les oreilles ou bien par le nez. – V. N'échappe pas aux recherches. On ne saurait trop longtemps lui mettre le pied dessus. – VI. Un qui a véritablement le feu au derrière. Font partir ce qui peut nous faire « partir ». – VII. Se révéla fort maladroit dans les affaires. Finissent indirectement et en partie dans nos assiettes. – VIII. Traitée avec respect. – IX. Son arrivée entraîne départs sur départs. Faire sauter un train. – X. Où l'on touche régulièrement le sol de la main. Il en est un qui souhaite vivement faire bonne figure. – XI. Pronom. Est en mesure de faire des avances à bien des femmes.

VERTICALEMENT

1. Renferme de nombreux clichés. Se relève aussitôt après avoir été couché. – 2. Moyens de production. Sans distinction. – 3. Avec elle, il y a à boire et à manger. Chercher à mettre fin à un état de gêne. – 4. Est réalisé point par point. Représente plus d'un trou à boucher. Ceux qui étaient enflammés brûlaient de se l'entendre dire. – 5. A perdu ce qu'elle avait de plus précieux après avoir gagné ce qu'elle avait de plus cher. Son sol est d'une grande richesse. – 6. Temps pendant lequel il faut, à diverses reprises, songer au retour. D'une certaine façon, c'est avoir le dessus. – 7. Il leur faut bâtir bien avant d'achever leur ouvrage. – 8. Riposte à une attaque. Entre dans la composition d'une ampoule. – 9. Fait la vie belle. Faits en même temps que le boudin.

Solution du problème nº 4592

Horizontalement

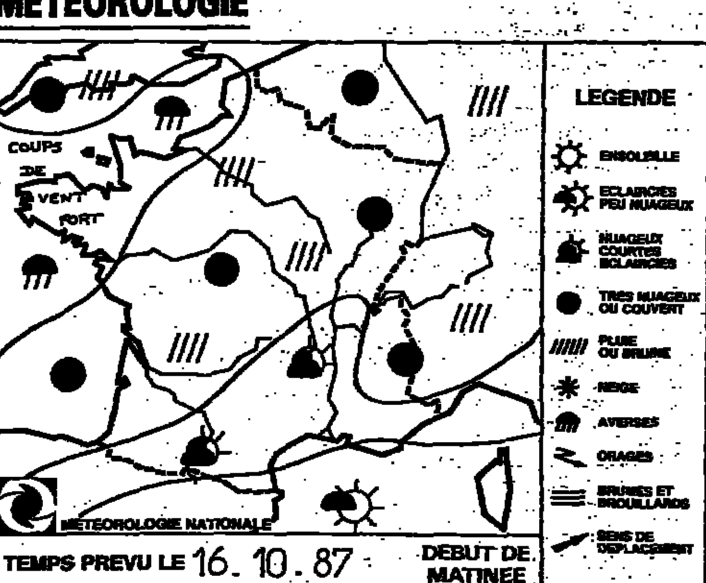
I. Encaisser. – II. Naissain. – III. Dit. Sicle. – IV. Ove. Os. As. – V. Merisier. – VI. No. Elme. – VII. Aveux. Let. – VIII. Gê. Rive. – IX. En. Ut. – X. Etrennes. – XI. Sec. Athée.

Verticalement

1. Endommagées. – 2. Naïve. Vente. – 3. Citerne. Ré. – 4. As. Iourte. – 5. Issos. Xi. Na ! – 6. Saisie. Vent. – 7. Sic. Elle. Eh ! – 8. Enlarme. Usé. – 9. Es. Etat.

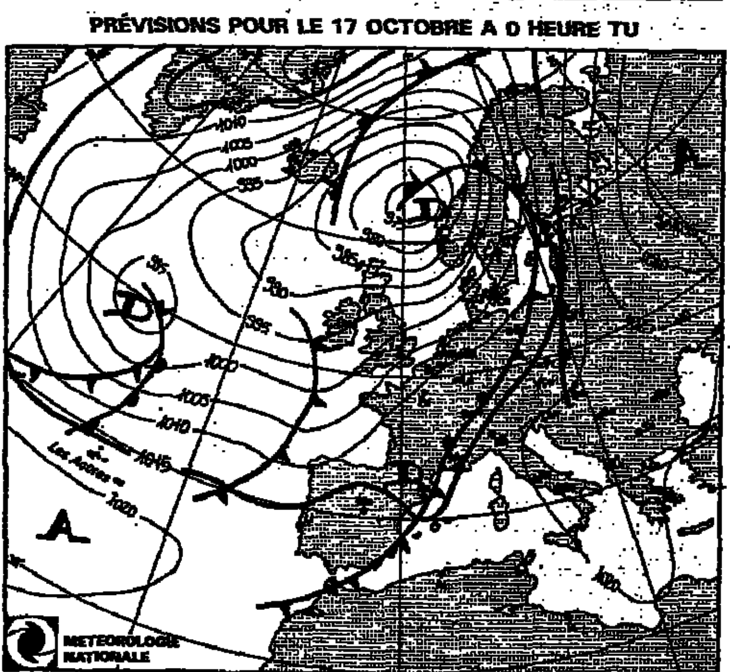
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE 16.10.87 DEBUT DE MATINEE

PRÉVISIONS POUR LE 17 OCTOBRE A 0 HEURE TU



★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Les prix Nobel de chimie et de physique

L'Académie royale des sciences de Suède a décerné, mercredi 14 octobre, les prix Nobel de physique et de chimie, chacun d'un montant de près de 2 millions de francs. Le premier a été attribué à Georg Bednorz (RFA) et à Alex Muller (Suisse), pour leurs travaux sur les supraconducteurs à haute température. Le second est allé au Français Jean-Marie Lehn et aux Américains Donald Cram et Charles Pedersen, *pour leur* découverte de molécules creuses.

A force de l'attendre, on n'y croyait plus. Depuis l'attribution du prix Nobel de chimie à Irène et Frédéric Joliot-Curie, en 1935, aucun Français n'avait reçu cette distinction. Pourtant *on savait depuis plusieurs* années que M. Jean-Marie Lehn, directeur d'un laboratoire strasbourgeois et professeur au Collège de France, était « nobélisable ». En « construisant » le premier des molécules « cages », il avait en effet ouvert un nouveau chapitre de l'histoire de la chimie.

D'autres *avaient ouvert* la voie. *Les deux lauréats* américains, MM. Donald Cram et Charles Pedersen, avaient, les premiers, posé les bases de *cette chimie en construisant des molécules en* forme de couronnes. Des substances totalement inconnues dans la nature, mais dont l'architecture aide à comprendre celle de composés biologiques comme les antibiotiques. M. Lehn a complété ces travaux en fabriquant des molécules qui sont de véritables cages, dont la dimension peut être ajustée à ce que l'on veut y enfermer.

Les applications pratiques de telles substances sont encore limitées, mais le travail des trois prix Nobel de chimie ouvre de grandes perspectives. Il en va de même de la découverte de la supraconductivité à haute température, pour laquelle *le prix Nobel de physique* vient d'être attribué à MM. Georg Bednorz et Alex Muller. Une découverte comme il n'en arrive que tous les *dix ou quinze ans. Quelque chose de comparable* peut-être à ce que fut l'invention du transistor, et sous quoi percent déjà les application industrielles.

La découverte de la supraconductivité à haute température marque l'aube d'une nouvelle révolution technologique. Une formidable agitation qui secoue aujourd'hui chercheurs et industriels. Car, d'ici cinq à dix ans, les premières applications de cette découverte feront leur apparition : des ordi*nateurs rapides aux trains* à *grande vitesse* à suspension magnétique, en passant par le transport de courant sans perte d'énergie, les aimants superpuissants, l'imagerie médicale et les systèmes de détection de sous-marins...

Mais beaucoup reste à faire pour aboutir à des produits industrialisés. Le seul problème est d'être dans la course. Une course effrénée qui se joue à coups de millions de dollars, comme en *témoignent les budgets, parfois énormes*, débloqués par les grands pays industrialisés.

Chimie : deux Américains et un Français inventeurs des molécules creuses

Le prix Nobel *de chimie a été* attribué cette année à trois « architects de la matière » qui ont conçu et réalisé des édifices chimiques totalement nouveaux.

Les molécules élaborées par MM. Charles J. Pedersen, Donald J. Cram et Jean-Marie Lehn ont une caractéristique commune : elles sont « creuses » et, dans leur cavité interne, peuvent piéger diverses espèces chimiques. Les trois lauréats ont ainsi posé les bases de ce que M. Donald J. Cram a nommé la chimie *« de l'hôte et de l'invité »*, que M. Jean-Marie Lehn préfère appeler celle des *« récepteurs et des substrats »*.

C'est au début des années 60, alors qu'il travaillait pour la firme américaine Du Pont de Nemours, que M. Charles J. Pedersen a préparé les premières molécules « hôtes » qui, en raison de leur géométrie, ont été baptisées éthers-couronnes. Cette découverte a été le fruit du hasard mais son auteur a très vite compris l'intérêt que pouvaient présenter les substances obtenues : pour la première fois, on disposait de molécules neutres, électriquement parlant, capables de former des composés stables avec des sels de métaux alcalins (comme le sodium ou le potassium) ou alcalino-terreux (magnésium, calcium, etc.

M. Donald J. Cram, *dans* son laboratoire de l'université de Californie à Los Angeles, a suivi de près les traces de M. Pedersen. Il a élaboré différentes éthers-couronnes capables de piéger non seulement des ions métalliques, mais aussi des molécules organiques, et *il* a surtout contribué à expliquer les mécanismes mis en jeu dans les rapports entre « l'hôte » et « l'invité ».

Le chimiste américain a également eu l'idée astucieuse d'utiliser les éthers-couronnes pour séparer des acides aminés dit chiraux qui, comme les mains, peuvent se présenter sous une forme « droite » et une forme « gauche ». Or, si la nature choisit toujours entre ces deux formes, les synthèses réalisées au laboratoire conduisent à la préparation de mélanges très difficiles à séparer. Pour contourner cette difficulté, M. Donald J. Cram a préparé des éthers-couronnes capables de reconnaître les acides aminés « droits » (ou les « gauches ») et de ne piéger qu'eux.

C'est une toute autre voie qu'ont suivie M. Jean-Marie Lehn et ses collaborateurs à l'université de Strasbourg-I, lorsqu'en 1969 ils *ont* entrepris la synthèse de molécules creuses tridimentionnelles, beaucoup plus proches des composés naturels que ne le sont les éthers-couronnes planes. Les chimistes français ont ainsi créé de véritables cages *moléculaires – que M.* Jean-Marie Lehn a baptisé « cryptants » (du grec « kryptos » qui signifie caché) – offrant des cavités dont les tailles sont ajustables à volonté et qui peuvent reconnaître et emboîter des ions et des molécules simples, avec une très grande sélectivité.

Les premiers cryptants préparés renfermaient deux cavités circulaires *tapissées intérieurement* d'atomes d'oxygène. Comme les éthers-couronnes, ils piégentdes ions des métaux alcalins et alcalino-terreux, mais avec une précision jamais atteinte auparavant : tel cryptant qui retient parfaitement le potassium par exemple, ne retient ni le lithium (trop petit) ni le césium (trop gros). D'autres familles de *molécules creuses de la « première* génération » furent ensuite élaborées, comme ces composés capables de « crypter » des ions de métaux lourds, avant, que n'apparaisse des produits aux géométries plus complexes tels ceux présentant la forme d'un tonneau.

Parce qu'ils ont la faculté d'« envelopper » des ions ou des *molécules, les cryptants* peuvent trouver de nombreuses applications. Certains d'entre eux ont, par exemple, été utilisés pour contaminer des souris intoxiquées par du strontium radioactif, sans toucher au calcium de leur organisme. D'autres pourraient servir à la séparation d'isotopes radioactifs ou, dans un tout autre domaine, contribuer au traitement de la manie dépressive grâce au contrôle du taux de lithium dans l'organisme...

Quant aux molécules en forme de tonneau, elles ouvrent des perspectives nouvelles en matière de fixation et de transport sélectif d'espèces chimiques et pourraient avoir des applications intéressantes en tant que catalyseurs, ces composés qui accélèrent les réactions chimiques. Ces cryptants cylindriques peuvent, en outre, se révéler d'excellents modèles pour l'étude des catalyseurs naturels que sont les enzymes et pourraient même, du moins on l'espère, conduire à la *préparation d'enzymes artificielles*.

En inventant les cryptants, M. Jean-Marie Lehn a donné à la chimie une nouvelle dimension : celle des assemblages fondés sur l'association de plusieurs molécules, maintenues ensemble par des interactions soigneusement contrôlées. Une chimie qui fait appel aux notions de *« comportement moléculaire, de reconnaissance, de répulsion, d'action et de réaction »* et qui constitue en cela, disait M. Jean-Marie Lehn lors de sa leçon inaugurale au Collège de France en mars 1980, *« toute une sociologie des populations moléculaires »*.

ELISABETH GORDON.

M. Donald Cram

Né à Chester (Vermont) le 22 avril 1919, M. Donald J. Cram obtient son doctorat de chimie à Harvard en 1947. La même année, il devient professeur de chimie à l'université de *Californie, à Los Angeles.* Il sera conseiller auprès de diverses grandes sociétés, telles Upjohn, Union Carbide (1960-1981) et Eastman Kodak. C'est un spécialiste de stéréochimie, science qui étudie la position des divers composants des molécules dans l'espace.

M. Charles Pedersen

Né à Fusan (Corée), le 3 octobre 1904, de parents norvégiens, M. Charles J. Pedersen est arrivé aux Etats-Unis à l'âge de dix-sept ans et a été naturalisé en 1953. Titulaire d'un *masters* (maîtrise) *en* chimie organique, délivré par le Massachusetts Institute of Technology *en 1927*, il entre cette même année à la compagnie Du Pont de Nemours. Il y fait toute sa carrière et prend sa retraite en 1969. M. Pedersen a fait d'importantes recherches en chimie organique, principalement sur le plomb tétraéthyle – un additif antidétonant de l'essence – et sur la stabilisation de divers hydrocarbures. Il a aussi étudié l'oxydation et la photochimie de divers composés organiques. C'est dans les années 60 qu'il a découvert *les éthers-couronnes.*

Physique : la révolution des supraconducteurs

Longtemps curiosité de laboratoire, la supraconductivité, qui se manifeste dans certains matériaux par la complète disparition de la résistance électrique à très basse température, n'avait connu que des applications peu nombreuses et spectaculaires avec la construction d'aimants très performants et très chers destinés à la physique des particules élémentaires. Le mérite de Georg Bednorz et d'Alex Müller, *deux chercheurs du laboratoire* IBM de Zurich, est d'avoir montré que le phénomène de supraconductivité, que l'on n'avait jusqu'alors observé qu'à des températures proches de celle de l'hélium liquide (4,2 kelvins, soit – 269 degrés Celsius), pouvait se manifester à des températures bien supérieures (*le Monde* du 11 mars et du 8 avril). Si l'on obtenait de la supraconductivité à la température ambiante – les travaux des chercheurs tentent de s'en approcher – de très nombreuses applications seraient possibles qui ouvriraient la voie à une révolution *technologique.*

Certes, des progrès avaient été faits entre la découverte en 1911 de la supraconductivité par Kammerlingh Onnes et les températures records obtenues avant la découverte de Bednorz et Müller. Ainsi, en 1950, la température la plus élevée jamais obtenue était de 15 kelvins. *Dix-huit ans plus tard, elle* était de 21 kelvins. Depuis 1973, il paraissait impossible de dépasser les 23,3 *kelvins.* Les deux lauréats du Nobel ont su briser la barrière en recherchant la supraconductivité de matériaux nouveaux faits d'oxydes de baryum, de lanthane et de cuivre. En avril 1986, ils publiaient dans une revue scientifique allemande, la *Zeitschrift für Physik*, un court article fort prudent indiquant qu'ils pensaient avoir observé dans un tel matériau un changement progressif de conductivité entre 10 et 30 kelvins.

Ordinateurs ultrarapides

C'était un *résultat* révolutionnaire, qui ne fut pas immédiatement connu de la communauté des spécialistes. *Pourtant, MM. Bednorz et* Müller avaient entrepris, dès le début des années 80, une recherche systématique de nouveaux matériaux dans l'espoir de trouver des supraconducteurs. Des considérations sur le cortège électronique des atomes les conduisirent à se pencher sur des alliages de nickel. Ces derniers n'ayant pas donné satisfaction, ils se tournèrent vers les alliages de cuivre. A cette époque, la lecture d'un article du groupe de Bernard Raveau et de Claude Michel, de l'université de Caen, sur la synthèse de certains matériaux – des perovskites déficitaires en oxygène – les conduisit à fabriquer des céramiques, des alliages d'oxyde de baryum, de lanthane et de cuivre, qui ont permis la découverte de cette supraconductivité à « haute température ».

Leurs expériences, reprises et améliorées par des équipes du monde entier, permirent ensuite de monter progressivement en température et d'atteindre le seuil de l'azote liquide (77 kelvins, soit – 196 degrés Celsius), économiquement critique pour les industriels qui gagneront ainsi beaucoup sur le coût du refroidissement de ces matériaux. En effet, on a coutume de dire que *« le prix de l'azote liquide est celui de l'eau minérale, alors que l'hélium est aussi cher que le whisky »*. Quoi qu'il en soit, des progrès considérables, en ce qui concerne tant la recherche fondamentale que les procédés de mise en œuvre de ces alliages, restent à accomplir pour industrialiser de tels matériaux dont les applications potentielles sont innombrables.

La recherche a déjà apporté des contributions décisives dans ce domaine en remplaçant dans ces céramiques le lanthane par de l'yttrium, le baryum par du strontium et l'yttrium par du scandium, *de telle manière* qu'on a pu obtenir de la supraconductivité à des températures de 95 kelvins (– 178 degrés *Celsius*), *en attendant la découverte* de matériaux supraconducteurs à la température ambiante. Quant aux industriels, ils sont tous sur les rangs – IBM et les Bells Labs en tête, suivis de près par les Japonais et plus loin par les Européens.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

M. Johannes Georg Bednorz

De nationalité allemande, est né le 16 mai 1950. Docteur ès sciences naturelles *du ETH Centrum* de Zurich, il travaille depuis 1982 au laboratoire de recherche IBM de *Rüschlikon (près de Zurich) en* Suisse. Il y dirige actuellement un groupe de recherche sur les oxydes et alliages métalliques.

M. Karl Alexander Müller

De nationalité suisse, est *né* le 20 avril 1927. Docteur en physique du ETH Centrum de Zurich, il est professeur titulaire à l'université de Zurich et a été nommé en 1963 IBM Fellow (chercheur payé par IBM pour faire les travaux de son choix). C'est dans ce cadre qu'il collabore avec le laboratoire de Rüschlikon.

M. Jean-Marie Lehn : pianiste et chef d'orchestre

Tous ceux qui n'auraient eu d'autres occasions de rencontrer M. Jean-Marie Lehn qu'au cours d'une de ces nombreuses réunions auxquelles il est tenu d'assister verraient en lui un homme bougon, le plus souvent silencieux, le visage mangé par de larges lunettes d'écaille. Mais qu'il vous reçoive dans son laboratoire, qu'il vous invite ensuite dans un de ces fameux « weinstube » alsaciens dont il a *le secret*, et le chercheur qu'on pourrait croire froid et distant se révèle un interlocuteur *décontracté* et disert. Pour tout dire, un homme charmant.

Car il est intarissable sur ses sujets favoris, l'histoire de sa ville – Strasbourg – ou la musique qu'il trouve encore le temps de pratiquer, la nuit, chez lui, et même au Collège de France où il a dégotté un piano. Mais son thème favori reste *bien* sûr la chimie, qu'il pratique et enseigne, partageant son temps entre son laboratoire alsacien, la célèbre institution de la place Marcellin-Berthelot à Paris, et de nombreux voyages en France et à l'étranger.

« C'est un énorme bosseur, dit *un des ses proches. Quand il ne fait rien, cela* veut *dire qu'il travaille soixante heures par semaine. »* Un patron *« exigeant »* envers ses collaborateurs, mais *« toujours disponible pour discuter sciences avec eux »*, et qui sait reconnaître leur mérite. Après l'annonce de son prix Nobel, M. Lehn a aussitôt *associé* à son prix tous ceux qui, autour de lui – *« une centaine de personnes »* – ont participé à ces recherches. Pour lui, un directeur de laboratoire est *« un chef d'orchestre qui n'est*



pas grand-chose sans les musiciens ».

Le chercheur strasbourgeois – comme nombre de ses collègues – a été surpris du choix fait cette année par les membres de l'Académie des sciences suédoise. Cela faisait tant d'années qu'il était considéré par ses pairs comme « le » chimiste français « nobélisable » qu'il avait – presque – perdu espoir. *« La première année où l'on se sait sur la liste, on n'y croit pas. Ensuite, à la mi-octobre, on écoute avec attention la radio. Puis les choses traînent et, cette fois, je n'y comptais pas. »* Il avait d'ailleurs prévu de partir aux Etats-Unis le lendemain de l'annonce des prix Nobel, projet qu'il a dû très vite abandonner...

Que peut apporter une telle distinction à un homme dont la réputation n'est plus à faire dans le milieu scientifique international ? M. Lehn espère malgré tout que ce prix Nobel contribuera à améliorer, en France, l'image de la chimie tout en affirmant *« qu'il n'y a pas d'école française, allemande ou américaine de chimie »* et que ce prix distingue *« un domaine spécifique de la science »*. Mais il espère malgré tout pouvoir *« employer »* judicieusement sa nouvelle récompense. *« Peut-être ce prix me permettra-t-il de me faire mieux entendre des gens influents*, dit-il, *notamment des pouvoirs publics et des décideurs. »*

E. G.

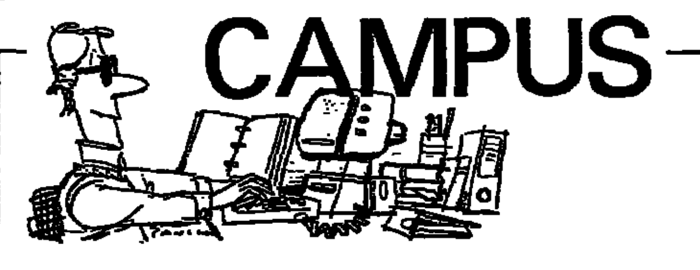
[Né le 30 septembre 1939 à Rosheim (Bas-Rhin), M. Jean-Marie Lehn a fait ses études supérieures à l'université de Strasbourg, où il a préparé sa thèse de doctorat dans le laboratoire du professeur Guy Ourisson. Allocataire de recherche du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de 1960 à 1966, il devient en 1966 maître de conférences, puis, en 1970, professeur titulaire à titre personnel à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, où il dirige le laboratoire *de chimie organique* physique, équipe associée au CNRS. Depuis 1979, il est professeur au Collège de France, titulaire de la chaire de chimie des interactions moléculaires. M. Lehn est également membre de l'Académie des sciences *(1985) et, depuis septembre 1987*, conseiller scientifique auprès de la direction générale du groupe Rhône-Poulenc. Membre, en 1976-1977, du comité consultatif de la recherche scientifique et technique, il a enseigné à temps partiel à l'université Harvard *et à l'Ecole polytechnique fédérale* de Zurich. Il est lauréat de nombreux prix : médaille de bronze du CNRS en 1963, médaille d'argent en 1972 et médaille d'or en 1981 ; prix Adrian (1968) et Raymond-Berr (1978) de la Société chimique de France en *1968* ; prix Alexandre-Humboldt en octobre 1983 ; prix du Commissariat à l'énergie atomique, décerné par l'Académie des sciences, en 1984.]

M. Mitterrand salue « la vitalité de la recherche fondamentale française »

Le président François Mitterrand a rendu hommage, le mercredi 14 octobre, aux *« travaux remarquables »* de M. Jean-Marie Lehn, prix Nobel de chimie 1987. Dans un message adressé au chercheur, le chef de l'Etat insiste sur *« la vitalité de la recherche fondamentale française et sur son ouverture vers l'industrie »*.

Pour sa part, le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, M. Jacques Valade, nous a déclaré : *« J'apprécie l'homme et ses travaux. Cette haute distinction scientifique récompense non seulement les travaux de recherche et les qualités exceptionnelles de ce professeur, mais elle est aussi le fruit de plusieurs années d'efforts qui ont conduit à la mutation de la science française, à la maîtrise de nouvelles technologies et de nouveaux modes de raisonnement. »*

Le directeur général du CNRS, M. Serge Feneuille, a loué *« le talent »* de M. Lehn, tandis que le *président de l'université Louis-*Pasteur de Strasbourg, M. Gilbert Laustriat, a souligné que le lauréat est à la fois *« un chimiste et un artiste »*.



Limoges est bien partie

« BIEN partie, peut légitimement être ambitieuse. » Le rapport que le Comité national d'évaluation vient de publier sur l'université de Limoges est globalement positif.

A l'actif de cette toute jeune université, les experts mettent notamment son bon enracinement régional (même si la région semble malheureusement ralentir son effort), la mise en place de filières professionnelles (notamment en sciences et en droit), la présence de centres de recherche de bon niveau (en électronique-télécommunication ou en céramiques nouvelles), la création d'une revue littéraire de qualité, *Trames*.

En revanche, parmi ses faiblesses, ils mentionnent la tendance persistante au particularisme des anciennes facultés, le sous-encadrement dans certaines disciplines (en droit, en économie, en informatique ou en langues), la taille insuffisante de certains laboratoires (en biologie notamment), le fait qu'une *« proportion notable des enseignants restent en dehors du travail de la recherche »*, le fort taux d'échec ou l'absence de débouchés dans certaines filières (mathématiques, administration économique et sociale, langues étrangères appliquées...).

D'une façon générale, le comité exhorte l'université de Limoges à ne pas trop se disperser et à concentrer ses efforts dans les domaines où elle peut atteindre une dimension nationale.

« Le rayonnement de Limoges sera assuré si son université est ambitieuse et ne se referme pas sur elle-même », écrit-il.

F.G.

(Comité national d'évaluation, 173, boul. Saint-Germain, 75006 Paris. Tél : 45-39-25-75.)

Architecture

L'Ecole d'architecture Paris-Tolbiac propose un certificat d'étude approfondie : *« Le bois dans l'architecture »*. Elle organise également un stage de formation des architectes à l'informatique et un enseignement sur le thème *« Architecture et création industrielle »*.

(Ecole d'architecture Paris-Tolbiac, 5, rue du Javelot, 75645 Paris Cedex 13.)

هكذا من الأصل

JUSTICE

Le projet de réforme de l'instruction

Agen ou les états d'âme d'un tribunal

AGEN
de notre envoyée spéciale

Petit monde clos, qui occupe à plus ou moins plein temps une cinquantaine de magistrats, le palais de justice d'Agen semble avoir une existence tranquille, rythmée de temps en temps par une « grosse » affaire, quelques éclats de voix entre magistrats de bords opposés ou la personnalité du « patron », le premier président de la cour d'appel. Et puis, bien sûr, par ces réformes régulièrement annoncées depuis Paris, et qui voudraient vous chambouler la vie.

La dernière en date concerne l'instruction. Dessinée à grands traits à une heure tardive par M. Albin Chalandon devant des caméras de télévision, elle n'est arrivée que le lendemain à Agen, où l'on se couche tôt, malgré les beaux yeux d'un garde des sceaux.

« Quant on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage » ont pensé bien des robes noires, prises d'une sourde colère. Oh, on n'a pas tempêté, ni pondu des pétitions. On ronge plutôt son frein. On fait le gros dos, en espérant que ce projet, comme bien d'autres, retrouvera bien vite les cartons qu'il n'aurait jamais dû quitter (1).

M. Gérard Aldigé est l'un des deux juges d'instruction du tribunal de grande instance. Taillé en joueur de rugby, militant de l'Union syndicale des magistrats, il en est, à trente-quatre ans, à son deuxième poste de juge d'instruction après avoir débuté au tribunal d'Auch (celui que l'on désinfecte à l'eau de javel, par crainte du SIDA...). Les attaques répétées contre les juges d'instruction le hérissent. Il ne se sent ni une star, ni un remplisseur de prisons, ni une girouette. *« Si on m'enlève mes pouvoirs juridictionnels, je change de métier. Je serai juge du siège ou flic, tant qu'à faire... »* Lui, s'il est juge d'instruction, c'est par vocation. *« Dans le Lot où je suis né, on dit qu'on ne sait faire que des noix et des ministres. »* Pour les autres, reste la fonction publique.

Fils de petit agriculteur, mais frère et beau-frère de magistrat, il n'a pas voulu être avocat. *« Je croyais, à tort, qu'il fallait pour cela être fils d'archevêque. »* L'instruction, *« la fonction la plus vivante »*, lui tendait les bras. Il a, et ne s'en cache pas, *« le goût du pouvoir »*, c'est-à-dire, précise-t-il, *« celui des responsabilités »*. Bien sûr, *« quand j'ai vu Lambert à « Apostrophes », j'ai été atterré. J'ai eu honte. J'avais mal au corps de la magistrature »*.

Mais, il accepte mal d'être, par sa fonction, considéré comme responsable des trop nombreuses détentions provisoires. Sur ses cent quarante dossiers (dont quatre-vingt-quinze ouverts cette année), il a délivré soixante-cinq mandats de dépôt dont quarante et un maintenus au moment de l'ordonnance de renvoi en correctionnelle et, pour quinze des cas, les inculpés se sont présentés libres à l'audience.

13 000 francs par mois

Lorsqu'il regarde son « tableau » de détenus, il se sent capable de motiver chacune de ses décisions. *« Ce n'est ni par plaisir ni par abus de pouvoir qu'on envoie quelqu'un en détention. Les types que j'ai en prison, je les supporte. Je les porte. Quand j'ai commencé, cela m'empêchait de dormir. »* L'habitude et la technique sont venus avec le temps, pas le détachement. Si la maison d'arrêt d'Agen, prévue pour quatre-vingt-dix détenus, en compte cent soixante (dont quatre-vingt-six prévenus et soixante-quatorze condamnés), cinquante-quatre sont incarcérés alors que leur instruction n'est pas terminée. Agen s'enorgueillit aussi de juger vite : il faut attendre sept mois et demi en moyenne pour passer devant le tribunal de grande instance, dix mois devant la cour d'appel (contre une moyenne nationale de onze et vingt mois et demi).

Quant au vedettariat, qu'on n'en parle pas au juge Aldigé, lui qui fut pendant des mois – en pleine affaire Grégory Villemin, – pris à partie par la presse locale, furieuse de son silence lorsqu'il instruisait l'affaire de l'assassinat d'une petit fille, Magali, tuée par un déséquilibré...

Son collègue, M. Jean-François Daux, passe ici parfois pour un original. Ancien commissaire de la marine, bardé de diplômes, il a navigué sur le *Suffren* et le *Foch* avant d'entrer dans la magistrature. Il n'oubliera jamais son stage à Marseille, quelques jours après l'assassinat du juge Michel. Passionné lui aussi par son métier, il gardera pourtant la tête froide. *« A l'armée aussi l'autorité, les galons, ça peut monter à la tête. »* Et cela lui est bien égal si certains, au palais, sourient des interminables séries d'articles (« Le juge Daux à cœur ouvert ») consacrés à la toxicomanie, qu'il livre régulièrement au *Petit Bleu*, et destinées à l'édification des jeunes générations... La lutte contre la toxicomanie, c'est son cheval de bataille. Il lui arrive de travailler (pour 13 000 francs par mois) neuf week-ends d'affilée. Au petit matin, il n'hésite pas à aller chercher à la gare une prostituée effarouchée à l'idée de témoigner contre son proxénète. Quel fonctionnaire « classique » en ferait autant ? Alors, les réformes aux allures de reproches passent mal...

Ici, on préfère rappeler cette comptabilité officieuse qui montre que, pour les cent premiers appels correctionnels de l'année, soixante-seize décisions de justice ont été infirmées à la baisse... Sans parler de ce non-lieu hautement traumatisant prononcé par la chambre d'accusation après l'assassinat d'un vieux monsieur et l'inculpation d'un gitan.

L'antagonisme est flagrant entre la chambre d'accusation et la chambre des appels correctionnels, dont le président, M. Jean Vaynac, dit avec émotion *« pour moi, la détention, ce sont des visages »*, et qui *« revendique ses doutes »*, face au droit de juger, de punir, d'envoyer en prison.

Les vertus de la répression

C'est comme si, parachuté comme tant d'autres, le projet de réforme de l'instruction réveillait de vieilles douleurs. Ancien inspecteur du travail, lui aussi récemment intégré, M. Jean de Maillard, juge d'application des peines, dit haut et clair ce que beaucoup pensent tout bas. Il sourit encore en pensant à ce détenu qui lui écrivait cérémonieusement en l'appelant « Monsieur le juge des réductions de peine ». Conscient de son pouvoir *« effarant »*, lui qui *« peut mettre quelqu'un dehors à mi-peine sans pratiquement aucun contrôle »*, il veut faire litière des idées reçues. A Agen, explique-t-il, *« le tribunal, sauf crimes graves, ne prononce pas de peine sans avoir épuisé les recours à toutes les peines de substitution »*. *« La prison a son utilité. Même dans des conditions rustiques, elle fait ce pour quoi elle existe aussi, son travail de resocialisation. »*

Serait-ce cela le fond des interrogations ? L'hésitation, le complexe devant la punition ? Le juge d'instruction servant alors de commode bouc-émissaire ? *« Dans ce débat, on a mis le juge d'instruction au pilori, alors que la fonction souffrait déjà d'une crise de légitimité. On va encore affaiblir sa position face au délinquant. C'est un coup de poignard dans le dos qui révèle l'inconscience des hommes politiques en général et des ministres en particulier. »*

Quant à la création d'un tribunal de la détention, il provoque ici des sourires narquois. Déjà, pour une seule comparution immédiate, en plein après-midi, il faut voir le président de chambre battre le rappel, courir après une collègue qui serait partie chercher ses enfants à l'école, tenter de soustraire un juge d'instruction à un interrogatoire dans un bureau qu'il partage – travaux obligent – avec un substitut...

Pauvre justice : *« Il vaut mieux ne pas demander à être jugé près d'un week-end*, ironise un magistrat, *composer une chambre devient un casse-tête. Imaginez un peu ce que cela serait si chaque mandat de dépôt devait être décidé collégialement... »*

Fraternel mais fort rigoureux, le tout nouveau président de la cour d'appel, M. Roger Seray (qui s'illustra récemment à Bastia) balaie ces débats d'un grand revers de manche. L'heure, pour lui, n'est plus aux états d'âme. *« On n'est pas là pour qu'on nous aime »*, dit-il. Son discours de rentrée, à la fin du mois de septembre dernier, fit grand bruit. Il osait dire : *« Je crois aux vertus de la répression. » « Je crains que la justice aujourd'hui, parce qu'elle est trop bienveillante, ne fabrique des délinquants comme les inadaptations de l'Université fabriquent des chômeurs. »* Lui, qui critique la formation des magistrats, n'a guère d'indulgence à l'égard des juges d'instruction (il le fut lui-même), ces *« perroquets des gendarmes et des policiers »*. *« Nos jeunes gars confondent un peu prétoires et show-business »* dit-il, en souriant, lui le vieux briscard, qui en a vu d'autres. Il va reprendre tout cela en main – réforme ou pas. Il est là pour cela. La justice n'est-elle pas plus une affaire d'hommes que de textes ?

« Chaque garde des sceaux, je le crains, aura son projet, et repartira avec. » Si les ministres passent, les magistrats, eux, restent.

AGATHE LOGEART.

(1) Le ministre de la justice aurait souhaité :

– interdire l'accès à l'instruction aux magistrats qui n'ont pas sept ans de fonction ;

– retirer aux juges d'instruction le pouvoir de mettre en détention au profit d'une formation collégiale de trois juges qui ne comprendraient pas de magistrat instructeur ;

– renforcer le contrôle des chambres d'accusation sur l'instruction et raccourcir son délai de saisine (un maximum de trente jours selon les textes actuels).

Une « petite correctionnelle »

AGEN
de notre envoyée spéciale

Ces vingt-huit petites marches, on les monte sans y penser, tant elles sont rapides, et lissées par le temps. Deux grosses dames de pierre, assises lourdement à gauche et à droite, ont depuis belle lurette oublié le symbole que l'architecte a voulu leur confier. Lorsqu'on pousse la porte battante et capitonnée, comme celle des églises, les pas font sonner le vide. Quelques affiches – concours internes, lutte antiterroriste – rappellent que l'on est dans le monde de la justice. La grande maison semble abandonnée.

Un gendarme pourtant, est là, qui veille.. Aujourd'hui, ce n'est qu'une « petite » correctionnelle. *« Sans intérêt*, dit un magistrat, *vous allez vous ennuyer, il n'y a pas de détenus. »* Pas de détenus, non. Mais vingt et une affaires inscrites au rôle ; de ces petites affaires qui font la justice ordinaire.

Parce qu'il commence à faire froid, quelques personnes âgées sont venues se mettre à l'abri dans ce théâtre gratuit, qui rassure les honnêtes gens. Prenez ce fils de harki, *« dont le frère est bien connu du tribunal pour enfants »* (ce qui paraît ici être une circonstance aggravante), le voilà qui se dandine pour dire haut et fort que *« non, il n'a pas fait de bras d'honneur »* aux policiers qui lui demandaient ses papiers. Et lui, le moustachu, a-t-il dit à son voisin qu'il allait lui faire sauter la tête ? Allez savoir. Le voisin, qui a pris l'habitude d'épier le prévenu – en délicatesse avec la justice –, tapi derrière ses lauriers, est policier et apparemment mal embouché. Cela n'arrangera pas l'affaire.

Avec sa tête en lame de couteau et son œil clair, ce petit escroc aujourd'hui *« photographe dans les écoles »*, marié et père d'une petite Charlotte de neuf mois, va-t-il attendrir le tribunal, lui qui naguère multipliait les filouteries, photographiait moins les enfants que des jeunes filles, en poses coquines, contre la promesse non tenue d'un *press-book* grassement payé ? Une jeune femme est là qui fait les cent pas. Elle triture un dossier et a du mal à regarder en face son ancien mari qui, depuis cinq ans, ne lui verse pas ses 600 F mensuels de pension alimentaire (pour trois enfants...). Elle n'a pas envie de l'envoyer en prison, et d'ailleurs il l'échappera belle, malgré quelques insultes qui le rendent fort antipathique.

Ils ne savent pas vraiment ce qu'ils font là, ces trois jeunes gens : élèves dans un lycée horticole, ils faisaient pousser (il y a deux ans...) dans un champ voisin du cannabis, qu'ils revendaient à leurs condisciples. L'un est bien embêté, qui aujourd'hui veut passer le concours de gardien de la paix... La condamnation tombe : 1 000 F d'amende.

Le président de chambre, en découvrant des dossiers qu'il semble ne pas avoir lus, marmonne, l'œil malicieux. Le premier substitut fait de beaux gestes avec ses lunettes en requérant aussi lourdement qu'il peut. Un auditeur de justice court après un dossier égaré. Pendant une suspension, dans la coulisse, blaguant avec les journalistes, l'huissier sautille : il mime Véronique et Davina, les dames de Gymtonic, qu'il regrette de ne plus voir à la télévision. Est-ce bien sérieux tout cela ? Sans doute, car, de l'autre côté de la rue, la prison est là, avec ses hauts murs, son fronton vieillot et sa porte qui semble toujours, on ne sait pourquoi, plus prompte à se fermer qu'à s'ouvrir.

Ag. L.

Justice

Justice

L'affaire Chaumet

Un communiqué du secrétariat général du Comité de la réglementation bancaire

« En réponse aux question posées [par l'affaire Chaumet], le secrétariat général du Comité de la réglementation bancaire apporte les précisions suivantes :

— *Une entreprise autre qu'une banque ou un établissement de crédit est-elle autorisée à recevoir des fonds ?*

— Une entreprise autre qu'une banque ou plus généralement qu'un établissement de crédit est autorisée à recevoir des fonds de toute personne, lorsque ces fonds sont affectés à un usage déterminé — achats de biens, par exemple — ou bien lorsqu'ils sont laissés en compte pour une durée d'au moins deux ans.

» Une entreprise peut également recevoir des fonds de la part de personnes ou de sociétés qui ont des liens particuliers avec elle : actionnaires, associés, dirigeants, salariés, sociétés appartenant au même groupe...

— *Des comptes ouverts dans ces conditions peuvent-ils être rémunérés ?*

— La législation et la réglementation bancaires en vigueur ne traitent pas ce problème. Aucune interdiction ni sanction ne sont donc prévues en cette matière.

— *Si les règles en vigueur ne sont pas respectées, qui est responsable et quelles sont les sanctions ?*

— La loi bancaire est destinée à assurer la protection des déposants. Les contraintes qu'elle impose s'appliquent seulement aux dépositaires, c'est-à-dire à ceux qui reçoivent les fonds.

» Lorsqu'une société ou une personne reçoit des fonds dans des conditions irrégulières, elle s'expose à des sanctions pénales, notamment à celles prévues par l'article 75 de la loi bancaire.

» Les personnes qui confient des fonds à une entreprise non habilitée ne sont pas elles-mêmes passibles de sanctions à ce titre. Elles courent, en revanche, un risque de perte, dans la mesure où elles ne bénéficient pas des protections qu'apportent la réglementation et la surveillance spécifiques dont les banques et les établissements de crédit font l'objet.

» En résumé, une personne physique ou morale peut confier des fonds à un tiers pour un objet déterminé ou pour une durée d'au moins deux ans, mais cela à ses propres risques. Celui qui exerce dans des conditions illicites une activité de banquier en recevant *indûment* des fonds s'expose à des poursuites judiciaires. »

Hors sujet

Le communiqué rendu public, mercredi 14 octobre, par le secrétariat général du comité de la réglementation bancaire à propos des « questions posées » par les relations entre M. Chalandon et MM. Chaumet ne donne pas d'éclaircissements définitifs sur l'affaire.

Tour d'abord, il convient de rappeler ce qu'est ce comité. Créé par la loi bancaire du 24 janvier 1984, il est chargé de fixer *« les prescriptions d'ordre général applicables aux établissements de crédit »* (article 30). *Ce comité est présidé* par le ministre chargé de l'économie et des finances — *actuellement* M. Edouard Balladur. Le *gouverneur de la Banque* de France en assurant la vice-présidence. Le communiqué a-t-il été publié à l'initiative de M. Balladur ? Au secrétariat général du comité, on se refuse à tout commentaire à ce sujet.

Mais on souligne que l'objet de ce texte porte sur les principes que définit la loi bancaire de 1984 et ne vise qu'indirectement le cas particulier de M. Chalandon.

Le communiqué ne répond *pas aux interrogations suscitées* par l'affaire Chalandon-Chaumet dans les *milieux* bancaires et financiers (*le Monde* du 15 octobre). Le problème n'est pas de savoir si *« une entreprise est autorisée à recevoir des fonds »* — c'est la moindre des choses. Il est d'apprécier si le dépôt régulier de liquidités destinées à des opérations d'achat et de vente est assimilable à la constitution d'un compte courant, et si un tel compte peut être rémunéré. Autrement dit, M. Chalandon, qui reconnaît lui-même s'être livré à ce genre d'opérations, savait-il qu'elles étaient anormales ?

E. I.

Au « Journal officiel »

Une réponse de M. Balladur sur les relations de M. Chalandon avec M. Perrodo

Le *Journal officiel* du 5 octobre a publié une réponse de M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, à une question écrite de M. Henri Prat, député (PS) des Pyrénées-Atlantiques, à propos des relations d'affaires de M. Albin Chalandon avec M. Hubert Perrodo, nouées alors que l'actuel ministre de la justice était président de la société nationale ELF-Aquitaine (SNEA) et poursuivies après le départ de M. Chalandon d'ELF. Le député citait, à l'appui de sa question, un article du *Monde* du 9 juillet ayant donné lieu, dans nos éditions datées 12-13 juillet, à une lettre de M. Perrodo.

Dans sa réponse, M. Balladur rappelle que, le 14 janvier 1981, la SNEA a signé un protocole d'accord avec le groupe Perrodo, prévoyant la construction par Drilling Investment Ltd (DIL), filiale à 100 % d'ELF, d'*« appareils offshore loués à Techfor, société française du groupe Perrodo, pour qu'elle en assure l'exploitation : le contrat conclu entre ELF-Aquitaine et le groupe Perrodo a permis à ELF-Aquitaine de recevoir, à titre de loyer, en quatre ans, un montant total de 85 millions de dollars à ce jour sur les 110 millions de dollars qu'elle a investis au départ. »*

Selon M. Balladur, bien qu'ELF ait ainsi perdu *« à ce jour »* 25 millions de dollars, *« le retournement du marché pétrolier à partir de 1982 n'a pas empêché d'obtenir une utilisation convenable des appareils. » « Les responsables du groupe Perrodo,* précise enfin le ministre d'Etat, *indiquent que M. Albin Chalandon n'a détenu et ne détient aucune participation dans les sociétés de forage (Techfor et Cosifor) du groupe Perrodo. En revanche, deux ans après son départ d'ELF-Aquitaine, il a investi en tant qu'actionnaire dans deux sociétés du groupe Perrodo créées l'une fin 1984, l'autre en 1985. Ces deux sociétés ont pour objet la possession et la production de gisements pétroliers. » « Ce dossier,* conclut M. Balladur, *ne contient aucune anomalie susceptible de justifier l'ouverture d'une enquête. »*

Le Carnet du Monde

Décès

— Pascale Cassagnau,
Anne-Françoise Fontel
Et Bruno Nourry,
Ainsi que tous ses amis,
se joignant à sa famille,
ont la profonde douleur de faire part du *décès* de

Tanneguy du BOISROUVRAY,

survenu le 3 octobre 1987.

« Penser à l'être, c'est le sauver. »
R. Juarroz.

— M. et Mme Cholving,
ses parents,
Béatrice et Anne,
ses sœurs,
ont la douleur d'annoncer la mort subite de

Bertrand CHOLVING,
ingénieur de l'Ecole supérieure de l'aéronautique et de l'espace,

survenue à Strasbourg, le 3 juillet 1987.

Il avait trente-trois ans.

La messe d'adieu a eu lieu en l'église *Saint-Barthélémy de Sarrebourg,* sa paroisse.

7, rue des Carrières,
57400 Sarrebourg.

— Antoinette Habart,
son épouse,
Doris et Gilles,
ses enfants,
Ainsi que sa petite-fille Emilie,
font part de la mort de

Michel HABART,
écrivain,

survenue le 13 octobre 1987, à son domicile.

L'incinération aura lieu au columbarium du cimetière du Père-Lachaise, le *lundi 19 octobre, à 8 h 15* (entrée par la porte Gambetta).

Cet avis tient lieu de faire-part.

36, rue des Petits-Champs,
75002 Paris.

— Mme Geneviève Lennuier,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Mme Yvonne Perrot,
sa sœur,
Toute sa famille,
Mme Denise Perrin,
son assistante et collaboratrice,
Ses collègues et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert LENNUIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
professeur émérite à l'université
Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI),

survenu le 14 octobre 1987, à Paris.

La levée du corps aura lieu le 16 octobre, à son domicile parisien, à 15 heures.

Les obsèques seront célébrées le 17 octobre 1987, en l'église de Corneville-sur-Risle, dans l'Eure, à 14 heures.

95, boulevard Jourdan,
75014 Paris.

— Mme Thérèse Halmos,
M. Jean-Pierre Sag.
Mme Marianne Butcher,
M. Etienne Sag,
M. Dominique Sag,
ses enfants,
Mélanie, Joseph, Camille, Maximilien, Hadrien,
ses petits-enfants,
Mme Anna Valko, sa sœur,
M. Pierre Forgacs, son neveu,
Et toute sa famille
ont la tristesse de faire part du décès de

Georges SAG,
docteur ès sciences,
ancien chef du service de documentation scientifique de L'Oréal,
ex-président de l'amicale des anciens combattants volontaires étrangers *de la 4e région militaire.*

survenu accidentellement le 25 septembre 1987, en Hongrie, à l'âge de soixante-neuf ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le 21 octobre, à 10 h 15, dans la salle du columbarium du cimetière du *Père-Lachaise,* à *Paris* (entrée métro Gambetta).

Remerciements

— En octobre 1985, disparaissait

Alain BRIEUX,
poète, libraire,
expert, historien.

Souvenez-vous de lui !

— Dans l'impossibilité de répondre personnellement à toutes les marques d'affection qu'ils ont reçues lors du décès de leur cher fils

Pierre-Georges,

Le docteur et Mme GUITTA,
Ainsi que Géraldine,
remercient toutes les personnes qui, par leur présence, leur message et leur envoi de fleurs, se sont associées à leur chagrin.

— L'Association pour l'amélioration du confort des hospitalisés (APACH) remercie tous ceux qui, par leur don, ont témoigné de leur affection à

André MISON,

décédé le 23 septembre 1987, et contribué au bien-être des *malades hospitalisés* en service d'hématologie à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Anniversaires

— Il y a quinze ans

A. Bernard LINDENBERG,
directeur de recherches au CNRS,

nous a quittés.

Sa famille rappelle son souvenir.

Avis de messes

— Dimanche 18 octobre 1987, à 11 h 45, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er, sera célébrée une messe à la mémoire de

Jeanne BOITEL-JAUJARD,

décédée le 7 août 1987.

Messes anniversaires

— Lyon.

Il y a un an

Philippe CLAYETTE,

entrait dans la Lumière de Dieu.

Les messes célébrées à son intention auront lieu le samedi 17 octobre, à 20 heures, à Argentière-Chamonix et le dimanche 18 octobre, à 10 h 45, en l'abbbaye Notre-Dame-des-Dombes (Ain).

« La vertu qui a nom humilité est enracinée au fond de la Cité. »
Eckhart.

Communications diverses

— Rudyard Kipling. Nouvelle maçonnique, première traduction française : *Dans l'intérêt des frères.* Envoi gratuit sous pli fermé. Frais d'expédition : 10 F. Renaissance traditionnelle, BP 277, 75160 Paris Cedex 04.

Soutenances de thèses

— Université Paris-IV, le samedi 17 octobre, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Roger Pasquier : « Le Sénégal au milieu du XIXe siècle. La crise économique et sociale ».

RELIGIONS

Visite-surprise de Mgr Lefebvre au Vatican

Mgr Marcel Lefebvre devrait arriver le vendredi 16 octobre et pour quelques jours à Rome, afin de rencontrer *en particulier,* dans le cadre d'une *« visite personnelle et privée »,* selon le Vatican, le cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Des entretiens *« officiels »* devraient suivre, mais à une date qui n'est pas encore fixée. Cette visite renforce les spéculations sur un rapprochement entre le Vatican et l'évêque intégriste suspendu. Elle pourrait déboucher sur l'envoi d'un « cardinal-visiteur » à Ecône (*le Monde* du 13 octobre). La dernière rencontre officielle entre Mgr Lefebvre et le cardinal Ratzinger remonte au 14 juillet dernier.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 20/06/87)

Le numéro 0 8 4 1 9 7 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille : 184197, 284197, 384197, 484197, 584197, 684197, 784197, 884197, 984197 gagnent 40 000,00 F

Les numéros approchants aux					gagnent
Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	
004197	080197	084097	084107	084190	
014197	081197	084297	084117	084191	
024197	082197	084397	084127	084192	
034197	083197	084497	084137	084193	
044197	085197	084597	084147	084194	10 000,00 F
054197	086197	084697	084157	084195	
064197	087197	084797	084167	084196	
074197	088197	084897	084177	084198	
094197	089197	084997	084187	084199	

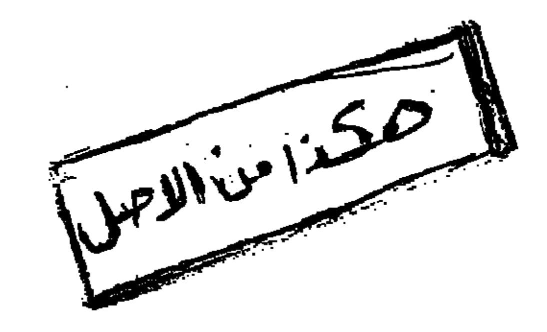
Tous les billets se terminant par		gagnent
4197		4 000,00 F
197		400,00 F
97		200,00 F
7		100,00 F

LOTO N° 41 TIRAGE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 1987 : 9 12 13 21 40 46 — numéro complémentaire 28

POUR LES TIRAGES DES MERCREDI 21 ET SAMEDI 24 OCTOBRE 1987 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI

87 TACOTAC TIRAGE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 1987 102e





Economie

SOMMAIRE

■ **Le déficit commercial américain provoque une nouvelle hausse des taux d'intérêt, alors que le marché financier parisien enregistre des pertes sévères** *(voir ci-contre)*.

■ **Les mesures de redressement économique et de lutte contre l'inflation décidées par le gouvernement argentin cherchent à concilier deux objectifs : la prise en compte des avis du FMI et le maintien de la paix sociale** *(voir ci-dessous)*.

■ **La reprise à la SNCF d'une partie de ses actions dans Air Inter, permet à Air France de rester le principal actionnaire de la compagnie aérienne intérieure française** *(lire page 29)*.

Le gouvernement argentin lance un ambitieux plan de redressement

Deux ans et quatre mois après l'annonce du plan Austral de redressement économique, le gouvernement argentin a lancé, mercredi 14 octobre, une nouvelle offensive contre l'inflation et les déséquilibres financiers et monétaires en annonçant une série de mesures mêlant dispositions autoritaires et libérales : blocage des prix et des salaires, hausse des tarifs publics, nouvelle dévaluation de la monnaie, réforme fiscale, libéralisation des changes et des taux d'intérêt, début d'un démantèlement des monopoles d'Etat.

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Lutte contre la « *bombe inflationniste* » pour affronter le présent et pacte social pour faire face aux défis futurs : deux thèmes que le président Raul Alfonsin a développés, mercredi 14 octobre, pour expliquer la portée et les raisons du nouvel électrochoc économique que le gouvernement argentin a décidé d'appliquer au pays.

Au cours d'une intervention radiotélévisée mercredi soir, M. Alfonsin n'a pas caché l'urgence et la gravité de la situation : « *Ou nous surmontons la difficulté,* a-t-il affirmé, *ou c'est elle qui nous submerge.*

» *Lorsque, en situation de pénurie de ressources, la lutte pour la distribution des richesses s'exaspère, cela peut conduire à la destruction de tous. La société se transforme peu à peu en ennemi d'elle-même.* »

La solution est, selon lui, à deux vitesses : il fait d'abord « *désactiver la bombe inflationniste* » pour pouvoir ensuite établir « *un nouveau contrat de la société* », un « *contrat concret* » pour permettre un « *processus de consultation* » permanente entre tous les secteurs, politiques, économiques et sociaux.

M. Alfonsin a souligné que le nouveau train de mesures nécessiterait des sacrifices, mais a affirmé que l'effort se ferait dans l'« *équité* », et que les plus défavorisés seraient épargnés.

Un « mélange explosif »

Il a une nouvelle fois rappelé l'origine des maux dont souffre l'économie argentine : une dette extérieure écrasante (54 milliards de dollars) et une chute vertigineuse de ses ressources commerciales due à la baisse des prix des produits agricoles, principale exportation et donc source de richesse du pays.

La conjonction de ces deux facteurs, a-t-il estimé, constitue un « *mélange explosif* ». Si M. Alfonsin a réaffirmé les engagements de son pays à négocier avec ses créanciers, il leur a réclamé compréhension et souplesse. Il s'est notamment plaint que les fluctuations des taux d'intérêt internationaux plongent perpétuellement les pays débiteurs dans l'incertitude et contribuent à aggraver leur dette.

Il s'est enfin déclaré convaincu que son gouvernement était dans le « *bon chemin* » et que les difficultés actuelles se transformeraient en « *tremplin vers une situation meilleure* ».

Depuis la défaite des radicaux aux élections du mois dernier et avec la persistance de l'inflation mensuelle « *à deux chiffres* », un nouveau plan de réforme économique semblait inévitable. Celui-ci, connu en détail mercredi 14 octobre, est un savant mélange : une bonne part de dirigisme hérité du plan Austral mis en place il y a deux ans et demi et une dose de libéralisme, voulue par une bonne part de la société et préconisée depuis longtemps par le FMI. De quoi satisfaire en somme les uns et les autres : les électeurs, grâce aux réajustements des salaires, des allocations familiales et des retraites ; le FMI et les banques créditrices, par les nouvelles mesures libérales, qui serviront peut-être à augmenter les recettes de l'Etat et, qui sait ? à payer la dette.

Blocage des prix et des salaires

Le nouveau plan a déjà été qualifié de biennal par la presse, qui y voit le fil conducteur des deux dernières années du mandat présidentiel de M. Raul Alfonsin. Il sera donc l'examen de passage de son parti pour les élections de 1989.

Comme son ancêtre, le plan Austral, ce plan biennal impose le blocage des prix et des salaires, cela après un réajustement de 12 % des salaires, pensions et retraites, de 33 % des allocations familiales et de 75 % du salaire minimum, qui passe de 200 à 350 australes (87,5 dollars) par mois. Mais aussi une hausse des tarifs publics de 12 % à 18 %, qui fait déjà pousser des hauts cris aux usagers. En effet, ajoutées à celles des quarante derniers jours, les augmentations atteignent 52 % pour l'électricité, 44 % pour le gaz, 67 % pour les transports, 65 % pour le téléphone et 60 % pour les carburants.

Augmentation de la pression fiscale

Les prix des principaux produits seront bloqués, sauf ceux des produits de luxe, le tabac, les alcools, les livres (mais pas les manuels scolaires), les armes, le café et le riz.

Le nouveau plan va également accentuer la pression fiscale. Une hausse des taxes est prévue sur les cigarettes, les spiritueux et l'essence. Mais il va surtout augmenter les impôts immobiliers et supprimer certains privilèges et exemptions. Il va aussi rétablir « l'épargne forcée » instaurée déjà par le plan Austral et renforcer la taxe sur les chèques bancaires. Ces mesures sont destinées à réduire un déficit budgétaire qui atteint actuellement 7 % du PIB. L'objectif pour 1988 est qu'il ne dépasse pas 4 %.

Ce qu'il y a de nouveau, c'est la libéralisation des taux de change avec un double taux. L'un dit « commercial », réservé au commerce international, fixé à 3,50 australes pour 1 dollar. L'autre dit « financier » pour toutes les autres opérations, qui répondra aux lois du marché et remplacera donc le change clandestin d'hier (4 australes pour 1 dollar).

Libéralisation aussi pour les taux d'intérêt, qui dépendent tous désormais du jeu de l'offre et de la demande. La Banque centrale ne sera plus que garante, intégralement ou partiellement, des dépôts. Autre objectif du Plan, déjà annoncé mais pas encore mis en forme : réduire le secteur public et privatiser les monopoles d'État, dont deux ont déjà été présentés comme devant être livrés prochainement à la concurrence du privé : les services du téléphone et l'industrie pétrolière et pétrochimique.

« *Je vous assure que nous arriverons à bon port* », a affirmé M. Alfonsin. Mais le président argentin n'a pas dit quand.

CATHERINE DERIVERY.

SOCIAL

Nouvelles réductions d'effectifs à la régie Renault

La régie Renault va continuer à réduire ses effectifs. Au cours du comité central d'entreprise, réuni le mercredi 14 octobre, la direction de la Régie a constaté un certain retard sur ses objectifs. Au 30 septembre, elle comptait 75 897 salariés : 2 800 emplois ont été supprimés depuis le début de l'année (dont 1 233 par départ en préretraite, 853 avec allocation de reconversion, 67 par retour au pays, le reste par départs « naturels »), mais il y a eu 839 embauches.

D'ici à la fin de 1987, 3 000 personnes doivent encore quitter la firme, dont 1 080 par préretraite, 1 545 avec une allocation de reconversion, mais, compte tenu de 430 embauches, il y aura encore 2 426 personnes en « sureffectif » par rapport à l'objectif fixé en novembre 1986, ce qui amènera sans doute à prévoir de nouvelles suppressions d'emploi en 1988 : un comité central d'entreprise doit en décider le mois prochain.

Par ailleurs, la direction a annoncé une réunion pour examiner avec les syndicats l'évolution salariale en 1987, la hausse des prix étant plus forte que prévu. Les syndicats ont lancé une campagne de revendications salariales, et une grève a lieu depuis le 8 octobre à l'établissement de Cergy (870 salariés), à l'appel de la CFDT, ainsi que de la CGT et de FO.

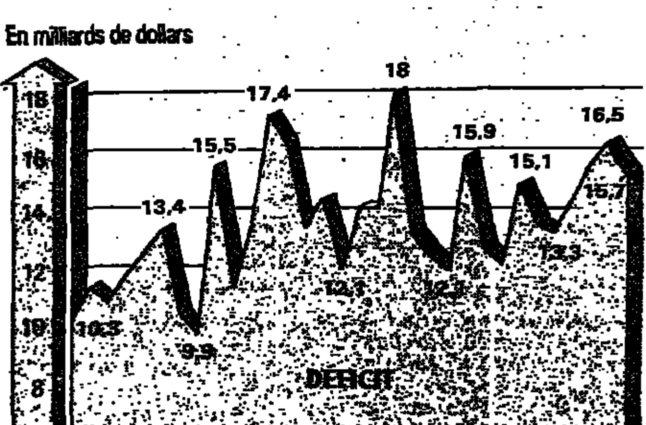
● **Occupation du dernier puits de Carmaux.** – Quatorze mineurs non reclassés occupent, depuis le lundi 12 octobre, le fond du dernier puits de Carmaux (Tarn), celui de la Tronquié, dont l'exploitation a été arrêtée le 1ᵉʳ septembre. Sur 1 400 mineurs (dont 800 au fond), 400 devaient être reclassés, par mutations, départs vers EDF ou d'autres entreprises : 60 ne le sont pas encore.

● **Houillères du Nord - Pas-de-Calais : contacts direction-syndicats.** – La direction des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais va réunir les syndicats samedi 17 octobre « *pour discuter des problèmes spécifiques des travailleurs marocains* ». Ceux-ci, qui forment presque la moitié des mineurs de fond, sont en grève depuis le 5 octobre dans les cinq puits du bassin, les mineurs français qui avaient fait grève les premiers jours à l'appel de la CGT ayant repris le travail (*le Monde* du 13 octobre). La grève tend à se stabiliser depuis le début de la semaine, après une légère reprise dans les puits d'Oignies et surtout de l'Escarpelle.

● **Le gouvernement britannique proposera l'action BP à 330 pence.** – Le gouvernement britannique a annoncé jeudi qu'il allait mettre en vente des actions de British Petroleum, qui doit être privatisée le 30 octobre prochain, à 330 pence.

Ce prix est inférieur de 6 % au cours du titre en clôture mercredi soir au Stock Exchange. Il concerne les actions proposées dans le cadre de l'offre à prix fixe pour les investisseurs britanniques. Le prix des parts offertes à l'étranger sera connu ultérieurement. La privatisation de cette compagnie pétrolière sera la plus importante jamais réalisée en Grande-Bretagne. Elle devrait porter sur 7,5 milliards de livres (environ 75 milliards de francs).

Le commerce extérieur des Etats-Unis est lourdement déficitaire



Source : département du commerce américain.

Le déficit extérieur des Etats-Unis pour le mois d'août a atteint 15,7 milliards de dollars, après un record de 16,5 milliards en juillet. Les importations se sont légèrement réduites en août : 35,9 milliards de dollars, contre 37,5 milliards en juillet. Cela grâce essentiellement à une diminution des achats à l'étranger de produits industriels et de denrées agricoles. Mais, dans le même temps, les exportations se sont contractées : 20,2 milliards de dollars, contre 21 milliards. En août, les exportations n'ont marqué aucune amélioration par rapport à la moyenne enregistrée de janvier à juillet, qui s'était établie à 20,2 milliards de dollars.

Les exportations de produits manufacturés ont atteint 13,7 milliards de dollars en août, un chiffre très légèrement inférieur à la moyenne des six premiers mois de l'année. Les achats de pétrole des Etats-Unis à l'étranger sont passés à 4,7 milliards de dollars, après 4,6 milliards en juillet. Ces chiffres sont supérieurs de 1,2 milliard à la moyenne mensuelle enregistrée de janvier à juillet (3,5 milliards de dollars).

Avec le Japon, le déficit commercial des Etats-Unis s'est réduit en août, revenant à 4,9 milliards de dollars, contre 5,1 milliards en juillet. Contraction du déficit également avec l'Europe : 2,5 milliards de dollars, après 3,9 milliards. En revanche, le déficit a augmenté avec le Canada, passant à 900 millions de dollars, contre 600 millions en juillet. Il en a été de même avec les pays de l'OPEP (1,8 milliard de dollars, après 1,7 milliard).

Tempête sur les marchés financiers

Mercredi 14 octobre 1987, à 13 h 30, heure européenne, et à 9 h 30, heure américaine, les chiffres du commerce extérieur des Etats-Unis pour le mois d'août, considérés comme catastrophiques car plus importants que prévu, tombaient sur les écrans de milliers de terminaux électroniques dans le monde entier. Immédiatement, le dollar s'orienta à la baisse, revenant de 1,820 deutschmark à 1,80 DM, de 144 yens à 142 yens et de 6,06 F à 6,01 F, malgré l'intervention des banques centrales. Sur les marchés financiers, pour lesquels toute baisse du dollar risque d'accélérer la hausse des taux, la réaction fut brutale.

A Paris, sur le Marché à terme des instruments financiers (MATIF), les cours s'écroulaient, tombant de près de 2 points, à moins de 92, ce qui faisait faire un bond de près d'un demi-point au rendement des emprunts d'Etat, désormais supérieur à 11,50 %. A la Bourse des valeurs, l'indice quotidien accentuait son repli, qui passait de 1 % à 2,2 %.

A Francfort, déjà déprimé par l'annonce d'un relèvement du taux des pensions de la Banque fédérale d'Allemagne, porté de 3,75 % à 3,85 %, le déficit commercial américain faisait baisser les cours en clôture et monter les rendements des obligations (7,30 % à dix ans).

A New-York, ce fut bien pire. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles à Wall Street afficha une baisse « historique » de 95 points (– 3,8 %), tandis que sur le marché des obligations l'emprunt du Trésor à trente ans franchissait la barre des 10 %, pour la première fois depuis 1985.

Jeudi dans la matinée, le dollar continuait à glisser doucement, une rumeur laissant entendre que le groupe des sept pays les plus industrialisés du monde (le G 7) pourrait élargir les bandes de fluctuation du dollar. Sur les marchés financiers, les cotations du MATIF ont dû être suspendues une heure à 12 h 45 en raison de la chute des cours (2,8 % sur les échéances les plus éloignées), tandis que la Bourse de Paris baissait de près de 4 %, de même que le Stock Exchange de Londres.

Partout dans le monde, une certaine inquiétude règne, la hausse des taux d'intérêt étant de nature, si elle se poursuit, à affecter les économies.

F. R.

Les effets pervers de l'accord du Louvre

(Suite de la première page.)

Surtout, les taux d'intérêt flambent, non seulement aux Etats-Unis, mais en Europe, notamment en France, où ils battent leur record historique en valeur réelle (8 %). Outre-Atlantique, c'est la peur de l'inflation et la persistance d'énormes déficits, budgétaire et commercial, qui sont à l'origine de cette flambée, et les résultats du commerce extérieur pour le mois d'août n'arrangent rien, car ils augmentent le risque d'une nouvelle baisse du dollar qui, à son tour, conduirait à une inflation accrue et à une nouvelle hausse des taux. En outre, tout nouveau repli du dollar contraindrait les banques centrales à le soutenir massivement, donc à créer de nouvelles liquidités en contrepartie de leurs achats, liquidités qui constitueront une masse de manœuvre pour l'inflation : le cercle vicieux est bouclé.

L'ennui est que le seul moyen rapide et efficace de réduire le déficit commercial des Etats-Unis est de diminuer les importations, donc la consommation, par des moyens que les Français connaissent bien : relèvement des impôts et politique restrictive du crédit. Or de l'autre côté de l'Atlantique, la seule préoccupation de la Maison Blanche est d'afficher une forte croissance avant les élections de fin 1988, tandis que le nouveau président de la Réserve fédérale, M. Alan Greenspan, est suspecté de mollesse et de complicité avec le pouvoir dans la mesure où, jusqu'à présent, il s'est refusé à faire preuve de fermeté face à l'inflation. A New-York, on estime qu'il aurait déjà dû relever le taux d'escompte officiel de deux points, au lieu du pauvre demi-point consenti récemment. Tout se passe donc comme si, en vertu de l'accord du Louvre, on avait bloqué les parités sans verrouiller la création monétaire aux Etats-Unis, ouvrant ainsi une faille énorme dans le système. C'est bien ce que ressentent les marchés financiers, dont la peur n'est pas tout à fait irrationnelle, loin de là.

Allant plus loin, de bons experts estiment que les « bandes de fluctuation », fixées implicitement par l'accord du Louvre, sont désormais caduques ; la valeur du dollar à Tokyo devrait encore fléchir d'au moins 10 % si on laissait les marchés s'ajuster librement au lieu d'être arbitrairement stabilisés. Le Japon a déjà « digéré » la revalorisation du yen, comme en témoigne le maintien de son énorme excédent commercial sur les Etats-Unis, et peut donc supporter le choc.

Intrinsèquement pervers, l'accord du Louvre ? Certainement pas dans son principe, qui est d'éviter la chute anarchique du dollar. Tout à fait pernicieuses, en revanche, sont ses modalités de fonctionnement, le maillon faible étant constitué par les Etats-Unis, véritable machine à inflation. Il est donc tout à fait vain de vouloir stabiliser les parités si on ne maîtrise pas, en même temps et chez tous les partenaires, la politique de crédit et la création monétaire. Ce n'est pas le cas, actuellement, et cela ne l'était pas dès le départ, d'où les soubresauts actuels, tout à fait révélateurs.

FRANÇOIS RENARD.

Economie

ÉTRANGER

Les négociations commerciales multilatérales

La CEE invite les pays industrialisés à ouvrir plus largement leurs marchés aux produits tropicaux

GENÈVE
de notre envoyé spécial

La Communauté propose aux partenaires du commerce international, engagés dans l'Uruguay Round, le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (NCM) d'ouvrir plus largement leurs marchés aux importations de produits tropicaux. L'offre, qui a été présentée mercredi à Genève par la Commission européenne — qui négocie au nom des Douze, — prévoit l'élimination des droits de douane perçus sur les importations de produits bruts, l'élimination ou la réduction des droits perçus sur les importations de produits demi-finis, la réduction jusqu'à 50 % de ceux auxquels sont assujettis les produits transformés.

La Communauté annonce également qu'elle est prête à négocier — et là réside la principale innovation — la réduction des taxes à la consommation qui, dans plusieurs Etats membres, frappent le café, le thé et le cacao. De telles taxes sont élevées en RFA ; en France, elles touchent le cacao.

Depuis 1961 que le dossier est traité par le GATT, les pays en voie de développement (PVD) attendent que les pays industrialisés accordent des facilités d'accès à leurs exportations de produits tropicaux. Celles-ci représentent en moyenne 40 % de leurs ventes extérieures (les produits tropicaux *interviennent* pour 7 % dans les importations de la CEE et pour 3,5 % dans celles des Etats-Unis et du Canada). Les résultats atteints lors des précédents cycles de NCM (Kennedy Round et Tokyo Round) ont été très limités. Est-il possible d'échapper à cette « fatalité », qui semble interdire toute vraie libéralisation des échanges *dans un créneau aussi important* pour le tiers-monde ? A cette question, « *la Communauté*, explique M. Tran Van Thinh, le chef de la délégation de la Commission à Genève, *répond maintenant par l'affirmative pour des raisons politiques* ». En effet, si on ne trouve pas une solution significative au problème, les pays en voie de développement risquent de souscrire avec beaucoup de réticences à ce que seront les résultats finaux de l'Uruguay Round et, surtout, de ne pas les appliquer. L'offre ainsi faite est conditionnelle : la Communauté entend que les autres pays industrialisés, mais aussi les pays du tiers-monde les plus avancés, se joignent à l'opération. Elle demande, en outre, au nom de la réciprocité, que les principaux bénéficiaires d'une telle libéralisation, et en particulier les plus riches d'entre eux, lui fassent des concessions équivalentes.

PHILIPPE LEMAITRE.

● **Création d'une cellule anti-fraude.** — La Commission européenne a décidé, mercredi 14 octobre, de créer une cellule spéciale de dix enquêteurs pour lutter contre les fraudes au détriment du budget de la CEE. Un député européen, le conservateur britannique *Richard Cottrell*, qui a récemment publié un ouvrage dans lequel il affirme que les fraudes représentent au moins 20 % du budget européen, a immédiatement critiqué cette initiative. *« Que peuvent faire de bon dix personnes ? Il faudrait une armée pour éviter les fraudes dans la seule politique agricole commune »*, a déclaré M. Cottrell.

Fin de la session extraordinaire du COMECON

Les monnaies nationales progressivement convertibles pour les échanges entre entreprises

Les sept pays européens du Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON) sont convenus, à l'issue d'une session extraordinaire de deux jours, d'introduire une convertibilité mutuelle de leurs monnaies nationales pour leurs échanges inter-entreprises.

Dans le discours qu'il avait prononcé le mardi 13 octobre, à l'ouverture de la session, devant les chefs de gouvernement des dix pays du COMECON (1), M. Ryjkov, président du conseil des ministres, avait déclaré que *« parallèlement au développement des fonctions monétaires »* de la monnaie commune actuelle aux pays socialistes (le « rouble transférable » qui sert d'unité de compte), *« les monnaies nationales devraient être progressivement introduites dans les transactions entre pays membres »* du COMECON.

Mais, avait-il déclaré, *« le but à long terme qui doit être gardé à l'esprit est une transition graduelle, au fur et à mesure de l'apparition des conditions appropriées, vers l'institution d'une unité monétaire collective, qui serait à l'avenir librement convertible »*. M. Ryjkov avait également insisté sur une meilleure intégration des pays membres du COMECON, répondant aux critiques fait depuis des mois à l'encontre de la mauvaise organisation du Conseil et de son manque d'efficacité. *« Les pays membres sont unanimes sur la nécessité de dynamiser leur coopération économique et de se libérer de tout ce qui freine l'intégration économique socialiste »*, a affirmé M. Ryjkov, en appelant le COMECON à *« maîtriser de nouvelles méthodes et formes de coopération »*.

Des programmes complexes de coopération multilatérale entre les pays européens du COMECON et les trois autres membres du Conseil (Vietnam, Cuba et Mongolie) vont être introduits, pour la première fois, dans la pratique du Conseil, a annoncé M. Alekseï Antonov, représentant permanent de l'URSS auprès de l'organisation.

(1) Le COMECON comprend les pays suivants : Union soviétique, Allemagne de l'Est, Bulgarie, Cuba, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Vietnam.

REPÈRES

Airbus

Les sénateurs français favorables à McDonnell Douglas

M. Maurice Blin, rapporteur général du budget au Sénat, et ses collègues ont préconisé, à l'issue d'une mission d'études aux Etats-Unis, qu'Airbus s'entende avec McDonnell Douglas pour construire ensemble une version allongée de l'Airbus A-320 et le futur MD 92 X équipé de moteurs à hélice rapide. Par ce rapprochement, les sénateurs souhaitent *mettre fin au procès que les* Américains instruisent à l'égard de l'avion européen, trop subventionné à leur gré et dangereux pour leur balance commerciale.

Hausse des prix

Accélération dans les pays de l'OCDE

En août, la hausse des prix à la consommation dans les pays de l'OCDE a été en moyenne de 0,5 %. Cette augmentation, plus rapide que *dans les mois précédents*, est essentiellement due aux fortes hausses aux Etats-Unis et au Japon. Pour la zone OCDE-Europe, la hausse en août, de 0,2 %, est identique à celle des deux mois précédents.

Production industrielle

Hausse en Grande-Bretagne...

La production industrielle britanni*que a progressé de 0,8 % en août* par rapport à juillet, après une hausse de 2,2 % en juillet. En un an (août 1987 comparé à août 1986), la progression est de 3,6 %. Elle est même de 6,4 % pour la production manufacturière (hors énergie). La production manufacturière a ainsi *retrouvé son niveau du deuxième tri*mestre de 1979, avant la dernière récession, mais reste encore inférieure à celui du quatrième trimestre de 1973, avant le premier choc *pétrolier*.

...et en Italie

La production industrielle italienne a augmenté de 3,4 % en août 1987 par rapport à août 1986, contre 2,4 % en juillet.

*La hausse de la production indus*trielle pour les huit premiers mois de 1987 a été de 3,8 %, contre 1,9 % pour la même période 1986.

Salariés protégés

Diminution des licenciements autorisés en 1986

Le ministre des affaires sociales a autorisé le licenciement de 427 salariés protégés (délégués syndicaux, du personnel, élus au comité d'entreprise) au cours de l'année 1986. Ce chiffre est en diminution par rapport à 1985 et à 1984, alors que le nombre de licenciements demandés auprès des inspecteurs du travail a peu varié.

En 1986, 14 441 demandes avaient été enregistrées (0,4 % de plus que l'année précédente) et les inspecteurs du travail en avaient autorisé 11 121 (5,8 % de plus qu'en 1985).

AFFAIRES

Pour rétablir l'équilibre avec UTA

Air France détiendra 36 % du capital d'Air Inter

Le conseil d'administration de la SNCF du 22 octobre devra entériner l'accord conclu avec Air France prévoyant que l'entreprise ferroviaire céderait à la compagnie aérienne 11,56 % des actions de la compagnie Air Inter détenues par elle. Le capital de la compagnie intérieure va se répartir ainsi : 36,53 % pour Air France, un peu plus de 28 % pour la compagnie UTA, 10,41 % pour la SNCF, 4,10 % pour la Caisse des dépôts et consignations, 4 % pour le Crédit lyonnais, 3,41 % pour l'Union des chambres de commerce, 3 % pour le *personnel d'Air Inter*, 1,3 % *pour* Paribas, le reste se trouvant dans les mains de petits porteurs.

Cette cession est le résultat de la rivalité entre les compagnies Air France et UTA (*le Monde* daté 27-28 septembre). A l'origine, la SNCF, souhaitait vendre au secteur privé quelques-uns de ses actifs, dont une partie des 24,97 % d'Air Inter qu'elle détient.

Parallèlement, désireux de se développer en Europe et de coordonner son action avec la compagnie intérieure, M. René Lapautre, PDG d'UTA, et son actionnaire principal, les Chargeurs SA, avaient acheté *systématiquement sur le marché* hors cote des titres d'Air Inter depuis 1986. La participation d'UTA est ainsi passée de 15,32 % à plus de 28 %.

Jugement de Salomon

Air France, alors propriétaire de 24,97 % du capital d'Air Inter, ne pouvait laisser son concurrent privé dominer la compagnie intérieure, indispensable au « rabattement » de la clientèle sur les lignes moyen et long-courrier. Le gouvernement a donc décidé de renoncer à laisser privatiser une plus grande partie du capital d'Air Inter, afin de rétablir les proportions antérieures entre UTA et Air France.

Ce jugement de Salomon peut *être interprété de deux façons*. Ceux qui se souviennent que, le 15 septembre dernier, M. Chirac en personne avait empêché UTA de desservir New-York diront qu'il s'agit *d'une nouvelle preuve d'amitié* à l'égard de son vieux compagnon, M. Jacques Friedmann, le président d'Air France. Ceux qui prêtent au gouvernement une motivation moins *singulière souligneront l'intérêt qu'il* y a à contraindre les deux frères ennemis à s'entendre en les rendant solidairement responsables de l'avenir d'Air Inter.

Ce dossier risque de ne pas se refermer de sitôt. Il faudra décider très vite du prix de vente des actions d'Air Inter qui sera payé à la SNCF. 250 F : le prix de 1985 ? 2 500 F : celui auquel le personnel d'Air Inter pourra acquérir 3 % du capital ? 4 000 F : niveau atteint cette semaine en Bourse ? Dans ce dernier cas, il en coûterait 350 millions de francs à Air France, qui consacrerait un bon tiers de sa future augmentation de capital à acheter des titres d'Air Inter au lieu de la réserver au renouvellement de sa flotte.

Tiraillé entre les deux concurrents, Air Inter commence à présenter des lézardes. Son président, *M. Pierre Eelsen, a pris parti pour* Air France, qui lui semble mieux à même d'aider sa compagnie à sortir du territoire national dans la perspective du grand marché européen de 1992. *En revanche, son personnel* navigant préférerait une alliance avec UTA, car il redoute l'impérialisme de la compagnie nationale et se souvient que le PDG d'UTA était *directeur général d'Air Inter* jusqu'en 1981.

Le dénouement n'est pas proche, car la proximité de l'élection présidentielle ne permettra pas de trancher le débat amorcé *au sein du gou*vernement entre les tenants d'une libéralisation et d'une privatisation accrue du transport aérien, comme M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, et les partisans d'une protection maintenue des « ailes de la France », comme le premier ministre. La suite au prochain septennat...

ALAIN FAUJAS.

CONJONCTURE

La politique du gouvernement contre le chômage

M. Philippe Séguin réfute les arguments de M. Michel Delebarre

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, n'a pas apprécié les observations de son prédécesseur, M. Michel Delebarre, sur l'évolution prévisible du chômage et la politique d'action mise en œuvre par le gouvernement (*le Monde* daté 10-11 octobre).

Au cours d'une conférence de presse marathon, le mardi 13 octobre, il s'est donc employé à réfuter les arguments et les chiffres, jusque dans le détail.

Sous l'avalanche, la riposte tient en quelques points. Le ministre ne laissera *« pas de bombe à retardement »* qui exploserait au second semestre 1988, au contraire de l'ancien ministre socialiste. Celui-ci lui avait laissé payer une facture de 700 millions de francs pour quarante mille stages qui n'avaient pas été prévus au budget.

Il n'y a pas davantage une concentration exceptionnelle des opérations de traitement social sur le premier semestre de 1988, affirme le ministre pour réfuter toute arrière-pensée électoraliste. Simplement, les stages et les autres formules ne peuvent être différés plus longtemps ou sont conditionnés par le calendrier. *« Ce qu'on me reproche*, ajoute-t-il, *je constate que mon prédécesseur en a fait autant. »*

Cependant, le ministre n'a pas clairement répondu à la question essentielle : le budget 1988 permet-il, ou non, de poursuivre au même rythme sur toute l'année les efforts entrepris jusqu'en mai-juin prochains ? M. Séguin déclare à ce propos que si les dispositifs prévus et financés n'atteignaient pas leurs objectifs, les crédits pourraient être redéployés sur d'autres programmes, dont les stages pour les chômeurs de longue durée. Cent vingt-neuf mille sont actuellement envisagés, contre *cent vingt mille en 1987, pour la plu*part lancés depuis la dernière rentrée scolaire.

● **Travail clandestin : une circulaire accentue les moyens de lutte.** — Pour empêcher le *développement* du travail clandestin, *« véritable fléau économique et social »*, une circulaire a été publiée au *Journal officiel* du 14 octobre, en application de la loi du 27 janvier 1987, qui redéfinit l'infraction et élargit le champ d'intervention. Elle facilitera la tâche des *inspecteurs du travail*.

L'activité illicite n'a plus besoin d'être habituelle pour être sanctionnée, et de nouveaux critères sont définis pour l'établir. Le champ d'application de l'infraction est élargi à l'agriculture, au forestage, à la pêche, aux agents *d'assurances ou commerciaux*, ainsi qu'aux activités lucratives de *prestation de services*.



Marchés financiers

En Italie

Mediobanca prochainement privatisée

La plus importante banque d'affaires italienne, Mediobanca, sera prochainement privatisée, a décidé en début de semaine le conseil d'administration de l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle), principal holding public du pays.

ROME
de notre correspondant

La privatisation de Mediobanca, ce n'est pas seulement un nouveau grand pan du secteur public italien qui s'apprête à changer de mains, comme Alfa Romeo en 1986. C'est un nouvel équilibre dans l'ensemble du monde des affaires de la péninsule qui se profile.

Pour des raisons historiques, la grande banque milanaise était devenue sous son précédent administrateur délégué, M. Enrico Cuccia, une véritable instance d'arbitrage entre les principaux groupes privés. Agnelli, Pirelli, les Assurances générales, etc., en détenaient d'ailleurs une part de capital, modique, mais qui leur permettait d'avoir une voix déterminante au chapitre par le biais d'un « syndicat de contrôle » où s'effaçait la prééminence du secteur public (56% environ pour les trois banques d'intérêt national, Banco di Roma, Banque commerciale et Crédit italien, elles-mêmes propriété de l'IRI). En retour Mediobanca détient de substantiels paquets d'actions de grands groupes italiens : ils lui ont été remis durant les quarante années de son existence, en compensation des prêts d'argent public qu'elle leur a consentis, à des époques où la liquidité générale (et notamment l'accès à la Bourse) était bien moindre qu'aujourd'hui.

Pour ce pouvoir considérable qu'il a détenu, dans la plus totale discrétion, depuis la fondation de « sa » banque en 1947, M. Cuccia avait mérité d'être nommé *« le grand vieux »* ou *« le sorcier »* de l'économie italienne.

C'est la perspective inéluctable de la retraite de cet octogénaire qui a conduit à rechercher une solution préservant au mieux les délicats équilibres au sommet du monde des affaires. Il fallait faire à cette occasion une place à ceux qui se sont imposés ces derniers temps, tels MM. Carlo De Benedetti ou Raoul Cardini, président du groupe Ferruzzi. Il fallait surtout éviter que, une fois disparu M. Cuccia, qui avait toujours été très sensible aux raisons des ténors du privé, l'Etat – majoritaire dans la banque d'affaires milanaise – ne dispose un peu trop à sa guise des actions gardées dans le « coffre-fort » de Mediobanca.

La solution adoptée le 13 octobre à l'unanimité par le conseil d'administration de l'IRI consiste à ramener de 56% à 20% la part des trois banques publiques. Le pourcentage ainsi libéré sera acheté jusqu'à concurrence de 20% par les grands groupes (ceux déjà présents – avec aujourd'hui 6% – plus deux ou trois nouveaux), le reste étant proposé au public. Aucun actionnaire privé ne pourra détenir plus de 2% du capital.

La solution acceptée le 13 octobre par l'IRI n'est que très partiellement cohérente avec la philosophie maintes fois exprimée par son président, M. Romano Prodi, selon qui l'Etat doit se défaire de tout *« ce qui n'est pas stratégique »*. Il n'est pas excessif, en effet, de considérer Mediobanca comme un élément stratégique du panorama économique italien. La privatisation de cette banque reflète bien, en revanche, le considérable regain d'influence des grands groupes de la péninsule. Elle reflète aussi le besoin des trois banques d'intérêt public, évidemment ressenti par leur tuteur, de récupérer des liquidités (1 000 milliards de lires, soit 5 milliards de francs) pour assainir leur propre situation ou relancer leur action : c'est par rachat des parts publiques en effet, et non par augmentation de capital, que devrait se faire l'opération.

JEAN-PIERRE CLERC.

NEW-YORK, 14 oct. ⬇

Baisse record

Wall Street a enregistré, mercredi, une baisse record à la suite de la publication du montant du déficit commercial américain du mois d'août. L'indice Dow Jones a reculé de 95,46 points pour tomber à 2 412,70. Il s'agit de la plus forte baisse jamais enregistrée à New-York en une seule séance. Ce repli sévère intervient huit jours à peine après la chute record du 6 octobre de 91,55 points. Durant cette séance, qui a perdu 3,8 %, quelque 209 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des baisses a largement dépassé celui des hausses (1 395 contre 273 329 titres sont demeurés inchangés).

Bien que le déficit commercial extérieur américain soit tombé à 15,68 milliards de dollars en août, contre 16,47 milliards en juillet, cette diminution a été jugée insuffisante par les experts pour améliorer la position des Etats-Unis, ce qui a déclenché une baisse spectaculaire du dollar et a accéléré une remontée des taux d'intérêt obligataire. Autour du Big Board, la déception s'est ressentie dans tous les secteurs. Même les titres de sociétés ayant annoncé des bénéfices en forte progression au troisième trimestre ont baissé ou enregistré des gains minimes. Les valeurs les plus traitées ont été US West Inc. (7,437 millions de transactions), IBM (2,704 millions), Tenneco Inc. (2,616 millions), American Telephone (2,332 millions).

VALEURS	Cours du 13 oct.	Cours du 14 oct.
Alcoa	59 3/8	56 7/8
Allegis (ex-UAL)	103 5/8	102 1/4
A.T.T.	33 7/8	32 3/8
Boeing	48 7/8	48 1/4
Chase Manhattan Bank	37 3/4	37 1/2
Du Pont de Nemours	114 1/2	110 5/8
Eastman Kodak	100 3/4	98 1/4
Exxon	49 1/4	47 1/8
Ford	95 3/4	91
General Electric	59 3/8	56
General Motors	75 3/8	72 3/4
Goodyear	68 1/2	66 1/8
I.B.M.	148 7/8	144 1/8
I.T.T.	64 5/8	64 1/4
Mobil Oil	46 1/2	44 3/8
Pfizer	65 3/4	63 3/4
Schlumberger	45 5/8	44 1/4
Texaco	39 1/4	38 7/8
Union Carbide	30 7/8	29 7/8
U.S.X.	37 1/4	36
Westinghouse	67 1/4	64 5/8
Xerox Corp.	75 3/4	74 3/8

PARIS, 15 octobre ⬇

Jeudi noir

Vent de panique à Paris jeudi. Dès les premières transactions du matin, la Bourse perdait 3 %, et le mouvement s'amplifiait durant la séance officielle. Dès l'ouverture, l'indicateur affichait – 3,53 %, avant de dégringoler jusqu'à – 3,91 %. Ils étaient nombreux, gérants, investisseurs ou simples curieux, à se ruer sous les lambris pour assister à cette débâcle. On ne dénombrait plus les valeurs réservées à la baisse, au lendemain de l'annonce du déficit commercial américain. A tel point même que certaines valeurs symboles, comme les privatisées, revenaient en dessous de leur prix de vente. C'était le cas notamment de Paribas. Une des raisons de la baisse fut, une fois encore, l'effondrement des cours du MATIF, dû au mouvement de hausse des taux. La baisse sur certains contrats atteignait 2 %. Aussi les négociations ont-elles été suspendues pendant une heure pour permettre aux intervenants de remettre auprès des autorités du marché de nouveaux dépôts de garantie. A la reprise des cotations, les contrats continuaient leur chute, cassant même pour certains le seuil symbolique des 90.

L'annonce de la hausse des prix pour septembre n'a pas réconforté le moral des investisseurs, qui tablaient sur un chiffre voisin de zéro ou même négatif. Les autres marchés, comme le MONEP, n'étaient pas au mieux. L'arrivée d'une nouvelle valeur support comme la Compagnie du Midi n'a pas suscité le même engouement que celui provoqué la semaine dernière par Thomson-CSF.

Dans cette tempête, ce sont principalement les petits porteurs qui paniquent en vendant au mieux des titres acquis beaucoup plus cher. D'où le souci des autorités boursières et des pouvoirs publics de calmer le jeu en rappelant que cette baisse n'était pas rationnelle...

Mais il faudra que les opérateurs paient leurs investissements à la fin du mois boursier, prévue pour le 22 octobre.

LONDRES, 14 oct. ⬇

Vif repli

Les valeurs britanniques ont lourdement chuté dans le sillage de Wall Street, après l'annonce du déficit commercial américain plus important que prévu en août. L'indice FT des vedettes industrielles a clôturé en repli de 12,7 points, à 1 834,7. Le nombre des transactions a baissé à 35 468, contre 37 493. Les fonds d'Etat se sont également affaiblis à l'image du marché obligataire, perdant jusqu'à 28 pence. La capitalisation boursière des actions a diminué de plus de 4 milliards de livres au terme de la séance.

Parmi les plus fortes baisses figurait Reuter. Les récentes compressions d'effectifs effectuées auprès des institutions financières risquent d'affecter la rentabilité de certains services d'informations financières de l'agence. Plus de 4 millions d'actions ont changé de mains mardi et 3 millions mercredi.

Midland, Natwest, Royal Bank of Scotland et Standard Chartered étaient affectés par les déclarations du gouverneur de la Banque d'Angleterre sur les prises de participation étrangères dans les grandes banques britanniques.

Quelques exceptions apparaissaient cependant dans ce mouvement de baisse avec les progressions de Cable and Wireless, Bowater, Unilever et Rank Hovis McDougall. Les mines d'or perdaient près de 2 dollars.

TOKYO, 15 oct. ⬇

Affaiblissement

La secousse provoquée par l'annonce du déficit commercial américain au mois d'août n'a pas épargné non plus la place japonaise, l'indice Nikkei terminant la séance en baisse, 218,21 yens à 26 428,22 yens. L'indice général perdait, quant à lui, 22,86 points à 2 158,61. Environ 900 millions de titres ont été échangés, contre 1,4 milliard la veille. Les investisseurs ont largement vendu les valeurs orientées à l'exportation, faisant même chuter le Nikkei en séance de 237 yens. Puis les opérateurs à la recherche de bonnes affaires ont fait remonter les cours, ce qui a fait dire à certains courtiers que la baisse n'a pas été aussi forte que prévue.

Les intervenants ont également appris que les pouvoirs publics révisaient en baisse les chiffres de la production industrielle japonaise pour le mois d'août. Parmi les replis notables de la Bourse, on notait ceux des secteurs électriques, et des valeurs chimiques et textiles. En revanche, on notait une hausse des branches construction et pâtes à papier.

VALEURS	Cours du 14 oct.	Cours du 15 oct.
Akai	532	515
Bridgestone	1 410	1 390
Canon	1 350	1 260
Fuji Bank	3 320	3 320
Honda Motors	1 780	1 720
Matsushita Electric	2 740	2 660
Mitsubishi Heavy	721	705
Sony Corp.	5 520	5 300
Toyota Motors	2 320	2 260

FAITS ET RÉSULTATS

● **Ciba-Geigy rachète Cooper (lentilles de contact).** – La firme Ciba-Vision, filiale du groupe Ciba-Geigy, numéro un de l'industrie chimique en Suisse, a conclu un accord avec la société américaine Cooper Companies Inc., de Palo-Alto (Californie), pour lui racheter ses affaires mondiales en produits d'entretien de lentilles de contact.

Le prix de cession a été fixé à 155 millions de dollars (830 millions de francs français). Le chiffre d'affaires mondial de Cooper Companies dans ce domaine a été, en 1987, de 77 millions de dollars (470 millions de francs). L'acquisition s'étend à tous les brevets, marques, expériences de fabrication, informations de marketing, connaissances techniques.

● **Honda : un ABS pour moto.** – Honda, le numéro un mondial de l'industrie des deux-roues, a mis au point le premier système au monde de freinage anti-blocage (ABS) pour moto, incorporable dans le moyeu d'une roue.

Le système accroît la sécurité en assurant un freinage progressif en cas d'urgence. Le frein incorporé dans le moyeu de la roue n'utilise pas de contrôle électrique, mais une combinaison hydraulique-mécanique.

● **Bull n'atteindra pas ses prévisions cette année.** – La Compagnie des machines Bull est en passe de renforcer son bilan en dépit de la baisse de ses résultats du premier semestre et des faibles perspectives de ventes à court terme, a déclaré, à Reuter, le président du groupe, M. Jacques Stern.

Le chiffre d'affaires de cette année n'a pas atteint les niveaux prévus, a-t-il reconnu, en ajoutant : *« Nous nous étions fixé une fourchette de taux de croissance au début de l'année et nous savons que nous ne tiendrons pas le bas de la fourchette. »*

Le bénéfice net de Bull, au premier semestre 1987, a diminué de 36 millions de francs, contre 144 millions durant le premier semestre de l'an dernier, tandis que le chiffre d'affaires baissait plus légèrement à 7,82 milliards, contre 7,85 milliards.

● **Générale des eaux : résultat net en hausse de 25 %.** – La Compagnie générale des eaux indique que *« l'augmentation du résultat net de la compagnie devrait être d'environ 25 % sur l'ensemble de l'exercice 1987 »*, selon les résultats semestriels. Cette évolution *« favorable devrait également se confirmer au niveau des comptes consolidés »*, poursuit le communiqué, qui précise que *« la croissance de la part du groupe dans le résultat net consolidé pourrait être égale ou légèrement supérieure à 20 % en 1987 »*. Pour le premier semestre de cette année, le chiffre d'affaires de la Générale des eaux a été de 3,62 milliards de francs, en augmentation de 8,90 % par rapport à la même période de 1986.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	
A.G.P. S.A.	1195	....	
Alain Manoukian	403	387	o
Amault & Associés	512	502	
Asystel	430	....	
B.A.C.	465	458	
B. Demachy & Assoc.	768	722	
B.I.C.M.	900	875	
B.I.P.	500	480	o
Bolloré Technologies	880	....	
Boisset	711	680	
Câbles de Lyon	1136	....	
Calberson	835	801	
Cardif	1960	1842	
C.D.M.E.	977	939	o
C. Equip. Elect.	303	300	
C.E.G.I.D.	1016	....	
C.E.G.E.P.	192	190	
C.E.P.-Communication	1176	1105	
C.G.I. Informatique	700	680	
Ciments d'Origny	590	585	
C.N.I.M.	368	353	o
Concept	207	....	
Conforama	805	757	
Dafsa	242	238	
Dauphin O.T.A.	3200	3249	
Deventay	1900	....	
Deville	900	870	
Drouot-Ob. convert.	....	....	
Editions Belfond	210	201 60	o
Elect. S. Dassault	538	520	
Elysées Investiss.	25 50	24	
Expand	790	779	
Filipacchi	539	506	
Guinoli	920	837	o
Guy Degrenne	955	....	
I.C.C.	235 10	237	
IDIA	201	192	o
I.G.F.	180	169 20	
IN2	204	186	o
Int. Metal Service	198 80	191	
La Commande Electro.	446	....	
Le gd livre du mois	335	....	
Loca Investissement	285	280	
Locamic	258	245	o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	
Manutan	358	359	
Marin Immobilier	337	313 50	o
Metallurg. Minière	149	142	
Métrologie Internat.	382	367	o
Microservice	200	188	
M.M.B.M.	666	645	
Molex	309 20	309 20	
Navale-Delmas	760	740	
Olivetti-Logabax	420	405	
Om. Gest.Fin.	450	432	o
Petit Bateau	228	208	o
Petroligaz	445	446	
Pier Import	311	300	
Razel	1205	1205	
St-Gobain Emballage	1445	1387	o
St-Honoré Matignon	210	210	
S.C.G.P.M.	225	225	
Sema-Metra	630	....	
S.E.P.	1470	1465	
S.E.P.R.	1480	1358	o
Sligos	1230	1200	
S.M.T. Goupil	305	292 80	o
Sodinforg	930	892	o
Sofibus	356	356	
Supra	764	....	
TF 1	190	185	
Union Financ. de Fr.	671	700	
Valeurs de France	358	355	

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES
le 14-10-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1700	55	–	–	–	–	–	–	–
Paribas	440	9,5	–	–	–	19,5	23,5	28	–
Peugeot	1550	62	130	–	–	105	–	–	–
Thomson-CSF	1200	63	–	–	–	40	–	–	–
Elf-Aquitaine	320	21	–	–	–	–	–	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 14 oct. 1987
Nombre de contrats : 130 000

COURS	ÉCHÉANCES. Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	92,25	91,80	91,70	91,90
Précédent	93,80	93,40	93,05	93,25

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,0115 F ⬇

Au lendemain de la publication des résultats du déficit commercial du mois d'août, le dollar a poursuivi son mouvement de repli, revenant vers ses plus bas cours. A Paris, il était jeudi à 6,0115 F, contre 6,0330 F au *fixing* de la veille.

FRANCFORT	14 oct.	15 oct.
Dollar (en DM)	1,8225	1,8010

TOKYO	14 oct.	15 oct.
Dollar (en yens)	144	142

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (15 oct.)	7 1/2-7 5/8 %
New-York (14 oct.)	7 1/2-7 9/16 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	13 oct.	14 oct.
Valeurs françaises	96,8	94,3
Valeurs étrangères	134	132,9

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	388,50	387,40

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	13 oct.	14 oct.
Industrielles	2 508,16	2 412,70

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	13 oct.	14 oct.
Industrielles	1 847,4	1 834,7
Mines d'or	447,6	438,2
Fonds d'Etat	85,78	85,65

TOKYO

	14 oct.	15 oct.
Nikkei Dow Jones	26646,43	26428,22
Indice général	2181,47	2158,61

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou	dép. –	DEUX MOIS Rep. + ou	dép. –	SIX MOIS Rep. + ou	dép. –
$ E.-U.	6,0065	6,0085	– 20	– 5	– 40	– 10	– 170	– 90
$ can.	4,5992	4,6042	– 79	– 53	– 153	– 106	– 461	– 349
Yen (100)	4,2240	4,2284	+ 126	+ 149	+ 256	+ 290	+ 723	+ 813
DM	3,3305	3,3334	+ 96	+ 114	+ 204	+ 231	+ 563	+ 628
Florin	2,9611	2,9635	+ 54	+ 65	+ 115	+ 135	+ 371	+ 420
F.B. (100)	16,0096	16,0235	+ 160	+ 243	+ 278	+ 488	+ 855	+ 1376
F.S.	4,0204	4,0244	+ 146	+ 164	+ 309	+ 341	+ 820	+ 899
L (1 000)	4,6133	4,6219	– 121	– 75	– 277	– 220	– 903	– 768
£	9,9738	9,9831	– 195	– 152	– 355	– 281	– 851	– 665

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 1/2	7 3/4	7 15/16	8 1/16	8 1/8	8 1/4	9 1/8	9 1/4
DM	3 1/2	3 3/4	3 15/16	4 1/16	4 1/8	4 1/4	5	5 1/8
Florin	5 1/8	5 3/8	5 3/8	5 1/2	5 9/16	5 11/16	5 15/16	6 1/16
F.B. (100)	5 5/8	6 1/8	6 1/4	6 9/16	6 9/16	6 7/8	7 5/16	7 5/8
F.S.	1	1 1/2	3 5/16	3 7/16	3 7/16	3 9/16	4 7/16	4 9/16
L (1 000)	8 3/4	9 1/4	10 5/8	11 1/8	11 1/8	11 5/8	12 3/8	12 3/4
£	9 3/8	9 5/8	9 3/4	9 7/8	9 15/16	10 1/16	10 3/8	10 1/2
F. franç.	7 1/4	7 3/4	7 15/16	8 1/16	8 1/8	8 1/4	9 1/8	9 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 15 OCTOBRE

Cours relevés à 14 h 58

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1892	4,5 % 1973	1835	1835	1855	+ 1 09
4210	C.N.E. 3 %	4209	4200	4205	– 0 10
1195	B.N.P. T.P.	1184	1180	1180	– 0 33
1129	C.C.F. T.P.	1136	1148	1148	+ 1 06
1271	Créd. Lyon. T.P.	1251	1238	1238	– 1 04
3210	C.G.E. T.P.	3250	3205	3205	– 1 37
1939	Renault T.P.	1881	1851	1851	– 1 58
2043	Rhone-Poul. T.P.	1974	1939	1939	– 1 76
1340	St-Gobain T.P.	1270	1259	1259	– 0 86
1258	Thomson T.P.	1278	1260	1260	– 1 40
480	Accor	440	418	418	– 5
550	Agence Havas	533	515	515	– 3 38
880	Air Liquide	640	612	613	– 4 22
2400	Alcatel	2080	1976	1960	– 5 34
2070	Als. Superm.	2020	1920	1920	– 4 95
475	A.L.S.P.I.	392	345	343	– 12 50
365	Alsthom ★	326	315 10	310	– 4 91
2650	Arjom. Prioux	1921	1830	1825	– 5
625	Arnaudet-Rey	530	495	488	– 7 92
1340	Aux. Entrepr. ★	1080	1050	993	– 8 32
925	Avions Dassault	865	860	867	– 0 92
550	BAFIP	440	425	425	– 3 41
390	Bail-Equipem. ★	325	316	310	– 4 62
825	Bail Investis.	821	820	790	– 3 78
465	B.R.P. C.I.	410	....	....	....
710	Cie Bancaire	596	568	581	– 5 87
515	Bazar H.-V.	399	354	360	– 9 77
540	Béghin-Say ★	454	443	428	– 5 73
855	Berger (Mai)	860	835	835	– 2 91
785	Bic ★	691	665	657	– 4 92
1360	B.I.S.	1210	1110	1129	– 6 69
2810	Bongrain S.A.	2620	2480	2480	– 5 34
1170	Bouygues	1035	1008	1008	– 2 61
97	B.P. France	84	66	69	– 17 86
5290	B.S.N.	4930	4630	4660	– 5 48
2460	Cap Gem. S. ★	2230	2200	2101	– 5 78
1400	Carnaud	1270	1200	1200	– 5 51
3380	Carrefour ★	2950	2750	2850	– 3 39
177	Casino	148 90	145	145 50	– 2 28
136	Casino A.D.P.	113	109	104 30	– 7 70
1360	C.C.M.C.	1190	....	....	....
870	Cetelem	810	798	799	– 2 47
790	Cerus	790	766	765	– 3 16
2040	C.F.A.O.	1870	1750	1755	– 6 15
335	C.G.E.	315	296	296	– 6 03
1350	C.G.I.P. ★	1160	1144	1090	– 6 03
1180	Chargeurs S.A.	910	875	865	– 4 95
73	Chiers-Châtill.	66 75	62 10	62 10	– 6 97
1210	Ciments franç. ★	1017	980	980	– 3 64
635	Club Méditerr.	603	600	598	– 0 83
160	Codetel ★	150 90	149	150	– 0 60
320	Cofimeg	298	295	280	– 6 04
2240	Colas	1685	1601	1619	– 3 92
275	Compt. Entrepr.	234	225	220	– 5 98
760	Compt. Mod.	707	705	680	– 3 82
1230	Créd. Foncier	1020	991	991	– 2 84
515	Crédit F. Imm.	480	460	461	– 3 96
128	C.C.F.	120	117	118	– 1 67

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
780	Créd. Lyon. (CI)	720	700	700	– 2 78
1170	Crédit Nat. ★	938	889	895	– 4 38
230	Crouzet ★	168 50	165	160 20	– 4 93
3000	Damart S.A.	2790	2800	2800	+ 0 36
465	Darty ★	415 30	399	409	– 1 52
365	Darty (DP)	311 90	291	291	– 6 70
2160	De Dietrich	1930	1750	1750	– 8 33
300	Dév. P.d.C. (Li)	300	....	....	....
600	D.M.C.	523	502	495	– 6 35
465	Drouot Assur.	460	448	448	– 2 61
2450	Docks France ★	2210	2176	2101	– 4 93
1130	Dumez ★	930	880	856	– 5 88
1310	Eaux (Gén.)	1138	1100	1072	– 5 80
1410	Ecco ★	1376	1331	1300	– 5 45
1020	Electro-Finan.	880	840	840	– 4 55
365	Elf-Aquitaine	320 30	310	304	– 5 08
300	— (certific.)	277	270	274	– 1 08
870	Epeda-B-Faure	823	816	816	– 0 85
3870	Essilor	3340	3290	3280	– 1 80
2700	Essilor Int. (DP)	2160	2160	2160	....
440	Esso S.A.F. ★	396	395	382	– 3 54
2350	Eurafrance	2080	1950	1957	– 5 91
1430	Eurocom ★	1281	1221	1221	– 4 68
4190	Euromarché	3799	3620	3620	– 4 71
730	Europe n° 1 ★	542	518	545	+ 0 55
1230	Exor ★	1164	1150	1110	– 4 64
760	Facom	665	646	645	– 3 01
1250	Fichet-Bauche	1200	1116	1116	– 7
210	Finextel ★	204	203	200	– 1 96
155	Fives-Lille	141	130	131	– 7 09
1290	Fromageries Bel	1200	1170	1170	– 2 50
1390	Gal. Lafayette ★	1266	1180	1211	– 4 34
435	Gascogne	401	360	360	– 10 22
2180	Gaz et Eaux	2050	2000	1980	– 3 41
565	Géophysique ★	491 10	480	471	– 4 09
2890	Gerland	2300	2100	2100	– 8 70
750	GTM-Entrepose	580	560	549	– 5 34
725	Guyenne-Gas. ★	655	630	605	– 7 63
2820	Hachette ★	2675	2541	2537	– 5 16
785	Hénin (La)	640	601	601	– 6 09
1510	Hutchinson	1355	1325	1315	– 2 95
188	Imétal	177	167	170 10	– 3 90
375	Imm. Plaine-M.	373	350	351	– 5 90
....	Ingénico	1250	1180	1180	– 5 60
5170	Inst. Mérieux	4350	4240	4060	– 6 67
520	Interbail ★	528	514	515	– 2 46
1470	Intertechnique	1205	....	....	....
820	J. Lefebvre	635	597	597	– 5 98
1640	Lab. Bellon	1485	1400	1434	– 3 43
1730	Lafarge-Coppée	1563	1495	1495	– 4 34
1510	Labon ★	1440	1380	1330	– 7 64
3270	Legrand ★	2950	2905	2900	– 1 69
2780	Legrand (DP) ★	2535	2450	2495	– 1 58
810	Leroy-Somer ★	730	719	729	– 0 14

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1830	Lesieur	1901	1820	1830	– 3 73
705	Locabail Immob.	668	669	650	– 2 69
695	Locafrance ★	601	601	601	....
875	Locindus	857	855	841	– 1 87
1170	L. Vuitton S.A ★	1100	1060	1031	– 6 27
500	Luchaire	470	460	456	– 2 98
1430	Lyonn. Eaux ★	1280	1260	1250	– 2 34
77	Mais. Phénix	74 10	72 50	72	– 2 83
800	Majorette (Ly)	751	660	660	– 12 12
445	Mar. Wendel ★	380	360	354	– 6 84
1790	Martell	1785	1750	1750	– 1 96
2200	Matra	2050	2030	2000	– 2 44
2500	Merlin-Gerin ★	2515	2410	2380	– 5 37
330	Michelin	290	273 90	271	– 6 55
1360	Midi (Cie)	1218	1171	1140	– 6 39
300	Midland Bk SA ★	254	250	260	+ 2 36
1320	Min. Salag. (Mai)	1350	1330	1330	– 1 48
56	M.M. Penarroya	53 90	50	50	– 7 24
2870	Moët-Hennessy	2200	2160	2140	– 2 73
83	Moulinex	74 50	75	72	– 3 36
1130	Navig. Mixtes	955	940	930	– 2 62
159	Nord-Est	144 50	131 50	131 50	– 9
470	Nordon (Ny)	420	415	415	– 1 19
675	Nouvelles Gal.	520	416	416	– 20
1140	Occident. (Gén.)	995	940	940	– 5 53
1580	Omn. F. Paris	1490	....	....	....
215	Olida-Caby	225	222	222	– 1 33
420	Opfi-Paribas	345	325	331	– 4 06
3810	Oréal (L')	3460	3410	3340	– 3 47
430	Paribas	420	410	405 50	– 3 44
650	Paris-Réesc. ★	541	510	518	– 4 25
1360	Pechelbronn ★	1200	1130	1120	– 6 67
1250	Penhoet	1120	1100	1105	– 1 34
970	Pernod-Ricard	880	863	862	– 2 05
1630	Peugeot S.A.	1425	1340	1335	– 6 31
17	Poclain	16 55	15 95	16	– 3 32
2400	Polief	2151	2080	2075	– 3 30
700	P.M. Labinal	711	684	689	– 3 09
3650	Presses Cité	3550	3494	3494	– 1 58
1170	Prétabail Sic.	1150	1150	1100	– 4 35
790	Primagaz	665	662	662	– 0 45
735	Printemps ★	657	644	635	– 3 35
2150	Promodès	2010	1920	1960	– 2 49
480	Prouvost S.A ★	545	545	543	– 0 37
1770	Radiotechn.	1490	1415	1431	– 3 96
98	Raff. Dist. Total	89	85	85 50	– 3 93
3450	Redoute (La) ★	3200	3080	3100	– 3 13
450	Robur financière	435	382	382	– 12 18
1600	Roussel-Uclaf	1336	1295	1280	– 4 12
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
5350	R. Impériale (Ly)	4785	4710	4710	– 1 57
215	Sade	201	200	200	– 0 50
1750	Sagem ★	1520	1502	1500	– 1 32
515	Saint-Gobain	501	488	490	– 2 20

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1340	St-Louis B.	1220	1169	1155	– 5 33
1840	Salomon	1680	1600	1600	– 4 76
1650	Salvepar	1690	1610	1610	– 4 43
760	Sanofi	741	716	713	– 3 78
755	S.A.T. ★	511	505	484	– 5 28
1530	Saupiquet (Na)	1035	1060	1060	+ 2 42
450	Schneider ★	358	332	338	– 5 59
123	S.C.O.A.	108	....	....	....
840	S.C.R.E.G.	753	703	720	– 4 38
1030	Seb ★	923	890	851	– 7 80
430	Sefimeg ★	432	428	420	– 2 78
1360	S.F.I.M.	1100	1085	1085	– 1 36
58	S.G.E.	56	53	52	– 7 14
565	Signaux ★	466	475	455	– 2 36
990	Silic	920	862	862	– 6 30
570	Simco-U.I.P.H. ★	579	575	575	– 0 69
380	Simnor (Li)	336	....	....	....
1270	Skis Rossignol	1220	1165	1154	– 5 41
685	Simaco	678	675	680	+ 0 29
420	Société Générale	416	412	412	– 0 96
220	Sodecco	193	189	189	– 2 07
235	Sodero (Na)	235	235	235	....
2790	Sodexho	2629	2585	2570	– 2 24
140	Sogeral (Ny)	131	130	130	– 0 76
430	Sogerap	399	380	378	– 5 26
3050	Somm-Allib. ★	2620	2477	2589	– 1 18
870	Source Perrier	825	800	800	– 3 03
1100	Sovac ★	930	912	875	– 5 91
550	Spie-Batignol.	514	....	....	....
620	Strafor ★	576	555	532	– 7 64
350	Synthélabo ★	321 20	310	306 10	– 4 70
650	Talcs Luzenac	610	615	610	....
3570	Tél. Elect.	3370	3290	3306	– 1 93
1320	Thomson-C.S.F.	1140	1121	1110	– 2 62
425	Total (CFP) ★	381	370	370	– 2 89
98	— (certific.)	88	83	83	– 6 74
1950	T.R.T. ★	1625	1600	1551	– 4 55
550	U.F.B.	415	368	368	– 11 33
1220	U.I.C. ★	1021	1015	972	– 4 80
585	U.I.F. ★	565	561	556	– 1 59
845	U.I.S.	856	850	850	– 0 70
290	U.C.B. ★	211 20	198	199	– 5 78
685	Unibail	708	700	691	– 2 40
680	Valéo	616	590	593	– 3 73
68	Vallourec	68 80	....	....	....
450	Via Banque	396	377	350	– 11 62
950	Elf-Gabon	885	860	860	– 2 82
159	Amax Inc.	162	156 90	156	– 3 70
215	Amer. Express	210 10	200 50	200 50	– 4 57
193	Amer. Teleph.	195	190 50	190 50	– 2 31
182	Anglo Amer. C.	184 50	163 30	183 30	– 0 73
755	Amgold	720	711	711	– 1 25
1110	BASF (Akt)	1105	1075	1055	– 4 52

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1190	Bayer	1212	1178	1178	– 2 81
132	Buffelsfont.	134	129 80	129 80	– 3 13
225	Chase Manh.	225 50	225	225	– 0 22
95	De Beers	103 20	101 90	101 90	– 1 26
2280	Deutsche Bank	2158	2123	2110	– 2 22
1180	Dresdner Bank	1102	1092	1095	– 0 64
166	Driefontein Cté	165 40	163 10	163 10	– 1 39
680	Du Pont-Nem.	676	669	669	– 0 89
600	Eastman Kodak	600	581	585	– 2 50
83	East Rand	82	80 20	82	....
310	Electrolux	312 30	290	290	– 7 14
225	Ericsson	217	215	215	– 0 92
560	Exxon Corp.	291	277	277	– 4 81
615	Ford Motors	585	....	....	....
103	Freegold	97 30	99 50	99 50	+ 2 26
137	Gencor	138 50	132	133 10 c	– 3 90
360	Gén. Electr.	343	336	336	– 2 04
590	Gén. Belgique	555	550	550	– 0 90
510	Gen. Motors	455	430	432	– 5 05
140	Goldfields	141	139 50	139 50	– 1 06
57	Gd Metropolitan	56 50	56 10	56 10	– 0 71
89	Harmony	99 60	97	98 50	– 1 10
57	Hitachi	62 10	60	60	– 3 38
1060	Hoechst Akt.	1120	1051	1050	– 6 25
158	Imp. Chemical	160 50	154	154	– 4 05
915	IBM	890	856	860	– 3 37
365	ITT	384 50	380	379	– 1 43
160	Ito-Yokado	167	171 11	171 11	+ 2 46
106	Matsushita	113 90	109	108 40	– 4 83
1210	Merck	1183	1115	1130	– 4 48
485	Minnesota M.	459	438	435	– 5 23
285	Mobil Corp.	278 50	....	....	....
280	Morgan J.P.	269	265	265 c	– 1 49
44800	Nestlé	44500	42300	42300	– 4 94
235	Norsk Hydro	231	228	228	– 1 30
250	Olsé	249	240 10	240 10	– 3 57
2070	Petrofina	1982	1940	1924	– 2 93
870	Philip Morris	681	647	635	– 6 75
150	Philips	148 70	143 10	143 10	– 3 77
128	Placer Dome	115	110 10	110 10	– 4 26
520	Quilmès	511	410	410	– 19 77
790	Randfontein	805	795	795	– 1 24
755	Royal Dutch	766	748	748	– 2 35
134	Rio Tinto Zinc	134 50	128 20	128 20	– 4 68
115	St Helena Co	110 10	106 80	108	– 1 91
275	Schlumberger	270	264	264	– 2 22
131	Shell transp.	133	130 20	130 20	– 2 11
2180	Siemens A.G.	2148	2105	2100	– 2 23
210	Sony	225	211	215	– 4 44
210	T.D.K.	228	217 30	216 50	– 5 04
31	Toshiba Corp.	34	33 10	33 10	– 2 65
405	Unilever	398	....	....	....
325	Uni. Techn.	326	313	313	– 3 99
825	Vaal Reefs	795	791	791	– 0 50
385	Volvo	382	390	389	+ 1 83
380	West Deep	375	378 50	378 50	+ 0 93
480	Xerox Corp.	446	442	442	– 0 90
2 51	Zambia Corp.	2 55	2 50	2 51	– 1 57

Comptant (sélection)

Obligations — Actions — Étrangères — Hors-cote

[illegible]

SICAV (sélection) 14/10

[illegible]

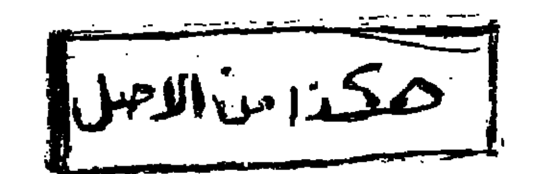
Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/10	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 033	6 011	5 750	6 250
ECU	6 923	6 927	....	....
Allemagne (100 DM)	333 150	333 670	323	341
Belgique (100 F)	16 020	16 008	15 400	16 300
Pays-Bas (100 fl.)	296 110	296 560	287	305
Danemark (100 krd)	86 880	86 990	83	90
Norvège (100 k)	91 100	91 160	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	9 975	10 001	9 700	10 400
Grèce (100 drachmes)	4 344	4 346	3 900	4 800
Italie (1 000 lires)	4 618	4 622	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	401 650	403 050	390	410
Suède (100 krs)	94 840	94 940	92	98
Autriche (100 sch)	47 330	47 490	45 750	48 700
Espagne (100 pes.)	5 023	5 081	4 700	5 200
Portugal (100 esc.)	4 211	4 215	3 700	4 600
Canada ($ can 1)	4 622	4 621	4 430	4 830
Japon (100 yens)	4 221	4 236	4 100	4 300

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/10
Or fin (kilo en barre)	89500	89100
Or fin (en lingot)	90050	89300
Pièce française (20 fr)	522	525
Pièce française (10 fr)	341	359
Pièce suisse (20 fr)	542	559
Pièce latine (20 fr)	520	518
Souverain	650	653
Pièce de 20 dollars	3000	2990
Pièce de 10 dollars	1470	1520
Pièce de 5 dollars	955	890
Pièce de 50 pesos	3370	3385
Pièce de 10 florins	542	540
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	.....	.....
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu



Le Monde

Sauf aux PTT

La grève des fonctionnaires semble avoir été moins suivie qu'en octobre 1986

La grève des fonctionnaires, le jeudi 15 octobre, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, semble avoir été moins suivie que celle du 21 octobre 1986, selon le ministère de la fonction publique. Les pourcentages de grévistes annoncés par le ministère étaient de 19 % aux affaires sociales (contre 29 % il y a un an), 10 % à la défense nationale (contre 32 %), 26 % aux finances (50 %), 10 % à l'équipement (25 %). Dans l'éducation nationale, le ministère recensait 40 % (contre 43 %) de grévistes chez le personnel enseignant

En revanche, aux PTT, la grève semblait un peu plus suivie que l'an dernier. A 12 heures, le ministère des PTT recensait 112 422 grévistes, soit 45 %, contre 43 % en 1986, avec 39 % dans les postes (41,7 %) et 53 % dans les télécommunications (46 %).

Dans une déclaration à Antenne 2, le 15 octobre, M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique, a confirmé qu'il recevrait « *dans les jours qui viennent* » les syndicats afin de décider d'une mesure de rattrapage salarial pour 1987 « *dans les trois semaines* ».

Aux PTT, FO, la CGT et la CFDT font état de pressions sur les agents pour les empêcher de faire grève. Pour la fédération FO des PTT, « *M. Longuet a peur de la grève. Par de multiples pressions, souvent dans l'illégalité, le ministère des P et T impose à de nombreux agents d'être présents à leur poste de travail* ». Dans une lettre à M. Longuet, la fédération CGT des PTT dénonce « *avec indignation* » de « *scandaleuses pressions* » dans l'ensemble des départements. De son côté, l'Union régionale CFDT des PTT de l'Ile-de-France fait état de « *centaines de collègues désignés d'office* » pour assurer non la sécurité mais « *les opérations les plus rentables* ». Au ministère des P et T, on indique que dans l'administration la hiérarchie peut, « *avec discernement, procéder à la désignation d'une partie du personnel pour assurer la continuité du service public* ». Des dispositions de cette nature sont prises à chaque grève sans qu'il y ait eu, ajoute-t-on, de circulaire plus contraignante pour le 15 octobre.

Dans le secteur public, les perturbations sont très faibles. A la RATP, où la CGT avait déposé un préavis de grève de vingt-quatre heures dans tous les services, le trafic était assuré le 15 octobre à 9 heures à 100 % pour le métro (à 60 % sur la ligne Nation-Dauphine) et le RER et à 99 % pour les autobus. FO avait également déposé un préavis. A la SNCF, où la CFDT, FO et la CFTC appelaient à la grève, les perturbations étaient strictement limitées aux réseaux est (quatre trains sur cinq) et nord (deux trains sur trois) de la banlieue parisienne. Quelques perturbations ont été signalées à Strasbourg et à Nancy. A EDF, où seule la CGT appelait à des débrayages, la baisse de production n'était que de 600 mégawatts à 8 heures – ce qui est purement symbolique – contre une baisse de 11 000 mégawatts le 1er octobre à 9 heures, lors de la précédente grève de la CGT.

Les prix en septembre : + 0,1 %

La hausse du prix de détail a été faible en septembre. D'après les calculs provisoires de l'INSEE, publiés le jeudi 15 octobre en fin de matinée, l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 0,1 %, après 0,2 % chaque mois depuis mai.

Ce bon résultat porte à 3,2 % la hausse sur un an (septembre 1987 comparé à septembre 1986) et à 2,7 % depuis le début de l'année. Mais sur les trois derniers mois connus (juillet, août, septembre), la hausse des prix n'est plus que de 2 % en rythme annuel.

La faible hausse de septembre s'explique pour partie par la baisse du taux de la TVA sur les automobiles (ramené de 33,3 % à 28 %) intervenue le 17 du même mois. Il faudra attendre une dizaine de jours pour – au vu des résultats définitifs et détaillés – voir quels prix ont augmenté faiblement.

On sait cependant que les prix des produits pétroliers ont baissé le mois dernier (environ 1,5 %) et que les prix de l'alimentation ont augmenté très faiblement.

Le déficit du commerce extérieur : 2,4 milliards de francs

Le commerce extérieur de la France a été déficitaire de 2,4 milliards de francs au mois de septembre, en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Cela porte à 26,2 milliards de francs le déficit sur les neuf premiers mois de 1987, a indiqué jeudi le ministère chargé du commerce extérieur.

En août le déficit s'était élevé à 1,1 milliard de francs.

Le numéro du « Monde » daté 15 octobre 1987 a été tiré à 491 685 exemplaires

Des militants communistes ont empêché l'expulsion d'un jeune Congolais

Des élus communistes de la Seine-Saint-Denis, et notamment M. Georges Valbon, président du conseil général, qui participaient, mercredi soir 14 octobre, à une réunion à la préfecture de Bobigny se sont heurtés à un cordon de CRS qui avait pris position à l'intérieur même du bâtiment administratif. Selon le porte-parole de l'assemblée départementale, les policiers ont « *chargé les élus avant de les molester* ».

Les manifestants étaient venus plaider la cause d'un jeune Congolais de dix-neuf ans, M. Serge Mitolo, que deux cents personnes environ – principalement des adhérents du Mouvement de la jeunesse communiste (MJC) – avaient « libéré » mardi soir à l'aéroport de Roissy, alors qu'il était amené à l'avion qui devait le reconduire à Brazzaville, dans son pays d'origine.

Le préfet, commissaire de la République de Seine-Saint-Denis, M. Raymond-François Le Bris, a indiqué que M. Serge Mitolo, « *sous le coup d'une mesure de refus de séjour consécutive à un long retard dans la demande de renouvellement d'une carte de résident temporaire, avait été invité à deux reprises à régulariser sa situation pour obtenir un visa de long séjour* ».

Les responsables du MJC et les amis du jeune homme font, au contraire, valoir que M. Serge Mitolo est en règle. Arrivé en France il y a six ans, il avait obtenu un titre de séjour lui permettant de suivre des études. Hébergé par son oncle à Bagnolet et titulaire depuis le mois de juin d'un BEP de comptabilité, il désirait préparer un bac technique en France et s'était inscrit dans ce but au lycée Jean-Jaurès de Montreuil.

Mais il devait, auparavant, obtenir un nouveau titre de séjour. Après le rejet de son recours gracieux, les amis de M. Serge Mitolo et les membres des MJC s'attendaient à son expulsion. C'est dans ces conditions qu'ils sont intervenus mardi soir à Roissy pour s'y opposer en provoquant une bousculade, au cours de laquelle cinq policiers ont été légèrement blessés.

Le préfet a annoncé, mercredi, qu'à la suite de ces incidents une procédure judiciaire était en cours, précisant que M. Serge Mitolo, caché par ses amis, « *est aujourd'hui en position d'illégalité, de même que les personnes qui ont facilité* » sa « libération ».

Au cours d'une conférence de presse tenue jeudi matin 15 octobre à l'hôtel de ville de Bobigny (Seine-Saint-Denis), M. Jean-Louis Mons, secrétaire de la fédération Seine-Saint-Denis du PCF, a annoncé que les élus communistes du département avaient, à la suite de ces incidents, l'intention de déposer plainte auprès des instances judiciaires « *pour violation des locaux privés du conseil général par les forces de l'ordre, pour entrave à l'exercice du mandat d'élu et séquestrations, pour voies de fait contre des élus dans l'exercice de leurs fonctions* ».

M. Martens présente la démission du gouvernement belge

BRUXELLES
de notre correspondant

Le premier ministre belge, M. Wilfried Martens, au pouvoir depuis 1981, a présenté jeudi 15 octobre en fin de matinée la démission de son gouvernement au roi Baudouin. Mais, le souverain peut encore refuser cette démission pour permettre à M. Martens de tenter l'impossible pour trouver un accord au sein de sa majorité sur l'épineux problème linguistique des Fourons, cette commune peuplée en majorité de francophones mais rattachée à la Flandre.

Durant une bonne partie de la nuit de mercredi à jeudi, puis pendant toute la matinée de jeudi, les responsables de la coalition – sociaux-chrétiens et libéraux, flamands et francophones – avaient tenté de s'entendre sur le cas de M. José Happart, le bourgmestre (maire) de Fourons qui refuse de prouver ses connaissances en néerlandais et qui, à ce titre, avait été destitué par le Conseil d'Etat, pour être aussitôt réélu par son conseil communal.

Les sociaux-chrétiens francophones ont refusé la suggestion du premier ministre consistant, en quelque sorte, à « échanger » M. Happart contre des garanties pour les francophones vivant dans la périphérie bruxelloise.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

L'armée portugaise commande des avions d'entraînement à la France

Le Portugal vient de commander à la société française Aérospatiale dix-huit avions d'entraînement Epsilon pour une somme de 17 millions de dollars (environ 100 millions de francs).

Après l'armée de l'air française et après les forces armées togolaises, l'armée de l'air portugaise devient le troisième client de cet avion monomoteur pour la formation, dite de début, des pilotes de combat ou de transport militaire.

Avion d'entraînement militaire de base à hélices, l'Epsilon est conçu, à Tarbes, par une filiale de l'Aérospatiale et, depuis 1983, date à laquelle ont commencé les premières livraisons, l'appareil est produit à trente exemplaires par an.

Sur le vif

Pas clair

Vous avez suivi, vous, ce qui se passe à l'UNESCO, l'élection d'un nouveau dirlot tout ça ? Paraît que c'est d'un grotesque achevé. Ils en ont parlé ce matin à la conférence. J'ai rien compris pour pas changer. Alors, à la sortie, j'ai épinglé le chef de service étranger et je lui ai demandé :

« C'est un méchant, M'Bow, le PDG sortant, hein ?

– Oui, enfin, pas exactement, mais bon... C'est pas...

– Alors, pourquoi on a voté pour lui ?

– Parce que c'est un pote à ton Jacquot. Il est allé pleuré deux fois, trois fois à Matignon, là, ces derniers temps. Il a éclaté en sanglots : Soyez chic, faites quelque chose pour moi. Et Chirac lui a tapoté l'épaule en lui promettant de l'épauler : on va voir ce qu'on peut faire.

– Ce qu'on a fait c'est voter pour l'autre, le Pakistanais.

– Ouais, parce que c'est un copain à Raimond, tu sais, le ministre des affaires étrangères.

– Pourtant, c'est pas un gentil non plus. Elle l'a dit, Gisèle Halimi quand elle est partie en claquant la porte.

– Arrête ! Elle fait sa starlette. Elle voulait pas rater sa sortie. C'était ça ou se retirer sur la pointe des pieds à la fin de son mandat, dans à peine un mois.

– Alors si on était derrière lui, pourquoi il s'est défilé en refilant toutes ses billes à M'Bow, le Pakistanais ?

– Il s'est vexé. Il en avait marre d'attendre. Il croyait arriver dans un fauteuil.

– Maintenant il est question d'un Espagnol. D'où il sort celui-là.

– C'est un ami à Suarez... Non, je vais pas t'expliquer qui c'est Suarez, tu pourrais, tu pourrais pas suivre.

– C'est lui qui va gagner ?

– Normalement, oui. Tout nos voisins sont pour. Et les pays de l'Est le soutiennent. Bien obligés, si M'Bow passe, les Américains ne reviendront pas et c'est les Soviétiques qui devront casquer pour l'UNESCO.

– Alors, nous, pour qui l'on vote, là ? Pour l'Africain ou pour l'Européen ? On le sait, au moins ?

– Ouais, on le sait, mais on veut pas le dire. »

CLAUDE SARRAUTE.

ÉCHECS

Meurtre (avec préméditation) dans une partie anglaise

CHAMPIONNAT DU MONDE SÉVILLE 1987

Depuis combien de temps l'avait-il préparé ? Depuis combien de jours et de nuits attendait-il que Kasparov s'avance dans les jardins de l'anglaise et que, à peine les premiers pas faits, il puisse, de sa main diaphane, lui porter le coup de poignard : 9-é3 ?

Quand, le mercredi 14 octobre, dans la deuxième partie, il vit Kasparov jouer 1-ç4, Karpov eut la force de feindre la surprise en prenant six minutes pour répondre Cf6 ! Serein, Kasparov ne dépensa que quatre petites minutes pour ses neuf premiers coups. C'est alors qu'il prit en plein cœur 9-é3. Peut-être (les analyses vont pleuvoir sur ce coup) n'est-ce pas vraiment mortel, mais il blessa tellement le champion du monde que celui-ci mit quatre-vingts minutes avant de poursuivre son chemin. Il parut même s'être rétabli et, au seizième coup, l'ancien champion du monde Boris Spassky jugeait la position « *parfaitement jouable pour les deux camps* ». Illusion.

Le temps perdu par Kasparov était autant de sang qui avait quitté son corps. Exsangue, il arriva au vingt-sixième coup et s'écroula. C'est-à-dire qu'il fit ce qu'on n'a jamais vu faire par un champion du monde : ne pas appuyer sur la pendule ! Il ne lui restait alors que cinq minutes pour arriver au quarantième coup, et il lui en fallut quatre pour s'apercevoir de son incroyable oubli. Une minute pour quatorze coups : devant Karpov, même le meilleur joueur de blitz au monde qu'est Kasparov ne peut y arriver. Six coups plus tard, le drapeau de la pendule du champion du monde tombait. Qu'importe ! Il était mat le coup d'après.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KARPOV
Deuxième partie
Partie anglaise

1. ç4	Cf6(6)	18. Fxf6	gxf6
2. Cç3	é5	19. Cé4	Rg7
3. Cf3	Cç6	20. dxç4	Tad8
4. g3	Fb4	21. Tb3	Cd4
5. Fg2 (3)	0-0(9)	22. Txé3	Dxç4
6. 0-0	é4(15)	23. Rh1	Cf5
7. Cg5	Fxç3(16)	24. Td3	Fxé2
8. bxç3	Té8	25. Txd8	Txd8
9. f3(4)	é3(20)	26. Té1	Té8
10. d3(84)	d5(22)	27. Da5	b5
11. Db3(86)	Ça5(41)	28. Cd2	Dd3
12. Da3	ç6	29. Cb3	Ff3
13. çxd5	çxd5	30. Fxf3	Dxf3+
14. f4	Cç6	31. Rg1	Txé1+
15. Tb1	Dç7	32. Dxé1	Cé3
16. Fb2	Fg4	Perd	
17. ç4	dxç4	au temps	

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps total de réflexion de chaque joueur depuis le début de la partie.

Voici donc Karpov nanti d'un point d'avance, acquis avec les Noirs. Plus que ce point, qui ne vaut pas victoire finale bien évidemment, c'est la remarquable préparation du challenger qui impressionne. *A contrario*, l'impréparation de Kasparov (comment a-t-il pu choisir l'anglaise sans étudier à fond l'ouverture ?) a stupéfié les grands maîtres présents à Séville. Spassky, qui a parié que Karpov remporterait le match, estime que Kasparov s'est trop dépensé dans « *des activités extra-échiquéennes* ». La défaite qu'il vient de subir va lui rappeler que « *le passé* » (Karpov) n'est pas encore décidé à disparaître.

Score : Karpov, 1,5 ; Kasparov, 0,5. Troisième partie le vendredi 16 octobre.

B. de C.

Michel Polac rejoint M 6

Michel Polac rejoindra, dès la fin novembre, M 6. Il y animera « Champs libres », un magazine hebdomadaire « *des livres et des idées* », produit par le producteur de cinéma Marin Karmitz, actionnaire de la sixième chaîne. L'émission devrait être programmée chaque mercredi soir à 21 h 50.

Licencié le 24 septembre dernier par TF 1, Michel Polac avait été publiquement sollicité par Antenne 2 – qui n'a jamais fait de propositions concrètes – et tardivement par la Cinq. « *Pour que j'accepte la proposition de cette dernière, il aurait fallu que M. Robert Hersant m'autorise publiquement à le critiquer sur son antenne* », nous a confié Michel Polac. « *Le choix de M 6 s'est fait par inclination naturelle. Dans la comédie actuelle, cette chaîne est la seule a avoir su conserver dignité et modestie.* »

P. A. G.

L'audience des radios

RTL en tête NRJ à la deuxième place

L'enquête mensuelle de Médiamétrie sur les radios confirme la suprématie de RTL. La station de la rue Bayard arrive en tête de tous les classements, avec une confortable avance sur ses concurrents, et s'adjuge 25,8 % de l'audience radio. C'est NRJ qui occupe, pour la première fois, la deuxième place des classements avec une part d'audience en forte augmentation, 11,2 % contre 9,1 % l'an passé à la même époque. Au troisième rang, France-Inter est en léger tassement, tandis qu'Europe 1 (10,3 % contre 13,4 %) et RMC accusent les plus fortes baisses.